

**756<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du jeudi 2 octobre 2014

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 10 AVRIL 2015 (N° 8.220)**

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## SOMMAIRE

---

- I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 9340).
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 9341).
- III. PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2014 : DEBUT DE L'EXAMEN (p. 9348).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE****DE L'ANNEE 2014****Séance publique****du jeudi 2 octobre 2014**

*Sont présents* : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Absent excusé* : M. Thierry POYET, Conseiller National.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

*Assurent le Secrétariat* : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je déclare ouverte notre session d'automne et, avec elle, cette séance publique.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de notre Collègue M. Thierry POYET.

En liminaire, je vous rappelle que la diffusion sur Monaco Info comprendra la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, la réponse du Ministre d'Etat et les interventions de politique générale de tous les élus.

Comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

Chers collègues, pour tous ceux qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de budget, je vous rappelle les dispositions pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale,

- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales qui auront lieu mardi 7 octobre 2014.

**I.****ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES  
PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI  
DEVANT LA COMMISSION**

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle, en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière Séance Publique du 18 juin 2013.

Plusieurs textes nous sont parvenus :

1. *Projet de loi, n° 923, modifiant la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et*

*communales, modifiée et dispositions diverses relatives à ces élections.*

Ce texte nous est parvenu le 17 juin 201. Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National qui a déjà eu l'occasion, depuis son dépôt, de procéder à son étude complète pour que son vote intervienne la semaine prochaine, lors de la Séance Publique du jeudi 9 octobre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

*2. Projet de loi, n° 924, modifiant la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales.*

Déposé également le 17 juin 2014 sur le Bureau du Conseil National, je vous propose que ce texte soit renvoyé également devant la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

*3. Projet de loi, n° 925, portant fixation du Budget général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2014.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 30 juin dernier et je propose de le renvoyer devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui en a, bien évidemment, compte tenu des délais, achevé l'étude.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

*4. Projet de loi, n° 926, relative au télétravail.*

Ce projet de loi a été déposé le 18 juillet 2014 sur le Bureau du Conseil National et je vous propose, compte tenu de son objet, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

*(Renvoyé).*

*5. Projet de loi, n° 927, prononçant la désaffectation, entre le boulevard d'Italie et le boulevard du Larvotto, de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat.*

Ce texte a été déposé au Conseil National le 18 juillet 2014 et je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

## II.

### ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

**M. le Président.-** Je vous rappelle qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National doit faire connaître à chaque début de session ordinaire l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisis de projets de loi à s'exprimer.

Nous allons commencer par Monsieur Marc BURINI en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Etat d'avancement des textes devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

*1. Projet de loi, n° 911, portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un ouvrage public de liaison souterraine sis Avenue de l'Annonciade*

Ce texte, transmis au Conseil National le 6 juin 2013, a été déposé en Séance Publique le 18 juin 2013 et renvoyé devant la commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 16 septembre 2013.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement par courrier en date du 27 décembre 2013. Le 18 février 2014, une nouvelle lettre est adressée au Gouvernement pour lui faire part de l'insatisfaction des membres de la commission à la lecture des réponses formulées et demandant un complément d'information nécessaire à la compréhension du dossier.

Par courrier en date du 23 juin 2014, le Gouvernement apportait un complément d'information.

Toutefois, le 15 juillet 2014, le Conseil National sollicitait de la part du Gouvernement la transmission complémentaire de plans cadastrés nécessaires à une parfaite analyse du dossier. Celle-ci est intervenue le 12 septembre 2014.

*2. Projet de loi, n° 914, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (première partie)*

Le projet de loi n° 914 a été déposé au Conseil National le 30 juillet 2013 à la suite d'une requête de la Commission. En effet, le caractère divers et transversal du projet de loi n° 907 avait conduit la Commission à procéder à une étude du texte Livre par Livre.

Dans ce cadre, et afin de permettre un vote des parties du texte en fonction de leur caractère plus ou moins prioritaire, la Commission avait demandé, par courrier en date du 21 mars 2013, de scinder le texte en autant de parties qu'il comporte de Livres.

Par courrier en date du 28 juin 2013, le Gouvernement Princier a bien voulu faire savoir au

Conseil National que le texte serait fractionné en deux projets de loi : le n° 914 et le n° 915.

Toutefois, les membres de la commission restent unanimement insatisfaits du *modus operandi* retenu par le Gouvernement et maintiennent leur demande de scinder le texte en autant de Livres qui le composent.

La commission reste convaincue de l'opportunité et de l'efficacité de cette méthode qui permettrait d'adopter les réformes envisagées en fonction des priorités. En l'occurrence, le Livre premier précédemment évoqué pourrait être proposé au vote dans les meilleurs délais.

La commission a achevé l'étude du Livre premier consacré au droit des affaires et de la structure de l'entreprise, ainsi que l'étude des Livres II et III, respectivement consacrés aux activités financières et au droit immobilier. Le 6 février 2014, un groupe de travail a rencontré les professionnels concernés lors d'une réunion de travail au cours de laquelle ils ont présenté leurs observations.

Le 24 juillet 2014, la commission communiquait au Gouvernement un certain nombre d'amendements, accompagnés d'explications. En date du 1<sup>er</sup> août, le Ministre d'Etat en a accusé bonne réception indiquant avoir transmis ledit courrier aux services concernés. Toutefois, le Conseil National reste toujours dans l'attente d'une réponse.

*3. Projet de loi, n° 915, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (deuxième partie)*

Le projet de loi n° 915 est arrivé au Conseil National le 30 juillet 2013 dans le même contexte que le projet de loi n° 914, dont il est la suite.

Son étude n'a pas encore débuté. Pour les mêmes raisons qu'évoquées plus avant, les membres de la commission souhaiteraient que la méthode de travail soit revue.

*4. Projet de loi, n° 916, prononçant la désaffectation, rue des Giroflées, de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat*

Ce texte, transmis au Conseil National le 12 août 2013, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission ce jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une

liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 20 septembre 2013.

Demeurant dans l'attente des réponses du Gouvernement, une lettre de relance lui a été adressée le 29 janvier 2014.

Finalement, le Conseil National a été rendu destinataire desdites réponses par courrier en date du 4 février 2014, celles-ci ayant suscité un nouveau courrier au Gouvernement le 5 mai suivant.

Le 12 juin dernier, le Gouvernement a adressé au Conseil National de nouvelles remarques.

La Commission des Finances poursuit actuellement l'étude de ce dossier.

*5. Projet de loi, n° 921, prononçant la désaffectation, avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 30 avril 2014. Il a été déposé lors de la Séance Publique du 11 juin 2014 au cours de laquelle il a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Une première liste de questions a été adressée au Gouvernement le 20 juin 2014.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses par courrier en date du 7 juillet 2014.

L'étude de ces réponses ainsi que des éléments apportés par le Gouvernement à l'occasion des débats relatifs au Budget Rectificatif 2014 a permis d'élaborer le rapport qui a été adopté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 23 septembre dernier.

Dès lors, la discussion de ce projet de loi sera inscrite à l'ordre du jour de la Séance Publique du 8 octobre 2014.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Monsieur BURINI pour votre compte-rendu.

Monsieur Thierry POYET, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses étant absent, je donne la parole à Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN qui est Vice-Présidente de cette commission pour la lecture des textes déposés sur le Bureau de cette commission.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.**- Merci, Monsieur le Président.

L'Etat d'avancement des textes devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses :

*1. Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat.*

Ce texte est arrivé sur le Bureau du Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la Commission du 30 janvier 2012 par la précédente mandature, seule et unique réunion consacrée à ce sujet.

Les membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses de la nouvelle mandature ont réellement commencé le travail d'étude à l'occasion de la commission du 16 septembre 2013 au cours de laquelle M. Alain FICINI a été désigné rapporteur.

Les 27 et 28 mars 2014, les syndicats des Agents de l'Etat et de la Commune ainsi que les représentants des Fonctionnaires monégasques ont été respectivement reçus.

Une première liste d'observations et de questions a été envoyée au Gouvernement le 2 avril 2014 après validation de ces dernières en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Les réponses à ces observations ont été reçues le 13 août 2014 et seront très prochainement examinées en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

*2. Projet de loi, n° 897, relative à l'art dentaire.*

Arrivé sur le Bureau du Conseil National le 5 avril 2012, ce texte a été renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses lors de la Séance Publique du 21 juin 2012.

Une première rencontre avec le collègue des chirurgiens-dentistes a eu lieu, l'examen du texte a débuté en Commission le 13 mars dernier. L'objectif de la commission est de communiquer au Gouvernement avant l'été une liste de questions et d'observations.

*3. Projet de loi, n° 908, relative au harcèlement et à la violence au travail.*

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 décembre 2012, a été le même jour déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission de Législation.

Toutefois, compte tenu de son objet, il a semblé opportun de transférer ce projet de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il a été procédé à son renvoi devant cette Commission lors de la Séance Publique du 18 juin 2013.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

**M. le Président.-** Je vous remercie Madame.

Nous poursuivons avec M. Christophe ROBINO qui est également Vice-Président de cette commission.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi n° 893, sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 novembre 2011, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen du texte a commencé dès la nouvelle mandature avec la mise en place de la nouvelle Commission.

Lors de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du 4 avril 2013, M. POYET a été désigné rapporteur du projet de loi. Les membres de la Commission ont ensuite pris connaissance de l'ensemble des travaux effectués par leurs prédécesseurs et ont souhaité poursuivre les consultations avec les représentants de l'Ordre des Architectes et ceux de la Mairie, reçus respectivement les 14 mai et 4 juin 2013.

Après avoir relevé l'existence d'un important nombre de renvois à des dispositions réglementaires d'application, à savoir près de vingt renvois pour un texte comportant 79 articles, les membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ont formulé le souhait auprès du Gouvernement d'être rendus destinataires de leurs contenus (courrier en date du 26 avril 2013).

Par ailleurs, une première liste d'observations et de questions avait été adressée au Gouvernement le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Au regard des précisions apportées par le Gouvernement, la commission a pu reprendre l'étude du projet de loi et proposer un certain nombre d'amendements via la rédaction d'un texte consolidé adressé au Gouvernement le 16 décembre 2013.

Le Conseil National a été rendu destinataire des observations du Gouvernement le 19 mai 2014, celles-ci ayant suscité un nouveau courrier au Gouvernement le 4 juillet suivant. Le 11 septembre 2014, le Gouvernement a fait suite à ce dernier.

Il apparaît nécessaire au Conseil National de demander au Gouvernement quelques ultimes éclaircissements de modalités pratiques. La commission lui adressera un courrier dans les prochains jours.

Enfin, il convient de rappeler que la Haute Assemblée a pour objectif de voter ce texte lors de la présente session.

**M. le Président.-** Monsieur ROBINO, je vous remercie.

J'appelle maintenant la Présidente de la Commission de Législation, Mme Sophie LAVAGNA, pour qu'elle fasse part de l'état des lieux des textes qui sont devant sa Commission.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne l'avancement des textes devant la Commission de Législation :

*1. Projet de loi, n° 876, sur l'aviation civile*

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé devant la Commission de Législation le 10 mai 2010.

Le 13 janvier 2014, un groupe de travail a rencontré le Chef de Service de l'Aviation Civile, M. Bruno LASSAGNE, lors d'une réunion de travail au cours de laquelle il a présenté ses nouvelles observations sur le texte.

A l'occasion de la réunion de commission du 16 janvier 2014, M. Christophe STEINER a été désigné rapporteur de ce texte.

Le 26 mars 2014, le Conseil National a adressé au Gouvernement une liste de remarques.

Le 5 juin 2014, le Conseil National a été rendu destinataire d'un courrier faisant part des suggestions d'amendements que le Gouvernement souhaitait voir apportés à son propre projet de loi.

Par courrier en date du 2 juillet 2014, le Conseil National a demandé le retrait du projet de loi compte tenu de l'ampleur des amendements que souhaitait y apporter le Gouvernement.

Le Conseil National demeure dans l'attente d'une prise de position officielle du Gouvernement.

*2. Projet de loi, n° 879, portant diverses mesures en matière de responsabilité de l'Etat et de voies de recours*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 7 décembre 2010, a été déposé en Séance Publique le 10 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission de Législation.

Lors de la session de printemps, l'historique de l'étude de ce texte avait pu être détaillé. M. Philippe CLERISSI a notamment été désigné rapporteur et un texte consolidé a été établi.

Celui-ci a été transmis au Gouvernement le 13 juin 2013.

Toutefois, le 17 février 2014, un groupe de travail a rencontré Monsieur le Délégué aux Affaires Juridiques lors d'une réunion de travail au cours de laquelle certains points ont été éclaircis.

La commission a examiné les amendements rédigés par la Direction des Affaires Juridiques, lors de sa réunion du 28 mai 2014, qu'elle a faite suivre d'un courrier en date du 5 juin 2014, demandant des précisions sur les modifications souhaitées.

Ce courrier, malgré une relance en date du 24 septembre 2014, demeure à ce jour sans réponse.

Le Conseil National reste donc dans l'attente de la position Gouvernementale au sujet du texte consolidé.

*3. Projet de loi, n° 909, modifiant l'ordonnance-loi n° 341 du 24 mars 1942, réglant le titre et la profession d'architecte et instituant l'ordre des architectes de la Principauté*

Arrivé au Conseil National le 13 février 2013, ce projet de loi a été renvoyé devant la Commission de

Législation lors de la Séance Publique d'Investiture du 21 février 2013.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

Il est toutefois à noter que dans un avenir relativement proche, un groupe de travail devrait rencontrer des membres de l'Ordre des Architectes concernés par ce texte afin que ces derniers apportent leur expertise.

*4. Projet de loi, n° 912, relative au droit international privé*

Ce projet de loi, d'origine parlementaire, a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 11 juin 2013 en application du paragraphe 2 de l'article 67 de la Constitution.

Lors de la Séance Publique du 18 juin 2013, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

Une consultation des professionnels concernés par ce texte aux fins d'apport de leur expertise a été lancée en mai 2014. Le groupe de travail n'a pas commencé l'analyse des recommandations formulées par ces professionnels au cours de l'été, mais ne saurait tarder à le faire.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Madame LAVAGNA, je vous remercie de votre exposé.

Nous allons à présent écouter Mme Béatrice FRESKO-ROLFO en sa qualité de Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Je vous en prie.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Etat d'avancement des textes devant la Commission des Droits de la Femmes et de la Famille :

*1. Projet de loi, n° 920, modifiant les dispositions du Code civil relatives à l'adoption*

Le projet de loi dont il s'agit est arrivé au Conseil National le 15 avril 2014. Déposé en séance publique le 11 juin 2014, il a été renvoyé devant la commission.

L'examen de ce texte débutera lorsque la commission aura fini l'examen du texte en cours.

*2. Projet de loi, n° 922, relative à la résidence alternée*

Ce texte, transmis au Conseil National le 30 mai 2014, a été déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la commission.

Ce projet de loi fait suite à la proposition de loi n° 203 adoptée en Séance Publique le 4 décembre 2012 en vue d'adapter le droit monégasque à l'évolution sociétale de la famille au sens large.

L'examen du projet de loi n'a pas débuté.

Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec M. Daniel BOERI, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

*Projet de loi, n° 891, relatif à la préservation du patrimoine national*

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 195, sur la conservation et la protection du patrimoine culturel et national, déposée le 1<sup>er</sup> février 2010 et adoptée en séance publique le 10 mai 2010.

Le projet de loi dont il s'agit est arrivé au Conseil National le 7 novembre 2011. Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011, il a été renvoyé devant la commission.

L'examen de ce texte a débuté le 19 janvier 2012, et a donné lieu à de nombreuses rencontres entre la commission et des sachants monégasques concernés par la matière.

Par courrier en date du 26 janvier 2012, la commission a transmis une série de questions et observations au Ministre d'Etat, dont les réponses sont parvenues au Conseil National le 22 octobre 2012.

La nouvelle commission, issue des élections de février 2013, s'est réunie une première fois afin de déterminer une méthodologie de travail. A cette occasion, ses membres ont souhaité poursuivre les consultations de personnalités intéressées par ce texte.

Ainsi, la commission a déjà eu l'opportunité de rencontrer une trentaine de sachants et experts que je ne citerai pas ce soir mais je les remercie d'être venus nous aider.

A la suite de ces rencontres, la Commission de la Culture et du Patrimoine a débuté l'étude du projet de loi et bonne nouvelle je pense que l'étude sera terminée courant novembre.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOERI.

Je passe la parole au Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, M. Jean-Louis GRINDA, pour nous donner lecture de l'état d'avancement du projet de loi en cours d'examen devant sa Commission.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

*Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement*

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la commission. L'historique de l'étude de ce texte avait pu être détaillé lors de la session de Printemps 2013.

Concernant la proposition du Gouvernement visant à établir en Principauté une « taxe carbone », et comme cela avait déjà été annoncé lors de la Session d'Automne 2013, la commission s'est prononcée, à l'unanimité de présents, lors de la réunion du 25 juin 2013 en défaveur d'une telle mesure. Lors d'une réunion en date du 21 février 2014, la commission a entamé une discussion visant à déterminer des solutions alternatives à une contribution financière.

La commission est parvenue au terme de l'étude du texte dans sa globalité en prenant en considération les réponses du Gouvernement datant des 14 février et 13 mai 2013.

En date du 12 mars 2014, la commission a transmis au Gouvernement un nouveau texte consolidé. Parallèlement, estimant que certains points méritaient un éclaircissement, une nouvelle liste de questions a été présentée au Gouvernement.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie a reçu les réponses à ses questions ainsi qu'aux amendements proposés par courrier en date du 21 mai 2014 et vient d'achever l'étude dudit document.

Une lettre sera très prochainement adressée au Gouvernement reprenant le fruit de nos débats. Si la

réponse est relativement rapide on peut espérer un vote au cours de l'année 2015.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Pour finir, je passe la parole au Président de la Commission Spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Monsieur RIT, pour la lecture du compte-rendu des textes déposés devant votre Commission, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

L'état d'avancement des textes devant la Commission Spéciale en charge de la modification électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National :

*1. Projet de loi n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 17 décembre 2009, a été déposé en Séance Publique le 7 avril 2010 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Compte tenu de la très grande importance que revêt ce projet de loi, ainsi que son corollaire le Règlement Intérieur, et de la volonté de la nouvelle majorité du Conseil National de réformer la loi électorale, celle-ci a décidé de la création d'une Commission spéciale exclusivement dédiée à l'étude de ces questions. En conséquence, l'examen de ce projet de loi a fort logiquement été transféré à la présente commission éponyme qui a choisi d'intégralement reprendre son étude en s'appuyant, à titre d'éclairage, sur les travaux qui ont déjà été menés.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la commission du 11 avril 2013 et se poursuit depuis à un rythme soutenu compte tenu de l'ampleur et de la complexité du travail à effectuer.

Toutefois la commission a suspendu depuis juin dernier ces travaux d'étude du projet de loi n° 871 afin de consacrer toutes ses réunions à l'étude du projet de loi n° 923, étude qui en raison de la proximité

des prochaines élections communales présentait un certain caractère d'urgence.

L'étude du projet de loi n° 871 va reprendre dès la prochaine réunion de la Commission Spéciale.

*2. Le projet de loi, n° 923, portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales modifiée et dispositions diverses relatives à ces élections*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 17 juin 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 2 octobre 2014 et renvoyé devant la Commission Spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Toutefois, compte tenu de l'importance de ce projet de loi et de la prochaine organisation des élections communales en mars 2015, la commission a commencé son examen sans attendre son renvoi officiel.

Lors de la Commission Spéciale du 17 septembre 2014, M. Thierry POYET a été désigné rapporteur du projet de loi. Le rapport sur ce texte a été adopté lors de cette commission.

Cependant, la Commission de Contrôle des Informations Nominatives ayant rendu un avis relatif à ce texte, qui a été communiqué au Ministre d'Etat, lequel suggérait des amendements qui ont été jugés pertinents à la fois par le Gouvernement et par le Conseil National, la Commission Spéciale s'est à nouveau réunie le 30 septembre dernier pour intégrer dans le texte des dispositions permettant d'assurer une plus grande sécurité aux électeurs. Le projet de loi n° 923 et le rapport y relatif ont été modifiés en ce sens. Ledit rapport sur ce projet de loi a donc été adopté le 30 septembre 2014.

Le vote de ce projet de loi sera inscrit à l'ordre du jour de la Séance Publique du 9 octobre 2014.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur RIT.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National est ainsi achevée et nous passons maintenant à notre troisième point de l'ordre du jour.

## III.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET  
GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR  
L'EXERCICE 2014**

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, avant de passer la parole à Mme le Directeur du Budget et du Trésor, pour la lecture du rapport du Gouvernement, vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

**M. le Ministre d'Etat.-** Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée les modifications à apporter au projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2014. Ces modifications sont les suivantes :

## RECETTES

Article 023.101	Droits de Mutation	+ 28 000 000 €
Article 033.101	Taxe sur la valeur ajoutée	+ 6 522 000 €
Article 023.104	Droits d'Hypothèques	+ 1 800 000 €
Article 041.104	Revenu des valeurs mobilières	+ 1 140 000 €
Article 021.305	Remboursement dépenses compte de partage	+ 158 000 €
Article 021.404	Produit ventes aux guichets FR	+ 14 000 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>+ 37 634 000 €</b>

## DÉPENSES

Article 605.117	Subventions Diverses	+ 100 000 €
Article 708.979	Amélior. & Extens. Bâtiments Publics	-102 000 €
Article 708.979.2	Travaux BD – Bâtiments Publics	+ 102 000 €
Article 705.982	Acquisition Terrains-Immeubles	- 32 000 000 €
Article 709.996	Rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel	+ 32 000 000 €
Article 384.419	Convention Franco Monégasque	- 50 000 €
Article 384.422	Dépenses compte de partage P & T	+ 522 000 €
Article 361.410 (gestion 351)	Frais de fabrication et études	- 279 200 €
Article 361.419	Convention Franco Monégasque	- 59 800 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>+ 233 000 €</b>
	<b>NOUVEAU RESULTAT</b>	<b>+ 21 907 300 €</b>

## Nouvelles Inscriptions de Dépenses

Article 705.905	Opération l'Engelin	+ 20 000 000 €
Article 707.924/3	Aménagement Terrain Football	- 25 000 000 €
Article 709.996	Rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel	+ 25 000 000 €
	<b>TOTAL DEPENSES dont l'inscription est envisagée</b>	<b>+ 20 000 000 €</b>
	<b>NOUVEAU RESULTAT B. R. 2014</b>	<b>+ 1 907 300 €</b>

## Nouvelles écritures

Article 405.111	Crédit Provisionnel Titulaires	+ 910 000 €
Article 405.211	Crédits provisionnel non Titulaires	+ 490 000 €
Article 401.130	Charges Sociales Titulaires	+ 319 900 €
Article 401.230	Charges Sociales non Titulaires	+ 80 100 €
	TOTAL DEPENSES	+ 1 800 000 €
	NOUVEAU RESULTAT B.R. 2014	+ 107 300 €

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**

L'avant-projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2014 se présente comme suit :

**BUDGET RECTIFICATIF**  
**DE L'EXERCICE 2014 : EXPOSE DES MOTIFS**

Le projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2014 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2014	BUDGET RECTIFICATIF 2014	%
- Recettes	950 939 900 €	1 031 136 400 €	8,4%
- Dépenses	973 603 800 €	1 046 630 100 €	7,5%
* ordinaires	711 880 100 €	725 922 200 €	2,0%
* d'équipement	261 723 700 €	320 707 900 €	22,5%
- Excédent de dépenses	22 663 900 €	15 493 700 €	-31,6%
- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor			
- Recettes			
- Dépenses	3 276 900 €	17 143 900 €	

Introduction

Les évolutions entre les deux Budgets concernent notamment une hausse des recettes. En effet, elles affichent une augmentation de 8,4 %, soit + 80,2 M€,

expliquée essentiellement par la redevance SBM (+ 5 M€) par la hausse des dividendes attendus de Monaco Telecom (+ 9,8 M€) et par celle des recettes issues des droits de mutation (+ 12 M€), de la T.V.A. (+ 20,5 M€) et de l'I.S.B. (+ 18 M€).

Les dépenses connaissent une hausse de + 7,5 % par rapport au Budget Primitif 2014 (+ 73 M€). Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse au Budget Rectificatif (+ 0,6 %). On note que les dépenses de personnel sont globalement stables (- 0,1 %), comme les frais financiers (+ 0,2 %), tandis que les dépenses de fournitures et travaux augmentent de + 1,7 %, et celles des services commerciaux et publics concédés de + 1,6 %.

Les dépenses d'interventions publiques sont en hausse de 5 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives à l'organisation de manifestations (+ 8,6 M€) en raison de la tenue à Monaco d'une réunion du CIO en fin d'année.

Les crédits d'équipement évoluent de + 22,5 % au Budget Rectificatif. On note un ajustement à la hausse des crédits d'acquisitions d'immeubles (+ 32 M€), des opérations de travaux à hauteur de + 23,9 M€, ainsi que des acquisitions de matériel d'équipement (+ 3,1 M€).

Ainsi, le déficit budgétaire est ramené de 22,7 M€ à 15,5 M€.

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'équipement disponibles pour les opérations triennalisées sont supérieurs de 42,7 M€ à ceux inscrits et s'élevaient donc à 363,4 M€. Ceux-ci pourraient être partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget Rectifié 2014, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un déficit supérieur à 15,5 M€.

**I – RECETTES**

Les recettes, qui s'établissent à 1.031.136.400 €, enregistrent une augmentation de 8,4 % (soit + 80,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2014). Elle provient principalement du chapitre des contributions (+ 57,5 M€) et de celui des produits et revenus du domaine de l'Etat (+ 19,5 M€). Les recettes des services administratifs enregistrent une progression de 3,2 M€.

**1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat****A – DOMAINE IMMOBILIER**

Les modifications de cette section concernent les deux articles.

\* S'agissant du domaine immobilier, une augmentation de 1,7 M€ est envisagée. Cette hausse repose principalement sur l'article 011.105 « Récupération de charges » (+ 3 M€), qui est compensée par la baisse de l'article 011.101 « Immeubles bâtis » (- 1,3 M€). En effet, plusieurs estimations primitives ont été réajustées, dont les principales sont :

- la diminution sur une année pleine des recettes de loyers du bloc C de l'immeuble « Les Tamaris », ce bloc étant désormais attribué au Centre Hospitalier Princesse Grace, sans perception de redevance (- 214 K€) ;

- la diminution de loyers suite à la signature de contrats « Habitation-Capitalisation » dont notamment ceux relevant des immeubles des « Jardins d'Apolline » (- 401 K€) ainsi que le réajustement de la prévision des futurs contrats acceptés mais non encore signés à mi avril 2014 ;

- la révision annuelle des loyers d'immeubles d'habitation qui repose sur l'indice des « prix à la consommation - I.P.C. - ensemble des ménages - ensemble hors tabac » pour les douze derniers mois connus. Une indexation de + 1,77 % avait été retenue lors du Budget Primitif 2014. Celle-ci s'est élevée à + 0,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et + 0,8 % au 1<sup>er</sup> avril 2014. Par conséquent, il en résulte une baisse des loyers à percevoir.

L'article « Récupération de charges » affiche une inscription à la hausse de plus de 3 M€, due d'une part à des ajustements d'acomptes sur charges facturés trimestriellement et des régularisations de provisions sur charges comptabilisées une fois par an. D'autre part, suite à la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et une entreprise du secteur industriel, une somme de 2,3 M€ devrait être versée en 2014 correspondant à une partie d'arriérés de charges.

\* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse de + 660,2 K€ en raison d'une tendance haussière de la fréquentation constatée dans la majorité des ouvrages existants pour un montant de 746,2 K€. Par ailleurs des ajustements à la baisse ont été réalisés notamment sur les recettes des abonnements des véhicules légers et celles liées au

Camping-Cars, poids lourds et utilitaires légers (- 95,9 K€).

**B – MONOPOLES****B.1 – MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT**

L'évolution de ce poste (- 239 K€) résulte de la variation de l'article de la « Régie des Tabacs ». En effet, plusieurs raisons expliquent cette évolution à la baisse qui repose essentiellement sur les recettes de ventes de cigarettes :

- les hausses répétées du prix de vente des cigarettes dont la dernière date du 13 janvier 2014 a fixé le prix du paquet le plus vendu à 7 € ;

- le différentiel de prix avec l'Italie, dont les prix de vente n'ont pas évolué, qui atteint désormais et à l'instar de 2013 un seuil défavorable au marché monégasque ;

- l'application par la France au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des quotas fixés par les autorités européennes en matière de transport de tabacs au sein des pays de l'Union Européenne portant à 10 contre 5 l'an dernier, le nombre de cartouches de cigarettes qu'une personne peut acheter et transporter pour sa consommation personnelle ;

- la fermeture d'un débit de tabacs situé Allée Lazare Sauvaigo, à ce jour est non remplacé et dont seuls 40 % à 50 % des ventes se sont reportés sur les autres points de vente de la Principauté ;

- la vente de cigarettes électroniques.

Cependant, il est à souligner le dynamisme du segment des cigares premium : un certain nombre d'actions sont menées auprès des fabricants pour acquérir et proposer aux amateurs de la Principauté non seulement des produits d'exception à forte valeur ajoutée mais également des exclusivités haut de gamme réservées au marché monégasque.

**B.2 – MONOPOLES CONCEDES**

L'augmentation des recettes issues des monopoles concédés (+ 5,9 M€) concerne trois articles : la redevance de la Société des Bains de Mer, celle de Monaco Telecom et celle de la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco.

\* article 031.101 « S.B.M. »

Une écriture de + 5,1 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2013/2014 des jeux, basées

sur une redevance calculée au taux de 15 % maintenant. L'inscription passe donc de 28.500.000 € à 33.584.000 €. A la clôture de l'exercice de la Société des Bains de Mer au 31 mars 2014, il est constaté une hausse de 18 % des jeux dont notamment une augmentation de 43 % des jeux de tables malgré un léger retrait des recettes des appareils automatiques.

\* article 031.106 « Monaco Telecom »

Suite aux premières estimations de la clôture de l'exercice 2013/2014, la marge brute servant d'assiette de calcul pour la redevance a été revue à la hausse, passant de 3 % à 6,2 %. Aussi, la redevance est en hausse de 510 K€, ce qui porte le montant de la redevance à 6,2 M€.

\* article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco »

Au regard des bons résultats de cette société pour l'exercice 2013 et de la détermination du solde de la redevance 2013 à verser en 2014, est désormais connu le montant des encaissements qui seront effectués sur cet article en 2014. Ainsi, il est nécessaire de majorer l'estimation de + 300 K€, ce qui porte le montant de la redevance à 13,8 M€.

## C – DOMAINE FINANCIER

\* article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »

Les prévisions primitives reposaient sur une moyenne de disponibilités de 38 M€ et sur un taux de rémunération moyen de 1,5 %.

L'estimation rectificative majorée de 1,5 M€ tient compte des souscriptions des comptes sur livret et des dépôts à terme effectuées en fin d'année 2013. La prévision rectificative a été ajustée en fonction également du remboursement par le Fonds de Réserve Constitutionnel de l'excédent de dépenses de l'exercice 2011 d'un montant de 51 M€, qui devrait intervenir prochainement.

Aussi cet article passe de 1.433.500 € à 2.933.500 €.

\* article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »

Cet article connaît une forte hausse (+ 9,8 M€) en raison du versement des dividendes de Monaco Télécom. En effet, la société a versé en mars 2014 le solde de l'exercice 2013/2014 ainsi qu'un versement exceptionnel qui avait été prévu en décembre 2013 pour un montant total de 15,8 M€. Elle devrait verser au mois de juillet 5,4 M€. Cet article est donc porté

de 11,3 M€ au Budget Primitif 2014 à 21,1 M€ au Budget Rectificatif 2014.

\* article 041.108 « Intérêts sur CHC »

Au regard des dernières prévisions de recettes, l'article passe de 1,5 M€ à 1,7 M€, soit une majoration de + 208 K€ au regard des contrats signés ainsi que de tous ceux en cours.

## 2 - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 3,2 M€). Quelques articles ont été majorés.

\* article 012.110 « Autres recettes »

Cet article enregistre une hausse de 420 K€ en raison de la clôture du compte de dépôt relatif à la rénovation du Marché de la Condamine (117 K€). Un montant de 100 K€ est inscrit aussi pour retracer les recettes issues de l'événement au Petit Palais à Paris en juillet 2014, cette inscription figure en dépenses de la section 3. Est également inscrite une somme de 20 K€ pour tenir compte des recettes de l'exploitation en test de la ligne de bus T101 entre Eze sur Mer et Roquebrune Cap Martin pour une durée minimale de quatre mois.

\* article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

Une majoration des recettes de 300 K€ est estimée au regard des recettes encaissées sur l'exercice 2013 et des celles générées sur les quatre premiers mois de l'année 2014.

\* article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

La régularisation sur le Budget des déficits des différentes épreuves automobiles sportives (Kart Cup, Rallye, Rallye des véhicules électriques) s'élève à 205.500 €. La contrepartie figure en dépenses sur l'article 608.104 « Epreuves Sportives Automobiles ».

Cet article intègre aussi la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2013. La contrepartie figure en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile » à hauteur de 1.979.400 €.

L'article passe donc de 625.000 € au Budget Primitif 2014 à 2.809.900 € au Budget Rectificatif 2014.

\* article 012.500 « Stade Louis II »

L'ensemble des recettes passe de 5.130.900 € à 5.368.300 €, soit + 237,4 K€.

Cette augmentation concerne deux articles :

- l'article 012.501 « Exploitation du parking » : + 244,1 K€, soit + 10,7 %. Cette augmentation a été établie en fonction des recettes encaissées sur le premier trimestre de l'année 2014 avec une augmentation de + 13.900 € pour les « Recettes abonnements » et de + 230.200 € s'agissant des « Recettes horaires », et ce, grâce à une fréquentation soutenue.

- l'article 012.510 « Salle de Musculation » : - 6,7 K€, soit - 3,3 %. Suite à la création de deux tarifs réduits (- 50 %) pour les personnes âgées de 60 ans et plus concernant les abonnements mensuels tarifs réduits et annuels tarifs réduits, cela induira un maque à gagner pour l'année 2014 de 6,7 K€ en application avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2014.

### 3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

#### A - DROITS DE DOUANE

\* article 013.101 « Droits de douane »

Au vu d'une part, du montant définitif des recettes douanières communiqué par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et, d'autre part, du chiffre actualisé de la population de Monaco (soit 36.950 habitants), le montant du versement 2014 s'élèvera à 28,9 M€. Ainsi la prévision passe de 28 M€ à 29 M€, soit + 1 M€.

La progression des sommes à recevoir en 2014 (alors qu'elles avaient baissé de près de 7 % en 2013) résulte d'une stabilisation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats (+ 0,2 % en 2013), étant rappelé que ces recettes avaient baissé de 1,1 % en 2012.

Cette augmentation provient également d'un rapport des populations plus favorable que l'an dernier.

La hausse du reversement 2014 tient enfin à l'effet démultiplicateur, en cas de variation du forfait douanier,

de son mode de versement sous forme de solde et d'acomptes.

#### B- TRANSACTIONS JURIDIQUES

Ces recettes sont globalement en hausse de 18 M€. Cette évolution concerne les articles suivants :

\* article 023.101 « Droits de mutations »

En ce qui concerne les droits perçus sur les mutations à titre onéreux de meubles, une hausse de 1 M€ est anticipée au vu du rendement annuel moyen des droits sur les mutations de fonds de commerce et sur les cessions de parts de sociétés observé de 2011 à 2013.

S'agissant des recettes issues des mutations à titre onéreux d'immeubles, il est proposé de porter l'évaluation initiale pour 2014 de 56 M€ à 65 M€ :

- les ventes de biens immobiliers relevant du taux de 4,5 % : compte tenu des résultats atteints en 2012 (41,2 M€) et 2013 (53,7 M€), ces recettes sont majorées à 50 M€ pour l'année 2014 ;

- les ventes de biens immobiliers relevant du taux de 7,5 % : compte tenu des résultats atteints en 2012 (17,8 M€) et 2013 (8 M€), il est proposé d'évaluer ces recettes à 10 M€ ;

- les déclarations de changement de bénéficiaire relevant du taux de 4,5 % : les droits perçus se sont élevés à 7,2 M€ en 2013, contre 3,1 M€ en 2012. Toutefois, après neutralisation de l'incidence des déclarations souscrites tardivement au 1<sup>er</sup> semestre 2013, le résultat 2012 est porté à 5,9 M€ et le résultat 2013 est ramené à 4,4v. La prévision de ces recettes pour l'exercice 2014 s'élève donc à 4 M€ ;

- les dissolutions de sociétés étrangères relevant du taux de 1 % (incitation à la transparence fiscale) : ces recettes ont atteint 3,4 M€ en 2012 et 1 M€ en 2013. La loi n°1.393 du 9 octobre 2012 fixant l'échéance de ce dispositif temporaire au 1<sup>er</sup> juillet 2014, il est proposé d'évaluer ces recettes à 1 M€ pour le seul exercice 2014.

En ce qui concerne les donations et les successions, il est proposé d'augmenter les recettes de 2 M€ au vu des résultats enregistrés en 2013, recettes qui ont retrouvé le niveau moyen enregistré de 2009 à 2011 (13,5 M€).

\* article 023.102 « Droits sur autres actes civils administratifs »

Il est proposé de porter la prévision de ces recettes à 18 M€ pour l'exercice 2014, soit + 4 M€.

Concernant les droits de transcription, le droit proportionnel de 1 % demeurant applicable aux seules opérations relevant de la T.V.A., le produit annuel du droit de transcription s'est maintenu à un niveau proche de 1 M€ en 2012 et 2013. Il est donc proposé d'estimer ces recettes à 1 M€ pour l'exercice 2014 contre 2 M€ initialement inscrits au Budget Primitif 2014.

Le produit du droit au bail, qui s'était stabilisé autour de 5 M€ en 2010 et 2011, a enregistré une deuxième année de progression en 2013 (+ 0,5 M€ en 2012 et + 1 M€ en 2013), il est donc proposé de porter la prévision de 5,5 M€ à 6,5 M€ au Budget Rectificatif 2014.

S'agissant des droits sur les actes des sociétés, la proposition faite au Budget Primitif 2014 de 1,5 M€ reste inchangée, elle correspond au niveau moyen de réalisation.

Enfin, la prévision des recettes diverses passe de 5 M€ à 9 M€. La prévision initiale de 3 M€ prévue au Budget Primitif 2014 concernant les recettes du droit perçu au taux proportionnel de 1 % est revue à la hausse à 7 M€ en raison d'une opération exceptionnelle encaissée au mois d'avril 2014. L'estimation des recettes diverses hors obligations reste inchangée (2 M€).

\* article 023.104 « Droits sur les hypothèques »

Dans le cadre du Budget Primitif pour l'exercice 2014, il avait été proposé d'évaluer ces recettes à 1 M€ au vu de l'évolution observée en 2012 (baisse de plus de 50 %). Cependant, les recettes du droit proportionnel de 0,65 % ont retrouvé en 2013 les niveaux atteints les années précédentes. Il est donc proposé de porter la prévision de 1 M€ à 3 M€ en tenant compte aussi d'une recette exceptionnelle encaissée au mois d'avril 2014.

### C-TRANSACTIONS COMMERCIALES

\* article 033.101 « Taxe sur la Valeur Ajoutée »

S'agissant de la composante « encaissements monégasques », il est proposé de revoir son estimation à 380 M€ (soit + 12 M€). Cette évolution concerne uniquement les recettes hors T.V.A. immobilière, les prévisions de cette dernière restant inchangée. Cette nouvelle estimation (445 M€ contre 433 M€ au Budget Primitif 2014) correspond à une évolution spontanée modérée en 2014 (+ 1 %) et pour l'essentiel, aux

effets positifs (+ 3 %) attendus de la réforme des taux de T.V.A. transposée à Monaco par l'Ordonnance Souveraine n°4.199 du 20 février 2013. Ces mesures n'ayant pas eu d'incidence sur les recettes du mois de janvier 2014 (déclarations souscrites en janvier au titre de décembre 2013), le rendement des majorations de taux peut être estimé à 15 M€ par rapport au résultat de 2013 sur 11 mois, soit environ 3 % de la TVA recouvrée en 2013.

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, conformément à l'échange de lettres du 26 février 2010, le compte de partage 2013 sera en principe obtenu par indexation du compte de partage de l'année précédente (moyenne des données réelles 2008 à 2012, soit près de 93 M€) en fonction du taux d'évolution des recouvrements nets annuels des deux Etats, pondéré à la concurrence de 5/6 (France) et 1/6 (Monaco). Sur la base de cette méthode forfaitaire et au vu des montants définitifs des recouvrements monégasques de l'année 2013 (soit 368,8 M€ de T.V.A. nette) et de l'évaluation révisée de la T.V.A. française pour l'année 2013 annexée au projet de loi de finances pour 2014 (soit 135,6 Md€ à périmètre courant et 145,1 Md€ à périmètre constant), le compte de partage 2013 peut être chiffré à 93,8 M€ et le montant des sommes à recevoir en 2014 à 94,5 M€. Aussi, il est donc proposé de porter l'évaluation des sommes à recevoir en 2014 au titre du compte de partage de la T.V.A. de 86 M€ à 94,5 M€.

L'article « Taxe sur la Valeur Ajoutée » passe donc de 454 M€ au Budget Primitif 2014 à 474,5 M€ au Budget Rectificatif 2014.

### D - BENEFICES COMMERCIAUX

\* article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »

Pour le Budget Primitif 2014, une estimation globale de 102 M€ avait été retenue et il est proposé d'augmenter la prévision de recettes à 120 M€.

En effet, au vu des informations disponibles à fin avril 2014 l'impôt sur les bénéfices acquitté par les dix premiers contributeurs de l'exercice 2013 devrait être stable en 2014. Cependant, des entreprises qui n'avaient pas versé d'impôt en 2013 s'acquitteront en 2014 de contributions qui les rangeront parmi les tous premiers redevables ou parmi les plus importants d'entre eux.

Sous réserve du niveau des contributions des autres entreprises, dont rien n'indique à ce jour au vu de la situation de ces recettes à fin avril 2014, qu'il sera moins élevé que l'an dernier, il est donc probable

qu'après avoir baissé en 2013, les résultats de l'impôt sur les bénéficiaires retrouveront, en 2014, le niveau atteint en 2012 (soit 120 M€).

## II - DEPENSES

On observe une hausse des dépenses (+ 7,5 % par rapport au Budget Primitif 2014), qui s'établissent à 1.046.630.100 €.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 490.980.600 €, sont en légère hausse de + 0,6 %.

Les dépenses d'interventions publiques connaissent une hausse de 5 %.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 22,5 %. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourrait être utilisé sur l'exercice 2014, est de 42,7 M€.

### I - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 2 %, en raison de la hausse conjointe des dépenses de fonctionnement (+ 0,6 %) et des dépenses d'interventions publiques (+ 5 %).

#### A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 490.980.600 €, soit une hausse de 0,6 % par rapport au Budget Primitif. Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : - 0,2 M€, soit - 0,1 % ;
- dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 2,2 M€, soit + 1,7 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 0,9 M€, soit + 1,6 % ;
- frais financiers : + 1 K€, soit + 0,2 %.

#### 1) Dépenses de personnel :

##### I – Les emplois budgétés

3.652 emplois sont valorisés au Budget Rectificatif 2014 contre 3.641 au Budget Primitif, soit 11 emplois de plus, selon les explications suivantes :

Cette majoration de 11 emplois supplémentaires s'explique par :

- le dégel des postes suivants :

- poste de Chef de Cabinet au Conseil National
- poste de Vérificateur Adjoint au Contrôle Général des Dépenses

- poste d'Adjoint au Directeur à la Direction Informatique

- poste de Chargé de Mission au Secrétariat du Département de l'Intérieur

- poste de Chef de Division au Département des Affaires Sociales et de la Santé

- poste d'Adjoint au Directeur de la Coopération Internationale (en contrepartie du gel d'un poste de secrétaire des relations extérieures à cette même direction)

- la création de 5 postes au Foyer de l'Enfance en raison du nombre d'enfants placés dans cette institution

- enfin, par le nombre fluctuant de surnombres ponctuels nécessaires pour le bon fonctionnement des diverses entités (46 cas étaient budgétés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2014 contre 47 au Budget Rectificatif, soit + 1). Le Gouvernement a pris la décision de budgéter 5 postes nouveaux en vue de préparer au mieux les discussions avec l'Union Européenne. Ainsi, à la demande, le groupe de travail déjà constitué sous l'autorité de l'Ambassadeur de Monaco à Bruxelles pourrait être complété par des agents spécialisés sur ces sujets importants pour l'avenir de la Principauté.

Malgré ces évolutions, les crédits de traitement sont en légère diminution en raison des fluctuations habituelles : départs en retraite, recrutements différés, et une inflation très faible.

### II - Les charges sociales

Les charges sociales sont stables entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2014.

En effet, les dépenses relatives aux charges sociales affichent une hausse de + 602.000 €, cependant compensée par la hausse d'égal montant des recettes (augmentation des remboursements de cotisations par la CAR lors de titularisations notamment).

On note la hausse des dépenses relatives aux prestations familiales, soit + 80.000 € de dépenses supplémentaires, l'augmentation de 510.000 € des dépenses de prestations médicales et la hausse de 12.000 € des dépenses de pensions.

2) Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2014	Budget Rectificatif 2014	%
Frais de fonctionnement	24 773 200 €	25 248 400 €	1,9%
Entretien, prestations	44 384 600 €	44 653 000 €	0,6%
Mobilier et matériel	22 544 700 €	22 446 500 €	-0,4%
Travaux	33 438 600 €	34 948 800 €	4,5%
Total	125 141 100 €	127 296 700 €	1,7%

\* Frais de fonctionnement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,9 %).

On note toutefois l'inscription de + 153 K€ pour les dépenses de réceptions concernant les Ambassades dont 100 K€ pour l'Ambassade de Monaco en France dans le cadre de l'organisation de la soirée "Monaco s'invente" qui se tiendra au Petit Palais à Paris le 7 juillet 2014, compensés par la participation de sponsors de l'évènement. On relève également une inscription de + 50 K€ pour la reprise des fouilles des Grottes de Grimaldi et plus particulièrement de la Grotte du Prince en collaboration avec l'Association du Laboratoire du Lazaret de Nice.

Une hausse de + 50 K€ des dépenses relatives aux frais de greffe, liée essentiellement aux dépenses d'affranchissement du courrier, est aussi à noter. De plus, une inscription de 50 K€ supplémentaires est sollicitée pour les transferts hélicoptères gérés par la Direction du Tourisme et des Congrès, due d'une part, à une possible hausse des ventes par les Tours Operators, qui génèrent une augmentation des nuitées pour le tourisme de loisirs, et, d'autre part, à la hausse des tarifs d'HELI AIR.

\* Entretien, prestations et fournitures

Cette rubrique affiche globalement une faible hausse de 0,6 % par rapport au Budget Primitif.

On relève l'inscription de + 60 K€ pour les prestations de services téléphoniques de l'Administration, et de + 60,5 K€ pour les dépenses

d'eau, gaz, électricité et climatisation des bâtiments publics.

On note également la hausse de 112 K€ des frais de fonctionnement des Ambassades expliquée principalement par des frais de déménagements récemment prévus, ainsi que par divers ajustements des dépenses des différentes Ambassades.

\* Mobilier et matériel

Cette catégorie de dépenses affiche une légère baisse (- 0,4 %) expliquée par la diminution de 125 K€ des dépenses de matériel informatique des services administratifs ; cette restitution de crédits est liée au report du remplacement des postes informatiques de l'Administration au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

\* Travaux

Ce type de dépenses affiche globalement une hausse de 4,5 %.

On note la hausse de + 80 K€ des dépenses d'entretien des ouvrages d'art avec la première partie de la sécurisation des locaux techniques des tunnels, et la mise en sécurité des coffres du faux plafond du tunnel Millenium.

On relève l'inscription de + 188 K€ destinée à financer le différentiel d'estimation des contrats d'entretien sur les nouveaux bâtiments notamment celui du Conseil national (y compris le Centre National de Gestion de Crise) et du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco.

Est à noter une inscription de + 750 K€ pour les dépenses de contrats d'entretien et travaux du domaine immobilier de l'Etat, dont une partie pour les honoraires et le suivi des travaux de la Zone J (250 K€), et une partie pour divers travaux d'entretien et d'embellissement du parc domanial (500 K€).

On remarque l'inscription de + 75 K€ pour l'entretien de la voirie avec l'achat de carrelage pour les trottoirs et la mise en place de garde corps sur les zones accidentogènes, et celle de + 105.200 € pour l'entretien de la signalisation routière.

En ce qui concerne l'entretien des ouvrages maritimes, 180 K€ sont rajoutés et concernent la préparation de la maintenance décennale de la rotule de la digue (100.000 €), ainsi que la migration du système d'auscultation de ladite digue (80.000 €).

### 3) Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

#### \* Services commerciaux

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une faible hausse de 0,2 % par rapport au Budget Primitif. On relève la hausse de 140 K€ des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes concernant le compte de partage (contre - 40 K€ pour celles de l'O.E.T.P.), relativisée par la baisse de 70 K€ des dépenses d'achats de marchandises et taxes de la Régie des Tabacs.

#### \* Services publics concédés

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont globalement en hausse de 2,5 %, soit + 0,9 M€.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse de 500 K€ des dépenses relatives au nettoyage de la ville ; il s'agit de la somme envisagée dans le cadre de la négociation en cours avec la S.M.A. concernant le financement des retraites.

On relève également la hausse de 150 K€ des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets. En effet, certains indices ayant augmenté en début d'année, il est prévu une dépense supplémentaire estimée à 60 K€. D'autre part, l'accord franco-monégasque sur le transfert des déchets radioactifs ayant été signé en début d'année 2014, il est désormais

nécessaire de réaliser l'enlèvement des déchets radioactifs stockés sur le territoire ; pour cela, il est prévu une première dépense estimée à 90 K€.

On note aussi la hausse de 300 K€ des dépenses de consommation pour l'éclairage public, afin d'anticiper les augmentations prévues pour l'énergie d'ici la fin de l'année et pour la prise en compte des nouveaux contrats.

Parallèlement, on relève la restitution de 120 K€ concernant des dépenses relatives à la Compagnie des Autobus de Monaco ; cette somme destinée initialement à l'achat de distributeurs de tickets de bus est rendue compte tenu d'une modification des modalités de financement des investissements de la Compagnie des Autobus de Monaco.

#### 4) Frais financiers :

Cette rubrique affiche une faible hausse de + 0,2 % due exclusivement à l'augmentation des frais financiers pour les paiements par carte du Service des Titres de Circulation.

#### B – Dépenses d'interventions publiques

Les interventions publique s'élèvent au Budget Rectificatif 2014 à la somme de 234,9 M€. Les dépenses d'interventions publiques ventilées en cinq domaines, sont retracées dans le tableau suivant.

REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	PR 2014	RE 2014	
Budget Communal :	41 571 100 €	41 571 100 €	0,0%
2 - Etablissements publ. à caractère social :	35 917 500 €	31 841 400 €	-11,3%
6 - Domaine social	27 487 500 €	27 706 100 €	0,8%
1- total social	63 405 000 €	59 547 500 €	-6,1%
3 - établissements publics culturels :	8 306 500 €	7 906 400 €	-4,8%
5 - Domaine éducatif et culturel :	35 836 000 €	36 769 000 €	2,6%
8 - Manifestations culturelles dont :	8 953 000 €	16 739 000 €	87,0%
608103 mediax	3 850 000 €	3 850 000 €	0,0%
608112 festival mondial théâtre	10 000 €	10 000 €	0,0%
608130 expos florales	15 000 €	15 000 €	0,0%
608137 evenements grimaldi forum	3 400 000 €	3 400 000 €	0,0%
608201 manifestations nationales	200 000 €	7 246 000 €	3523,0%

6082012 campagne électorale	0 €	0 €	
608203 Année de la Russie	0 €	700 000 €	
608206 congrès contributions	1 115 000 €	1 155 000 €	3,6%
608207 manifestations culturelles	363 000 €	363 000 €	0,0%
2 - total culture et éducation	53 095 500 €	61 414 400 €	15,67%
4 - Domaine International et humanitaire :	21 544 500 €	21 376 500 €	-0,8%
8 - manifestations internationales dont :	450 000 €	450 000 €	0,0%
608134 subvention MIE	450 000 €	450 000 €	0,0%
3 - total domaine international	21 994 500 €	21 826 500 €	-0,8%
7 - Domaine sportif :	6 342 700 €	7 434 700 €	17,2%
8 - manifestations sportives dont :	19 353 900 €	19 609 400 €	1,3%
608104 épreuves sportives automobiles (ACM)	18 300 000 €	18 555 500 €	1,4%
608132 manifestations sportives diverses	1 053 900 €	1 053 900 €	0,0%
4- total domaine sportif	25 696 600 €	27 044 100 €	5,2%
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce:	11 188 000 €	16 138 000 €	44,2%
8 - manifestations à caractère écon dont :	6 830 000 €	7 400 000 €	8,3%
608114 manifestations nouvelles	0 €	0 €	
608116 exploitation du Grimaldi Forum	6 000 000 €	6 500 000 €	8,3%
608205 congrès réceptions	770 000 €	840 000 €	9,1%
608213 animation	60 000 €	60 000 €	0,0%
5 - total domaine économique	18 018 000 €	23 538 000 €	30,6%
Total général	223 780 700 €	234 941 600 €	5,0%

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2014 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 5 %, soit une hausse de + 11,2 M€. Cette hausse est due principalement aux trois inscriptions suivantes :

- une somme de 7 M€ a été inscrite en vue de la tenue d'une session du Comité Olympique International fin 2014, portant la croissance du domaine éducatif et culturel à + 15,7 % ;

- un montant de 3,3 M€ a été inscrit afin d'honorer les divers frais relatifs à l'opération de changement d'actionariat de Monaco Telecom ;

- enfin l'inscription de 1 M€ a été nécessaire afin de permettre l'installation et le fonctionnement du Yacht Club de Monaco dans ses nouveaux locaux, portant ainsi le domaine sportif à une augmentation de + 5,2 %.

Au niveau du domaine social on observe une baisse (- 6,1%); en effet le C.H.P.G. devrait à nouveau terminer l'exercice à l'équilibre et la subvention de 5 M€ est donc restituée.

#### 1 - Domaine social

Les subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants) connaissent des évolutions de sens contraires. Les variations à la baisse des subventions concernent le Centre Hospitalier Princesse Grace (- 4,95 M€), les résidences de retraite A Qietüdine et Cap Fleuri et plus modestement l'école d'infirmières, tandis que le Centre de Gériatrie Rainier III et le Centre de Transfusion Sanguine nécessitent une intervention complémentaire.

En ce qui concerne le C.H.P.G., les recettes prévisionnelles sont d'un montant de 186,416 M€ en

diminution de 1,2 % par rapport au Budget Primitif 2014. Cependant, si on neutralise l'impact du transfert de la Subvention travaux au Service des Travaux Publics, soit 8M€ en Recettes et en Dépenses et hors dons, les recettes évoluent de + 5,5 M€, soit + 3,11 %. Le Budget Rectificatif comporte notamment une prévision d'évolution des produits des séjours de + 2,998 M€ par rapport au Budget Primitif 2014 et une augmentation de + 3,776 M€ par rapport au réalisé 2013 (soit + 2,72 %). La prévision du Budget Rectificatif enregistre une hausse de 1.266 journées par rapport au Budget Primitif et une baisse par rapport à 2013 de 414 journées, en raison du transfert des services Moyen et Long Séjours, vers le Centre Rainier III. La variation des tarifs est de 2,3 %. Une hypothèse de progression des recettes externes de + 2,85 % par rapport à 2013 et de + 0,97 % par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2014 est également faite.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 186,436 M€ en diminution de 3,8 % par rapport au Budget Primitif 2014. Cependant, si on neutralise, comme pour les Recettes, l'impact des dons et de la Subvention pour travaux, les dépenses évoluent de + 0,480 M€, soit + 0,27 % par rapport au Budget Primitif, ce qui permet globalement d'atteindre l'équilibre budgétaire. Les frais de personnel comptent pour 2/3 des dépenses et les charges d'exploitation à caractère médical (18 %), les deux catégories représentant 85 % du total des dépenses. Sur l'ensemble des comptes de personnel (personnel médical et personnel non médical), il est prévu un Budget Rectificatif de 123,97 M€, soit une augmentation de 1,589 M€ (+ 1,30 %) par rapport au Budget Primitif 2014 et une augmentation de 5,72 M€ (+ 4,84 %) par rapport à la dépense 2013.

Au Budget Rectificatif 2014, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 6,08 M€, en légère baisse de 0,13 M€ par rapport aux prévisions de déficit au Budget Primitif 2014. Le déficit prévisionnel du Budget Rectificatif 2014 du Centre Rainier III est de 2.713.200 €. Comparé au déficit prévisionnel du Budget Primitif 2014, la variation est de + 165.100 €. L'explication de cette variation tient à une modification dans la prévision d'activité par discipline médico-tarifaire d'une part, à une réactualisation des dépenses prévisionnelles de 0,3 % d'autre part.

Pour A Qietüdine, le Budget Rectificatif 2014 se solde par un déficit prévisionnel de 660.200 €. Par rapport au déficit du Budget Primitif 2014 qui s'établissait à 890.300 €, la baisse du déficit prévisionnel provient d'une prévision d'activité

supérieure génératrice de recettes supplémentaires à hauteur de 398.100 € d'une part, et d'économies sur les dépenses d'investissement et de personnel au vu des données constatées au 1er trimestre 2014.

Le Budget Rectificatif 2014 de la Résidence du Cap-Fleuri se solde par un déficit prévisionnel de 2.707.100 €. Celui-ci est en baisse de 2,41 % par rapport au déficit du Budget Primitif 2014 de 2.774.000 €, soit une réduction de 66.900 €.

La subvention à l'Office de Protection Sociale (article 602.104) est réajustée de 22.650.000 € à 23.550.000 €, soit une majoration de 0,9 M€ répartie essentiellement sur l'aide aux personnes handicapées, l'aide et encouragement à la famille et l'aide médicale.

Au titre du chapitre 6 « domaine social », deux évolutions à la hausse sont à noter et la principale concerne la ligne 606.222 de l'ANL (+ 215.000 €). L'impact des attributions de logements domaniaux est moindre par rapport aux estimations faites. De plus, un nombre important de nouveaux dossiers dans le secteur protégé (Loi n°1.235), impacte également ce budget, qui devrait demeurer néanmoins en deçà du résultat de l'exercice 2013 (d'environ 460.000 euros), lui même inférieur au Budget de 2012.

La ligne formation professionnelle est majorée de 87 K€ en raison du succès de la formation en apprentissage. Sur les trois premiers mois de 2014, 30 dossiers ont déjà été validés pour une dépense de 98 000 € contre 42 dossiers en 2012 au total et 56 en 2013.

## 2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse sensible + 15,7% en raison de deux manifestations. En revanche au titre des établissements publics, la seule évolution notable est la subvention au Centre Scientifique qui est réduite de 360 K€ en raison du report du programme avec l'Institut Pasteur et d'une restitution de crédits non consommés sur des projets clôturés de recherche clinique.

Au titre du chapitre 5, plusieurs variations sont enregistrées par les entités culturelles : il s'agit de la majoration de la subvention accordée à l'Opéra de Monte-Carlo suite à un réajustement des dons du sponsor principal entre cette entité et la Compagnie des Ballets (article 605.124). Cette seconde entité a vu, elle aussi, la défection d'un sponsor secondaire et reçoit à ce titre 150 K€. Enfin le Printemps des Arts reçoit 70 K€ pour le même motif.

L'article « culture contributions » passe de 1,56 à 1,86 M€, afin de disposer d'un fonds de roulement, géré par le Département de l'Intérieur, et qui permettrait, le cas échéant, à titre d'avance, de tenir compte d'aléas rencontrés par les entités culturelles en cours d'exercice et que leurs disponibilités ne permettraient pas d'absorber, par exemple la défection d'un sponsor ou des surcoûts des salles et des prestations associées facturées par la S.B.M. et le Grimaldi Forum.

On note au titre des « manifestations » l'organisation de la session extraordinaire du CIO en Principauté du 4 au 10 décembre 2014, qui a un coût estimé 7 M€. Cette initiative fait suite au large débat entamé lors de la 126ème session du CIO à Sochi où les membres ont discuté d'une feuille de route stratégique pour l'avenir du mouvement olympique. Les débats seront centrés autour des trois sujets majeurs que sont la durabilité, la crédibilité et la jeunesse.

Des groupes de travail, qui ont pour mission de rassembler les contributions ont été créés. La session extraordinaire du CIO qui se tiendra à Monaco les 6 et 7 décembre 2014 marquera l'aboutissement de ce processus. Les propositions formulées seront présentées à cette occasion aux membres du CIO pour approbation.

L'autre sujet qui fait l'objet d'une inscription nouvelle est la préparation de l'année de la Russie à Monaco qui commencera fin 2014, notamment avec la venue du Ballet du Bolchoï, pour se poursuivre en 2015.

### 3 – Domaine international

Ce domaine est en légère baisse (- 0,8 %) à 21,83 M€. On constate notamment la diminution du programme de l'Union pour la Méditerranée (article 604.203 : - 350 K€), compte tenu du retard pris dans la réalisation de projets concrets tels que, par exemple, le plan solaire méditerranéen.

En revanche, une somme de 150 K€ est allouée sur l'article 604.228 pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la présidence de Monaco du FSC/OSCE : réunions en Principauté sous forme d'ateliers et séminaire d'experts relatif au Processus de Valence.

### 4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une évolution de 5,2 %.

Au titre des subventions, on constate la majoration de la subvention 2014 du Yacht Club de Monaco de

+ 1 M€. En effet, cette inscription est nécessaire à l'installation et au fonctionnement du YCM dans ses nouveaux locaux, conformément au budget prévisionnel établi par cette entité qui prévoit des recettes de 13,8 M€ et des dépenses de 15,1 M€, dont des frais de personnel de 4,4 M€ (80 personnes) et des frais d'entretien du bâtiment nouveau de 2 M€.

Au titre des politiques publiques, seule une inscription est majorée de 92 K€. Il s'agit de celle du sport scolaire et elle concerne trois sujets. La mise en place, à partir de septembre 2014, de la formation au secourisme et au sauvetage aquatique en faveur des scolaires ; les dépenses d'entretien des locaux de la Société Nautique de Monaco induites par son déménagement au Yacht Club et une participation à l'éventuelle création d'un centre de formation de basket-ball.

Au titre des manifestations, on observe une légère évolution de la subvention à l'Automobile Club de Monaco (+ 1,4%) pour les différentes courses (Rallye des véhicules électriques 2011 et 2012, Kart Cup de 2010, Rallye 2013) clôturées avec un déficit supérieur à celui attendu (article 608.104 : + 255.500 €).

### 5 – Domaine économique

Ce domaine connaît la deuxième plus forte majoration de la section des dépenses d'intervention : + 30,6 %.

L'article 609.208 « études économiques » est majoré de 3,91 M€, dont 3,3 M€ concernent les frais de consultants et avocats relatifs à l'opération de changement d'actionariat de Monaco Telecom qui a eu lieu à la mi-mai 2014. La somme de 605 K€ correspond à différentes missions confiées à des consultants, tout particulièrement en matière européenne.

L'article 609.214 « interventions économiques » croît de 724.000 €. Cette inscription rectificative permet de prendre en charge différentes aides nouvelles. La nouvelle inscription principale (+ 530 K€) concerne l'entité Peace and Sport dont l'objet est de promouvoir la paix par le sport. En effet, les sponsors n'ont pu confirmer leur soutien et celle-ci se trouve démunie. Une réorganisation est envisagée afin de permettre à cette entité de s'adapter à la nouvelle situation.

Est notamment relancé le programme de soutien aux entreprises dans leurs opérations de commercialisation. L'aide consiste en une subvention liée au montant des dépenses éligibles, plafonnée à 30.000 € sur une durée de 12 mois.

Un complément de crédits est également nécessaire dans le cadre la mise en place du nouveau prestataire local du central d'appel des taxis.

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8 on relève, à l'article 608.116, la majoration de 500 K€ de la subvention de fonctionnement de la Société du Grimaldi Forum, l'objectif d'un déficit limité à 6 M€ n'ayant pu se concrétiser en raison d'une fréquentation des congrès moins forte début 2014 et des charges pérennes même si des efforts ont été entrepris par l'exploitant.

La ligne 608.205 Congrès- réceptions augmente de 70 K€ en raison de dossiers de réservations de dernière minute de congrès et conventions d'entreprises d'envergure pour le second trimestre 2014, qui devraient se concrétiser.

## 2 - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2014 d'équipement et d'investissement, dont les acquisitions immobilières, s'élève à 320.707.900 € ; il est à noter que ces crédits évoluent fortement au Budget Rectificatif, + 59 M€, soit + 22,5 % par rapport à l'inscription primitive (261,7 M€), principalement du fait de la majoration des crédits d'acquisition (+ 32 M€) mais également des crédits des travaux d'équipement (+ 24 M€) même si une opération particulière en justifie le montant.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2014-245 du 30 avril 2014 s'élèvent à 42,7 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2014 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 363,4 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de plus de 100 M€ (101,7 M€ exactement) par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (261,7 M€), principalement du fait de la majoration des crédits de travaux (+ 65,3 M€ = inscriptions rectificatives : + 23,9 M€ et reports : + 41,4 M€).

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- \* Acquisition d'immeubles : + 32 M€
- \* Travaux d'équipement : + 23,9 M€, soit + 9,4 %  
• report de crédits de 41,4 M€
- \* Matériel d'équipement : + 3,1 M€, soit + 99 %  
• report de crédits de 1,3 M€

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

### A – Acquisition d'immeubles : + 32M€

Une majoration de crédits de 32 M€ est opérée sur l'article 705.982 « Acquisition de terrains et immeubles » pour permettre des rachats d'appartements voire d'immeubles dans le cadre d'opérations domaniales futures.

### B - Travaux d'équipement

- + 23,9 M€, soit + 9,4 %
- report de crédits de 41,4 M€

Au niveau des crédits de travaux, outre les ajustements sur les opérations en cours, la section enregistre l'inscription de deux nouvelles opérations ; la première opération concerne la création d'une liaison piétonne à la sortie de la gare au niveau du Pont Sainte Devote. L'article 702.903/1 « Voies Publiques – Mobilité durable triennal » (triennalisé en 2015), est ainsi doté de 500 K€ pour permettre de lancer l'opération.

La seconde opération concerne le centre d'entraînement de l'A.S.M. Football Club à La Turbie. L'ASM envisage un programme ambitieux sur ce terrain pour lequel l'Etat dispose d'un bail emphytéotique (programme qui pourrait être présenté au Conseil National lors d'une Commission des grands travaux en juillet). L'Etat envisage de participer à hauteur de 50 M€ (25 M€ en 2014 et 25 M€ en 2015), soit environ 50 % du coût, à la construction du complexe, qui se verra une vitrine haut de gamme de l'équipe professionnelle. L'ASM faisant son affaire de la construction du centre, la participation de 50 M€ de l'Etat est un montant forfaitaire.

En outre, les ajustements sur les opérations en cours résultent avant tout de deux inscriptions significatives à la hausse sur les opérations suivantes :

- l'opération Extension du Quai Albert I<sup>er</sup> – qui comprend la réalisation du Musée de l'Automobile et de parkings publics ainsi que les travaux de réfection des caissons Jarlan, au niveau de la Darse Nord – a nécessité, en ce qui concerne le Musée et les parkings, des travaux préparatoires de déviation des réseaux et de constitution de locaux techniques définitifs plus importants que prévus ; les crédits sont donc majorés de 5,991 M€ (article 707.994) ;

- dans le cadre de l'opération Centre Rainier III, suite à la réception définitive des bâtiments Centre de

Gérontologie Clinique et Centrale d'Énergie pour certains marchés de travaux, la clôture des marchés et la finalisation des décomptes généraux définitifs, pour 3 M€, la fin des travaux électriques et d'équipement pour 1,2 M€, et les restitutions des retenues de garantie pour 1,5 M€, nécessitent une augmentation du budget (+ 3,5 M€ sur l'article 705.930/1).

Par ailleurs, en ce qui concerne l'avant-port, les travaux supplémentaires nécessaires pour la réalisation des réseaux définitifs et des mouillages de l'avant-port, selon les plans modifiés et la finition des abords du Nouveau Yacht Club de Monaco nécessitent une inscription de 2,028 M€ supplémentaires sur l'article 703.906 « Aménagement avant-port », sans augmentation du coût global de l'opération, compte tenu des sommes provisionnées pour aléas.

Ce Budget Rectificatif met l'accent sur des travaux d'entretien et d'embellissement de certains lieux fréquentés de la Principauté. Ainsi, outre le projet de liaison piétonne de la gare cité plus haut, l'inscription de 1,150 M€ supplémentaire sur l'article 702.903 « Amélioration de voies publiques » permet, d'une part, de reconstituer les crédits alloués à l'opération de réaménagement de l'esplanade et de la promenade du Larvotto qui ont été utilisés en partie (750 K€) pour permettre, dès cette année, la réfection des escaliers et le remplacement de l'escalator par un ascenseur entre la Rue Caroline et la rue de Millo, dans le cadre de l'opération de la rue Caroline ; d'autre part, dans le cadre de cette même opération, un complément de budget de 400 K€ est nécessaire pour terminer les travaux, compte tenu des aléas et évolutions de programme en cours de chantier, en concertation avec les commerçants du secteur.

Une inscription de 1,1 M€ supplémentaire sur l'article 708.979 « Amélioration et extension des bâtiments publics » est également faite pour permettre de maintenir un rythme soutenu dans le déroulement de l'opération de réfection du centre administratif rue Notari, et en particulier les locaux du service des Travaux Publics (+ 500 K€), ainsi que l'aménagement de 200 m<sup>2</sup> de bureaux pour l'équipe de l'Urbanisation en Mer (+ 600 K€).

Quant à l'opération d'Aménagement de l'entrée de ville au niveau du Jardin Exotique, elle connaît une majoration de 1 M€ des crédits (article 706.905) afin de prendre en compte le lancement, dès 2014, de l'opération de transfert des serres du Jardin Exotique sur le parcours Vita, qui nécessite en premier lieu la

transplantation de l'intégralité des oliviers présents sur ce site.

Enfin, des crédits justifiés principalement par des résultats d'appels d'offres supérieurs aux montants budgétés sur les prestations de gestion technique centralisée et de vidéo protection des Parkings publics (+ 188 K€), des travaux de réhabilitation des sanitaires publics du Parking du Grimaldi Forum (+ 130 K€) et des travaux de réhabilitation des locaux du service des Parkings Publics (+ 225 K€), sont inscrits à hauteur de 788 K€ (article 702.921 « Amélioration Parkings Publics »).

Parallèlement, des minorations sur les opérations en cours résultent avant tout des quatre inscriptions significatives suivantes :

- 705.946 « Opération Testimonio II » (- 13 M€),
- 711.966 « Centre Commercial de Fontvieille » (- 2,5 M€),
- 704.9281 « Hélicoptère Extension Rénovation » (- 2 M€),
- 704.991 « Réservoir Terragna Beausoleil » (- 1,6 M€).

Pour la première opération (Testimonio II), cette restitution de crédits est permise par la rectification à la baisse du montant de la soulté dans le cadre du contrat promotion construction, suite à l'analyse en cours des offres, qui permettra de présenter ce programme au Conseil National au cours du mois de juillet 2014 .

Pour ce qui concerne le Centre Commercial de Fontvieille, l'opération ne pourra démarrer que lorsque les locaux auront été libérés avec notamment, le relogement de la collection de voitures de S.A.S. Le Prince dans le Musée de l'Automobile de la darse Nord et le relogement de la salle du Canton -Espace Léo Ferré- au sein de l'îlot Pasteur. Le Gouvernement met à profit ce délai pour procéder au lancement de l'appel d'offres ; ainsi, le démarrage des études interviendra principalement sur l'exercice 2015.

Par ailleurs, s'agissant de l'opération « Hélicoptère Extension Rénovation », les études concernant la restructuration de l'hélicoptère ont été relancées en 2014 et ont nécessité une mise à jour du programme ; les études concernant le renforcement de la piste sont en cours mais ces éléments ne permettent pas d'aller au-delà de la phase d'avant-projet en 2014. Les montants sont donc ajustés aux besoins, s'agissant d'un article non triennalisé.

Enfin, s'agissant de l'opération « Réservoir Terragna Beausoleil », les études et les travaux de doublement des réseaux d'eau ont démarré en 2014 mais les études du réservoir et les acquisitions foncières ne démarreront pas en 2014 ; comme pour l'opération précédente, les montants sont ajustés aux besoins, s'agissant d'un article non triennalisé.

### C - Matériel d'équipement

+ 3,1 M€, soit + 99 % / report de crédits de 1,280 M€

Les principales écritures concernent deux articles :

- l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile », pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2013 (+ 1.979.400 €) ;

- l'article 708.904.2 « Mise en œuvre du système d'information » : l'inscription supplémentaire de 1,070 M€ au titre de la mise en œuvre du schéma directeur informatique de l'Administration, est rendue nécessaire pour accélérer la migration des applications qui tournent actuellement sur d'anciens systèmes d'exploitation et notamment pour tenir compte, dans ce cadre, du résultat de l'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouvel outil de gestion immobilière pour l'Administration des Domaines. Le montant correspond pour partie au contrat de fourniture du logiciel et de son intégration par l'éditeur et pour partie aux prestations d'accompagnement et de conseil nécessaires à la Direction Informatique et à la Direction de l'Administration Electronique pour mener à bien ce projet important qui touche un secteur-clé des missions de l'Etat.

### **III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Des inscriptions modificatives affectent six Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 3.276.900 € à un solde débiteur de 17.143.900 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

#### a) Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de - 100 K€ en dépenses et de + 340 K€ en recettes sont réalisées sur le Compte Spécial n° 80.00, afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la

mise en circulation des pièces courantes et de collection en 2014.

#### b) Comptes de commerce

Le Compte Spécial n° 81.09 « Année de la Russie » a été créé pour retracer les contributions des partenariats officiels et les manifestations liées à cet événement, pour un montant de + 500 K€ en recettes et en dépenses.

Une inscription de - 800 K€ en dépenses sur le Compte Spécial n° 81.21 « Energie Développement durable » est effectuée pour ajuster le montant des dépenses prévues.

#### c) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.). Ce compte fait l'objet d'une inscription rectifiée de + 11.349.000 € en recettes et de + 1.500.000 € en dépenses sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2014.

#### d) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de + 600 K€ en dépenses et + 450 K€ en recettes de tenir compte du sinistre survenu dans les locaux de la Direction de la Sécurité Publique en mars 2014.

#### e) Comptes de prêts :

Le C.S.T. 85.60 « Prêts Divers » présente une inscription de + 24,8 M€ en dépenses afin de constater le rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel du prêt accordé à la société S.I.I.O pour un montant total de 24.805.623 €.

\*\*\*

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame.

Avant de passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la Commission sur le projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2014, je vous précise qu'à la suite directe des Commissions Plénières d'Etude tenues en présence des membres du Gouvernement les 2, 3 et

4 septembre derniers, un certain nombre de courriers ont été transmis aux élus, portant de nombreuses inscriptions modifiant le Budget Rectificatif initial.

Un nouveau fascicule tenant compte de ces modifications vous a donc été communiqué par voie électronique le 1<sup>er</sup> octobre.

Je donne à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de sa commission.

**M. Marc BURINI.-** Avant la lecture du rapport, j'ai tiens à faire une remarque liminaire.

La Commission a évidemment étudié – c'est ce qui a fait l'objet de questions et de Commissions Plénières d'Etude privées entre le Gouvernement et le Conseil National – le projet de loi de budget rectificatif accompagné de son exposé des motifs du 30 juin 2014.

Depuis, nous avons eu connaissance d'un certain nombre de modifications. Aussi, il convient de préciser que les courriers en dates des 10 et 11 septembre ont été pris en compte dans la rédaction du rapport. Par contre, celui-ci ayant été adopté le 18 septembre, il n'a pu intégrer les modifications très substantielles intervenues à la date du 19 septembre.

Cette précision devait être apportée dans le sens d'une bonne compréhension puisque l'on sait que, par la suite, il y aura des modifications. Merci.

Suite au dépôt par le Gouvernement du projet de Budget Rectificatif le 30 juin 2014, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'en est saisie sans attendre son renvoi officiel et a adressé ses questions dont les réponses ont été examinées dans le cadre des Commissions Plénières d'Etude des 2, 3 et 4 septembre derniers.

Ce Budget Rectificatif fait apparaître de nouvelles écritures modifiant de manière substantielle celles votées en décembre 2013, lors du Budget Primitif 2014, tel que lui confère la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget dans son article 8 pour – je cite – « *modifier, en cours d'année, la loi de budget [dans le] but d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses auxquelles il doit être fait face avant la fin de l'exercice [ou] d'ouvrir des crédits nouveaux pour la couverture de besoins ordinairement imprévisibles à satisfaire dans le même délai* ».

Le Budget Rectificatif d'une année en cours constitue traditionnellement un point d'étape en milieu d'année et ne saurait, dans l'esprit de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, constituer qu'un simple document ne faisant apparaître que des ajustements techniques. Cette remarque liminaire s'applique tout particulièrement au Budget Rectificatif 2014 que nous allons examiner en séance publique pendant trois jours.

Le projet de loi n° 925 portant fixation du Budget général Rectificatif de l'Etat pour l'Exercice 2014 ne déroge pas à cette règle mais il revêt une importance toute particulière pour les Elus de la majorité car le Budget Primitif 2014 fut le premier budget examiné par le nouveau Conseil National issu des urnes en février 2013.

Le Budget Primitif 2014 ne répondait qu'imparfaitement aux attentes des élus, lesquels attendaient que ce Budget Rectificatif puisse rectifier, dans son acception étymologique de « remettre dans le droit chemin », à la fois nos relations institutionnelles et les écritures complémentaires que le Conseil National aurait aimé voir figurer dès le Budget Primitif, écritures traduisant la politique conduite par le Gouvernement. C'est bien pourquoi le vote d'un Budget Primitif ne donne ni crédit illimité tout au long de l'année, ni blanc-seing au Gouvernement.

Ce Budget Rectificatif est donc l'occasion pour les élus, après une année et demi de mandat, d'effectuer un premier bilan : Bilan sur les grandes orientations stratégiques du Gouvernement qui se traduisent en chiffres dans les lois de Budget Primitives et Rectificatives mais bilan, aussi, concernant la relation institutionnelle qui s'est établie entre le Conseil National et le Gouvernement depuis l'élection de la nouvelle majorité.

La première partie de mon propos porte donc sur l'analyse de ce budget et de ce qu'il traduit en matière d'orientations stratégiques adoptées par le Gouvernement.

Les recettes sont réévaluées à la hausse de 8,4 % par rapport au Budget Primitif pour atteindre un niveau record de 1 milliard et 31 millions d'euros. Dans le même temps, les dépenses évoluent pratiquement dans la même proportion avec une augmentation de 7,5% pour atteindre un total de 1 milliard et 46 millions.

Ainsi, le déficit budgétaire prévisionnel se trouve minoré passant de 22,6 M€ à 15,5 M€. Selon un courrier transmis par le Ministre d'Etat le 10 septembre, 36 M€ de recettes supplémentaires devraient être

inscrits en fin d'année ce qui conduirait à un budget excédentaire.

Pour ce qui concerne les recettes, il peut être relevé que tous les chapitres sont en augmentation mais, qu'en valeur, la réévaluation provient principalement du chapitre des contributions pour 57 M€ et de celui des produits et revenus du domaine de l'Etat pour 19 M€ ; ces deux chapitres étant estimés chacun en augmentation de 8 % par rapport au Budget Primitif 2014. Les recettes des services administratifs progressent également de 13 %, soit d'un montant de 3,2 M€.

Après examen des principaux articles du budget rectifiés à la hausse et des explications fournies par le Gouvernement, si la Commission des Finances et de l'Economie ne peut que se satisfaire des chiffres bruts des recettes de l'Etat pour l'année en cours, elle ne saurait faire l'économie d'une analyse critique constructive des données.

En effet, les Elus ne peuvent que constater que sur le montant d'1 milliard 31 millions estimés de recettes, une part non négligeable de plus de 45 millions d'euros, peut être qualifiée d'exceptionnelle voire d'hypothétique.

Par ailleurs, une part prépondérante repose toujours directement ou indirectement sur l'activité immobilière. Selon les informations dont la Commission dispose, elles ne représentent pas moins de 148 millions si l'on ne prend en considération que les droits de mutation, les droits des hypothèques et la T.V.A. immobilière nette encaissée à fin juin 2014, soit près de 14 % du total des recettes. Les 36 M€ évoqués précédemment viendront accroître ce pourcentage.

Parmi les recettes exceptionnelles, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a par ailleurs particulièrement gardé à l'esprit qu'une somme de 20 M€ est inscrite au titre du transfert au Fonds de Réserve Constitutionnel des actions de la S.B.M. détenues par le Budget de l'Etat.

Cette somme devait permettre de réaliser des investissements structurants. Je cite en effet le Ministre d'Etat dans sa réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie sur le Budget Primitif 2014 : « Ces 20 M€ seront affectés aux travaux de l'héliport, à la construction du socle de l'opération Pasteur, à l'extension du centre commercial de Fontvieille et au projet d'extension en mer. Il s'agit uniquement d'investissements stratégiques rentables qui constitueront des relais de croissance et

d'investissements pour l'avenir ». Nous verrons dans l'étude de la section 7 que tel n'a pas été le cas.

La commission n'a pas manqué de relever par ailleurs que 8 millions d'euros sont inscrits au titre des produits de cession. Cette recette apparaît tout à fait hypothétique, puisqu'elle résulte d'opérations immobilières nécessitant une surdensification dont l'aboutissement réel est très incertain.

Votre rapporteur rappelle qu'un même montant de 8 millions d'euros était inscrit au Budget Rectificatif 2013 et n'a jamais été encaissé tout comme en 2012.

Par « droits relatifs à la surdensification volumétrique », il faut entendre la construction de m<sup>2</sup> supplémentaires qui va au-delà de ce qui est autorisé par le règlement d'urbanisme. Les Elus s'interrogent toujours sur la mise en pratique du « Code de bonne conduite » qui a été élaboré par le Gouvernement mais qui ne revêt pas un caractère réglementaire. Le Gouvernement fait, semble-t-il, appel au volontariat en la matière. L'usage veut également qu'il modifie de manière très fréquente les Ordonnances Souveraines d'urbanisme créant une incertitude ne pouvant que dérouter les investisseurs.

Tout comme lors du Budget Primitif 2014, les réponses du Gouvernement aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale relatives à la description détaillée des opérations de surdensification immobilière ne permettent pas de se prononcer sur le caractère équitable, pérenne et juridiquement fondé de cette mesure.

Par ailleurs, la Commission a pu constater que le même montant demeure inscrit chaque année tel un forfait alors que la plupart des opérations décrites dans les réponses du Gouvernement seront réalisées en 2015 ou sans échéance connue.

Dès lors, les Elus appellent le Gouvernement à mettre en place un dispositif réellement transparent et qui soit opposable à l'ensemble des requérants de manière impartiale.

Enfin, au titre de recettes exceptionnelles, plus de 10 millions d'euros de dividendes ont été versés par Monaco Telecom.

En effet, Monaco Telecom a connu un événement majeur au printemps dernier. M. Xavier NIEL, professionnel reconnu du monde des télécommunications pour avoir notamment bouleversé ce secteur en France avec l'opérateur Free, a acquis

à travers sa holding personnelle NJJ Capital la majorité des parts soit 55 % de la société.

Le fait que le nouvel actionnaire ai choisit d'investir personnellement rassure votre rapporteur qui appelait de ses vœux le choix d'un partenaire qui puisse garantir l'*affectio societatis* qui lui semblait indispensable dans une société de cette taille.

Sur ce dossier, s'agissant d'une société cotée, les élus comprennent aisément qu'il était difficile de les informer du détail des négociations en cours afin d'éviter tout risque de délit d'initié.

Le Conseil National a appris par voie de presse le nom du repreneur et a sollicité une rencontre avec ce nouvel actionnaire, laquelle s'est tenue le 8 septembre dernier. Les élus ont bien entendu les propos, lesquels se voulaient aussi ambitieux que rassurants tenus par ce dernier en matière de développement de services innovants, de refonte des tarifs mieux adaptés aux clientèles monégasques très diverses, et enfin, de maintien des emplois en particulier des nationaux au sein de la société.

La représentation nationale ne manquera pas de veiller à ce que les intentions de ce nouvel actionnaire soient suivies d'effet dans les mois à venir.

Mais eu égard à la personnalité du repreneur et à son implication dans le secteur des nouvelles technologies en pleine mutation, votre rapporteur ne peut s'empêcher de penser que ce partenariat pourrait être bénéfique à Monaco si une synergie pouvait s'instaurer et si des entreprises innovantes - faibles consommatrices de surfaces et à forte valeur ajoutée - pouvaient élire domicile sur notre territoire à condition que par une volonté politique toutes les conditions soient réunies pour les accueillir.

L'autre moitié des recettes issues des produits et revenus du domaine de l'Etat provient de l'accroissement des revenus générés par les monopoles concédés à savoir la redevance de la S.B.M..

Votre rapporteur relève l'effet positif d'un regain de l'activité « jeux » sur le budget de l'Etat. En effet, une hausse de 18 % des jeux pour l'exercice 2013/2014 produit des recettes supplémentaires de 5 millions d'euros soit 17,8 % d'augmentation. Néanmoins, la Commission des Finances n'est pas convaincue que cet accroissement des recettes ressortisse à la mise en place de mesures tangibles tant attendues mais elle pense plutôt qu'il est plus d'ordre conjoncturel.

Il ne faut pas non plus oublier que jadis la S.B.M. distribuait aussi de substantiels dividendes...

Ainsi, les Elus ne peuvent que légitimement s'inquiéter du plan de redressement des jeux qui devait être élaboré par le nouveau Directeur, recruté il y a plus d'un an, et qui ne leur a toujours pas été communiqué. Ce plan existe-t-il vraiment ?

Les réponses, à ce jour, du Gouvernement et de la Direction de la société ne sont ni convaincantes, ni rassurantes. Si cette société qui tient une place à part dans Monaco a décidé de développer une activité immobilière, il ne faudrait pas que ce secteur obère les problèmes du groupe et que ce redéploiement se fasse au détriment de l'activité traditionnelle des jeux. Le Conseil National reste extrêmement préoccupé par la situation de cette société laquelle aurait tout pour réussir, à condition que les stratégies soient clairement définies avec des objectifs chiffrés précis et mis en œuvre avec détermination et courage par ses dirigeants.

De manière plus générale, en ce qui concerne les concessions de service public, les élus souhaitent que la Commission idoine soit réunie de manière plus régulière afin d'être tenus informés des évolutions de toutes les sociétés concessionnaires telles que la S.M.A., la S.E.P.M. ou Monaco Télécom. Ils demandent à être associés en amont aux décisions majeures. Les prochains mois seront particulièrement importants pour certaines des sociétés concessionnaires et le Conseil National entend bien jouer pleinement son rôle de partenaire privilégié en tant qu'élément constitutif de l'Etat. A ce titre, la Commission des Finances et de l'Economie demande à ce que les règles en matière de convocation de cette Commission des concessions évoluent, à l'instar par exemple de celles de la Commission de Placement des Fonds.

Votre rapporteur se concentrera à présent sur l'examen du chapitre des contributions qui représentent 72 % des recettes totales de l'Etat. S'il était besoin de le rappeler, nous voyons bien là que la structure de nos recettes ne nous range pas dans la catégorie des paradis fiscaux : ce sont bien ici des recettes fiscales que nous allons examiner...

Pour ce qui concerne les droits de mutations, 12 M€ ont été ajoutés portant cet article de 70 à 82 M€.

D'après les informations fournies dans le cadre des échanges avec le Gouvernement, au 30 juin 2014, 68 M€ avaient été encaissés dont :

- 14 M€ provenaient des mutations à titre onéreux de biens meubles ;

- 47 M€ d'immeubles ;
- et 7 M€ de donations et successions ;

soit plus de 80 % de ces recettes qui provenaient de l'immobilier.

A ce titre votre rapporteur ne peut que remarquer que le régime transitoire dit "d'incitation à la transparence" prévu par la loi n°1381 sur les droits de mutation est du temporaire qui dure.

La loi qui prévoyait un délai d'une année a été modifiée un an seulement après son vote. Puis cet été, le Gouvernement a décidé de prolonger « ex-lege » le délai octroyé aux administrés jusqu'à la fin 2014. La Commission souhaite qu'un bilan précis soit effectué avec le Gouvernement dès le début de l'année prochaine afin d'examiner, comme convenu lors du vote de la loi, en vue de perfectionner ce dispositif.

La T.V.A. monégasque est estimée à la hausse de 12 M€ passant de 368 M€ à 380 M€. On ne peut manquer de constater que son augmentation résulte essentiellement d'un effet « taux », c'est-à-dire de la transposition de la réforme des taux de T.V.A. en France dont le taux normal est passé de 19.6 % à 20 % et le taux intermédiaire de 8 % à 10 %, et malheureusement pas uniquement, d'un accroissement de l'activité économique.

A ce sujet, votre rapporteur tient à souligner que si le Gouvernement fait, je cite « le choix délibéré de fonder son financement sur les taxes indirectes » il subit la fiscalité du pays voisin pour les taux.

Alors même que les recettes de T.V.A. représentent 47 % des recettes totales de l'Etat, nous n'avons pas la maîtrise sur les taux pour près de la moitié d'entre elles. On ne peut une fois de plus qu'inciter le Gouvernement à accroître l'assiette, tout en diversifiant concomitamment nos activités.

S'agissant plus particulièrement de la T.V.A. immobilière, la Commission s'est étonnée de l'absence de rectification à la hausse. A cet égard, dans le cadre des échanges précédents l'examen de ce budget, elle a appris que le programme immobilier de la « Tour Odéon » n'a pas participé comme attendu à un accroissement de la T.V.A. car un seul appartement a été vendu à ce jour.

La représentation nationale exprime donc une fois de plus sa très grande inquiétude concernant ce programme immobilier dont la livraison a pris du retard, programme que l'Etat a soutenu en garantissant

intégralement à un promoteur privé son financement et pour lequel, faut-il le rappeler, le Gouvernement s'est engagé à racheter les appartements invendus.

Ce projet aurait déjà dû être fortement contributeur de T.V.A., ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Quant aux appartements destinés aux monégasques, alors que l'appel à candidatures a été lancé le 1<sup>er</sup> septembre, la Haute Assemblée n'a pas encore obtenu l'assurance que les charges seront supportables pour les foyers tributaires malgré ses multiples demandes d'information sur leur montant, qui ne peut de toute évidence pas être comparable à d'autres immeubles domaniaux. Concernant l'entrée de l'immeuble dévolue à nos compatriotes, eu égard à l'engagement financier de l'Etat dans cette opération, le Conseil National presse le Gouvernement de demander au promoteur qu'elle soit à la hauteur de nos légitimes attentes.

En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfiques, il est estimé à la hausse de 18 millions passant de 102 à 120 M€. Cette évolution serait notamment due au fait que deux établissements financiers de la place s'acquittent depuis peu de cette contribution. Cette explication n'a pas manqué de déconcerter la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Votre rapporteur encourage donc le Gouvernement à traiter les sociétés qui ne s'acquittent toujours pas de leurs obligations fiscales. Le Gouvernement doit assurer et assumer son pouvoir régalien en la matière de façon pragmatique et judicieuse et faire en sorte que tous ceux qui sont assujettis soient égaux devant l'impôt.

Les entreprises installées en Principauté y bénéficient aussi de tous les avantages qu'offre un Etat en matière de services publics, de sécurité, d'infrastructures, de fiscalité douce pour les personnes physiques... et le Conseil National estime qu'on doit aussi rendre au pays qui nous accueille sans quoi l'attractivité serait un jeu à somme nulle pour les deniers publics. Les bénéfiques retirés – dans toutes les acceptions du terme – ne doivent pas être en sens unique.

Ainsi, après un examen détaillé des recettes au titre de 2014, ce n'est pas moins de 45 millions d'entre elles qui revêtent un caractère exceptionnel :

- Le transfert d'actions de la Société des Bains de Mer pour 20 M€,
- Les dividendes de Monaco Telecom pour 10 M€ ;

- Les très hypothétiques 8 millions au titre des produits de cessions ;

- Une opération immobilière qui a rapporté plus de 6 M€ en droit d'enregistrement et en droit d'hypothèque ;

- Plus de 2 M€ de remboursement de trop perçu sur subventions.

Le milliard de recettes dont encore une fois il y a tout lieu de se féliciter inclut donc des sommes qui ne seront pas nécessairement pérennes ou induites par un accroissement de notre activité économique stricto sensu.

Votre rapporteur peut vous sembler d'un pessimisme exagéré après les constats qu'il vient d'énoncer.

En réalité, il s'interroge sur deux points essentiels :

En premier lieu, la stratégie du Gouvernement en matière de recettes nouvelles.

En second lieu, la pérennité du modèle économique et social de la Principauté.

Sur le premier point, l'accroissement des recettes anticipées pour l'année 2014, s'il est réel, n'apparaît pas découler d'une stratégie de développement de recettes nouvelles.

Les quelques bonnes idées peinent à aboutir à des projets concrets. Je citerais à ce titre deux exemples.

Le Gouvernement a annoncé au Budget Primitif 2014 qu'il travaillait sur la mise en place de plaques d'immatriculation personnalisées. Plus de 9 mois après, interrogé sur l'avancement de ces travaux, il a informé la Haute Assemblée de la création d'un groupe de travail à la rentrée. Que de temps perdu sur un sujet qui pourrait générer de nouvelles recettes de manière certaine et immédiate...

Le second exemple concerne les fréquences satellitaires pour lesquelles 1,5 million d'euros a été voté au Budget Rectificatif 2013 dans l'optique de générer une redevance. Plus d'un an après, la Représentation Nationale constate que les recettes résultant de cette opération tardent à se concrétiser et elle regrette de ne pas être tenue informée de l'avancée de ce projet.

Les Elus encouragent le Gouvernement à réfléchir à de nouvelles sources de recettes et notamment à favoriser le développement du "capital immatériel" : activités culturelles ou de création, d'autant que l'avenir

réserve à la Principauté de très lourds investissements : Nouvel hôpital et urbanisation en mer notamment.

Sur le second point, si le modèle économique monégasque se veut basé sur la diversification de l'économie – c'est en tout cas ce que le Gouvernement affirme depuis de nombreuses années – il repose en réalité largement sur les revenus directs et indirects de l'immobilier.

Les prix dans ce secteur ont atteint des sommets pouvant dépasser ceux des principales capitales du monde. Les prix ne seront-ils pas trop élevés pour pouvoir accueillir des P.M.E. à forte valeur ajoutée ?

Doit-on simplement se satisfaire de l'accroissement des résidents et de la bonne tenue du secteur immobilier ? Qu'apporte réellement un nouveau résident au niveau des recettes de l'Etat ? Quelles sont les mesures mises en place pour que les résidents participent réellement à l'activité économique ?

La proposition de loi sur le Multi Family Office déposée par la majorité du Conseil National pourrait constituer une nouvelle activité pour la place permettant de sédentariser les nouveaux résidents ou d'inciter des non-résidents à gérer leur patrimoine depuis Monaco.

Cette diversification des recettes est une question de survie étant donné l'exiguïté de notre territoire et l'épuisement du foncier. Il est vrai que dans les économies basées essentiellement sur la rente, il est plus difficile de se remettre en question.

C'est par l'accroissement des recettes que nos ambitieux projets d'avenir pourront être financés.

Suite à l'examen des recettes, la Commission des Finances et de l'Economie a analysé de manière détaillée l'accroissement des dépenses.

Votre rapporteur s'attachera en premier lieu à l'examen des dépenses de section 7 relative aux investissements.

En effet, l'augmentation des dépenses est principalement due à la rectification à la hausse des crédits d'équipement de 22,5 %, ceux-ci passant de 261 à 320 M€.

Lors des Commissions Plénières d'Etudes, les Elus ont unanimement exprimé leur vive opposition à certains crédits inscrits sur le Budget Rectificatif.

Plus précisément une dépense s'élevant à 25 M€ était envisagée à la Turbie afin de participer à la rénovation du centre d'entraînement de l'A.S.M.. Cette

somme alors même que l'Etat n'est ni actionnaire du club de football, ni propriétaire du terrain, était injustifiable aux yeux de la Haute Assemblée.

En outre, son inscription sur le Budget Rectificatif n'était pas acceptable. En effet, la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget énonce dans son article 8 que les inscriptions rectificatives ont pour but d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses auxquelles il doit être fait face avant la fin de l'exercice, et que des ouvertures de crédit peuvent être opérées par le Gouvernement dans les seuls cas d'urgence caractérisée et de nécessité impérieuse ».

Or, en l'espèce il ne s'agissait ni d'un cas d'urgence caractérisée, ni d'une nécessité impérieuse.

Suite à nos séances privées, les Elus et le Gouvernement se sont donc entendus. Par une lettre en date du 10 septembre, vous vous êtes, Monsieur le Ministre, engagé à retirer cette ligne du Budget Rectificatif et je tiens à vous féliciter publiquement de cette sage décision.

A la demande du Conseil National, des crédits supplémentaires de 20 M€ seront inscrits sur l'opération domaniale « L'Engelin » afin de permettre le démarrage du chantier avant la fin de l'année. Ce programme domaniale est cher à la majorité – et constitue quant à lui, « une nécessité impérieuse » puisqu'il permettra de loger près de 140 familles monégasques. Ce programme, Monsieur le Ministre, nous l'avons décidé ensemble avec le Gouvernement.

Cependant, nous étions inquiets quant aux délais de livraison et le Gouvernement, par cette substantielle écriture rectificative, rejoint les recommandations du Conseil National afin de commencer les travaux sans plus tarder.

Nous souhaitons connaître le choix définitivement retenu ; étant précisé que vous deviez recevoir les offres des promoteurs le 15 septembre dernier. Nous vous demandons de vous engager publiquement et solennellement ce soir sur la livraison de ce programme immobilier début 2018.

En outre, Monsieur le Ministre d'Etat, vous vous êtes également engagé par courrier en date du 11 septembre 2014 à mettre en œuvre la réalisation de deux opérations domaniales de taille plus modeste que les immeubles livrés ces dernières années : Une située rue Grimaldi à l'angle de la rue Baron Sainte Suzanne et une autre située avenue Crovetto Frères. Ce type d'opération doit permettre à la fois de

diversifier le parc domaniale et d'assurer pour nos compatriotes des livraisons avant celles de l'opération « L'Engelin » afin de pallier le manque d'anticipation de l'Etat.

Dans la mesure où aucune inscription ne figure au Budget Rectificatif, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de ne pas attendre le Budget Primitif 2015 pour inscrire une partie des sommes relatives à la première opération : ce serait un signe d'engagement fort donné par le Gouvernement à notre Assemblée.

Votre rapporteur suggère de reporter ainsi le million d'euros destiné au « transfert des serres du Jardin Exotique » sur l'opération de la rue Grimaldi. En effet, le transfert des serres est rendu nécessaire par l'opération dite du téléphérique, qui est une promotion immobilière privée ne revêtant pas un caractère prioritaire et pour laquelle le Conseil National ne dispose pas à ce jour d'informations précises.

Nous attendons également un engagement ferme comprenant le coût de chacun des projets domaniaux annoncés, le nombre d'appartements ainsi que la date de lancement des travaux et l'échéance de livraison.

Dans cette logique, votre rapporteur vous suggère également de retirer du budget l'achat – pour 27 M€ – des immeubles situés 15, rue Grimaldi et 16, rue de la Turbie pour lesquels une opération domaniale avait été envisagée et qui, d'un commun accord en Commission de Placement des Fonds, ne nous paraissait pas intéressante eu égard à son coût et au nombre net d'appartements qui aurait pu en résulter.

Ce montant pourrait être utilisé afin d'effectuer des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel. En effet, en bonne orthodoxie budgétaire, et afin de respecter les recommandations de la Commission Supérieure des Comptes, en cas d'excédent de nos recettes, le budget de l'Etat devrait racheter de biens figurant au Fonds de Réserve Constitutionnelle. Ces rachats devront être décidés en Commission de Placement des Fonds conformément aux textes qui régissent nos institutions.

Les biens à racheter en priorité pourraient être ceux destinés à des constructions d'immeubles domaniaux. A ce titre le Conseil National encourage le gouvernement à poursuivre sa politique de préemption c'est-à-dire à acquérir des immeubles et des appartements dans le secteur ancien. Ces achats permettent à l'Etat de prendre des positions stratégiques dans les quartiers de la Principauté en vue de remboursements, seule alternative à la contrainte foncière que connaît Monaco

Pour ce qui concerne l'opération domaniale qui se situe rue Grimaldi à l'angle de la rue du Baron Sainte Suzanne, je rappelle que cet immeuble abritait la boutique de l'ASM.

L'A.S.M. a obtenu au mois d'avril dernier 4 locaux commerciaux aux Jardins d'Apolline, locaux normalement destinés aux nationaux. Lors de la commission d'attribution des locaux, les 3 élus membres de cette Commission ne s'étaient pas opposés à l'attribution de 2 lots dans la mesure où la boutique initiale de l'A.S.M. rue Grimaldi devait être libérée et permettre ainsi une opération domaniale. Ces Elus n'ayant qu'une voix consultative la totalité des lots fut finalement attribuée à l'A.S.M..

Il est donc temps de réaliser cette opération.

Comment ne pas évoquer dans cette section 7 consacrée à l'Équipement et aux Grands Travaux le futur chantier de la S.B.M. dont le projet de loi de désaffectation sera examiné en Séance Publique ? Les élus toutes tendances confondues considèrent que ce projet immobilier et commercial doit s'accompagner d'une augmentation de la capacité des places de parkings dans le quartier du Carré d'Or bien supérieure à celle proposée par la S.B.M.

Ceci nous semble une évidence de bon sens et de bonne prospective. Ce sujet fut longuement débattu lors de nos séances privées et le Gouvernement a bien entendu nos arguments. Dans l'esprit de la Commission des Finances et de l'Économie, il n'a jamais été question que le surcoût destiné à construire des parkings publics supplémentaires – même si le tréfonds appartient à la S.B.M. – fût à la charge de cette dernière.

Dès lors, il apparaît nécessaire à votre rapporteur qu'une inscription supplémentaire soit anticipée dès ce Budget Rectificatif afin de démarrer avant la fin de l'année des études relatives à l'implantation de places supplémentaires. Nous sommes convaincus que le nombre de places est déjà insuffisant dans ce quartier et feront cruellement défaut à terme. Essayons pour le futur, autant que faire se peut, d'avoir ensemble une vision globale et à long terme lorsque des travaux de cette envergure sont décidés.

A ce titre, rappelons que tous les grands chantiers sont inscrits dans des programmes triennaux.

Votre rapporteur souhaite ainsi évoquer le montant pour l'année 2013/2014 des reports de crédit qui s'établissent au niveau extrêmement élevé de 42 M€. En moyenne, ce n'est pas loin de 24 % des crédits

votés pour effectuer des investissements auxquels la Représentation Nationale est attachée qui ne sont pas consommés.

Je rappelle que cette technique offre la possibilité d'utiliser, l'année suivante, le reliquat des crédits inutilisés au cours de l'année d'autorisation : ces crédits n'apparaissent donc pas en dépenses car ils ont été votés lors d'exercices antérieurs.

Il ne faut pas repartir sur une dérive des reports de crédits et réfléchir à un encadrement afin de davantage responsabiliser les services.

La majorité travaille dans ce sens et déposera dans les prochaines semaines une proposition de loi juste et équilibrée.

Votre rapporteur s'inquiète également du taux d'exécution des articles triennalisés. En effet, à la date des échanges avec le Gouvernement, le taux d'exécution des programmes triennaux n'était que de 24 % : Inscrire des crédits sur des programmes triennaux est une chose, exécuter les travaux en temps et en heure en est une autre.

La commission a par ailleurs relevé plusieurs écritures significatives au titre des investissements :

- 16 M€ ont été retranchés sur l'opération Testimonio II ;

- l'extension du quai Albert 1<sup>er</sup> fait l'objet d'une inscription supplémentaire de 5,9 M€ ;

- 2,5 M€ ont été retranchés sur l'extension du Centre commercial de Fontvieille ;

- 2 M€ sont retirés sur les travaux de l'Héliport.

Pour ce qui concerne l'opération Testimonio II, suite au choix par le Gouvernement d'un promoteur, elle ne devrait plus rien coûter à l'État. Cette question sera débattue lors d'une loi de désaffectation.

L'extension du quai Antoine 1<sup>er</sup> a quant à lui pris du retard suite à des problèmes techniques. Dans le cadre de ce projet portuaire, les élus ont demandé que des études soient diligentées aux fins de créer un passage piéton souterrain permettant d'améliorer en partie les problèmes de circulation sur le boulevard Albert I<sup>er</sup>.

Nous regrettons que ce retard entraîne de facto un décalage du démarrage des travaux du centre commercial de Fontvieille car à Monaco tous les travaux sont liés.

De même les élus déplorent que les études sur les travaux de l'héliport aient été suspendues dans l'attente de la décision sur l'emplacement futur de l'extension en mer. Rappelons que le projet Fontvieille II fut définitivement abandonné il y a plusieurs années.

En revanche, nous avons constaté avec satisfaction l'inscription de crédits supplémentaires pour l'embellissement de l'entrée du Port de Fontvieille, travaux que nous sollicitons depuis le début de la mandature.

Sur l'ensemble de ces investissements qui nous paraissent des éléments majeurs de la politique d'attractivité, il est impératif que les travaux avancent.

La commission n'a pas manqué de remarquer également qu'une fois retranchés les 40 M€ de provision pour l'hôpital, les 32 M€ de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel ainsi que divers travaux d'entretien, les dépenses de la section 7 ne représentent que 24 % des dépenses totales.

Permettez à votre rapporteur d'examiner maintenant le deuxième chapitre de dépenses qui connaît la plus forte progression : les interventions publiques. Ces dernières augmentent de 5% passant de 224 M€ à 235 M€. Cette augmentation s'explique principalement par l'organisation en Principauté d'une session extraordinaire du Comité International Olympique du 4 au 10 décembre prochain.

A ce sujet, votre rapporteur s'interroge sur la capacité de la Principauté à accueillir et à financer intégralement des manifestations internationales à caractère exceptionnel qui ne le sont plus étant donné que chaque année au moins un événement dont le coût se compte en millions est organisé. Cet exceptionnel récurrent -permettez-moi cet oxymore - contribue certes au rayonnement de la Principauté et certaines fois à alimenter les recettes de l'Etat ;

Tel est le cas de la réunion du Comité International Olympique pour lequel un crédit conséquent de 7 M€ est sollicité. Sur l'année 2014, lorsque l'on ajoute les sommes dépensées pour le Congrès Interpol et pour le C.I.O. ce n'est pas moins de 11 millions d'euros qui seront à la charge de l'Etat en fin d'année.

La commission ne peut qu'inviter le Gouvernement à opérer à l'avenir des arbitrages budgétaires et à s'interroger sur les retombées réelles directes et indirectes de ce type de manifestations. Doit-on ou peut-on vraiment tout faire chaque année et tout accepter ? Calcule-t-on toujours les véritables retours sur investissement de ce type d'invitations ?

J'en viens à cet égard à d'autres événements qui vont se dérouler tout au long de l'année 2015 et pour lesquels un crédit de 500 000 € est inscrit au Budget Rectificatif. Il s'agit de l'année de la Russie. Le programme ne comprend pas moins d'une centaine d'événements sur l'année. La Commission s'est interrogée sur cette manifestation. Eu égard au contexte international, n'aurait-il pas été plus prudent de réduire quelque peu l'ambition initiale de ce projet ?

La Commission a par ailleurs constaté qu'une somme d'1 million est inscrite au Budget Rectificatif au titre de la subvention du Yacht Club qui s'élevait à 650 000 euros au Budget Primitif. Elle réitère sa grande inquiétude sur la non-maîtrise des coûts d'exploitation de ce bâtiment de plusieurs milliers de m<sup>2</sup> employant plus de 108 personnes dont seulement 8 Monégasques.

La commission s'étonne de cette faible représentation des Monégasques au sein du personnel et espère que les postes créés à tous les niveaux hiérarchiques ont bien été publiés au service de l'emploi.

L'absence de réponse du Gouvernement sur le budget prévisionnel du Yacht Club est inquiétante.

Il ne paraît pas concevable que les services administratifs construisent ce type de bâtiment sans avoir, même avant la pose de la première pierre, une estimation de leurs coûts prévisionnels d'entretien comme il n'est pas envisageable que la Direction du Yacht Club n'ait pas établi un budget prévisionnel sur plusieurs années.

La Commission s'étonne en outre de l'arrivée d'un nouveau venu dans le monde des associations subventionnées, l'association Peace and Sport, pour laquelle le Gouvernement octroie une somme de plus de 500 000 €.

Enfin, votre rapporteur examinera de manière succincte les dépenses de fonctionnement, celles-ci étant contenues et s'établissant à 491 M€ en légère hausse de 0,6 % par rapport au Budget Primitif.

La Commission a relevé que des dépenses de personnel étaient budgétées par le Gouvernement afin de créer 5 postes pour suivre les négociations avec l'Union Européenne.

Suite à la Commission Plénière d'Etude du 30 juillet, il semblerait que des négociations seraient entamées avant la fin de l'année.

Les élus s'interrogent plus particulièrement sur l'existence d'études économiques préalables qui sont indispensables à leurs yeux avant toute entrée en négociation.

Soit le Gouvernement a effectué de telles études et ne les a pas transmises à la Haute Assemblée, alors celle-ci est en droit de s'en étonner, soit elles n'existent pas, et l'étonnement fait alors place à la consternation.

Il paraît en effet indispensable, outre les aspects juridiques liés à l'acquis communautaire, d'avoir également une vision économique quantifiée de la situation. Il s'agirait de déterminer le poids des différents acteurs économiques par secteurs d'activité, le poids de cette activité dans les échanges avec l'Union Européenne.

Quelles seraient les conséquences d'un accord ou d'un non-accord ? Quels sont les secteurs qui pourraient continuer à vivre en autarcie et ceux à qui des accords pourraient profiter et donc être favorables à l'Economie Monégasque ? Quel est leur poids respectif dans notre Economie ? Quelles seraient les activités qui seraient susceptibles de s'implanter à Monaco selon les accords que nous pourrions conclure ? Votre rapporteur sait fort bien que le Gouvernement souhaite mettre des lignes rouges mais estime que ces données pourraient aider à une prise de décision avisée.

Si l'embauche de fonctionnaires qualifiés semble justifiée, la préparation en amont des négociations et des actions de lobbying nous paraissent indispensables et complémentaires.

Le Conseil National sera toujours favorable à voter des crédits en la matière lesquels paraissent plus essentiels à la représentation nationale que les dispendieuses campagnes de communication décidées depuis ces dernières années.

Etant donné l'augmentation exceptionnelle des recettes pour l'année en cours concernant le traitement des fonctionnaires, les élus majoritaires ont sollicité de la part du Gouvernement des explications sur l'absence de revalorisation du point d'indice en juillet 2014, contrairement aux usages les années précédentes.

Le Conseil National est conscient de la contribution des services de l'Etat dans la réussite de notre prospérité, c'est pourquoi il considère qu'un coup de pouce pourrait être donné aux fonctionnaires.

Au moment de l'élaboration de ce rapport, aucune inscription supplémentaire ne figure sur ce budget rectificatif. Nous attendons de ces débats que des

mesures soient annoncées par le Ministre d'Etat en la matière.

Votre rapporteur ne saurait terminer son propos une fois de plus sur la relation de notre vieux couple Monsieur le Ministre. Un couple de plus de cent ans. Notre relation institutionnelle et le rôle du Conseil National font toujours ici l'objet de débats et d'exégèses qui font les délices de notre Assemblée.

Mais à l'instar de certains mariages, il ne faudrait pas que notre relation se transforme en un respectueux éloignement.

L'information préalable et l'association sont toujours rappelées comme la condition *sine qua non* de notre bon fonctionnement. Nous sommes aujourd'hui unanimes à penser que le Conseil National n'est encore pas suffisamment informé et associé sur des sujets majeurs.

Ainsi votre rapporteur a-t-il le sentiment que trop souvent la communication faite au Conseil National prend un caractère de préséance institutionnelle conduisant le Gouvernement à communiquer aux élus les mêmes informations que celles qui seront délivrées à la presse le lendemain.

Cette situation ne saurait perdurer et les indigentes Commissions Plénières d'Etude telle que celle consacrée au Yacht Club doivent très vite être oubliées et ne devront plus se reproduire car l'agacement pourrait faire place au ressentiment.

Le Conseil National est une force de proposition et un partenaire incontournable qui donne au Gouvernement les moyens de conduire sa politique publique par le vote du budget.

J'espère que nos séances privées des 3, 4 et 5 septembre auront marqué un tournant dans nos rapports : Monaco et les Monégasques ont tout à y gagner. J'ose espérer que la tenue et le niveau de nos séances préparatoires auront permis de clarifier certains points sur un budget qui ne nous satisfaisait pas pleinement.

Dans le futur il ne s'agira pas de multiplier des séances privées dont la faible valeur nutritive laisse néanmoins un goût amer. Les épanchements à huis clos que sont nos Commissions Plénières d'Etudes constituent la preuve de la vitalité de notre dialogue et doivent être aussi positifs que constructifs. Nos Commissions Plénières d'Etudes sont le socle de notre relation institutionnelle et ne sauraient être qu'un théâtre de verborités.

Tout l'édifice de nos équilibres institutionnels repose sur une structure fiduciaire solide. Cette confiance doit être partagée dans un respect mutuel.

C'est pourquoi, si, comme je le rappelais, nous avons d'ores et déjà reçu un courrier nous informant que :

- les 25 M€ destinés au centre d'entraînement de l'A.S.M. seraient retirés sur le siège ;

- 20 M€ seraient ajoutés sur l'opération L'Engelin afin d'en accélérer la livraison pour début 2018.

Votre rapporteur souhaite également que le Gouvernement s'engage sur les 3 points suivants :

1 - construction à sa charge et de façon concomitante, de parkings supplémentaires dans le cadre du projet immobilier de la S.B.M.;

2 - coup de pouce et versement d'une prime pour 2014 aux fonctionnaires ;

3 - lancement dès 2015 de deux nouvelles opérations domaniales.

Ainsi, sans inscription au budget des deux écritures rectificatives évoquées ci-avant et en l'absence d'engagement public du Gouvernement sur les trois points précédemment mentionnés, votre rapporteur ne saurait inviter les élus à se prononcer en faveur de ce Budget Rectificatif 2014.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur BURINI, pour ce rapport détaillé.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Rapporteur,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je souhaite tout d'abord remercier Monsieur Marc BURINI et l'ensemble des membres de la Commission

des Finances et de l'Economie Nationale pour le rapport dont il vient d'être donné lecture.

Je voudrais rappeler comme vous, Monsieur le rapporteur, qu'il s'agit, ce soir et lors des deux prochaines Séances Publiques à venir, d'examiner un projet de Budget Rectificatif qui fait apparaître de nouvelles écritures modifiant celles votées en décembre 2013 : d'une part des recettes supplémentaires qui traduisent la bonne santé de l'économie monégasque, ce dont chacun peut se féliciter et, d'autre part et dans une proportion inférieure afin de demeurer dans la démarche de rééquilibrage budgétaire, des dépenses supplémentaires dont nous allons pouvoir discuter ensemble.

Le Gouvernement s'inscrit au travers de ce budget dans une continuité d'action initiée sous la Haute Autorité de S.A.S. le Prince Souverain et guidée par le souci de l'intérêt général de la Principauté.

Il m'importe dès à présent de revenir sur le léger décalage qui existe (ainsi que vous venez de le souligner fort justement, Monsieur le rapporteur) entre le rapport et le projet de budget amendé sur lequel nous allons nous pencher. En effet, certaines inscriptions vous sont parvenues le 19 septembre dernier, c'est-à-dire juste après l'adoption du rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Le Gouvernement a tenu effectivement à procéder à d'ultimes ajustements suite à nos séances privées qui ont été riches et je le crois constructives. Mais je crois que l'essentiel est que nous puissions parler des sujets majeurs pour la Principauté sur la base de données claires et partagées, ce qui est donc le cas à présent. Je me félicite d'ailleurs que ces dernières écritures répondent aux principales préoccupations exprimées par Monsieur le rapporteur, mais j'aurai l'occasion de revenir ensuite sur ce point pour davantage de précisions.

Cet éclaircissement apporté et sans entrer déjà à ce stade dans le détail des chiffres et dans des considérations de fond, je souhaiterais mettre en avant plusieurs faits marquants de ce projet de budget rectificatif :

- premièrement, c'est la première fois que le budget de l'Etat franchit la barre du milliard d'euros, tant en recettes qu'en dépenses, une barre symbolique qui traduit le poids important de l'économie monégasque dans sa globalité et son dynamisme ;

- deuxièmement, le déficit prévisionnel fait place à un équilibre budgétaire qui laisse espérer une nouvelle fois un solde positif conséquent après la clôture des

comptes de 2014, ce qui confirme que notre politique de maîtrise des dépenses publiques continue de porter ses fruits avec un retour à l'excédent budgétaire désormais bien ancré depuis 2012 ;

- troisièmement, j'en ai déjà parlé, nos recettes connaissent une hausse importante, certains diront que c'est parce que le Gouvernement fait toujours preuve de prudence au moment de leur évaluation au Budget Primitif, ce qui est vrai d'ailleurs, mais cela signifie surtout que nous avons su réunir les conditions pour que les acteurs économiques monégasques produisent toujours plus de richesses sur notre territoire, mais également pour développer l'attractivité du pays en faisant venir de nouveaux investisseurs et résidents qui marquent ainsi leur confiance dans son présent et aussi dans son avenir.

Les trois faits marquants que je viens d'énoncer le sont d'autant plus dans le contexte économique international morose qui nous entoure, la Principauté évoluant au sein d'une zone euro dans laquelle aucune donnée objective ne peut laisser penser à ce jour qu'une reprise marquée se dessine.

Une fois ces constats, certes généraux mais riches d'enseignements, dressés, je souhaiterais revenir sur un sujet à caractère institutionnel qui a conclu votre rapport Monsieur BURINI, je veux parler de la relation entre le Gouvernement et le Conseil National.

Vous employez, non sans humour, la métaphore d'un vieux couple pour en apprécier l'état actuel – je ne sais pas d'ailleurs comment on peut qualifier ces noces – mais je crois pour ma part que c'est au jour le jour que se construit une relation de qualité et qu'il peut arriver que des malentendus, voire des incompréhensions, apparaissent. Mais, comme dans ces « vieux couples » dont vous parlez Monsieur le rapporteur, les gens intelligents sont capables de surmonter la tension du quotidien et de se retrouver sur l'essentiel.

C'est en tout cas, je vous l'assure, dans cet état d'esprit que le Gouvernement se place, et j'en veux pour preuve les nombreuses et fructueuses heures passées ensemble lors de nos séances privées sur ce Budget Rectificatif, pour discuter des sujets de fond qui conditionnent le Monaco de demain. Ces sujets essentiels, nous les retrouvons dans votre rapport Monsieur BURINI et dans les inscriptions complémentaires effectuées par le Gouvernement sur lesquelles, comme je l'ai dit, je reviendrai plus en détail par la suite.

Il nous faut donc aller de l'avant car il s'agit là d'une ardente obligation, pour le Conseil National comme pour le Gouvernement, dans la mesure où le bon fonctionnement du pays en dépend, dans le respect des prérogatives de chacun, et que c'est ce que les Monégasques attendent de nous.

Je tiens toutefois à relever que le reproche général souvent formulé à l'encontre du Gouvernement, laissant penser qu'il « prendrait son temps » pour certaines affaires, est un reproche que je ne peux partager tant je sais combien les services exécutifs que je dirige, et les femmes et les hommes qui les composent, sont à pied d'œuvre chaque jour pour faire avancer les choses dans le bon sens. Chacun peut comprendre que le temps de l'action est nécessairement lié au temps du traitement rigoureux des dossiers auquel le Gouvernement est confronté.

Je voudrais terminer ce propos liminaire en rappelant que notre stabilité politique constitue un élément fondamental de notre attractivité et que chacun de nous doit mesurer la responsabilité qu'il porte à cet égard, que ce soit par son mandat ou par ses fonctions.

La qualité des femmes et des hommes au sein de votre Assemblée et du Gouvernement doit permettre, j'en suis certain, de continuer notre travail dans un climat serein, propice à des échanges constructifs pour mieux servir l'intérêt général de la Principauté.

Avant de commencer nos échanges de ce soir et l'examen du Budget Rectificatif, je souhaiterais revenir avec précision sur les écritures complémentaires significatives que le Gouvernement désirerait intégrer au document déposé le 30 juin 2014 au Conseil National et sur lesquelles nous avons déjà eu l'occasion d'échanger, notamment lors des séances privées et qui ont été reprises dans la correspondance que je vous ai adressée le 19 septembre 2014.

Ces amendements portent à la fois sur les recettes, mais également sur quelques chapitres de dépenses.

Les très bonnes rentrées de l'été 2014 au titre des transactions juridiques, et en particulier en matière de droits de mutation, nous permettent d'affiner désormais les prévisions qui figurent dans le projet de budget déposé au mois de juin dernier. Ainsi, à mi-exercice et compte tenu des très bons résultats des mois de juillet et août en la matière, il est envisagé une inscription complémentaire de 28 M€, les portant ainsi de 82 à 110 M€.

Par ailleurs, au mois d'août, une opération immobilière a donné lieu à un versement exceptionnel

de T.V.A.. Un ajustement de la prévision afférente à la T.V.A. monégasque pourrait donc être proposé à hauteur de 18 M€. Cependant, les restitutions de T.V.A. connaissent dans le même temps un nouvel accroissement. Par conséquent, il apparaît logique de fixer l'ajustement global de la prévision des recettes de la T.V.A. à + 6,2 M€, portant l'inscription de la T.V.A. de 380 M€ à 386,2 M€.

L'inscription globale de l'article de T.V.A. prend également en compte aussi un léger plus sur le compte de partage et est ainsi portée de 474,5 M€ à 481 M€.

En outre, les recettes sur droits d'hypothèques s'élèvent déjà à fin août à 4 M€ à comparer à une inscription au Budget Rectificatif 2014 de 3 M€ ; il est donc également proposé une inscription complémentaire de 1,8 M€ pour porter ces recettes à 4,8 M€.

Enfin, compte tenu des décisions du Conseil d'Administration de Monaco Telecom en juillet d'un versement majoré des dividendes, un ajustement de 1,1 M€ est comptabilisé.

Avec les autres inscriptions sur le siège en recettes envisagées de montants beaucoup moins significatifs et qui relèvent plus d'ajustements techniques, les recettes totales du Budget Rectificatif 2014 sont portées de 1.031 M€ à 1.069 M€, soit + 38 M€ ou + 3,7 %.

En ce qui concerne les dépenses, la principale modification concerne le changement d'imputation des 32 M€ inscrits à l'article 705.982 «Acquisitions de terrains ou d'immeubles» vers l'article « Rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel ».

En effet, compte tenu des échanges intervenus avec le Conseil National sur la réalisation d'une opération d'acquisitions d'immeubles dans le quartier de la Condamine, le transfert des 32 M€ sur l'article 709.996 «Rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel» pourra en permettre le rachat par le Budget de l'Etat, le moment venu, ainsi que la réalisation de quelques autres opérations mineures de rachats au Fonds de Réserve.

Par ailleurs, compte tenu des discussions intervenues avec le Conseil National, le Gouvernement propose le retrait du crédit de 25 M€ relatif à la rénovation du centre d'entraînement de l'A.S.M. FC à la Turbie et souhaite réaliser, pour un égal montant, des rachats au Fonds de Réserve, mais je reviendrai sur ce point par la suite.

Les autres écritures de dépenses concernent :

La prise en compte du souhait du Conseil National d'une inscription, dès le Budget Rectificatif, de crédits permettant d'initier dès 2014 l'organisation de l'événement « Nuit Blanche » avec l'inscription d'un montant provisionnel envisagé à hauteur de 100.000€ dans l'attente de l'enveloppe de 500.000€ prévue au titre du Budget Primitif 2015 ;

Par ailleurs, compte tenu de la consultation lancée pour livrer l'opération « L'Engelin » au premier trimestre 2018, une somme de 20 M€ est ajoutée sur l'article correspondant pour faire face aux besoins de crédits supplémentaires y afférant, le cas échéant, mais je reviendrai là encore sur ce point par la suite.

Je souhaite enfin évoquer la participation des fonctionnaires et agents aux excellents résultats budgétaires pour indiquer que le Gouvernement envisage une série de mesures qui, cumulées, auront des répercussions significatives pour ceux en activité mais aussi pour les retraités.

Sans entrer dans le détail de ces mesures sur lesquelles je reviendrai à la fin de mon propos, il importe à ce stade de préciser que leur coût important ne peut être absorbé sur les crédits inscrits en 2014 ; d'où une inscription complémentaire globale de 1,8 M€.

Avec l'ensemble des inscriptions envisagées, le déficit prévisionnel du budget rectificatif déposé le 30 juin laisserait place, pour la première fois depuis un certain nombre d'années, à un équilibre budgétaire ; le solde passerait de - 15,5 M€ à + 107.300 € avec des recettes et des dépenses portées à 1,069 Md €.

Au-delà des remarques générales sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2014, permettez-moi de commencer par répondre à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale quant au caractère, je cite «exceptionnel voire hypothétique» d'une part des recettes prévues.

Il importe de préciser à ce titre que les exemples d'opérations cités par Monsieur le Rapporteur (10 M€ de dividendes versés par Monaco Telecom, opération immobilière génératrice de 6 M€...) représentent une très faible partie du montant des recettes. En outre il n'est pas anormal, ni même surprenant, que dans un budget, même à l'échelle d'un Etat, quelques opérations particulières puissent influencer les résultats. Par exemple, lors de l'exercice précédent, des confiscations judiciaires ont apporté des recettes d'un montant de 6,5 M€. Je dirais donc qu'il y a nécessairement de l'exceptionnel mais que celui-ci est souvent

récurrent...C'est pourquoi le Gouvernement comptabilise ces recettes au même titre que les autres et surtout demeure prudent s'agissant de l'accroissement des charges de fonctionnement à caractère pérenne.

Je tiens à souligner à ce titre, comme vous pouvez le constater dans vos documents, que les majorations de recettes (+ 118 M€) ont permis de faire croître en priorité la part des investissements (+ 94 M€) et non les dépenses courantes, alors même que certains, sous prétexte du franchissement pour la première fois de la barre du milliard de recettes, appellent de leurs vœux de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Suite à ces précisions, je souhaiterais à présent apporter des réponses à toute une série de questions de natures diverses qui jalonnent le rapport de la commission dans sa première partie concernant les recettes.

Pour reprendre ces questions dans l'ordre chronologique du rapport, j'évoquerai en premier lieu celle de la surdensification volumétrique en matière d'urbanisme.

Sans revenir en détail sur ce sujet complexe qui avait été présenté l'an passé au Conseil National et sur lequel je m'étais d'ailleurs largement exprimé dans le cadre du Budget Primitif 2014, je tiens à dire que le Gouvernement entend vos remarques Monsieur le rapporteur. Il demeure pour autant que jusqu'à l'année dernière, il n'existait pas de norme formelle en la matière puisque la pratique relevait alors de l'empirisme. Cet état de fait était reproché de longue date par le Conseil National au Gouvernement et d'ailleurs par vous-même Monsieur le Président, à juste titre j'en conviens volontiers. Partageant les préoccupations de transparence et d'équité du Conseil National, nous avons dès lors élaboré un dispositif en formalisant un document qui précise les règles de négociations à appliquer lors de chaque opération. Ce document a naturellement été porté à la connaissance des opérateurs immobiliers concernés.

S'agissant d'un premier dispositif, je conçois qu'il n'est peut-être pas parfait, même si aux yeux du Gouvernement et à l'épreuve des premières opérations envisagées, il semble tout de même pertinent. Le Gouvernement demeure par conséquent à l'écoute du Conseil National pour des suggestions susceptibles de parfaire ce que nous avons enfin mis en place.

Loin de « dérouter les investisseurs », pour vous citer Monsieur le rapporteur, il me semble tout de même important de souligner que ce dispositif fixe

au contraire en toute transparence des normes opposables à tous les requérants, des normes connues à l'avance et stables.

A ce titre donc, l'inscription effectuée au titre du Budget Primitif de l'exercice 2014 n'a pas été modifiée à l'occasion de ce Budget Rectificatif. En effet, ainsi que le Gouvernement a d'ores et déjà eu l'occasion de le préciser, cette somme correspond principalement aux fractions de participation que l'Etat envisage de percevoir au titre de l'exercice 2014 relativement à deux opérations immobilières privées présentant une surdensification volumétrique.

Pour mémoire, en ce qui concerne la première opération immobilière, l'Etat devrait recevoir, en contrepartie des droits à bâtir supplémentaires accordés, une somme totale de 24 M€ toutes taxes comprises.

Selon l'échéancier arrêté, un acompte de 5 M€ doit être perçu par l'Etat dans les 15 jours à compter de l'expiration du délai de recours des tiers contre l'arrêté ministériel d'autorisation de construire.

Le dossier de demande d'autorisation de construire ayant été déposé le 7 mars 2014, l'arrêté ministériel correspondant devrait ainsi être prochainement délivré, ce qui impliquerait le versement de l'acompte pour la fin d'année, voire tout au début de l'année prochaine.

S'agissant du second projet, il avait été estimé que l'Etat pourrait percevoir, à titre d'acompte, 25 % du montant de la participation convenu, soit 3,75 M€.

Le dossier de demande d'autorisation de construire n'a, à ce jour, pas été déposé. Dans ce contexte, il est possible que ce paiement intervienne plutôt l'année prochaine.

Il convient de noter que, dans le prolongement de la demande d'autorisation de construire déposée en novembre 2013 dans le cadre de la modification d'une opération à Fontvieille, une somme complémentaire aux 6,3 M€ perçus en 2012, d'environ 740.000 €, a récemment été versée à l'Etat.

Enfin, des accords financiers ont été conclus ou sont en passe de l'être concernant d'autres projets immobiliers, sans que toutefois les demandes d'autorisations de construire aient été déposées et/ou les autorisations de construire correspondantes, délivrées.

Ce dispositif commence donc à entrer dans les mœurs et à produire ses effets. Il a pour but, je le rappelle, de faire entrer dans les caisses de l'Etat au bénéfice de l'intérêt général et dans la transparence,

une partie des bénéficiaires que celui-ci accorde à certains propriétaires ou promoteurs en accroissant dans un contexte d'urbanisme maîtrisé la volumétrie des capacités de construction de certaines opérations.

Je souhaite à présent évoquer un autre sujet d'importance que vous avez soulevé Monsieur le rapporteur, à savoir la situation de Monaco Telecom. Sujet important en effet pour les recettes de l'Etat, mais aussi et surtout pour le bien-être des résidents et des salariés de cette société. L'image de la Principauté à l'international est liée au destin de cette société.

Je ne veux pas m'étendre sur l'information du Conseil National lors de l'acquisition par Monsieur Xavier NIEL, au travers de sa holding NJJ Capital, de 55 % des parts de Monaco Telecom, dans la mesure où, comme vous le soulignez vous-même Monsieur le rapporteur, une stricte confidentialité devait être observée en la matière afin de respecter les règles applicables aux sociétés cotées en bourse. Je signale toutefois avoir écrit à ce sujet le 24 avril dernier à Monsieur le Président du Conseil National, c'est-à-dire avant la parution de l'information dans la presse.

Pour ce qui importe avant toute chose, à savoir le devenir de Monaco Telecom, le Gouvernement sera aussi attentif que le Conseil National, croyez-le bien, à ce que les intentions du nouvel actionnaire majoritaire, qui vous ont été exposées le 8 septembre dernier par Monsieur NIEL, soient bien suivies de faits. Je tiens à vous assurer à cet égard qu'il existe une volonté partagée pour que ce secteur des nouvelles technologies, qui est par essence en perpétuelle mutation, puisse mieux trouver sa place et se développer en Principauté.

S'agissant maintenant plus généralement des concessions de service public, le Gouvernement tient à confirmer sa volonté de faire participer le Conseil National aux discussions concernant les décisions majeures y afférentes. C'est dans cet état d'esprit que le 10 avril 2014 s'est tenue une première Commission Plénière d'Etude sur le devenir de l'usine d'incinération.

Dans la continuité, une réunion préparatoire avec la Commission des Concessions se tiendra le 7 octobre 2014, qui devait initialement être suivie d'une Commission Plénière d'Etude prévue le 14 octobre que nous avons dû reporter il y a quelques jours, ce qui n'est que partie remise.

J'ajoute que le renouvellement de l'avenant du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération

concernant le Gros Entretien et Renouvellement a été abordé le 10 juillet 2014 lors d'une réunion avec la Commission des Concessions.

Dans le courant du dernier trimestre, le Gouvernement présentera au Conseil National (ou à la Commission des Concessions) le projet de renouvellement de la convention de concession de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées de la Principauté.

Je m'engage également, à l'instar de l'an dernier, à réunir la Commission des Concessions pour faire un point sur la Société d'Exploitation des Ports, sa gestion et l'évolution de l'exploitation des ports.

Par ailleurs, dès le début de l'année 2015, je me permettrai de vous solliciter, conformément à l'article 8 de la loi n° 1.303 du 20 juillet 2005, afin que vous puissiez me proposer un administrateur au conseil d'administration de la S.E.P.M. parmi trois personnalités extérieures au Conseil National.

L'année 2015 sera particulièrement importante pour la concession d'exploitation portuaire puisqu'elle verra la fin de la première concession attribuée à la S.E.P.M.. Il s'agira d'établir le bilan de la concession, des rapports d'ailleurs avec le Yacht Club dans la gestion de l'avant-port, mais aussi de travailler à l'ensemble des outils techniques et juridiques pour la nouvelle concession qui entrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Gouvernement est conscient de l'intérêt que porte le Conseil National aux questions relatives aux concessions de service public. Il partage cet intérêt et souhaite évidemment continuer d'informer le Conseil National sur les évolutions structurantes de ces sociétés. Je dois rappeler que, depuis le début de cette année 2014, la commission a déjà été réunie à plusieurs reprises en comptant les Commissions Plénières d'Etudes sur les sujets traitant des concessions, je citerai notamment :

- pour la S.E.P.M. : le 10 février 2014
- pour Monaco Telecom : le 12 février 2014
- pour la S.M.A. : le 10 avril 2014
- pour Monaco Telecom : le 8 septembre 2014
- pour la S.M.A. : le 10 juillet 2014

Et une nouvelle réunion sur la S.M.A. est prévue le 7 octobre prochain.

Nous pouvons donc dresser un bilan positif de ce travail commun qui permet, à chaque fois qu'une concession nécessite un avenant ou un nouveau traité, d'être à l'écoute de vos observations sur la qualité des services rendus, sur les offres proposées, sur les problématiques qui vous sont remontées par les Monégasques et les usagers de ces services.

Pour conclure sur ce point et s'agissant enfin de la fréquence des réunions de la Commission des Concessions, nous avons entendu, Monsieur le rapporteur, votre proposition et sommes prêts à en tenir aussi souvent que cela sera nécessaire, selon une fréquence et des modalités dont nous pouvons convenir ensemble.

Je souhaiterais à présent aborder la situation des jeux à la S.B.M. en rappelant qu'après plusieurs années difficiles en termes d'activité, cette dernière a enregistré au cours de l'exercice 2013/2014, pour la première fois depuis quatre ans, un chiffre d'affaires jeux supérieur à 200 M€, soit 207,9 M€ très exactement, tel que cela ressort de la communication financière de la société.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, qui a notamment affecté, vous le savez, le marché italien, autrefois premier marché pour l'activité des jeux de table, et dont les recettes baissent fortement depuis plusieurs années, la progression des recettes de 18 % constatée l'an passé doit être considérée comme un bon résultat.

S'agissant des jeux de table, dont les recettes brutes se sont élevées à 131 M€, cette performance est même la meilleure réalisation depuis l'exercice record 2007/2008, la société ayant réussi à compenser presque totalement la forte baisse de fréquentation de la clientèle italienne.

Ces réalisations constituent les premiers résultats que la S.B.M. nous a fournis du plan de relance des casinos de Monte-Carlo dont les grandes lignes ont été présentées lors de la Commission Plénière d'Etude du 3 juin 2014. Pour plus de détails concernant la mise en œuvre de ce plan, je pense qu'il est plus opportun de se reporter aux réunions tripartites que nous tenons régulièrement afin que les dirigeants vous apportent eux-mêmes toutes les précisions nécessaires.

J'en viens à présent aux recettes fiscales en commençant par répondre au rapport sur le régime transitoire, dit d'incitation à la transparence, prévu par la loi n°1.381 sur les droits de mutation. Il m'appartient de rappeler que son délai d'une année a été modifié, un an après le vote, à la suite d'une décision du

Tribunal Suprême qui avait considéré que ce délai était trop court et c'est la raison pour laquelle il a été prolongé jusqu'au 31 juillet dernier.

Toutefois, plusieurs professionnels de la place ont saisi le Gouvernement pour faire connaître que des bénéficiaires économiques de sociétés détentrices de biens immobiliers souhaitaient profiter de ce régime transitoire mais n'avaient pas fait les démarches dans le temps imparti, et ont demandé que ce délai soit prolongé et pour certains d'entre eux qu'il devienne pérenne.

Le Gouvernement a décidé de prendre ces demandes en considération et, pour ce faire, a permis que ce délai d'application soit prorogé jusqu'à la fin de l'année 2014, pour autant que les intéressés aient fait connaître leur intention avant la fin du délai légal au 31 juillet 2014.

La fin de cette tolérance approchant et certains clients ayant fait connaître leur intention postérieurement à cette date, le Gouvernement est à nouveau interrogé par les professionnels sur la possibilité d'une prorogation supplémentaire ou même, à nouveau, d'une pérennisation de cette faculté.

Une réflexion est en cours sur la meilleure solution à adopter, dans un souci de favoriser la transparence tout en préservant les finances publiques, en précisant que, si la solution d'un maintien sans délai de cette possibilité était retenue, elle ferait l'objet bien sûr d'un projet de loi déposé devant le Conseil National, puisqu'elle nécessiterait de modifier une disposition de la loi n° 1.381 susvisée.

J'ajouterai enfin sur cette question des droits de mutation que le Gouvernement est naturellement ouvert à la demande formulée par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale afin qu'un bilan précis soit effectué en début d'année prochaine, pour voir ensemble s'il y a lieu de perfectionner le dispositif.

Je vous propose donc de tenir une réunion au début de l'année prochaine pour faire un bilan général et pour évoquer également la question de la prorogation du délai pour le retour à la transparence complète.

Toujours dans le domaine fiscal, pour ce qui concerne l'incitation du Gouvernement par Monsieur le rapporteur à accroître l'assiette de T.V.A., il doit tout d'abord être rappelé que, conformément à l'article 15 de la convention fiscale de 1963, l'assiette et les taux de la T.V.A. applicables en France et à Monaco sont identiques et que Monaco ne dispose pas aujourd'hui de marge de manœuvre en la matière.

Il convient donc pour être précis non pas d'accroître l'assiette, mais de maintenir la diversité de l'économie monégasque, voire même de l'accentuer.

A ce propos, par exemple, en matière de création d'entreprise, force est de constater que les activités autorisées sont diversifiées, ainsi qu'en atteste la liste, reproduite ci-après, des secteurs d'activité les plus représentatifs ces dernières années :

- Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ;

- Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions ;

- Cafétérias et autres libres-services ;

- Service d'intermédiaires du commerce de gros d'autres produits spécifiques ;

- Commerce de détail d'habillement ;

- Intermédiaires du commerce en gros de denrées alimentaires, boissons et tabacs ;

- Autres commerces de détail spécialisés divers.

S'agissant des recettes de T.V.A. attendues dans la perspective de la livraison de la Tour Odéon, prévue pour le printemps 2015, une première vente « effective » (vente en l'état futur d'achèvement) a effectivement été enregistrée au mois de juillet 2014. Par ailleurs, je confirme que le promoteur m'a indiqué il y a quelques jours que 26 appartements font l'objet de promesses de vente, lesquelles n'ont pas encore été enregistrées à ce jour même si la T.V.A. a été encaissée à ce titre.

Hors ventes à l'Etat et après compensation avec les crédits de T.V.A. correspondant aux frais de construction, les recettes de T.V.A. encaissées au titre de ce programme immobilier se sont élevées à 4,1 M€ en 2013 et atteignent 7,1 M€ au 31 août 2014.

Aux 4,1 M€ acquittés à ce titre en 2013, il convient d'ajouter, également après apurement des crédits de T.V.A., la T.V.A. nette payée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 au titre des ventes réalisées au profit de l'Etat, soit 5,1 M€.

Enfin, en matière d'impôt sur les bénéficiaires et comme dans toutes les autres matières où il en dispose, je peux rassurer le Conseil National, s'il en était besoin, pour lui confirmer que le Gouvernement assure et assume son pouvoir régalién de façon pragmatique et judicieuse et le plus possible intelligente pour faire

en sorte que tous ceux qui sont assujettis soient égaux devant l'impôt et c'est ce qui explique notamment l'évolution signalée par Monsieur le rapporteur en ce qui concerne les établissements financiers de la place.

J'en termine sur cette partie consacrée aux recettes par deux points à caractère général à propos desquels Monsieur le rapporteur s'interroge : la stratégie du Gouvernement en matière de recettes nouvelles, d'une part, et la pérennité du modèle monégasque, d'autre part.

S'agissant du premier point, je rappellerai simplement que la politique d'attractivité mise en œuvre par le Gouvernement a permis en ces périodes de crise de maintenir les recettes à un niveau satisfaisant et, au-delà, d'obtenir les bons résultats de l'an dernier et ceux encore meilleurs du présent exercice. Pour prendre un exemple, on pourrait citer la création d'entreprise qui se traduit notamment par une simplification des procédures et une réduction sensible des délais d'instruction, et semble de nature à inciter les entrepreneurs à exercer une activité économique en Principauté et à ce titre à générer des recettes, qui plus est dans des secteurs de haute technologie et à haute valeur ajoutée pour Monaco.

Je pense que ces facteurs ne sont pas étrangers au fait que nous enregistrons un nombre record de demandes de créations d'entreprises.

Monsieur le rapporteur cite deux exemples d'idées de nouvelles recettes qui peineraient à aboutir :

- Pour ce qui est des plaques d'immatriculation personnalisées, ce projet est bien étudié pour être générateur de recettes, mais également pour contribuer à l'attractivité de la Principauté. Il permettra aux Monégasques, résidents, sociétés, ainsi que toute nouvelle personne désirant s'installer en Principauté, de choisir librement son immatriculation. Grâce à ce dispositif, les entreprises pourront par exemple se constituer une flotte de véhicules. Ce système, dont les contours ne sont pas encore pleinement arrêtés, j'en conviens, prévoit d'ajouter un 5<sup>ème</sup> caractère sur les plaques d'immatriculation, 5<sup>ème</sup> caractère nécessaire pour pouvoir personnaliser les plaques. Cette limite est due au format des plaques minéralogiques et aux obligations en matière de taille des caractères ; c'est d'ailleurs pour cela que les plaques personnalisées « avant » adopteraient le format de la plaque « arrière ». Pour répondre à votre constat sur le délai, il faut prendre en compte les aspects plus techniques. Je tiens à préciser que cette démarche prévoit la mise en place d'un outil informatique, grâce auquel il vous sera possible de vérifier la disponibilité d'une

immatriculation, de la pré-réserver, et d'effectuer le paiement de cette prestation, à partir du moment où une demande répond aux critères de conformité en cours d'élaboration. Bref, ces développements informatiques devraient être entrepris avant fin 2015, voilà ce que je pouvais ajouter sur ce sujet.

Concernant l'autre exemple cité comme piste de nouvelles recettes, à savoir les positions satellitaires, sur la base des derniers renseignements recueillis, une date précise de tir n'est effectivement pas encore arrêtée. Le satellite sera prêt à être lancé dès le mois de novembre alors que le lanceur s'orienterait vers une date de tir pour le début d'année 2015. Je pense qu'une décision finale devrait être prise sous peu et bien sûr je ne manquerai pas de revenir vers vous dès qu'elle sera arrêtée. Il n'y a pas de retard sur le satellite, le satellite a été fini dans les temps mais nous avons eu du retard sur le lanceur.

S'agissant du second point relatif à la pérennité du modèle de la Principauté, Monsieur le rapporteur considère que, si ce modèle se veut basé sur la diversification de l'économie, il repose, selon lui, essentiellement sur les revenus directs et indirects de l'immobilier.

Ce constat mérite pour le moins d'être nuancé dans la mesure où les revenus issus du commerce et de l'industrie contribuent également largement à l'économie monégasque, comme en attestent les derniers chiffres publiés par l'IMSEE concernant le quatrième trimestre 2013 qui permettent de constater que sur les 12 secteurs répertoriés, outre le commerce de gros, qui représente près de la moitié du chiffre d'affaires, les chiffres résultant des activités de construction sont équivalents à ceux du commerce de détail, des activités scientifiques, services administratifs et de soutien et des industries manufacturières et extractives, et ne rivalisent avec les activités financières et d'assurance qu'à la condition d'y ajouter les chiffres des activités immobilières.

Donc, je ne peux que reprendre le constat déjà fait à plusieurs reprises par le Gouvernement tenant à ce que le modèle économique pérenne de la Principauté repose sur une diversité qu'il convient de maintenir afin que, selon la conjoncture internationale sur l'un ou plusieurs de ces secteurs, un équilibre puisse être maintenu pour parvenir à conserver la prospérité générale de ce modèle et, par voie de conséquence, celle de Monaco.

Dans l'objectif de conserver cette diversité, dans le cadre des créations d'entreprises ou de leurs évolutions, la Direction de l'Expansion Economique et plus

particulièrement le MWBO se mobilisent pour accueillir toujours plus de nouvelles activités et de nouveaux résidents et favoriser l'installation et le développement des entreprises à Monaco. Pour cela, les atouts de la Principauté sont mis en avant pour les investisseurs. Ces atouts, nous les connaissons, mais il convient encore et toujours de faire valoir la stabilité politique, la sécurité, une fiscalité adaptée, une situation géographique exceptionnelle, un tissu d'entreprises à haute valeur ajoutée, un environnement international, un bassin d'emploi considérable et la qualité de la place financière, tous ces éléments contribuant à notre attractivité.

Je voudrais enfin revenir sur le dernier point que vous avez évoqué, Monsieur le Rapporteur, concernant les recettes, je veux parler de la proposition de loi du Conseil National sur les *multi-family offices*.

Le *single family office* permet d'ores et déjà depuis de nombreuses années de sédentariser les nouveaux résidents et la structure de type *company service provider* (CSP) joue un rôle analogue en ce qui concerne l'incitation des non-résidents à gérer leur patrimoine depuis Monaco. De plus, le *multi family office* existait de fait s'agissant du volet uniquement financier par le biais des sociétés de gestion régies par la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières. Il peut à cet égard être observé que la proposition de loi dont s'agit apporte des aménagements à ce texte. Je peux déjà vous annoncer ce jour que le Gouvernement reviendra vers le Conseil National d'ici la mi-décembre pour annoncer certainement le dépôt d'un projet de loi reprenant en grande partie votre proposition de loi.

Pour ce qui concerne la proposition de loi adoptée concomitamment et portant création d'une aide financière de l'Etat aux prêts étudiants, je vous confirme dès à présent la décision du Gouvernement de la transformer en un projet de loi, décision qui vous sera notifiée dans les tous prochains jours, Monsieur le Président.

S'agissant à présent de l'examen mené par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'égard des dépenses, je souhaiterais commencer par aborder certaines questions techniques avant d'en venir aux sujets les plus importants pour l'avenir de la Principauté.

Je commencerai tout d'abord par évoquer brièvement un sujet qui n'en est plus un suite aux discussions intervenues en séances privées au début du mois de septembre, à savoir la rénovation du centre d'entraînement de l'A.S.M. FC à la Turbie, dont j'ai

déjà parlé dans mon propos liminaire. En effet, le Gouvernement a estimé que les conditions n'étaient pas remplies à ce stade pour proposer le vote d'un crédit de 25 M€ correspondant à la part que l'Etat prendrait à sa charge pour cette rénovation. Le Gouvernement a donc confirmé le retrait de cette inscription au Conseil National en indiquant souhaiter réaliser pour un égal montant des rachats supplémentaires au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Pour en revenir aux réponses techniques que je voudrais vous apporter, il me semble en premier lieu important de vous faire part des précisions suivantes s'agissant des reports de crédits, du taux d'exécution des articles triennalisés et du rythme auquel avancent certains travaux.

Je tiens à répondre d'abord d'une façon générale concernant le taux de consommation des articles triennaux, avant de citer par la suite quelques exemples.

En effet, vous mentionnez, Monsieur le rapporteur, le pourcentage de crédits mandatés au 30 juin 2014 par rapport aux crédits rectifiés et augmentés d'éventuels reports. Il était donc de 24 %.

Mais ce qui est important, comme vous le soulignez, ce n'est pas un pourcentage, qui d'ailleurs ne représente rien de concret, mais que les chantiers avancent.

Et sur ce point, il pourrait être intéressant de lister un à un tous les projets en cours et de vérifier leur avancement. Comme cette énumération serait fastidieuse pour tout le monde, je vais citer quelques exemples des projets qui évoluent normalement, et d'autres qui sont en retard.

J'ajoute que le taux de consommation ne peut être régulier globalement puisque le déroulement des opérations comprend différentes phases qui ne nécessitent pas un besoin linéaire de crédits. Il peut y avoir ponctuellement des dépenses importantes, par exemple les avances forfaitaires, ou encore des points d'étape difficiles à situer dans le temps, comme la signature des décomptes généraux et définitifs lors de la clôture d'une opération ou encore des paiements conditionnés par l'aboutissement d'une procédure administrative ou judiciaire comme un accord amiable ou une expropriation.

Je ne citerai que quatre opérations dont l'avancement est conforme aux prévisions de dépenses, car il s'agit de la majorité :

1. « Amélioration de la sécurité des tunnels routiers »,

2. « Urbanisation des délaissés S.N.C.F. et Îlot Canton »,

3. « Superstructures Dignes Nord et Sud »,

4. « 3<sup>ème</sup> poste source ».

En ce qui concerne les opérations qui présentent un retard, je peux citer les opérations suivantes, avec quelques brefs mots d'explication :

1. « Tunnel descendant » : l'entreprise n'a pas réussi à assurer la cadence envisagée lors des études pour le passage d'une zone difficile au niveau géologique. Pour compenser le retard, elle met en place, à ses frais, un deuxième poste de creusement par la tête amont. Aussi, ces modifications opératoires ne peuvent résorber instantanément le manque de mandatement constaté à fin juin, mais le rattrapage global est attendu en 2015. On le voit bien avec cet exemple, que la fonction des reports de crédits sera pleinement justifiée et utilisée.

2. « F.A.N.B. Roqueville » : la mise au point définitive du programme a retardé la phase d'études préliminaires. La démolition de l'existant sera réalisée au 4<sup>ème</sup> trimestre et le retard sera comblé en 2015.

3. « Réhabilitation et la reconstruction du Cap Fleuri » : les difficultés de mise au point du projet avec la Mairie de Cap d'Ail et l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que les adaptations liées à la géologie du site retardent les études. Les soldes d'honoraires d'architecte pour les phases avant-projet seront décalés en 2015, les crédits de paiement votés pour 2014 seront donc excédentaires. Des contacts sont en cours pour tenter de lever ces difficultés.

Voici, Monsieur le rapporteur, de quoi répondre à vos interrogations sur l'avancée des chantiers, passage que je terminerai avec les travaux d'embellissement de l'entrée du Port de Fontvieille, qui suivent ceux concernant le port Hercule réalisés l'hiver dernier et dont j'ai tenu informé le Conseil National par lettre en date du 9 septembre 2014. Je vous confirme à cet égard que les travaux ont débuté depuis quelques jours, la date cible pour les travaux de la digue étant fin janvier 2015 et les enrobés seront faits au premier trimestre 2015. En parallèle débiteront les travaux sur la contre-jetée, pour un achèvement au cours du premier trimestre.

Enfin, pour en terminer sur ce point relatif au financement des grands travaux, je souhaiterais répondre à l'observation soulevée dans le rapport selon laquelle les dépenses de la section 7 relatives aux

investissements ne représenteraient que 24 % des dépenses totales, une fois retranchées les dépenses concernant la provision pour le futur hôpital et les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

D'une manière générale, je rappelle que le Gouvernement est profondément attaché à ce que les crédits inscrits dans cette section 7 représentent environ un tiers des dépenses totales, ce qui est une nouvelle fois le cas dans ce projet de budget. Il s'agit en effet d'une règle de bonne gestion budgétaire puisque ce sont ces crédits qui conditionnent les aménagements du Monaco de demain et donc une large part de l'évolution des recettes futures de l'Etat.

Dès lors, je ne puis laisser entendre que ces dépenses d'investissement représenteraient moins du quart des dépenses de l'Etat, alors même que les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel ont de tout temps été intégrés à cette section 7 car il faut bien en tenir compte et, surtout, que la provision pour le futur hôpital représente un lourd investissement différé qui sera consommée lors de la montée en charge des travaux qui vont bientôt débiter et que nous aurions eu du mal à financer sans cela. Je ne conteste donc pas votre vision des choses, mais convenez avec moi qu'il faut tenir compte de certaines réalités si l'on veut évaluer de manière objective la part des investissements dans nos dépenses publiques.

J'en viens à présent au coût de certaines manifestations évoquées dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Il est mentionné à cet égard deux événements majeurs qui se dérouleront d'ici la fin de l'année en Principauté, à savoir l'assemblée générale d'INTERPOL et la session extraordinaire du Comité International Olympique. Cette concomitance tient aux faits, d'une part, que cette réunion d'INTERPOL consacrerait le centenaire de la coopération internationale de police criminelle initiée par le Prince Albert I<sup>er</sup> en 1914 et, d'autre part, que la réunion du C.I.O. résulte d'une sollicitation directe et personnelle de S.A.S. le Prince Albert II par le Président de ce Comité nouvellement élu.

Dès lors, on peut voir les choses du mauvais côté en se disant au premier abord que l'organisation de ces réunions exceptionnelles coûte cher à l'Etat et a tendance à se répéter dans le temps. Ou bien l'on peut se féliciter que Monaco soit apprécié comme un site de réception de grandes manifestations internationales, ce qui permet de générer en retour des retombées économiques importantes pour beaucoup d'entreprises et de commerces en Principauté compte

tenu de la qualité des intervenants. Le Gouvernement est particulièrement attentif à ces retombées, croyez-moi. De plus, les événements cités permettront de mettre en lumière deux des atouts majeurs de l'attractivité de Monaco, à savoir son haut niveau de sécurité et la pratique intensive du sport, ce qui est toujours favorable en termes d'image.

S'agissant par ailleurs de « 2015 – Année de la Russie à Monaco », je voudrais simplement dire que l'environnement international est ce qu'il est et que, tout en espérant qu'il s'améliore rapidement, c'est sur le plan culturel que la Principauté se place en premier lieu et même en lieu principal pour organiser un grand nombre d'événements à connotation russe. La France et la Grande-Bretagne ont déjà organisé ce type de partenariat avec un certain succès et c'est pourquoi nous espérons des retombées intéressantes pour Monaco en 2015. J'ajoute qu'il s'agira surtout de conférer une saveur, une tonalité, culturelle russe à un grand nombre d'événements récurrents en Principauté, en privilégiant notamment l'invitation d'artistes venant de Russie, ce qui limite le surcoût qui aurait été généré par l'organisation de manifestations supplémentaires.

Vous avez également soulevé dans le cadre de l'examen des dépenses, Monsieur le rapporteur, la question du coût d'exploitation du nouveau Yacht Club, ainsi que celle de l'emploi des Monégasques en son sein. Sur ce sujet, je voudrais tout d'abord dire que le Gouvernement se félicite – et je pense aussi le Conseil National – que la Principauté soit à présent dotée d'un bâtiment emblématique et fonctionnel, dont chacun a pu apprécier la qualité, car cet ouvrage est à la hauteur de la place qu'occupe Monaco dans le domaine du yachting à l'international.

S'agissant de la maîtrise du coût d'exploitation, soyez certain, Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement est tout aussi attentif que le Conseil National et je peux vous assurer que nous allons y veiller tout particulièrement et vous tenir immédiatement informé. Le responsable du Yacht Club m'a indiqué, la semaine dernière, que les dépenses de fonctionnement étaient en ligne avec les prévisions pour 2014. Il sera possible à la fin de l'année de faire un premier bilan après 6 mois d'ouverture et nous verrons alors si effectivement les dépenses sont bien en ligne. On ne peut pas juger après trois mois d'exploitation. Je remarque comme vous que pendant le Monaco Yacht Show, le Yacht Club a été plus que plein tous les soirs. Le jour où je suis allé à l'inauguration du Monaco Yacht Show il y avait 400 personnes à l'étage où je remettais des prix et il y avait 400 personnes de plus au dernier étage. Tous les

soirs cela a été comme ça. Hier soir c'était plein, il y avait l'inauguration du mois de la culture italienne, il y avait un dîner de charité... donc, il y a beaucoup de monde et espérons que les rentrées correspondent et que nous serons en ligne sur les prévisions.

Pour ce qui concerne la question de l'emploi des Monégasques, évidemment, le Gouvernement prend note des chiffres avancés et, tout en rappelant que, suite à une démarche concertée entre le Conseil National et le Gouvernement, les sociétés concessionnaires ou à capital d'Etat ont été appelées à publier leurs offres d'emploi de cadres dans la presse locale afin d'assurer une parfaite transparence dans le recrutement, je précise que le Gouvernement ne manque pas de veiller au respect de la priorité accordée aux Monégasques. Suite à votre observation, une attention particulière sera par conséquent accordée au Yacht Club.

Je souhaiterais maintenant évoquer les sujets les plus importants qui concernent l'avenir de la Principauté, à commencer par les négociations annoncées avec l'Union Européenne, sujet sur lequel nous avons pu longuement échanger il y a deux mois lors d'une Commission Plénière d'Etude et lors de nos dernières séances privées sur ce Budget Rectificatif.

Concernant tout d'abord les cinq ouvertures de postes prévues au présent budget, dont les compétences et l'expérience nous seront indispensables, je remercie ici l'ensemble du Conseil National qui a approuvé ces nouvelles perspectives. Cette approbation unanime marque tout l'intérêt de l'Assemblée à l'égard de la démarche entreprise. Le Gouvernement, légitimement, propose d'attribuer l'un de ces 5 postes au Conseil National, au grade de « Chargé de Mission », comme vous l'avez demandé Monsieur le Président, et comme bien sûr vous pourrez recruter la personne de votre choix.

Vous avez par ailleurs rappelé, Monsieur le rapporteur, les prochaines étapes du travail qui nous attend et l'importance qu'elles révèlent pour la Principauté. Je confirme à cet égard que la Commission Européenne ne devrait semble-t-il pas tarder à recevoir du Conseil Européen le mandat qui l'autorisera à entamer les négociations avec Andorre, Monaco et Saint Marin en vue de leurs rapprochements avec l'Union Européenne, même si je ne peux être affirmatif sur une date précise car cette décision ne dépend pas de nous.

En tout cas, nous y sommes ouverts et nous y sommes ouverts et nous y sommes prêts. Le mandat devrait sans doute être adopté d'ici la fin de la

présidence italienne, mais nous n'avons pas d'autres informations à ce jour.

Nous sommes ouverts car l'offre faite à la Principauté d'un Accord d'Association (appelons-le ainsi aujourd'hui) est une opportunité qu'il faut saisir, bien qu'il convienne de l'aborder bien sûr avec prudence. Mais il serait pour le Gouvernement irresponsable de la refuser *a priori*.

Prêts, car nous connaissons les spécificités de Monaco qu'il nous faudra défendre pour permettre à notre pays de poursuivre son chemin dans tout ce qui fait son originalité, dans ce qui constitue nos richesses (en terme de valeurs comme de culture), dans tout ce qui génère une économie florissante mais d'un équilibre délicat.

Cet exercice, les réponses au volumineux questionnaire transmis par les Autorités européennes, qui vous ont été communiquées Monsieur le Président, nous ont permis de le faire.

Nous connaissons nos « lignes rouges » et nous vous les avons présentées lors de la dernière Commission Plénière d'Etude. Nous avons depuis un certain temps entamé les réflexions indispensables pour leur donner une valeur quantitative.

Aussi pouvons-nous aborder aujourd'hui le dialogue avec les acteurs économiques privés, les professions réglementaires et libérales. C'est à ce titre que je recevrai les représentants des professions libérales qui ont manifesté dans la presse des inquiétudes que je comprends et je proposerai à la fédération des entreprises monégasques une réunion dans la même période de temps c'est-à-dire sous quinze jours environ, afin de pouvoir échanger aussi avec les chefs d'entreprise de Monaco sur ce sujet du futur éventuel accord avec l'Union Européenne.

Enfin, lors de la Commission Plénière d'Etude du 30 juillet dernier, le Gouvernement s'est engagé à vous communiquer l'étude juridique comparative entre le droit monégasque et le droit communautaire, actuellement en cours d'élaboration par le Cabinet spécialisé Avisa, et c'est ce qu'il fera une fois celle-ci achevée dans les prochaines semaines. La finalisation du travail a été un peu plus longue que prévu mais nous y arrivons et donc vous aurez dans très peu de temps ce travail considérable qui est en fait une analyse minutieuse « cousue main » de l'ensemble des dispositions en vigueur. Mais elle sera prête à temps, c'est-à-dire bien avant le début des négociations éventuelles.

Comme vous le savez, nous nous sommes en effet entourés, tant pour la réalisation de cette étude que pour les autres aspects de la question, comme le volet stratégique ou le lobbying, de consultants de grande qualité pour préparer les discussions à venir, vous avez d'ailleurs pu échanger avec eux.

Vous vous interrogez enfin, Monsieur le rapporteur, sur l'existence d'études économiques préalables, plus précisément sur le fait de savoir si l'on connaît le poids des différents acteurs économiques par secteurs d'activité et le poids de cette activité dans les échanges avec l'Union Européenne. La réponse est claire, Monsieur le rapporteur, il suffit de regarder les travaux de l'I.M.S.E.E. pour avoir ces réponses. Alors, je concède que ce travail n'est pas si simple à faire et donc avec M. BADIA et M. CASTELLINI nous sommes disposés à réfléchir comment synthétiser tous ces éléments que nous avons pour faire un rapport, un travail d'observation de l'économie monégasque dans la perspective du rapprochement de l'Union Européenne. Ce n'est pas un travail de plusieurs mois mais c'est un travail qui suppose, je pense, qu'un spécialiste prenne avec M. GALFRE les chiffres, les secteurs et fasse cette synthèse.

Quant à savoir quelles seraient les conséquences économiques d'un accord ou d'un non-accord avec l'Union Européenne, il faut être clair.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Nous fonctionnons déjà en économie ouverte et les pays de l'Union Européenne constituent naturellement nos premiers partenaires commerciaux. Les biens, les services et les capitaux européens entrent librement en Principauté, alors que certains produits et certains capitaux monégasques et peut-être demain certains services monégasques s'exportent difficilement sur le marché communautaire en raison de normes juridiques spécifiques. Même lorsque nous respectons ces normes juridiques spécifiques de l'Union Européenne, quand les directives européenne sont parfaitement appliquées et qu'elles sont contrôlées pas des inspecteurs monégasques et français – faute d'avoir un nombre d'inspecteurs suffisant, le Gouvernement désigne des inspecteurs français – même dans ce cas il arrive à la commission de nire : non, vos produits sont fabriqués hors Union Européenne. C'est arrivé récemment pour des médicaments, c'était arrangé et cela vient à nouveau se de bloquer. Donc, Sur ce plan, Monaco a donc tout à gagner à améliorer son accès au marché intérieur et il faut saisir cette opportunité pour en discuter.

En revanche, soyez en sûr, nous serons attentifs à conserver nos spécificités qui seraient susceptibles d'être concernées par les 4 libertés du marché intérieur. Je veux parler notamment de l'impact d'une éventuelle liberté d'établissement sur certaines professions. Il en va justement de l'une des lignes rouges sur lesquelles le Gouvernement n'entend pas transiger et il y en a d'autres, vous le savez, il y a aussi celles qui concernent, bien sûr, la priorité d'emploi des Monégasques, les mesures particulières au niveau de la protection sociale et du logement, ainsi que le contrôle de l'établissement des personnes physiques et morales. Ces lignes rouges et je voudrais insister là-dessus, elles ne doivent pas correspondre à un réflexe d'enfermement sur soi, ce sont des lignes qui d'après le Gouvernement conditionnent le maintien de Monaco dans son existence économique et même social. Donc ces lignes sont absolument nécessaires à protéger et le Gouvernement ne transigera pas sur celles-ci.

Dès lors, vous le voyez, tout dépendra du contenu d'un éventuel accord et des dérogations aux règles communautaires du marché intérieur que nous parviendrons à obtenir, à partir de ce constat que Monaco est unique dans le territoire de l'Union Européenne, il n'y a pas d'autre exemple d'un pays Souverain, indépendant, une cité Etat de 2 km<sup>2</sup> dans un marché intérieur qui fait des centaines de millions, enfin je ne sais pas, mais plusieurs millions de kilomètres carrés, ne constitue pas un précédent et ne constitue pas une remise en cause du marché intérieur. Donc, c'est sur la base de ces arguments que nous pensons, que nous pouvons avancer dans l'accord, évidemment, si nous n'y arrivons pas l'accord ne sera pas signé.

Le résultat idéal serait bien évidemment d'obtenir un plein accès de nos biens et de nos capitaux et de nos services aussi au marché intérieur tout en conservant nos spécificités. Cela nous permettrait en effet de disposer d'un fondement juridique stable régissant nos relations avec l'Union Européenne, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais nous mesurons bien l'ampleur de la tâche et les difficultés qui nous attendent.

Au demeurant, vous aurez vous-mêmes à vous prononcer sur l'équilibre qui aurait été trouvé dans l'accord qui découlerait des futures négociations puisque, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, vous en serez saisi et que vous devrez en définitive voter une loi de ratification. Mais d'ici là, et comme je m'y suis engagé, le Conseil National aura l'occasion de faire valoir ses positions pendant le déroulement des négociations au travers des échanges que nous aurons.

Je rappelle à ce propos que nous tiendrons une Commission Plénière d'Etude dès que le mandat aura été défini et je suis ouvert à des propositions d'organisation de ce dialogue entre le Gouvernement et le Conseil National tout au long de cette période qui, je le précise, ne va pas être courte, qui va prendre un certain nombre d'années.

J'en viens à présent à l'un des thèmes les plus importants soulevés dans le rapport de la commission et qui se trouve au premier rang des préoccupations partagées du Gouvernement et du Conseil National. Je veux naturellement parler de la politique du logement en faveur des Monégasques. Ce thème est abordé sous différentes facettes dans plusieurs parties du rapport et je souhaiterais vous répondre avec précision sur l'ensemble de ces points.

S'agissant tout d'abord de la Tour Odéon, je confirme que les promoteurs nous ont effectivement assuré de la qualité des équipements de l'entrée de la partie domaniale de cet immeuble. Une nouvelle vérification sur place aura lieu dès que les travaux auront suffisamment avancé.

Par ailleurs, le calcul des charges locatives fait effectivement l'objet d'un examen particulièrement attentif par les services administratifs concernés, le promoteur et le syndic pressenti pour la gestion du complexe.

Dans un esprit de rationalisation, les prestations et services exceptionnels (salle de sport, sauna, piscine...) seront exclus des charges. Ils seront facturés directement aux locataires domaniaux qui désireraient en bénéficier.

Outre les dépenses habituelles, les consommations individuelles en eau, chauffage et climatisation, les charges de la Tour Odéon incluront normalement les frais liés au gardiennage.

Toutefois, pour ne pas pénaliser les résidents domaniaux, le Gouvernement Princier a décidé de ne pas répercuter dans leurs charges locatives les sujétions du classement en immeuble grande hauteur telles le personnel de sécurité et le nettoyage des façades vitrées. A l'instar des immeubles domaniaux, l'entretien des espaces verts et le nettoyage des parkings seront imputés également en charges foncières.

La mise en œuvre de ces mesures ainsi que la mise en concurrence des contrats d'entretien permettra d'escompter un montant de charges locatives représentant un pourcentage compris entre 30 % et 35 % du loyer, 35 % étant un maximum. Ce ratio,

comme nous nous y étions engagés, est proche des dernières opérations livrées, à savoir « Les Jardins d'Apolline », « Les Tamaris » et « L'Hélios ». Nous pourrions naturellement donner plus de détails à la Commission du Logement et à son Président s'il le souhaite, ce dont je ne doute pas une seule seconde.

Pour ce qui concerne à présent les opérations futures, à commencer par l'opération l'Engelin, de grande envergure puisque, comme vous l'avez rappelé Monsieur le rapporteur, elle permettra de loger près de 140 familles monégasques, je vous confirme donc qu'une somme de 20 M€ a été ajoutée au projet de budget sur l'article correspondant pour accélérer sa livraison avant le premier trimestre 2018. Vous le voyez, la demande du Conseil National a bien été entendue dès que le Gouvernement a pu obtenir des garanties pour savoir s'il était possible, et sous quelles conditions, de livrer l'opération l'Engelin dans ce délai (premier trimestre 2018) compte tenu de la consultation qui a été lancée au début de l'été. Vous me demandez un engagement public et solennel sur la livraison de ce programme immobilier début 2018 Monsieur le rapporteur, et bien j'ai le plaisir de vous annoncer que ce soir le Gouvernement est en mesure de le prendre. Les deux propositions dont nous disposons le confirment, toutes les deux concluent qu'il est possible de livrer le bâtiment l'Engelin en février ou mars 2018. Les services de M. CASTELLINI discutent maintenant des détails avec les deux promoteurs qui ont répondu, c'est-à-dire l'Entreprise de J.B. Pastor, de M. Patrice PASTOR, et celle de M. CAROLI. Lorsque ce travail sera fini et il le sera avant la fin du mois d'octobre, le Conseil National sera bien sûr informé et la signature interviendra tout de suite. Nous avons aussi envisagé d'autres mesures techniques pour que les travaux préparatoires commencent le plus rapidement possible y compris par exemple la préparation du terrain. Voilà ce que je pouvais vous dire, donc une signature avec l'entreprise choisie avant la fin du mois d'octobre.

Par ailleurs, en marge de ces grandes opérations de type Odéon, l'Engelin et par la suite Testimonio II, Gouvernement et Conseil National sont d'accord sur la nécessité de mener parallèlement des opérations de plus petite envergure pour répondre à la demande de logement légitime des Monégasques. Je suis là aussi en mesure de vous confirmer que nous sommes en contact avancé avec le promoteur concerné par l'opération que nous pourrions lancer avec lui en haut de la rue Grimaldi, à l'angle de la rue Baron Sainte-Suzanne.

Ainsi, compte tenu des études en cours pour la réalisation d'opérations domaniales intermédiaires sur deux autres sites en plus de celui-ci, il a été procédé dès le Budget Primitif 2015 à l'inscription des crédits nécessaires sur une ligne spécifique pour le lancement assez rapide de deux opérations à choisir parmi les trois envisagées, c'est-à-dire celle déjà évoquée Rue Grimaldi, une autre Avenue Crovetto Frères et la dernière qui pourrait avoir lieu, avenue de l'Annonciade. La volonté du Gouvernement est donc clairement affichée en la matière, sachant que l'inscription de crédits dès le Budget Rectificatif se révélerait inutile compte tenu du délai minimal inhérent à un tel lancement mais je le répète ces crédits sont dans le Budget Primitif 2015 qui a été déposé sur votre Bureau.

Permettez-moi d'ailleurs d'ouvrir une parenthèse à ce sujet s'agissant de la suggestion de Monsieur le rapporteur de reporter le million d'euros des serres du Jardin Exotique sur l'opération Rue Grimaldi : comme je l'ai dit, nous en sommes pour cette opération au stade des négociations tant avec le promoteur, notamment d'un point de vue urbanistique, qu'entre les propriétaires et le promoteur. Des dépenses importantes n'apparaissent donc pas envisageables d'ici la fin de l'année, comme je l'ai dit. Seules quelques études complémentaires sont susceptibles d'être réalisées. Le Gouvernement est par conséquent disposé à suivre votre recommandation, Monsieur le rapporteur. La somme en question pourrait être transférée à l'article 701.902 « Frais d'études d'urbanisme et grands travaux », ce qui permettrait de financer les quelques études dont je viens de parler mais surtout celles nécessaires à engager pour le parking des Spélugues, sujet sur lequel je vais revenir dans quelques instants, ainsi que je vous l'ai indiqué Monsieur le Président dans le courrier que je vous ai adressé hier matin.

S'agissant des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel sur l'article 709.996, il est à rappeler que la somme disponible sera de 57 M€ compte tenu des inscriptions effectuées sur le siège et portées à la connaissance du Conseil National.

Les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel à l'issue du vote du Budget Rectificatif de l'exercice 2014 concerneront prioritairement les opérations domaniales qui seront programmées à terme ainsi que les biens préemptés ou acquis au cours de cette année au Fonds de Réserve Constitutionnel lorsque les crédits correspondants ne figuraient pas au budget de l'Etat, après la consultation préalable des membres de la Commission de Placement des Fonds.

Vous le voyez, les engagements pris par le Gouvernement en matière de logement sont de nature, je l'espère en tout cas, à répondre aux attentes exprimées dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Deux autres attentes fortes ont été exprimées dans ce rapport et il m'appartient maintenant d'y répondre : elles concernent les parkings supplémentaires dans le cadre du projet immobilier de la S.B.M. et le revenu des personnels de la Fonction Publique.

Je voudrais à cet égard vous confirmer, quant au premier sujet, que le Gouvernement a approfondi avec la Société des Bains de Mer la possibilité d'accroître la capacité du parking prévu sous le futur Sporting d'Hiver, ce point ayant fait l'objet également de discussions lors de nos séances privées et postérieurement d'échanges lors de la Commission tripartite du 17 septembre dernier. Cette solution, compte-tenu aujourd'hui de l'état d'avancement du projet et de l'impact qu'elle aurait sur les recettes à venir de la société, présente un certain nombre d'inconvénients qui peuvent être considérés comme rédhibitoires tant au niveau de l'allongement de la durée des travaux que du coût de l'opération, ou encore de la livraison de l'Hôtel de Paris rénové et des futures boutiques du Sporting d'Hiver. Des explications précises et circonstanciées ont été fournies par les dirigeants de la S.B.M. à ce propos lors de la tripartite du 17 septembre dernier.

C'est pourquoi, le Gouvernement considère que cette proposition ne doit pas être privilégiée, ce qui ne revient pas à remettre en cause le bien-fondé des arguments des personnes qui considèrent qu'accroître la capacité des parkings publics dans le secteur est nécessaire, voire indispensable, le Gouvernement d'ailleurs partage ce point de vue. Ainsi, comme je l'ai indiqué dans mon courrier du 1<sup>er</sup> octobre dernier, je vous confirme que le Gouvernement a procédé au Budget Primitif 2015 à l'inscription des sommes nécessaires au lancement de ce nouveau parking à proximité immédiate de la Place du Casino, étant précisé que les premières études pourront être financées dès cette année sur les crédits disponibles.

Ce parking des Spélugues devrait, après trois ans de travaux, soit avant la fin des travaux du Sporting, offrir sur trois niveaux 400 places supplémentaires avec un accès piétons en partie haute à proximité de la Place du Casino. Sous réserve d'examen plus approfondis qui sont en cours, cet équipement est estimé à environ 40 M€ que l'Etat entend financer sur les prochains budgets, sachant que l'inscription de

crédits dès le Budget Rectificatif n'est pas utile compte tenu des délais.

Je tiens par ailleurs à préciser que pour limiter l'impact de ce nouveau chantier et pour ne pas toucher aux arbres patrimoniaux qui sont recensés dans le jardin de la Petite Afrique, le procédé de la construction en taupe sera retenu. J'ajoute qu'à ces places de parking nouvellement construites viendront s'ajouter, pour l'usage du public, la centaine d'ores et déjà libérée par la Société des Bains de Mer aux Boulingrins plus l'autre centaine qui sera libérée à la fin des travaux. Dès l'achèvement du parking sous le nouveau Sporting d'Hiver, la S.B.M. devrait encore en restituer une nouvelle centaine selon les informations qu'elle vient de nous communiquer.

Au total, ce sont donc 600 places de parking supplémentaires à l'usage du public dont nous disposerons : les 400 du nouveau parking et les 200 libérées par les employés de la S.B.M..

Il va de soi que des explications plus approfondies pourront être fournies lors de la prochaine Commission des Grands Travaux qui se tiendra au moment de l'examen du Budget Primitif 2015, mais il m'a semblé important d'en parler déjà aujourd'hui afin de montrer que des perspectives concrètes et adaptées aux besoins de stationnement existent dans ce quartier si prisé de la Principauté.

J'en viens donc, pour terminer, à l'autre attente forte exprimée par Monsieur le Rapporteur au sujet du « coup de pouce » à donner aux revenus des fonctionnaires.

Je souhaite tout d'abord revenir sur les débats qui sont intervenus suite à la demande du Conseil National de majorer de 1,5 % les traitements de la Fonction Publique. Sans entrer dans le détail des éléments que j'ai portés à votre connaissance dans ma lettre du 4 août 2014, il me paraît important de rappeler la politique constante appliquée depuis plusieurs années en matière de revalorisation salariale dans la Fonction Publique monégasque. Celle-ci a consisté à préserver le pouvoir d'achat, et ce même dans les périodes moins favorables au niveau des recettes budgétaires, même lorsque le budget était en déficit alors qu'aucun autre pays européen n'a pratiqué cette politique, la première chose que les pays européens ont faite pour diminuer leur dépense, a été de retarder la revalorisation liée à l'inflation. Donc, nous sommes attachés à Monaco à anticiper sur la tendance à la hausse de l'inflation prévisible en se référant aux bases objectives issues des indices et prévisions français.

Vous le savez, mais il est tout de même important de le souligner, cette préservation du pouvoir d'achat dans la Fonction Publique de Monaco est une politique qui fait aujourd'hui figure d'exception en Europe.

Fidèle à cette ligne de conduite, le Gouvernement a dès lors tiré les conséquences de la situation économique internationale qui est évidemment, et tout le monde le sait incontestablement, marquée par une forte décélération de l'inflation. Ainsi que je l'ai indiqué en séance privée, j'ai toutefois sollicité l'avis de l'IMSEE sur la possibilité de créer un indice des prix monégasque ou un indice de corrélation par rapport à l'indice français.

Le Président du Conseil Scientifique de cette Institution, le Professeur Pierre-André CHIAPPORI, a souligné à cet égard le coût prohibitif de la collecte des données relatives aux prix à Monaco, sachant qu'un indice auto-produit serait certainement beaucoup moins fiable que l'indice INSEE dans la mesure où nous ne connaissons ni la structure de la consommation des ménages monégasques, ni les prix qu'ils paient effectivement, lesquels dépendent de l'endroit où ils font leurs achats. Le Professeur CHIAPPORI ajoute à cela un argument conjoncturel. En effet, en période de forte inflation, on sait que la variabilité de l'inflation est également forte et il peut y avoir alors de bonnes raisons de construire un indice local qui peut varier de façon très différente de l'indice général, au moins à court terme. Nous sommes en ce moment dans la situation exactement inverse : avec le plus bas niveau d'inflation depuis des décennies ; il y a fort à parier que l'indice monégasque évolue exactement comme l'indice français, au vue de la décélération de l'inflation, telle est la situation actuelle. Donc, le Professeur CHIAPPORI conclut qu'à ce stade, aujourd'hui, dans le contexte économique, ce calcul serait non seulement difficile. Je voudrais ajouter que ce débat n'est pas clos et qu'il faut continuer à le creuser – c'est d'ailleurs une vieille idée d'avoir un indice des prix monégasque –. Cette réponse du Professeur CHIAPPORI, elle s'applique à la situation d'aujourd'hui et donc elle mérite d'être approfondie et c'est un des sujets que je vais demander à l'INSEE de mettre à l'ordre du jour et, évidemment l'INSEE est prêt à réfléchir avec le Conseil National sur ce sujet très technique. Cette piste de l'indice monégasque n'étant pas réalisable, de toute manière, dans l'immédiat elle ne pouvait être suivie aujourd'hui.

Dès lors, le Gouvernement propose trois mesures de natures différentes qui, cumulées, auront des répercussions significatives pour les fonctionnaires et agents en activité, ainsi que pour les retraités.

La première mesure consisterait en une augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant. Il convient de rappeler à cet égard que ces derniers ont été instaurés le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La valeur faciale a été fixée à l'époque à 7 €. Cette mesure, qui connaît un grand succès, bénéficie mensuellement à environ 2.500 personnes.

Le Gouvernement propose donc de majorer de 1 € la valeur faciale de chaque ticket, la portant ainsi à 8 €, ce qui en année pleine engendrerait une dépense supplémentaire de l'ordre de 260.000 €. Cette mesure pourrait entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Il s'agit donc d'une mesure destinée en particulier aux petits et moyens salaires, dans la mesure où je rappelle que l'attribution des tickets restaurant est conditionnée à un plafond de revenus et que la participation financière de l'Etat est plus forte pour les indices les plus modestes.

La deuxième mesure, quant à elle, qui aurait l'avantage de ne pas être pérenne et de ne pas peser ainsi sur les budgets à venir, pourrait consister à accorder un surplus de pouvoir d'achat aux agents en activité ou retraités. Elle pourrait intervenir au mois de décembre, au moment du versement de la 2<sup>ème</sup> tranche du « 13<sup>ème</sup> mois ». Il s'agirait d'une prime exceptionnelle de 10 % qui viendrait ainsi s'ajouter à celle de 65 % versée traditionnellement en cette période de l'année, en étant calculée sur les mêmes bases. Le coût de cette mesure qui, je le rappelle, serait exceptionnelle et non renouvelable, serait de l'ordre de 1,8 M€, retraités compris.

Enfin, eu égard au fait que la dernière revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Gouvernement proposerait au 1<sup>er</sup> janvier 2015 une majoration de 0,5 % qui constituerait une somme à valoir et qui pourra être révisée en cours d'année, et je le précise, en cas de reprise de l'inflation.

Il convient de rappeler que, pour la prime exceptionnelle de 10 %, une inscription complémentaire sur le siège de 1,8 M€ est opérée au Budget Rectificatif 2014, de manière globale, compte tenu du délai imparti. En revanche, l'impact en année pleine de la majoration faciale des tickets restaurant et de la hausse des pensions et traitements à intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sera naturellement intégré au Budget Primitif 2015.

Comme vous le voyez, il s'agit par conséquent d'un ensemble de mesures significatives qui sont de nature,

à titre exceptionnel, à associer les personnels de la Fonction Publique aux recettes également exceptionnelles enregistrées cette année.

Au moment de conclure, je pense, Monsieur le rapporteur, avoir répondu même si c'est longuement, à l'ensemble de vos questions et à celles de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Au-delà de ces réponses, il me semble que les engagements formulés par le Gouvernement sont de nature à lever la préoccupation que vous avez exprimée sur cinq sujets importants que je citerai à titre de rappel : le retrait des 25 M€ pour le centre d'entraînement de la Turbie, l'ajout de 20 M€ pour accélérer la livraison de l'opération L'Engelin avant la fin du premier trimestre 2018, la construction de parkings supplémentaires dans le cadre du projet immobilier S.B.M., le coup de pouce au pouvoir d'achat des personnels de la Fonction Publique et le lancement dès 2015 de deux nouvelles opérations domaniales.

Les crédits nécessaires pour concrétiser l'ensemble de ces engagements sont donc inscrits au Budget Rectificatif 2014 et au Budget Primitif 2015.

Avant d'entamer la discussion et l'examen de ce projet de Budget Rectificatif 2014, il m'apparaît essentiel, outre les engagements pris sur les sujets cités, de rappeler que la préoccupation de fond du Gouvernement et du Conseil National est la même : renforcer la qualité de vie en Principauté pour les Monégasques, les résidents, les travailleurs et les visiteurs qui contribuent chaque jour à son développement. En ayant cet objectif en commun, je pense que nous ne pouvons que nous entendre car il ne faudrait pas oublier que nous vivons dans un contexte international qui ne peut inciter qu'à la prudence.

J'insiste : dans ce contexte international notre stabilité politique est un véritable atout et il appartient à chacun de nous de le préserver.

Convenons ensemble, si vous le voulez bien Monsieur le Président, qu'en continuant à suivre la feuille de route délivrée par notre Prince Souverain et à travailler sans relâche, Monaco poursuivra certainement dans la voie de la réussite. Le retour à l'équilibre budgétaire et le dynamisme de la plupart des secteurs de notre économie en sont les signes les plus manifestes.

Combien de pays souhaiteraient aujourd'hui pouvoir dire qu'ils n'ont pas de dette publique, qu'ils n'ont

plus de déficit budgétaire – dans un des grand pays voisins il y a quarante ans qu’il y a des budgets en déficit, quarante ans de suite... – ou encore qu’ils créent toujours plus d’emplois chaque année ? Nos résultats ne doivent pas être considérés comme des acquis, mais arrêtons-nous tout de même un instant pour en apprécier la valeur car ils représentent le fruit d’une politique volontariste basée sur le renforcement de notre attractivité et sur la maîtrise de nos dépenses publiques, permettant d’attirer et de laisser s’exprimer en Principauté des agents économiques dynamiques, novateurs et talentueux.

Alors de grâce, ai-je envie de dire, arrêtons de nous dénigrer nous-mêmes.

En effet, sa réussite, la Principauté la doit avant tout à elle-même car elle évolue dans une zone euro toujours marquée par une certaine morosité. C’est pourquoi le Gouvernement s’est attaché à demeurer dans la démarche de rééquilibrage budgétaire qui permet d’ailleurs de présenter en 2015, ce qui est assez rare pour le souligner, un projet de Budget Primitif légèrement bénéficiaire, c’est aussi une première je pense depuis très longtemps de présenter un Budget Primitif en excédent. Nous aurons le temps de revenir sur ce projet dans quelques semaines.

Je relève enfin, Monsieur le rapporteur, que vous avez soumis une invitation à voter en faveur de ce Budget Rectificatif 2014 sous plusieurs réserves lesquelles, je pense pouvoir le dire à présent, devraient pouvoir être levées à l’issue de ma présente déclaration.

Le Gouvernement Princier porte quant à lui une appréciation positive sur ce projet de budget marqué par un retour à l’équilibre et par des recettes atteignant un niveau record. Ce budget consacre également les sommes nécessaires à la satisfaction des besoins des Monégasques et de la population locale dans des domaines essentiels à leur qualité de vie et ce tout en continuant à investir dans de grands équipements pour le développement économique futur du pays. Ainsi, les résultats exceptionnels enregistrés cette année nous permettent notamment de mettre un coup d’accélérateur en faveur du logement des Monégasques, mais aussi de donner un coup de pouce appréciable au pouvoir d’achat des actifs et des retraités de la Fonction Publique.

J’espère sincèrement que cette vision sera partagée par les élus au moment du vote.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre de votre réponse très précise.

Monsieur BURINI souhaitez-vous relever quelques points ?

Ensuite j’ouvrirai la discussion pour l’ensemble des collègues qui, comme vous le savez, ont six minutes chacun.

Nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Merci.

Tout d’abord, Monsieur le Ministre, merci de votre réponse très complète et très circonstanciée au rapport de la Commission des Finances et de l’Economie Nationale. Effectivement c’est un Budget Rectificatif très particulier car c’est un Budget Rectificatif qui a donné lieu à un rectificatif, mais on ne peut que s’en féliciter puisque cela répond aux attentes du Conseil National.

Sans vouloir retarder l’ouverture des débats je souhaite quand même réagir sur quelques points.

Si comme vous le soulignez nos séances privées ont un effet préparatoire riche et constructif, je souhaite évidemment que toutes nos discussions privées le soient tout autant même lorsque ces dernières n’auront pas pour enjeu imminent le vote du budget de la loi.

Le Conseil National, également, n’aurait pas le sentiment que le Gouvernement prend son temps sur certaines questions s’il était associé bien en amont sur les grands enjeux de façon plus systématique et cela je crois que vous le savez très bien. Ce n’est certainement pas une critique à l’encontre des services de l’exécutif dont il s’agit, puisque le Conseil National et la Commission des Finances et de l’Economie en appellent eux-mêmes à ce coup de pouce afin d’associer l’ensemble de la Fonction Publique aux excellents résultats auxquels elle contribue également évidemment.

De plus, je tiens à souligner que le rapport se félicite à plusieurs reprises de la bonne santé de nos recettes et ne saurait faire de l’auto-dénigration en fait. En revanche, c’est bien l’intérêt général pour moi qui est au cœur de mes préoccupations et qui conduit ma modeste action politique toujours, laquelle dans mon esprit va bien au-delà des contingences électoralistes.

C’est bien pour cela que le rapport rappelle que si nous pouvons avoir quelque influence sur la base de

calcul de nos recettes c'est-à-dire l'assiette ou si vous préférez sur l'accroissement des assujettis, évidemment comme nous le rappelons, nous ne sommes pas maîtres des taux, tant en matière de T.V.A. que de l'I.S.B.. Donc il me paraît toujours de bonne politique et de bonne perspective, et c'est le rôle du Conseil, de s'intéresser sur les moyens d'accroître et de diversifier des activités porteuses de recettes pour l'Etat. C'est aussi, me semble-t-il le rôle du Conseil National de se poser ces questions et de savoir si de nouveaux secteurs à haute valeur ajoutée et d'activités créatrices de richesse pour l'Etat aussi, sont identifiés.

Je ne souhaite pas aller plus avant et je laisse maintenant la place aux débats qui permettront pendant deux jours d'aborder plus en détail toutes les écritures rectificatives que vous avez annoncées ainsi que les points techniques et politiques, tel que le logement des Monégasques, les dépenses d'investissement ou les négociations que nous nous apprêtons à entamer avec l'Union Européenne.

Merci beaucoup.

**M. le Président.** - Merci beaucoup, Monsieur BURINI.

Avant d'entamer et d'ouvrir la discussion, je vous rappelle mes chers collègues que chacun d'entre vous aura six minutes pour s'exprimer, je voudrais dire quelques mots.

Monsieur le Ministre,

Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement, chers collègues.

Effectivement nous y voilà,

Nous allons pendant les heures qui viennent discuter en Séance Publique du Budget Rectificatif que me Gouvernement a soumis à la Représentation Nationale le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Merci à Monsieur BURINI et à toute son équipe qui ont travaillé ce rapport avec rigueur et précision, vraiment du bon travail.

Vous allez pouvoir entendre chacun des Conseillers Nationaux, dans la diversité de leur sensibilité politique et personnelle.

Les élus, Monsieur le Ministre, ont bien travaillé, ils ont tous joué leur rôle, je veux le dire aux compatriotes.

Le Gouvernement aussi, quel chemin parcouru en quelques semaines et depuis les séances privées de la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre, qui ont permis – semble-t-il – au Gouvernement d'avoir reconnu et compris à quoi servait la Haute Assemblée.

Le Gouvernement a, je l'espère, réalisé ce que signifie dans notre esprit ce fameux accord des volontés, voulu par nos anciens et inscrit dans la Constitution.

Cet été, par ma déclaration du 22 juillet dernier, le Conseil National après avoir posé le débat et acté les dysfonctionnements entre nos deux Institutions, s'était vivement ému de l'étrange manque de considération dans lequel était tenue la Représentation Nationale. Il n'était bon pour personne que cela continue ainsi.

Au-delà des positionnements politiques légitimes, toujours plus constructifs que les postures politiciennes, par essence stériles et limitées, je vous confirme que : « Nous ne sommes pas ici au Conseil National dans la stratégie mais bien dans la méthode ».

Cette méthode faite de rigueur et de retenue, s'est illustrée par un travail commun de préparation, cela s'est ressenti à chaque instant dans les prises de position de la majorité, avec clarté, fermeté et détermination.

Les séances privées – je dis bien privées – budgétaires ont eu pour conséquence de repositionner le Conseil National à sa place dans le jeu institutionnel afin de respecter à la lettre l'esprit de notre Constitution, pas plus, pas moins ...

Cela fait 6 ans que je suis élu et depuis mon premier jour dans cet hémicycle je n'ai jamais connu un Budget Rectificatif ayant subi autant d'écritures modificatives.

S'agit-il encore ce soir d'un Budget Rectificatif ? Je pose la question.

Outre le record de recettes perçues, plus de 110 M€ supplémentaires, et le milliard d'euros de recettes atteint, l'implication de la majorité et sa force de persuasion se sont traduites par des engagements écrits de la part de vous-même, Monsieur le Ministre, sur des points de clivage forts que nous avions soulevés et débattus longuement et complètement.

Sur tous ces sujets centraux sur lesquels je vais revenir, chacun des élus a pu s'exprimer, poser des questions, argumenter. Le Gouvernement n'a pu que constater qu'il avait en face de lui des Conseillers Nationaux impliqués, conscients de leur rôle,

techniquement prêts et qui ont compris les enjeux et parfois même les non-dits de telle ou telle mesure.

Le Gouvernement, avec tout le respect que ma fonction lui doit, ainsi qu'à vous Monsieur le Ministre, a été de nombreuses fois poussé dans ses retranchements car nous sommes allés au fond des choses.

Je le redis, quand le Gouvernement veut agir seul, je dis bien seul, dans la gestion des affaires de l'Etat, le fonctionnement institutionnel se grippe.

Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas des belliqueux, à commencer par moi, continuez non seulement à nous entendre, mais aussi à nous écouter et le dialogue et la concertation seront fructueux, si en plus nous sommes associés en amont dans les décisions qui relèvent aussi de nos attributions.

Ainsi, après vos engagements écrit depuis le 15 septembre dans divers courriers aussitôt transmis à tous les élus, nous serons très attentifs outre votre déclaration de ce soir dans les jours qui viennent au travers de nos débats, quant à vos engagements publics sur le siège qu'il s'agisse :

- Concernant le logement : Cet engagement constitutionnel qu'est le droit au logement de nos compatriotes dans notre pays dépasse la seule échéance de chaque législature et le seul mandat de tout élu. Le sujet doit être traité selon des principes stricts basés sur des solutions qualitatives et quantitatives sur le moyen et le long terme, sur une vision commune Gouvernement/Conseil National et hors de tout calcul politicien que je qualifierai de malsain. Rien ne peut se faire sans une réactivité modèle de la part des services gouvernementaux concernés.

Ainsi, l'opération L'Engelin est renforcée avec une injection de 20 M€ tout de suite afin de démarrer le chantier de gros œuvres sans attendre le permis de construire pour une livraison au tout début de l'année 2018 vous nous l'avez confirmé tout à l'heure, et une commission d'attribution dans les mois qui la précéderont.

Vous vous êtes réengagé avec précision ce soir devant nous, nous en prenons acte encore, Monsieur le Ministre.

Outre cela, vous avez également confirmé le lancement de deux opérations domaniales de plus petite taille pour environ une quarantaine de logements à la Condamine, rue Grimaldi et avenue Crovetto Frères, qui correspondent à ce que nous avons appelé

une réserve domaniale de transition. Cette avancée, en plus de nos engagements programmatiques de campagne, nous l'avons souhaitée et obtenue, cela va dans le bon sens.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, ce soir également, de me répondre sur la création d'un fonds de mobilité que je vous avais demandé en décembre dernier, il y a déjà 9 mois déjà, et qui peut rendre le parc domanial plus fluide et plus flexible.

Il en est de même pour la foncière de l'Etat qui, malgré vos demi-mesures, demeure sans effet réel sur la gestion et l'optimisation du parc domanial. Cela nous permettrait sur les 3 ans qui viennent de gagner, d'après nos calculs, près de 100 logements restitués et rénovés plus rapidement. Les années « de vache maigre » qui s'annoncent en 2016 et 2017 nous l'imposent.

- Concernant les fonctionnaires : S'agissant de notre demande de coup de pouce pour la Fonction Publique, je constate ce soir après votre déclaration que nous avons été aussi entendus et que vous avez détaillé, Monsieur le Ministre, les mesures que la majorité a obtenues, mais nous en parlerons dans le cadre des lignes de ce budget. Une répartition équitable pour 2014 pour tous ceux et celles qui travaillent dans l'administration nous paraissait une mesure de bon sens et naturelle grâce à une année budgétaire 2014 exceptionnelle sur le plan des recettes.

Malgré quelques tentatives avortées de récupération politicienne nous prenons acte avec satisfaction de ce geste de la part du Gouvernement.

- Concernant l'A.S.M. : S'agissant du Centre d'entraînement de la Turbie au profit de l'A.S.M., je suis au regret de constater que sur ce sujet également vos arguments n'ont pas convaincu l'ensemble des élus depuis près de 3 mois ni sur le fond, ni sur la forme !!

Et c'est un euphémisme, sans rentrer dans une polémique que je ne souhaite pas ouvrir, la façon dont nous a été transmise et expliquée cette ligne budgétaire a été un échec total. J'espère que le Gouvernement saura en tirer des conséquences constructives dans le cadre de notre méthode de travail pour l'avenir.

- S'agissant de la S.B.M. : La Haute Assemblée traitera au cours de ce Budget Rectificatif de la situation sociale et financière de ce fleuron de la Principauté. Cette situation nous inquiète profondément et cela depuis de nombreux mois, pour ce qui a trait aux jeux, nous ne voyons aucune vision, aucun plan qui permette d'envisager la « traversée du désert »,

permettez-moi cette expression, pendant les travaux de la Place du Casino, avec véritablement une certaine sérénité. La priorité nationale est bafouée au quotidien vous n'avez qu'à en parler à Monsieur le délégué pour la priorité nationale.

La politique de ressources humaines et ses dirigeants est inapte et fait des ravages sur le plan humain au sein même de cette vieille et belle maison.

C'est le moment d'avoir du courage et de la détermination pour parler et exposer ce que veut faire la direction, on ne peut plus attendre et je ne pense pas que la troisième branche d'activité, à savoir le foncier, puisse à terme sortir de l'ornière financière ce monopole d'Etat. Monsieur le Ministre, vous me voyez, vous nous voyez, ce soir plus préoccupés que jamais sur le sujet central et historique de la S.B.M. et pour les familles de compatriotes qui y travaillent et pour la prospérité de Monaco.

Le Conseil National conscient de son rôle a souhaité ne pas tout mélanger dans la mesure où la problématique de la loi de désaffectation d'une parcelle du domaine public avenue Princesse Alice sera traitée le 8 octobre en Séance Publique. Néanmoins, nous pouvons déjà annoncer que, là aussi, la majorité a obtenu, même si cela n'est pas parfait, d'une part, que le cinéma soit replacé sur le site du Théâtre Princesse Grace de façon définitive avec un engagement ferme de la S.B.M. d'améliorer ses apports et d'autre part la construction d'un parking de 400 places dans le quartier sur un terrain dont le tréfonds appartient à la S.B.M. et dont la construction sera financée par l'Etat et achevée avant que le projet de la Place du Casino soit lui aussi achevé. Ce qui est essentiel.

Avant de terminer, Monsieur le Ministre, nous avons accueilli avec satisfaction le principe de la transformation des deux propositions de loi de la majorité, le prêt étudiant et le Family Office dans les semaines qui viennent.

D'ailleurs, sur le chantier de la modernisation de l'économie, M. BURINI attend vos réponses depuis plusieurs mois, le temps presse.

Enfin, le sujet des discussions avec l'Union Européenne.

Quel dommage qu'un groupe de travail *ad hoc* n'ait pas été constitué en vue d'analyser calmement les conséquences directes et indirectes, positives et négatives, que pourraient entraîner une négociation avec l'Union Européenne en vue de signer des accords

particuliers. Je précise qu'il n'a jamais été question que soit abordé dans le cadre de ces discussions le moindre principe d'adhésion à l'Union Européenne.

L'inquiétude monte à Monaco, et il est de mon devoir de vous le dire, Monsieur le Ministre.

Aussi, j'ai demandé que la Haute Assemblée soit associée aux phases les plus importantes de préparation et de négociation tout en respectant nos principes Constitutionnels.

Ce Budget Rectificatif est très instructif car c'est le tout premier budget en exercice complet, Primitif et Rectificatif que la majorité a réexaminé avec le Gouvernement.

Pour ce qui est des débats, de leur publicité, je veux rappeler que si nos prédécesseurs depuis des décennies ont voulu des séances privées puis des Séances Publiques, il s'agit là de bon sens !

Le processus de travail et de discussion doit se faire dans le respect et dans la retenue qui convient à la conduite des affaires de l'Etat, voilà un de nos particularismes, protégeons-le !

Le Conseil National dont j'ai la charge ne souhaite pas fragiliser le processus Institutionnel, au contraire, il veut le renforcer.

Je veux dire au Gouvernement et aux compatriotes ce soir, que nous ne sommes pas là, dans cette Assemblée, pour empêcher mais pour permettre.

Pour permettre le bon sens, le débat sur des bases concrètes ; Permettre aux compatriotes d'être représentés dignement par leurs élus ; Permettre à nos jeunes d'avoir un avenir en Principauté. Car c'est bien l'enjeu, l'avenir. Serein car pensé, construit et préparé. C'est bien cet état d'esprit, et celui-là seul, qui nous guide au Conseil National.

Je vous remercie et j'ouvre donc la discussion à moins, Monsieur le Ministre, que vous souhaitiez me répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, je ne souhaite pas vous répondre, je voudrais simplement évoquer deux sujets liés au logement, que vous venez d'aborder.

Sur le fond de mobilité, comme vous le savez, le Gouvernement est ouvert à la discussion peut-être plus d'ailleurs dans la Commission du Logement qu'en Séance Plénière, sur les mesures techniques concrètes

qui permettraient de faciliter la mobilité. Une fois que ces mesures concrètes et précises seront établies entre le Gouvernement et le Conseil National, la création d'un fonds avec une dotation pourra se concrétiser.

D'ores et déjà cette mobilité existe et elle s'est largement développée depuis que le Gouvernement a décidé de mettre en place les échanges sur Internet. Depuis le début de cette année 2014, nous avons autorisé 16 échanges, ce qui représente 32 familles Monégasques qui ont pu échanger leur appartement par la procédure sur Internet.

Quant à la foncière d'Etat que vous avez évoquée aussi le Gouvernement ne pense pas, lorsque je dis ne pense pas, c'est un euphémisme, le Gouvernement est persuadé que la décision de fusionner les services n'est pas la réponse à la question de l'amélioration de la gestion des appartements de récupération et de restitution.

Vous savez qu'il y a une mission de modernisation de l'administration qui travaille depuis un an sur ce sujet. Un nouveau logiciel de gestion des appartements va être opérationnel très vite mais d'ores et déjà des procédures ont été revues. Ainsi, je vous le confirme ce soir, nous avons rénové beaucoup plus d'appartements que précédemment et dans la Commission d'attribution des appartements d'Odéon, je m'y étais engagé et les chiffres que je vais vous donner le confirment, ce sont 90 logements aujourd'hui réhabilités et qui sont prêts à être loués et occupés. Donc, la Commission d'attribution aura les logements Odéon, plus 90 au moins de logements de restitution.

Voilà ce que je voulais juste vous préciser sans ouvrir un débat maintenant sur ce sujet.

**M. le Président.**- Merci de ces réponses nous y reviendrons dans le cadre de la Section 7, bien évidemment, mais sur la foncière d'Etat nous ne sommes pas d'accord mais c'est le propre du Conseil National et des débats d'essayer de trouver une solution.

Mes chers collègues, qui souhaitent prendre la parole ?

Monsieur BOERI, je pense que vous ouvrez le débat.

**M. Daniel BOERI.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur Le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

mes chers collègues, chers amis dans l'hémicycle et sur les ondes.

Le début du débat a été très riche et je vais essayer ce soir de m'éloigner pour l'instant des chiffres pour changer un peu de sujet. J'ai bien pris note sur « la nuit blanche » et j'y reviendrai au moment de la culture.

Je voudrais commencer de façon plus spécifique, mais comment le dire, de façon tellement importante de la vie de notre pays.

Elle concerne la place des Monégasques dans leur pays !

Je ne suis pas un fanatique de la théorie des signes, toutefois, comme j'ai appris écouter le silence, lire les signes en dit souvent plus sur ce qu'ils masquent.

Or, ces signes, aujourd'hui, saignent !

Cela a commencé, au moins pour moi, par la Tour Odéon.

L'état a financé gratuitement la construction. Mais mon observation n'est pas là.

Je regarde cette lumineuse tour et mes yeux sont ébahis. Pendant un instant, j'ai cru rêver ! Mais où suis-je ?

Je n'ai pas eu le temps de me faire à cette situation qu'un nouveau signe apparaît !

L'état investit près de 130 M€ dans le nouveau Yacht Club.

Là, c'est clair, il n'y a pas d'entrée du tout pour les Monégasques. On pousse même le bouchon à n'avoir que 8 emplois de Monégasques sur 109 !

Ce ne sont que des signes, certes.

Je pourrais m'arrêter à ces deux signes effrayants, les lire comme une alerte pour envoyer un signal au Gouvernement.

Mais, voilà, jamais deux sans trois !

Ce n'est pas possible !

Conséquences des transformations immobilières de la S.B.M..

Un signe de plus !

Il n'y aura plus de Cinéma dans le centre de Monte-Carlo et les jardins du Casino. Tout un symbole. Certes,

le Cinéma va continuer d'exister, il va être déporté à la salle du Ponant.

Ah les signes, toujours les signes !

Le Cinéma à Monte-Carlo, au-delà de sa vocation culturelle propre, c'est aussi la rencontre, le mélange, la découverte et aussi le partage du territoire.

Il ne reste plus qu'à placer un sas d'entrée Avenue d'Ostende et un sas d'entrée aux Spélugues et le territoire des jardins et de la place du Casino pourra être totalement débarrassé des intrus Monégasques et autres résidents :

Une nouvelle zone interdite !

Je ne vais pas plus loin sur ce sujet.

Faut-il rajouter, un nouveau signe, la ligne 101 de Saint Laurent d'Eze à Carnolès ; je me réjouis évidemment pour les 6 000 salariés du parcours de disposer d'un nouveau moyen de transport plus confortable. Mais pour quoi laisser encore les 2 000 résidents des secteurs Hector Otto et Honoré Labande à leur simple sort ? J'avais demandé de faire un test d'une navette ; rien !

Monsieur le Ministre, la priorité aux Monégasques dans leur pays ne se limite pas au logement et à l'emploi, certes toujours prioritaires, il s'agit aussi de notre vie à tous !

La grande force de notre pays a toujours été la capacité de s'ouvrir aux autres, de cohabiter avec des cultures différentes, de vivre ensemble hommes et femmes aux revenus différents ou, pour paraître plus savant, Monaco a toujours su appliquer un « marketing différencié », mais les signes d'un changement furtif et certainement involontaire, j'en suis certain, sont là.

Monaco c'est les uns et les autres et non les uns ou les autres !

Pour conclure, un peu acide, je ne crois pas que le nouvel uniforme sportif suffise à masquer les signes contraires qui nous sont envoyés aujourd'hui.

Ce ne sont que des symboles ; certes, mais permettez-moi de renvoyer à une saine lecture de Bettelheim et « les blessures symboliques » ;

« Ces émotions sont fondamentales, même si elles sont soigneusement refoulées, déniées ou laborieusement cachées, qu'elles se transforment en contraintes sociales ».

Monsieur le Ministre c'est de cohésion sociale dont il s'agit.

Permettez-moi de vous dire avec mon émotion, de le redire ce soir avec mon accent mais en monégasque

Ailò d'ailli che, nui tüti sentëmu, è fondamentale. Fò ben u di che, da nui àutri, ste emuçiue sun scuse cun cüra e ben ime ünt'u fundu d'u nostru cœ finta diventà de òblihi suçiali.

Sciù u Ministru, cun aiçò d'aiçi, se trata de cuesiùn suçiala.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOERI.

La parole est à présent à Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Le vote d'un Budget Rectificatif est un moment important.

Je prendrai deux exemples :

Tout d'abord, je me félicite que la proposition de l'Union Monégasque concernant l'amendement budgétaire prenne corps malgré les positions négatives de principe du Gouvernement et de la majorité. Cette proposition fait son chemin, même avant une éventuelle modification du texte Constitutionnel. Une sorte d'« amendement préalable de suppression » vient d'être obtenu par l'ensemble des élus. En effet, les discussions privées ont conduit au retrait par le gouvernement de la subvention demandée pour l'A.S.M. Football Club à hauteur de 25 M€. Ce retrait a été demandé à l'unanimité des membres du Conseil National. Si je suis satisfait, j'ai une subite inquiétude : j'espère que ce n'est pas le Fonds de Réserve qui se substituera au Budget de l'Etat...!

Ensuite, je prendrai le cas du logement des Monégasques en Principauté. Je m'en excuse au préalable auprès du Vice-Président qui se réjouissait, il y a quelques jours, dans l'hebdomadaire monégasque que ce sujet ne soit plus le sujet principal des discussions budgétaires. Chacun ses priorités, les Monégasques jugeront...!

Il faut que le Gouvernement confirme le maintien du cap de construction d'appartements domaniaux. La

majorité met en exergue la construction du programme l'Engelin au boulevard du Jardin Exotique en demandant une mise en maîtrise d'ouvrage déléguée pour accélérer cette opération. La minorité se réjouit de voir qu'un projet vieux de dix ans retrouve une jeunesse et bénéficiera à nos compatriotes. Cependant, il faut rappeler que durant les mandatures 2003-2008 et 2008-2013, le Conseil National, par la voix de ses Présidents et la voix des différents Présidents de la commission des Finances et de l'Economie Nationale, avait mis en garde le Gouvernement sur le surcoût d'une telle procédure. Une enquête diligentée par le Gouvernement avait même confirmé cette vision et chiffré le surcoût à 30 ou 40 % suivant les opérations. On est ainsi bien loin des « une dizaine de millions de plus » avancés par les responsables de la majorité. Il est du devoir du Conseil National de vérifier que les dépenses publiques se font à un juste prix.

Enfin, il est également du devoir du Conseil National de veiller à ce que les opérations prévues durant les années précédentes se déroulent normalement. « Normalement » signifie au coût et dans les délais prévus. Je veux ici parler de l'opération Testimonio II. Lors des discussions budgétaires pour le Primitif 2013, en Décembre 2012, Monsieur le Ministre d'Etat a engagé son Gouvernement devant le Parlement pour mener à bien la construction de ce projet comprenant plus de 120 appartements domaniaux, un parking de dissuasion de 700 places, une école internationale, etc... Ce projet doit être livré en 2018. Je le répète : l'engagement clair et sans équivoque de l'Exécutif doit lui être rappelé non seulement par la minorité mais surtout par la majorité. Le logement des Monégasques est l'affaire de tous et 120 appartements excèdent de bien loin les quelques petites opérations en vue après la livraison de la tour Odéon données comme des miettes à la majorité.

Ainsi, pour le Gouvernement je résumerai mon intervention d'une phrase : Construisons ce qui est prévu en temps, heure et au prix convenu.

Pour la majorité je dirai : Arrêtez votre œuvre de désinformation disant que les majorités, je dis bien les majorités précédentes n'ont rien prévu et vérifiez que les opérations programmées se font en temps, heure et au prix convenu.

Je vous remercie beaucoup.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

La parole est à Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Qui ne saurait se satisfaire et même s'enthousiasmer des bons résultats annoncés par le Gouvernement ?

Certes, pas besoin de promettre, que le chômage ne va pas s'accroître, que la croissance va se poursuivre, que les investissements publics et privés vont être soutenus, et qu'aucune taxe ne va affecter le pouvoir d'achat des consommateurs ou la sécurité économique et fiscale des entreprises...

Mais il convient cependant, de faire preuve de réserve, d'humilité, pour ne pas attiser la jalousie de tous ceux qui ne supportent pas que Monaco perçoive le fruit d'une bonne gestion, et pour relativiser ces résultats, et observer qu'ils ne concernent qu'un certain nombre de pans de l'économie.

Ainsi par exemple, des industries sont prospères, notamment grâce à leur secteur de la recherche et du développement, mais bien d'autres ont succombé ou sont en « soins palliatifs », générant des situations précaires pour de nombreuses familles...

Le secteur immobilier qui génère des recettes grâce à certaines ventes, n'est pas aussi satisfaisant que l'on veut nous le laisser croire, car l'offre ne répond pas ou peu à la demande et il va falloir persévérer pour faciliter la promotion de nouveaux produits tout en respectant l'intégration dans l'environnement.

Des commerces ne désemplissent pas, mais d'autres souffrent face aux coûts fixes qu'ils doivent assumer.

Des sociétés naissent pleine d'ambitions, c'est vrai, il y en a beaucoup, mais il y en a presque tout autant qui se trouvent dissoutes ou en cessation de paiement, alors qu'elles devraient être une minorité.

La mauvaise gestion est loin d'être toujours la cause de ces difficultés et échecs...

Notre objectif permanent d'attractivité impose la persévérance et la prudence pour maintenir un équilibre budgétaire.

Durant nos débats, je demanderai au Gouvernement d'agir activement, au sein de ses services et auprès des agents économiques de la Principauté, pour le respect de la « priorité nationale », encore si souvent bafouée, souvent même par des Monégasques à l'égard de leurs compatriotes, tant pour les emplois que pour les contrats d'achats et de services.

Je serai méfiant, exigeant et pesant même, lorsque nous aborderons le sujet du logement, et au-delà des

volontés que vous exprimerez, je ne serai rassuré que lorsque le Gouvernement donnera au Conseil National des chiffres concrets, prenant en compte, d'une part, le nombre de demandes en instance, le nombre de nouveaux demandeurs évalués chaque année (environ une centaine), et d'autre part, le nombre de logements qui seront livrés avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, comprenant les nouvelles constructions, petites et grandes, les logements de récupération, ceux remis en état et ceux préemptés.

J'apprécie, Monsieur le Ministre, votre engagement de livrer L'Engelin, début 2018, mais cela ne sera possible que si les travaux, à la suite de la signature du contrat, commencent avant la fin de cette année, c'est ce que vous semblez confirmer, mais techniquement cela est très important.

Le sujet du logement reste donc bien une priorité pour la majorité Horizon Monaco, contrairement à l'affirmation de M. ROBILLON à la presse le 16 septembre, qui prétend que « la majorité n'est pas aussi préoccupée par le logement des Monégasques qu'elle veut bien le dire ». Eh oui, nous avons préféré perdre une vingtaine de logements à Odéon pour ne pas que les Monégasques aient un mur de béton en face... et non, nous n'avons pas perdu 20 logements à Tamaris puisque le Gouvernement a compensé avec L'Engelin qui prévoyait 90 logements et qui en comprend maintenant 135 ou peut-être 140.

La majorité Horizon Monaco ne pouvait concevoir les travaux de la S.B.M., pour l'hôtel de Paris et les immeubles, sans un nombre suffisant de stationnements indispensables à l'attractivité.

Il y aurait eu cette carence, si la majorité Horizon Monaco ne s'était pas imposée de manière autoritaire.

J'espère que les délais pour la construction d'un parking complémentaire de 400 places pour lequel vous vous êtes engagé, seront respectés.

Je serai insistant lorsque nous aborderons le sujet incontournable, des négociations de l'Etat monégasque avec l'Union Européenne, pour entendre publiquement les déclarations déjà faites à la presse du Gouvernement Princier : dixit, « *il n'est pas question de renoncer à préserver l'existence de notre communauté nationale et de nos spécificités; il n'y aura pas d'accord si Monaco devait perdre sa souveraineté... il n'y aura pas d'accord bilatéral pour les professions réglementées ou libérales; il n'est pas question d'accepter la libre installation à Monaco* ».

Je suis bien conscient de la difficulté pour le Gouvernement de respecter ces engagements tout en trouvant les moyens que les entreprises monégasques aient un accès facilité au marché unique.

Compte tenu des incidences fondamentales pour nos compatriotes, nous ne pourrions admettre que la Haute Assemblée soit tenue à l'écart de l'évolution des négociations.

Dans la conjoncture économique actuelle, n'importe quel fonctionnaire, dans le monde, serait content de bénéficier des trois mesures raisonnables que vous avez prises, sous l'impulsion de la majorité Horizon Monaco, pour faire un effort financier à leur égard.

M. ROBILLON déclarait en conférence de presse, le 22 septembre, « *la majorité Horizon Monaco n'a pas demandé une réévaluation des salaires au Budget Primitif 2014 ;* » ...mais la majorité n'avait aucune raison de demander une réévaluation des salaires puisque le Gouvernement l'avait fait le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ! Par contre il oublie que la majorité n'a cessé de demander une indexation des salaires pour le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Enfin, tout au cours de nos échanges durant ces Séances Publiques, je vérifierai, si le Gouvernement a vraiment entendu, compris et intégré pour le reste de ce mandat, que les élus de la majorité Horizon Monaco ne toléreront plus, malgré l'alibi d'être informé, le type de relation qu'il a imposé cette année au Conseil National.

Plus question de se contenter d'entendre de longues plaidoiries dans de multiples réunions et de lire aveuglement de beaux documents et PDF ; ce n'est pas pour cela que les monégasques nous ont élus, et eux comme nous savent très bien faire la différence entre une attitude d'ingérence dans l'action de l'exécutif, que nous réfutons – d'ailleurs, nous sommes toujours contre l'amendement budgétaire – confirmant que Horizon Monaco est toujours opposé à l'amendement budgétaire, et le respect des prérogatives de la Haute Assemblée, comme cela se faisait dans le passé.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

La parole est à Monaco ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers du Gouvernement, chers collègues.

C'est aux Monégasques que je souhaite ici m'adresser avant tout, et sur un enjeu politique majeur : la priorité nationale.

Inscrite dans la Constitution, protégée par la loi, précisée par Ordonnance Souveraine, portée en bandoulière par tous les élus de cette Assemblée, la Priorité Nationale à l'emploi semble gravée dans le marbre.

Et pourtant...

Comment expliquer que je sois si souvent sollicité par des Monégasques dénonçant leurs difficultés à trouver du travail, et surtout l'injustice ressentie en constatant que des non-Monégasques ont été prioritaires sur eux ? Comment est-ce possible ?

Car la priorité nationale n'est pas un geste paternaliste et généreux, mais tout simplement une question de survie pour notre communauté.

Si un Monégasque a les capacités suffisantes pour un poste, ce poste doit lui revenir.

C'était du reste le texte et l'esprit de la loi que Louis Aureglia avait fait voter en 1934.

Or, la Jurisprudence du Tribunal Suprême a dénaturé la préférence nationale, en la transformant en un simple « droit de présentation », ce qui permet d'écarter les Monégasques de l'emploi privé et parfois même public.

Pourquoi ? Parce qu'un employeur trouvera toujours des centaines de postulants non-monégasques, les relations faisant souvent le reste.

La priorité nationale effective passe avant tout par un Service de la Main d'œuvre doté de moyens de contrôle et surtout d'instruments coercitifs pour la faire respecter.

Qui osera soutenir que garantir une priorité effective à 4.000 Monégasques sur une population active de 45.000 personnes mettra notre économie en difficulté ?

Car prétendre que l'attractivité de notre territoire serait compromise par la priorité nationale sous-entend deux choses :

- la première, que les Monégasques ne soient ni suffisamment compétents, ni diplômés, ni motivés, ni intègres ;

- la seconde, que les étrangers travaillant en Principauté possèdent a contrario toutes ces qualités, et en quantité supérieure...

Quel mépris à l'égard de nos compatriotes !

Chers collègues la priorité nationale n'est pas un enjeu partisan.

Le 10 février 2013 les Monégasques nous ont élus pour défendre leurs intérêts.

La création de la « Cellule de veille pour la priorité nationale » a été un premier pas dans la bonne direction !

Mais aujourd'hui, c'est à nous tous, Conseillers Nationaux, de travailler ensemble afin de donner à cette cellule les moyens de sa mission.

Monégasques, reprendre votre destin en main passera par l'emploi, premier outil de votre liberté.

Au sein de Renaissance, les femmes et les hommes qui m'entourent refusent, tout comme moi, les postures politiciennes et démagogiques. Car elles ne servent à rien !!!

Ceux qui me connaissent savent que ce n'est pas ma façon de faire de la politique.

Et si nos idées sont reprises par les uns et les autres, tant mieux. Les Monégasques y auront gagné !!!

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA.

La parole est au Docteur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement, Chers collègues,

En décembre dernier, je m'étais comme un certain nombre de mes collègues abstenu.

Les raisons de cette abstention, étaient que, dépositaire de la confiance des Monégasques, je n'étais pas convaincu d'une part de la méthode appliquée pour le développement du projet d'extension en mer et pour la gestion de la situation de crise traversée par la S.B.M. et d'autre part, par la façon dont était

traité le dossier du logement des Monégasques dans son ensemble.

Depuis nous avons eu l'occasion de confronter nos points de vue à l'occasion de nombreuses Commissions Plénières d'Etudes de valeurs très inégales.

Sur le sujet du logement, nous avons déploré l'absence de livraison entre 2015, date de livraison de l'opération Odéon, et 2018, date présumée de livraison de la future opération L'Engelin. Pour en limiter les conséquences, nous avons réclamé la réalisation d'opérations intermédiaires que vous-même aviez évoquées dans votre réponse au rapport sur la loi de Budget Primitif 2014 et l'accélération de la conception et de la réalisation de l'opération L'Engelin.

En juillet 2014, à l'occasion d'une Commission Plénière d'Etude grands travaux, vous nous avez présenté les grandes lignes de l'opération L'Engelin et l'ébauche d'études de plusieurs petites opérations portant sur la réalisation d'immeubles d'une vingtaine d'appartements chacun.

Suite à nos échanges en séances privées, vous nous avez confirmé votre volonté d'accélérer l'opération L'Engelin par l'inscription de crédits supplémentaires et votre engagement d'inscrire au Budget Primitif 2015 deux des petites opérations annoncées.

Ces inscriptions sont facilitées par les excellents résultats annoncés à l'occasion de ce Budget Rectificatif, dont il faut bien sûr se féliciter et féliciter le Gouvernement, mais dont il faut souligner qu'ils restent en grandes parties dus à l'augmentation du taux de la T.V.A. et aux recettes du secteur immobilier.

Quoiqu'il en soit, j'attends, à l'occasion de ces débats, davantage de précisions et la confirmation d'engagements publics forts concernant la réalisation de ces différents projets car le problème du logement de nos compatriotes et celui, ne les oublions pas, des enfants du pays, reste une des préoccupations majeures de notre majorité qui ne peut souffrir aucun retard.

Dans un autre domaine, tout aussi essentiel, il convient de rappeler l'importance de l'engagement du Gouvernement Princier dans les secteurs du social, de l'accompagnement de la dépendance et de la santé. Si le budget du C.H.P.G. semble actuellement maîtrisé grâce aux efforts conjoints du Département des Affaires Sociales et de la Santé et de la Direction de l'hôpital, il ne faut pas pour autant oublier la nécessité de se préparer au passage à la T2A qui risque de réduire à néant tous ces efforts ce d'autant que la filière gérontologique génère d'ores et déjà un déficit

substantiel incompressible, j'y reviendrai. La recherche de nouvelles sources de revenus pour notre établissement, indépendantes de la patientèle relevant des caisses françaises, doit impérativement être poursuivie et les objectifs de santé clairement définis pour parvenir à la maîtrise durable des dépenses de santé sans en compromettre la qualité et le niveau exceptionnel dont nous bénéficions à ce jour.

Vous trouverez toujours du côté de la Haute Assemblée un partenaire institutionnel prêt à accompagner l'action du Gouvernement et à construire ensemble une politique globale de santé, équilibrée et performante.

En tant que Vice-Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses en charge de la santé et donc du groupe santé, je me félicite de la mise en route des réunions entre le Gouvernement, la direction du C.H.P.G. et le Conseil National, concernant la construction du nouvel hôpital.

Ce projet, qui je le rappelle dépassera vraisemblablement le milliard d'euros pèsera lourd sur les futurs budgets de l'Etat et ce malgré le provisionnement annuel de 40 millions d'euros. La réalisation de cet imposant chantier va poser de nombreux problèmes tant pour le fonctionnement de l'actuel établissement que pour la vie du quartier. Ces réunions, je l'espère, permettront au travers d'une collaboration constructive et fructueuse d'envisager les meilleures solutions et d'anticiper sur les difficultés à venir quant à la réalisation de cet indispensable édifice.

Je profite également de l'occasion pour vous rappeler l'engagement fort de notre majorité pour voir aboutir le projet de loi n° 893 sur la protection de la personne handicapée. Grace aux efforts de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et du Gouvernement, et je salue au passage ceux de Thierry POYET, absent ce soir et Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, j'ai bon espoir que nous pourrions voter cette loi à l'occasion de cette session parlementaire.

Bien d'autres sujets vont retenir notre attention, au cours de ces débats budgétaires parmi lesquels je citerai à titre d'exemple la S.B.M., le Yacht Club de Monaco, le projet d'urbanisation en mer ou encore l'épineux problème de la négociation d'un accord permettant de disposer d'un fondement juridique stable régissant nos relations avec l'Union Européenne.

Concernant enfin la qualité des relations entre la Haute Assemblée et le Gouvernement Princier, il semblerait que la trêve estivale ait fait du bien à tout

le monde. J'espère que ces débats nous confirmerons ces nouvelles dispositions.

Pour ma part, j'aborde ces débats en gardant systématiquement à l'esprit les engagements pris devant les électeurs au travers du programme Horizon Monaco.

Je vous remercie

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBINO.

La parole est à présent à Madame FRESKO-ROLFO

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur Le Ministre, Madame et Messieurs les conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Nous avons eu avec le Gouvernement des séances privées très captivantes.

Dans le cadre de ces échanges, vous avez pu constater, Monsieur Le Ministre, que la majorité était déterminée à obtenir de la part du Gouvernement des modifications de sa politique concernant le Budget Rectificatif 2014.

Nous avons pu faire état de nos requêtes, des points sur lesquels nous ne voulions pas céder.

Vous êtes revenu vers nous avec des propositions allant dans le sens de nos demandes et j'en prends acte.

Vous me permettez, Monsieur le Ministre, d'initier mon discours par une analyse que je qualifierai de contrariante de certaines actions du Gouvernement. J'ai volontairement réduit ces points car mes collègues de la majorité se sont ou vont se charger des autres.

J'ai pu constater à la lecture des réponses du Gouvernement aux questions du Conseil National, que le Yacht Club ne fournit que 8 postes à des Monégasques sur 109 emplois. De la même manière, il est alarmant d'observer que non seulement les Monégasques ne sont pas suffisamment employés mais qu'en plus seules 30 personnes embauchées résident en Principauté.

J'engage donc le Gouvernement à veiller à ce que la priorité nationale pour l'emploi revête un caractère inaliénable, et surtout lorsque l'employeur est une

association qui reçoit des subventions plus que conséquentes.

Mes collègues de la majorité et moi-même ne lâcherons rien sur ce sujet, mais je suis rassurée, Monsieur le Ministre, car à la suite de la lecture de votre réponse, je sais que vous nous avez entendus.

Je regrette la mauvaise gestion de « l'uniforme » par le Gouvernement. Je n'ai pas l'intention de placer le débat Pour ou Contre, le véritable tracassé est que les Monégasques n'ont jamais été autant divisés.

Je le regrette profondément et je sais que ce n'était pas l'intention du Gouvernement. Or nous avons toujours été fiers de représenter une grande famille et si je demande au Gouvernement une meilleure gestion de dossiers similaires dans le futur, par :

- une meilleure communication,
- une anticipation des récriminations,
- un changement de méthode.

J'appelle les Monégasques à l'apaisement sur ce sujet.

Dans tout budget présenté par le gouvernement, une ligne conséquente est attribuée à sa communication. Peut-être faudra-t-il veiller à ce que celle-ci ne soit pas seulement tournée vers l'international mais puisse prendre en charge les messages pour nos compatriotes et résidents ?

L'uniforme c'est votre responsabilité, pas celle du Conseil National.

Le Conseil National a dit ce qu'il avait à dire sur ce sujet. J'en appelle tout de même à du discernement quant à la politique dans chaque établissement visant à faire respecter cette mesure. Revenons aux fondamentaux, l'enseignement, le travail et la discipline qui sont des valeurs que nous défendons.

En revanche, puisque cela concerne aussi nos jeunes je tiens à remercier le Gouvernement qui a donné suite à nos demandes répétées sur la gratuité des bus et j'en profite pour saluer la persévérance de mon collègue Christian BARILARO qui n'a jamais cédé sur ce sujet. C'était un engagement politique que nous avions pris lors de notre campagne électorale et cela vient s'ajouter à la liste des promesses faites aux Monégasques et obtenues.

J'en viens maintenant à la Commission des Droits de la Femme et de la Famille que j'ai l'honneur de

présider. J'ai appris avec beaucoup de joie que le gouvernement donnerait une suite favorable à la ratification de la Convention d'Istanbul qui condamne toutes violences faites aux femmes et je ne peux que le féliciter. Le fléau des violences domestiques existe bien partout dans le monde mais aussi chez nous et il faut continuer à s'armer pour lutter contre cette calamité.

Quant au travail effectué au sein de la commission, nous sommes en train d'étudier une proposition de l'opposition portant sur la sauvegarde de justice et le mandat de protection future.

La majorité a montré combien elle est responsable car, loin de refuser de l'étudier, elle en a fait un de ses sujets d'étude en commission car il revêt une grande importance pour les Monégasques et les résidents.

C'est du jamais vu au Conseil National, et je pense que mes collègues de la minorité ne pourront que le confirmer.

L'étude de ce texte prend du temps car la commission l'enrichit par des amendements constructifs et nous espérons pouvoir en finir l'examen rapidement.

Nous allons tout à l'heure commencer les débats qui, je présume, seront courtois et surtout respectueux de nos Institutions.

J'espère que le Gouvernement confirmera ses engagements afin que je puisse prendre une décision responsable quant au vote du Budget Rectificatif 2014.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues,

Que faisons-nous dans cet hémicycle ? Pourquoi siégeons-nous ? Nous avons été élus par les Monégasques pour les représenter, pour porter leur voix, qu'elle soit entendue par le Gouvernement. A ce titre nous devons des comptes à tous les Monégasques.

C'est pour cela que nous ne pouvons pas vous accorder aveuglement notre confiance, que nous ne pouvons pas accepter ce qui ne peut pas l'être, car *in fine*, ce n'est pas uniquement notre expression personnelle qui est en jeu, mais à travers nous, celle de l'ensemble des Monégasques.

Sur le logement : il semble que la plupart des personnes dans cet hémicycle soit enfin conscientes de l'état de pénurie que rencontrent nos compatriotes dans les Domaines. Mieux vaut tard que jamais, mais le temps perdu à réfléchir ne se rattrape pas !

Suite aux débats du Budget Primitif en décembre dernier, le Gouvernement avait évoqué des « petites opérations » domaniales qui pourraient être livrées entre Odéon (2015) et L'Engelin (2018), opérations que nous estimons plus qu'indispensables. Nous voici 9 mois plus tard et nous n'avons toujours aucune nouvelle concrète !

Je ne peux que malheureusement reprendre mes propos de décembre dernier : « L'urgence c'est le logement pour nos compatriotes. La pénurie est toujours là, et si l'on ne fait rien, elle risque de s'installer pour longtemps et de s'amplifier ».

Il est donc plus que temps d'agir !

Le niveau record des recettes présenté dans ce budget rectificatif ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. On peut bien entendu s'en féliciter, mais on ne doit pas oublier que la croissance des recettes provient essentiellement, encore et toujours, de l'immobilier ; notre pétrole dont les puits se tarissent, enfin les terrains dont les surfaces à bâtir se raréfient. Se posera ensuite la question de la limite à la verticalité. La Principauté a-t-elle vocation à se hérissier de tours Odéon ?

Je rappelle d'ailleurs que l'IMSEE dans son dernier bulletin trimestriel a indiqué que le chiffre d'affaires global de la Principauté, hors activités financières et d'assurance, était en recul au premier semestre 2014 de près de 10 %.

En pensant à plus long terme, on doit agir concrètement pour favoriser une diversification de notre économie.

Le développement de notre attractivité, ne doit pas se transformer en principe de la méthode COUE par le biais de campagnes de communication...

Quelle est la vision du gouvernement pour le développement économique de Monaco à moyen

terme ? Et où sont ses mesures concrètes d'accompagnement et ses nouveaux textes?

Nous attendons, donc, d'ici la fin de l'année, que le Gouvernement transforme – vous l'avez dit dans votre discours, Monsieur le Ministre – en projet de loi la proposition de la majorité sur les Multi Family Offices. Il s'agit là d'une activité nouvelle et complémentaire, source d'emplois pour les Monégasques et de revenus pour l'Etat.

Il faut par ailleurs envisager toutes les solutions pour que le manque de bureaux ne soit plus un frein à la création et à la croissance des entreprises comme c'est aujourd'hui le cas.

Nous attendons toujours également des actions tangibles pour attirer les nouvelles entreprises innovantes à Monaco et les inciter à rester !

Le déclin du secteur industriel n'est pas une fatalité, le gouvernement doit accompagner sa mutation... On parle des emplois pour le Monaco de demain mais il faudra aussi parler de leur nature. J'y reviendrai au cours de ces débats en soutien de ma collègue Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.

Concernant la gestion de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel, je reste convaincu de la nécessité d'en modifier sa gestion en la rendant moins dépendante de la conjoncture et des marchés, et en la confiant à une équipe de professionnels dédiée. En d'autres termes l'argent « disponible » de notre bas de laine doit être confié à des professionnels dépendant du Conseiller pour les Finances pour être géré avec réalisme et prudence

Qu'attendez-vous ?

De manière plus générale, le Fonds de Réserve Constitutionnel doit pouvoir permettre à Monaco d'investir dans des projets économiques rentables tels que l'extension du centre commercial de Fontvieille, la création d'une pépinière d'entreprises ou encore d'un vaste port franc....

Je souhaite également que ces débats soient l'occasion de traiter deux sujets importants : le Yacht Club et la S.B.M..

Ces deux entités ont bien des points communs : deux fleurons de Monaco, qui ont nécessité ou nécessiteront des travaux importants, largement financés par l'Etat : On a parlé, de plus de 100 M€ pour la construction du nouveau Yacht Club, amarré quai des Etats Unis et des projets colossaux au cœur de Monte Carlo pour la S.B.M..

Pour autant, sur ces deux sujets, l'information du Conseil National n'a clairement pas été satisfaisante et c'est un euphémisme !

Qui plus est pour ces entités, le respect du principe fondamental de la priorité nationale est loin d'être respecté.

Ces débats seront l'occasion de parler de ces sujets, et de bien d'autres encore, mais j'espère surtout que le Gouvernement nous apportera des pistes, des réponses et des preuves d'engagements en phase avec nos attentes qui sont celles des Monégasques.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CROVETTO.

La parole est à Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues et chers compatriotes.

L'exercice de la déclaration de politique générale est un passage obligé de nos réunions publiques et il faut peser chaque mot car ceux-ci sont destinés aux annales de notre Principauté.

Je souhaiterais donc me concentrer sur l'état des relations entre le Gouvernement et la Haute Assemblée. Si j'ai bien suivi les différentes déclarations du Président au cours des mois précédents et jusqu'il y a très peu de temps, elles étaient pour le moins difficiles.

Vos dénégations, Monsieur le Ministre d'Etat, n'ont rien changé à cette désagréable impression de lutte institutionnelle.

Ceci m'amène à m'interroger sur le poids respectif de nos deux entités et sur le courage qu'il faut, ou plutôt qu'il faudrait, à la majorité pour faire entendre ses demandes. De quelles armes dispose-t-elle ? Une seule hélas : la menace de ne pas voter en faveur du budget. Nous arrivons donc au moment décisif aujourd'hui et c'est là qu'intervient comme par miracle, l'embellie tant espérée ; les relations s'apaisent, l'ambiance devient meilleure, nous ne sommes plus à Monaco mais à Lourdes ! C'est le printemps qui ressemble plutôt, quand on l'examine bien, à une abdication en rase-campagne !

Lorsque je vois ces difficultés, je ne peux m'empêcher de repenser à notre débat imprévu mais passionnant d'avant l'été où nous avons évoqué en cette enceinte la question de l'amendement budgétaire. Si le Général de GAULE n'avait pas vocation à devenir dictateur, je le cite : « à son âge », je n'ai pas plus la vocation d'être un révolutionnaire dans mon pays. Là s'arrêtera la comparaison je rassure tout le monde...

Par contre, tout en étant fidèle à mon Prince, et justement, à cause de cette fidélité et fort du mandat que les Monégasques m'ont confié, je demeure dans l'absolue certitude d'une nécessaire évolution des choses. Le débat me semble donc aujourd'hui clairement posé.

Je reviens sur les relations entre nos deux Institutions et tiens à profiter de cette tribune pour vous faire savoir, Monsieur le Ministre d'Etat, mais également à vous, Monsieur le Président, que je n'approuve pas la démarche qui fut la vôtre pour organiser soigneusement toute absence de véritable débat quant au devenir de l'usine d'incinération. Président la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, j'estime que nous avons été mis devant le fait accompli ce qui est à mes yeux une faute si l'on considère que cette décision engage notre pays pour au moins 50 ans ! Les Conseillers Nationaux ont été à peine informés d'une décision déjà prise par le Gouvernement, tant en ce qui concerne l'emplacement que le procédé technique de traitement des déchets. Ceci ne saurait convenir ni à moi-même *es qualite*, ni au groupe Union Monégasque. D'ailleurs, de nombreux collègues ici présents partagent mon point de vue quant à cette politique du fait accompli.

Je vous demande donc solennellement, Monsieur le Ministre d'Etat, mais également à vous, Monsieur le Président, d'organiser la reprise de la discussion afin que nous puissions avoir un véritable débat sanctionné par un vote. Ne pas nous l'accorder serait d'ailleurs un aveu du peu de confiance que vous auriez en votre position. Cela, je ne peux pas le croire...

Attendre en espérant que cela passe ferait de vous, Messieurs, les adeptes de la fameuse formule du regretté Henri QUEUILLE « Il n'est pas de problème urgent dont l'absence de solution ne vienne à bout » – cela vous fait sourire Monsieur le Ministre d'Etat, je l'ai faite un peu pour vous –.

S'il est parfois urgent d'attendre, il est aussi très utile de savoir écouter.

Refuser ce dialogue et ce vote, c'est-à-dire le simple exercice de la démocratie, reviendrait à faire croire

que la politique, selon vous, Messieurs, consiste moins en l'art de résoudre les problèmes qu'en celui de ne pas entendre ceux qui les posent.

Le résultat du vote sera ce qu'il sera. Mais n'oublions pas, dans cette enceinte, que le pouvoir découle avant tout du consentement des gouvernés.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur GRINDA.

La parole est à présent à Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Commencer une déclaration de politique générale en se focalisant sur un détail est un paradoxe dans la mesure où s'attacher à la place d'une virgule devrait revêtir une importance relative. Mais quand cette faute de ponctuation s'étale aux yeux de tous puisque vous avez décidé de lui donner un caractère institutionnel, je ne pouvais faire à moins que de le dénoncer ne serait-ce que pour soulager ma propre conscience.

Personnellement, même s'il ne s'agit en l'occurrence que d'une tenue sportive, je préfère le code couleurs à l'uniforme car il suscite un sentiment d'appartenance quand il est associé à celles du pays. En outre, le dispositif étant plus souple, il n'aurait pas été nécessaire de prendre les parents en otage en donnant le monopole de la distribution à un seul fournisseur, fut-il Monégasque !

Mais revenons à l'essentiel : la virgule présente sur tous les éléments de la tenue sportive. A l'heure de la télévision, de l'internet, de la prolifération des réseaux sociaux, il n'est pas bien difficile de se faire une opinion sur la marque que vous avez décidé de promouvoir gracieusement, il suffit pour cela de taper le petit vocable sur votre clavier d'ordinateur et vous aurez tout à loisir la possibilité de vous faire une idée sur la philosophie de la marque ! Je n'y reviendrai plus et symboliquement je ne voterai pas le chapitre consacré à l'Education Nationale.

Un motif de satisfaction quand-même, vous venez de mettre en place la gratuité des bus pour les scolaires dans la Principauté, mesure programmatique de la majorité Horizon Monaco que nous n'avons eu de cesse de demander depuis un an et demi !

Pour le reste, nous avons réclamé à cor et à cri le retrait de l'inscription de 25 M€ affectée à la rénovation du Centre d'Entraînement de l'A.S.M. FC à La Turbie car, indépendamment de la somme faramineuse que cela représente, il a aussi valeur de symbole. Il était en effet exclu de collaborer avec le propriétaire du club dont la communication pour le moins ambiguë de son porte-parole laissait à penser que le projet de l'équipe professionnelle s'inscrivait dans la durée. Les pauvres supporters qui ont payé très cher leurs abonnements savent ce qu'il en est aujourd'hui, pas la peine d'épiloguer...

Vous avez proposé, Monsieur le Ministre, d'inscrire une somme de 20 M€ destinée à accélérer l'opération domaniale l'Engelin, mais je ne suis pas dupe et depuis trop longtemps dans cet hémicycle pour ne pas savoir qu'inscription ne veut pas dire forcément dépense. Nous en avons des exemples chaque année dans le bâtiment, inutile d'approfondir. Nous sommes donc en attente d'un contrat en bonne et due forme, mais vous venez de confirmer ce soir que ce sera le cas.

Les niveaux de parkings supplémentaires que nous demandions dans le tréfonds de l'ancien Sporting d'Hiver, nous les aurons vraisemblablement du côté du Fairmont et vous porterez seuls la responsabilité des désagréments que va causer un trou supplémentaire à Monte-Carlo. Mais après tout, si au sein même du Gouvernement, taupes, marmottes, rats et lapins trouvent quelque crédit pour faire toujours plus de trous, c'est votre problème !

Par ailleurs, je note avec satisfaction que vous avez entériné, Monsieur le Ministre, le coup de pouce que nous demandions à l'attention des fonctionnaires.

De même, j'ai été convaincu par l'explication que vous nous avez fournie justifiant le report du début des travaux du Larvotto. En réalité, je n'y croyais pas moi-même et Dieu sait si d'ordinaire, je suis, je le reconnais très impatient. Soyons donc raisonnables et gageons que ce délai supplémentaire nous permettra de doter la seule plage monégasque d'un cadre absolument exceptionnel.

Dans le même ordre d'idée je ne peux que vous féliciter de votre décision récente de mener une réflexion sur la rénovation de la Place des Moulins et la réaffectation commerciale de l'Office du Tourisme.

Il est grand temps aussi de donner un peu d'air aux entreprises du bâtiment en revenant, puisque nous en avons les moyens, à un ratio de 30 % du budget consacré aux investissements publics, qui naguère a largement contribué à la prospérité de Monaco. Mais

les promoteurs qui concourent à un marché public doivent savoir, et c'est à vous de les sensibiliser, que nous serons vigilants à ce que les entreprises consultées le soient en conformité avec les règles de la préférence nationale.

En vrac maintenant, les marronniers : port de Fontvieille, port Hercule et hélicoptère. De nos malades en séjour de longue durée, le premier est en voie de guérison, le second est sous perfusion, le troisième est en attente de greffe. Sans oublier, le boulevard et la place des Moulins dont les seuls remèdes, certes onéreux mais indispensables, sont du côté Est la rénovation et la redéfinition de la place, et à l'Ouest, la requalification de l'Office du Tourisme en espace à vocation commerciale.

Les débats qui vont suivre permettront de nous faire une idée un peu plus claire sur un certain nombre de points restés en suspens qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer à ce stade mais qui détermineront, comme les autres, ma motivation de vote que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

La parole est à Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Conseiller de Gouvernement, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Probablement en raison des particularités qui lui sont propres, comme son régime constitutionnel, sa taille ou encore le nombre de ses ressortissants, Monaco a souvent été comparé à une entreprise.

En somme, au moment où débute l'étude du Budget Rectificatif 2014, l'ensemble des Conseillers Nationaux pourrait être vu comme une Assemblée de Commissaires aux comptes se réunissant pour étudier le compte de résultat de l'entreprise « Monaco » face au Gouvernement qui en serait le chef, dans le but de lui donner, ou non, *quitus*, pour l'exercice écoulé.

Une lecture rapide et transversale des chiffres de cet exercice aurait tendance à satisfaire le plus orthodoxe des contrôleurs financiers puisque les recettes augmentent de plus de 13 % dépassant pour

la première fois le milliard d'euros, les dépenses évoluant sensiblement dans la même proportion.

Une vision pragmatique, au regard des principaux pays industrialisés, pousserait encore un peu plus à se réjouir, puisqu'à l'inverse de tous les nouveaux-nés français qui viennent au monde avec une dette symbolique de 30.000 € à supporter, les petits Monégasques naissent dans une Principauté sans dette publique.

Mais selon moi, gérer un Etat, c'est une profession. On ne gère pas un Etat comme une entreprise. L'objectif n'est pas le même. Il ne s'agit pas de faire des bénéfices, mais de faire prévaloir l'intérêt général.

Les séances privées que nous avons consacrées à l'analyse des écritures rectifiées ont montré que cet intérêt général pouvait facilement être battu en brèche et le Conseil National dans son ensemble a veillé à l'utilisation cohérente et justifiée, sinon justifiable, des deniers de l'Etat, dont il est une partie constituante, au respect des attentes des électeurs qui nous ont confié mandat de les représenter et d'attirer l'attention du Gouvernement sur certaines préoccupations qui se dessinent dans l'esprit de la majorité des élus à l'aune de l'entrée en négociations de notre pays avec les technocrates de la Commission Européenne

Si je me réfère au slogan de la nouvelle campagne de communication, je cite : « La Principauté de Monaco, une singularité qui profite à l'Europe » je m'interroge sur la façon dont on pourrait répondre en retour au slogan suivant « L'Europe, une globalisation qui profite à Monaco ».

En effet, n'en déplaise à certains qui accusent encore aujourd'hui la majorité de vouloir jouer les « Cassandres », la confiance n'exclut pas le contrôle.

Vous avez prononcé, Monsieur le Ministre, dans votre discours, des paroles d'encouragement, de bon sens et d'espoir, mais qui aurait parié il y a 10 ans presque jour pour jour, au moment où Monaco a rejoint le Conseil de l'Europe, que nous serions toujours en procédure de post-suivi, même si les informations que nous avons obtenues avec MM. PASQUIER et ALLAVENA du rapporteur M. CHOUCLAR semblent rassurantes pour le pays, que la Commission de Venise eût été saisie dans le but d'étudier la conformité de notre Constitution aux standards du parlementarisme avec le principe de non-respect a priori de notre monarchie héréditaire ?

Qu'est-ce que la sagesse sinon ce que l'on a retenu du passé et que l'on ne veut pas voir se répéter ?

Il existe, je le reconnais, de nombreux aléas et des contraintes qui pèsent sur notre pays, sur notre économie en raison d'absence d'accords entre l'Union Européenne et Monaco. Ne refusons donc pas de répondre à la demande de Bruxelles d'entrer en négociations avec nous, obtenons que le président du Conseil National, es-qualité, participe aux réunions en présence de celui qui aura reçu mandat pour négocier et aborde avec conviction la défense de nos intérêts tout en répondant au mieux aux attentes de l'Europe.

Les fourches caudines du rouleau compresseur européen sont parfois intraitables avec nos ressortissants et je trouve particulièrement scandaleux et inadmissible de savoir qu'une jeune étudiante monégasque vient de se voir refuser l'entrée sur le sol britannique pour y poursuivre ses études au prétexte qu'elle voulait entrer illégalement sur le sol de la perfide Albion qui pour le coup porte bien son nom...tout simplement parce qu'elle n'a pas voulu céder au principe d'avoir recours à la nationalité de son parent non monégasque.

C'est une forme de résistance et de fierté à ses couleurs que je voudrais saluer, ici, ce soir, même si elle en paie personnellement les conséquences.

Ce n'est, hélas, pas la première fois, Monsieur le Ministre, que j'évoque cette problématique dans cette enceinte mais cet épisode représente, avouez-le, un caractère très préoccupant. (Je sais que vos services diplomatiques ont essayé de venir en aide à cette jeune femme).

Ce souci de libre circulation n'est que le corollaire de la distorsion qui existe dans les frais de scolarité imposés à nos étudiants eu égard à leur statut extra-communautaire. C'est pourquoi je salue, Monsieur le Ministre, la décision de votre Gouvernement de transformer la proposition de loi n° 212 sur le financement des prêts étudiants, votée à l'unanimité le 11 juin dernier.

Enfin, puisque j'évoquais la campagne de communication lobbyiste avec des crédits substantiels inscrits au Budget Rectificatif, j'aimerais revenir sur la communication de proximité du Gouvernement, en espérant que l'institutionnel, qui doit permettre de faire connaître notre place à part dans le monde soit mieux réussie.

En effet, je regrette la gestion de la communication instaurée par le Gouvernement dans le dossier des tenues sportives introduites dans l'ensemble des classes des établissements scolaires publics du CP à la Terminale, je le regrette d'autant plus en qualité de

Président de la Commission Education Jeunesse, puisque face au silence du Gouvernement jusqu'à la conférence de presse de rentrée de l'Education Nationale, la Haute Assemblée a été le réceptacle de ceux qui, sans remettre en cause l'idée dans le fond, n'en comprenait pas pour autant la forme.

Je réaffirme ici le soutien du Conseil National à un principe de code couleur identique permettant une identification une meilleure intégration un sentiment d'appartenance, je pense que l'idée de porter les couleurs de son pays d'origine de cœur ou de résidence à l'appui des valeurs de partage du sport était et reste une belle idée, mais que la manière de ne pas informer les parents par un autre biais que la liste annuelle de fournitures scolaires fut une malheureuse initiative qui gâche un peu ce principe d'unité.

Je souhaite rappeler enfin que c'est une décision de l'exécutif et je souhaite vraiment que les affronts des uns et des autres envers les uns et les autres par le biais des réseaux sociaux s'apaisent dans le seul intérêt des enfants.

Enfin, pour terminer je voudrais souligner cette réussite de la majorité Horizon Monaco, cette promesse de campagne transformée en mesure concrète avec le tarif de la carte de bus scolaire qui est désormais fixé à 10 €, somme qui je le rappelle représente uniquement les frais de dossier administratif incompressibles...

**M. le Président.-** ... Je vous appelle à conclure, Monsieur BARILARO, s'il vous plaît.

**M. Christian BARILARO.-**... Le Gouvernement qui ne partageait pas notre idée au début du mandat a compris l'intérêt que revêtait la quasi gratuité de ce titre de transport.

Je remercie le Gouvernement et je félicite la majorité Horizon Monaco.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Le Budget Rectificatif a pour but d'adapter les inscriptions de crédit primitif pour faire face à des

dépenses imprévues et prendre en compte la conjoncture économique. Or, cette conjoncture est très bonne, voire excellente puisque les recettes du Budget Rectificatif dépassent de 13 % les recettes à la clôture de 2013. Nous savons tous qu'à la clôture de 2014 ce chiffre sera proche de 20 %.

Il faut s'en réjouir bien sûr mais il faut surtout rester vigilant et essayer de comprendre le pourquoi d'une telle conjoncture car ce qui monte vite a tendance à retomber rapidement aussi. N'oublions pas qu'en 2008 le PIB monégasque a chuté de 11 %. Notre chère A.S.M. donne un exemple de ce phénomène. La volatilité marche dans les deux sens.

Alors pourquoi les recettes augmentent-elles si vite ? Oui, la politique d'attractivité est en train de porter ses fruits, Monsieur le Ministre. Oui, les efforts du Gouvernement pour faire entrer dans l'impôt sur le revenu des sociétés qui échappaient jusqu'à présent sont couronnés de succès. Oui, la nouvelle loi sur les droits de mutation promulguée par l'ancienne majorité et contre l'avis de la présente a été un succès retentissant. Tout cela est vrai, mais il est aussi vrai que le monde est en proie à une concentration de richesse sans précédent. Les supers riches devenant toujours plus riches. Les riches s'en sortant plutôt bien, les classes moyennes faisant du « sur place » et les pauvres devenant toujours plus pauvres. C'est vrai en Chine, c'est vrai aux Etats-Unis, c'est vrai en Europe aussi.

Cette concentration de richesse, c'est la thèse de l'économiste français Thomas PİKETTY dans son livre « le Capital au XXI<sup>ème</sup> siècle » dont je vous recommande la lecture.

L'économie monégasque bénéficie pour l'heure de ce phénomène global dont la pérennité sur le moyen terme est sujette à caution car les conséquences ne sont pas anodines pour notre pays. Les prix de l'immobilier s'envolent, les riches résidents qui sont souvent productifs sont remplacés par des « super riches résidents » qui sont souvent improductifs. Notre tissu industriel se délite, les communes limitrophes sont engorgées de travailleurs peu qualifiés qui fournissent des services à nos résidents et ainsi de suite...

Le plus l'économie monégasque sera dépendante de « super riches », le plus elle sera fragile et cette fragilité est encore renforcée par l'absence d'un accord avec l'Union Européenne qui affaiblit notre état de droit, j'y reviendrai.

Alors, oui, il faut se réjouir de cette bonne conjoncture mais il faut surtout garder les yeux ouverts et préparer l'avenir.

Commençons par le Fonds de Réserve. Sur les 4 milliards d'euros d'actifs qu'il contient, plus d'un milliard sont des immobilisations sous forme d'appartements domaniaux qui n'ont rien à y faire puisqu'ils ne sont pas vendables. Alors, profitons de cette bonne tenue de nos recettes pour acheter ces actifs par le budget. Je sais, nous le faisons d'une manière timide aujourd'hui, beaucoup trop timide en ce qui me concerne. Pour certains, des liquidités au Fonds de Réserve Constitutionnel d'environ 2 milliards d'euros, soit moins de deux ans de dépenses budgétaires c'est beaucoup ou tout au moins c'est assez ! Pas pour moi. Dans les années qui viennent, des dépenses considérables sont devant nous, vous le savez comme moi et surtout faisons en sorte que notre Constitution soit respectée en soumettant les dépenses et les recettes du Fonds de Réserve Constitutionnel au vote des Conseillers Nationaux. En ce qui me concerne, la situation actuelle, celle de faire valider des dépenses publiques par une Commission consultative, la Commission de Placement des Fonds, n'est tout simplement pas acceptable.

Je terminerai sur l'Europe puisque ce Budget Rectificatif contient une inscription sur cette ligne, en particulier le recrutement de cinq postes en vue de préparer les discussions avec l'Union Européenne. Je ne peux que soutenir cette dépense. En fait, j'aurais préféré une approche plus ambitieuse avec une dizaine de postes regroupés au sein d'une Direction des Affaires Européenne car l'enjeu est de taille et nous ne sommes pas en avance. Faire appel à des spécialistes est indispensable mais renforcer notre compréhension, notre capacité à négocier avec les instances européennes est encore plus indispensable. Je suis sceptique sur l'efficacité des campagnes publicitaires que Monaco réalise à l'étranger et je reste persuadé que cet argent serait mieux investi à renforcer encore nos services.

Cette négociation est un sujet anxiogène pour certains de nos compatriotes et le Gouvernement doit faire un effort de pédagogie dans ce domaine. D'abord pour expliquer qu'une absence d'accord ne signifie pas le statu quo, des pans entiers de notre économie opèrent aujourd'hui sans vraie sécurité juridique et la France n'est plus à même à négocier pour Monaco l'accès au marché européen pour nos produits et nos services. En l'absence d'accord avec l'Europe les choses n'iront certainement pas en s'améliorant. Comment défendre notre industrie et attirer des investissements productifs dans ces conditions ? Cette

situation est probablement le défi majeur pour notre attractivité. Ensuite, pour expliquer aux Monégasques que nos spécificités seront défendues car elles sont la base même de notre prospérité. Nous avons à offrir à l'Europe un modèle économique performant, créateur d'emplois et un système de protection sociale de première qualité. Combien de pays peuvent en dire autant ? Il faut s'engager dans ces négociations en étant fiers de ce que nous sommes, avec confiance, en étant bien préparés techniquement et en ayant bien étudié et compris comment d'autres pays ont appréhendé cette transition, comment ils ont négocié les exceptions des réserves et défendu leur propre particularité. Après tout a-t-on vu les notaires maltais disparaître sous la pression des notaires grecs ? A-t-on vu les dentistes français crouler sous la pression des dentistes espagnols ? Non et non ! Alors, comme le disait CHURCHILL la seule chose dont nous devons avoir peur est la peur elle-même.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

La parole est à Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Le 19 décembre 2013, seul élu du groupe majoritaire à voter contre le Budget Primitif 2014, j'exprimais mon refus d'accepter plus longtemps la dégradation des rapports de fonctionnement entre le Gouvernement et la Haute Assemblée. Les 6 premiers mois de cette année m'ont, pour l'essentiel, apporté un « *a posteriori* » propre à consolider cette position. Et la lecture du Budget Rectificatif 2014, tel qu'il fut déposé le 30 juin devant le Conseil National, a pris la forme d'une affligeante confirmation. Même si, point dont on ne peut que se féliciter, il constitue un vrai recueil de recettes, propre à mettre en appétit tout parlementaire européen.

Dans ce ciel obstinément couleur de plomb, l'éclaircie apportée par les Commissions Plénières d'Etudes des 2, 3 et 4 septembre redonne sa force à un principe qui aurait dû rester une évidence : deux institutions qui, au fond, poursuivent un même objectif peuvent emprunter des chemins différents. Mais, au fil du temps, elles sont inéluctablement amenées à se rapprocher. Sauf, bien sûr, si l'objectif poursuivi est une chimère.

Monsieur le Ministre, votre réponse au rapport du Président de la Commission des Finances et de

l'Economie, par les éclaircissements qu'elle apporte sur cette dernière version, rectifiée, du Budget Rectificatif 2014, et par les engagements du Gouvernement qu'elle confirme, en réponse à certaines demandes de la majorité du Conseil National, est une introduction plutôt positive pour les débats qui vont animer ces séances budgétaires. Mais, pour revenir au syndrome dont souffrent nos relations institutionnelles, syndrome associant la rétention d'information et le déficit en concertation, seuls les mois à venir pourront nous dire si nous avons emprunté la voie de la guérison.

Mais, en fait, avons-nous vraiment le choix ? La toute proximité de l'ouverture de difficiles négociations face à l'Union Européenne m'incite à répondre par la négative. Lors de législatures passées, les rapprochements entre nos deux institutions ont, souvent, pris la forme d'un compéage. Ensemble, elles se sont même parfois hasardées à jouer des tours... Une transition du compéage vers une forme élaborée de complicité me semble opportune. Il ne s'agit pas là, bien évidemment, d'une complicité qui pourrait s'établir aux dépens des Monégasques, mais d'une complicité tactique qui renforcerait considérablement notre efficacité face à d'éventuelles ambitions hégémoniques des instances européennes.

Autre point sur lequel nous pourrions bientôt éprouver la bonne santé du mode de fonctionnement interinstitutionnel : le projet d'extension en mer. Le plus grand, parmi les grands travaux à venir, ce projet, par ses multiples et profondes implications, sera un véritable test pour nos deux institutions. Et, là encore, la raison nous dit que nous n'aurons pas droit à l'échec.

Si je me suis attardé sur ces deux sujets, qui se situent presque en marge du Budget Rectificatif, c'est parce qu'ils constituent une excellente illustration de la nécessité d'établir des relations efficaces et sereines entre Conseil National et Gouvernement. Mais c'est aussi en raison de l'excellent rapport du Président Marc BURINI, qui fait courir à toute tentative d'énumération des grands thèmes de ces débats budgétaires le risque de se transformer en une théorie de fades redites.

Ainsi, empruntant un instant au mécanicien son vocabulaire, je dirai qu'il nous reste à examiner ensemble tous les axes de ce budget rectifié, afin que chacun d'entre nous puisse, mardi prochain, forger en toute conscience l'argumentaire de son vote.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Docteur RIT.

La parole à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Le modèle économique monégasque doit s'adapter et l'Etat est responsable de sa pérennisation, de son développement et de sa performance.

A ce titre, le Conseil National accompagne et propose sa vision propre, représentative des Monégasques qui ont porté notre majorité dans cet hémicycle. Nous avons une double feuille de route à prendre en considération : indirectement celle que vous avez reçue du Souverain, Monsieur le Ministre, et dont vous avez la charge avec votre Gouvernement, que nous respectons également bien sûr, mais nous en avons une seconde, qui a toute sa place et toute sa dimension surtout ici dans cette enceinte : cette feuille de route, c'est le projet politique que les Monégasques ont choisi lors des élections nationales.

Notre modèle économique et financier est à nul autre pareil. Je me souviens d'une époque pas si lointaine puisque c'était il y a 3 ou 4 ans, lorsque l'actuel Président du Conseil National alors dans l'opposition proposer de viser le milliard d'euros de recettes. Certains ont souri.

Aujourd'hui, ce montant de recettes pour notre budget est dépassé. Preuve qu'il faut continuer de croire en ce modèle et lui donner les moyens d'une prospérité durable, pour les Monégasques, pour les enfants du pays et les habitants de la Principauté, pour les personnes qui en vivent par le travail également, pour le rayonnement de Monaco en Europe et dans le monde.

L'Etat doit avoir cette capacité à accompagner les mutations inéluctables de son économie dans tous les secteurs qui évoluent au contact des conséquences de la mondialisation et de la concurrence, de la réglementation et des évolutions technologiques. L'attractivité de Monaco est à ce prix.

Le modèle économique monégasque dépend d'une donnée importante, essentielle même également, c'est l'investissement. Même si des évolutions sensibles sont à noter, il semble que dans les faits, c'est à dire dans les crédits réellement dépensés, nous ne soyons pas encore revenus au tiers des dépenses consacrées à l'investissement. Même si bien sûr on ne peut pas

tout faire en même temps, il me semble que nous pourrions trouver une planification des grands travaux qui permette au budget de l'Etat de jouer un rôle d'investissement constant dans une proportion correspondante à l'ADN de notre modèle, ce fameux tiers.

Je sais que nous sommes entendus. Je sais que notre rôle est pris en considération. Mais comme je suis une éternelle insatisfaite et que je suis en même temps toujours optimiste, je voudrais que les élus comptent davantage pour vous Monsieur le Ministre. Cela évitera par exemple de nous retrouver dans une situation de tension comme au début de l'été, et d'arriver à ces débats de rentrer de façon apaisée et résolument tournés vers les projets, les idées et le travail collaboratif.

L'attractivité de Monaco est également à ce prix, celui d'un fonctionnement institutionnel optimal. Pour le reste je m'attacherai à veiller à ce que la proximité, l'efficacité et la modernité soient au cœur de ces débats qui s'ouvrent, pour les Monégasques, les résidents et les travailleurs.

La proximité, l'efficacité, c'est par exemple veiller de manière constante à améliorer la circulation et les accès à Monaco. Notre qualité de vie à tous en dépend. Nous verrons que les choses bougent de la sortie supérieure de la gare et là, je tiens à remercier le Gouvernement pour son écoute de la majorité sur ce point, mais d'autres problèmes subsistent comme par exemple la non gestion de la circulation piétonne traversant le quai Albert 1er. De nombreux événements ont lieu sur le Port de Monaco... et ça n'avance pas... car rien n'est fait aux passages piétons aux heures stratégiques cela devient urgent de s'en occuper.

Je finirai mon intervention en évoquant la situation de l'emploi en Principauté. Une économie vivace et performante c'est une économie qui recrute dans son ensemble. Bien sûr la mutation de certains secteurs peut provoquer la disparition de certains emplois que la capacité d'adaptation et d'anticipation de notre économie libérale et régulée par l'Etat doit permettre de remplacer et de dépasser.

Je poserai aussi la question de la modernisation de la Fonction Publique, vaste chantier aux contours flous pour moi mais qui touche des centaines de compatriotes en attente encore de se sentir mieux dans leur fonction, reconnus pour leurs compétences et traités en conformité avec leurs ambitions et leur mérite.

Mérite, juste place, ambitions légitimes, priorité nationale, c'est aussi à toutes les sociétés ayant l'Etat pour actionnaire que cette terminologie doit s'appliquer.

Pour les Monégasques, le plus sûr moyen de faire respecter ces principes est de les replacer en permanence dans le cadre de ce qui est l'une des notions les plus précieuses pour l'avenir de notre communauté nationale : la priorité aux nationaux pour l'emploi, pour le logement et pour les entreprises.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.**-Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Monsieur le Ministre, il y a peu, mon intervention de politique générale n'aurait pas eu le même sens, ni la teneur que celle que je porte ici ce soir

Encore au tout début de l'été, le bilan des rapports entre nos deux institutions ne me satisfaisait aucunement, pour tout dire, pas du tout.

Suite à certaines Commissions Plénières d'Etudes, je fais référence notamment à celle concernant le Yacht Club, j'étais très inquiet quant à nos relations futures.

Les petites piques par conférences de presse, les articles via la presse locale n'auguraient rien de bon pour l'amélioration de celles-ci.

Mais il semblerait que, depuis la rentrée politique de nos deux Institutions, les choses ont changé, nos relations évoluent, nos différents sur le manque d'informations que nous sommes en droit d'obtenir et autrement que par la presse semblent se gommer

Peut-être est-ce la nouvelle méthode de travail, mise en place par la majorité du Conseil National avec votre Gouvernement qui donne un nouvel élan à nos rapports, j'en fais le vœu.

En l'état, le Gouvernement souhaite le vote des budgets, la majorité Horizon Monaco a des clauses plancher non négociables.

Si chacun y trouve son compte, et nous pouvons ainsi dispenser nos compatriotes d'assister à des

séances publiques polémiques qui ne nous grandissent pas.

En somme, nous revenons aux fondamentaux chers à nos anciens.

Suite à nos séances privées, lesquelles n'ont pas manqué de sel vous l'avez-vous-même rappelé, vous avez j'en suis certain, senti une majorité soudée et déterminée, notamment sur certains sujets essentiels, rejointe en cela sur certains points même par la minorité, il faut le souligner, comme quoi, nous pouvons aussi travailler ensemble au-delà de tous clivages politiques.

En retour de ces séances, Monsieur le Ministre, vous nous avez fait par écrit des propositions concrètes qui vont dans notre sens, donc dans le bon sens.

Passé le vote du Budget Rectificatif et la présentation du Budget Primitif 2015, il sera alors temps de passer au vote de projets de lois et à l'étude d'autres projets et propositions de lois...

Parmi les textes importants il y en a un qui me tient particulièrement à cœur, celui du nouveau statut de la Fonction Publique.

Nous avons pris connaissance de vos réponses à nos questions sur ce projet de loi, nous allons entrer dans la phase des amendements, j'espère sincèrement que ce texte sera voté courant 2015, les fonctionnaires l'attendent avec impatience et vous aussi je crois, Monsieur le Ministre.

Toujours concernant la Fonction Publique, je vous avais interpellé lors des séances privées, suite à votre réponse négative à un courrier du Président du Conseil National vous demandant de revaloriser les traitements des fonctionnaires comme il en était de coutume au mois de juillet.

Vos arguments n'avaient alors convaincu aucun des élus présents dans cet hémicycle, toutes tendances confondues.

Il semblerait que vous soyez revenu sur votre décision en nous proposant, sous d'autres formes, des avancées non négligeables pour les fonctionnaires, elles sont à notre sens, une forme de reconnaissance de leur travail et de leur investissement pour le pays.

En l'absence d'un indice de la consommation monégasque, s'appuyer sur l'indice du pays voisin dont on connaît son côté politique, pour ne pas en dire plus, amènerait dans le cas d'une inflation zéro à une augmentation zéro, ceci est à mon avis une

forme d'injustice pour les fonctionnaires, notamment dans ce contexte de recettes exceptionnelles.

Ce cas de figure devrait d'ailleurs interpellier nos amis de la minorité, je pense notamment à leur proposition de loi sur l'augmentation semestrielle des traitements des fonctionnaires, dont le fond est un alignement de l'indice sur l'inflation, je dis cela car au vu de l'inflation actuelle du pays voisin, voire même la déflation qui s'annonce, le Gouvernement pourrait alors se retrancher derrière cette loi pour figer le processus, car rien ne nous garantit que nous aurons toujours des recettes excédentaires pour leur accorder des primes comme ce sera le cas cette année.

Pour en terminer avec ma déclaration de politique générale, je forme le vœu que nos relations continuent d'évoluer et de s'améliorer dans l'intérêt de nos deux Institutions, pour le pays et nos compatriotes envers lesquels nous sommes, vous et nous, obligés.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues,

Vous vous en doutez, mon intervention va essentiellement porter sur le logement, dossier majeur de l'action politique de notre majorité, dossier essentiel pour nos compatriotes qui nous ont conduits à siéger ici ce soir, légitimes et forts de leur confiance.

Ce mandat des Monégasques s'impose à tous, d'abord à nous élus qui devront leur rendre des comptes, mais aussi à vous, membres du Gouvernement, qui avez le devoir de les entendre.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Ministre, qu'au-delà de la satisfaction de vous entendre déclarer il y a quelques minutes que, je cite : « la politique en faveur du logement des Monégasques se trouve au premier rang des préoccupations partagées du Gouvernement et du Conseil National », ce sont des résultats concrets que nos compatriotes attendent.

Vos engagements lors du Budget Primitif 2014, m'ont conduit à réviser une intention de vote négatif en une abstention que je voulais gage de bonne volonté

et d'optimisme jusqu'au Rectificatif, nous y voici donc, voyons ensemble où nous en sommes.

Commençons par la Tour Odéon, qui sera livrée avec quelques mois de retard dont je ne tiens pas grief, au vu de la complexité de l'opération. Concernant « l'entrée des Monégasques », j'attends du Gouvernement qu'il veuille avec la plus grande fermeté à ce que la qualité de celle-ci soit à la hauteur des investissements que l'Etat a consentis dans cette opération, investissements sur lesquels je préfère ne pas revenir. Quant au montant des charges qui constitue un sujet de préoccupation pour l'ensemble des futurs demandeurs, je vous rappelle votre engagement à ce que ce montant soit, au plus, du même ordre que celui des dernières opérations livrées et c'est, je vous le confirme avec impatience que j'attends des réponses précises du Gouvernement.

En ce qui concerne l'opération L'Engelin, sur laquelle nous nous sommes accordés dès les premiers mois de cette législature pour une livraison début 2018, force est de constater qu'on ne voit toujours rien venir sur le terrain !

Dois-je rappeler, Monsieur ROBILLON, qu'aucune livraison de nouveaux immeubles n'ayant été programmée après la Tour Odéon, et le projet Testimonio n'était pas arrêté et c'est donc au mieux trois années difficiles qui attendront nos nombreux compatriotes en souffrance de logement.

Certes, je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'assumer votre part de responsabilité, à côté de celle de la majorité précédente, devant ce manque de prévision, en acceptant d'inscrire 20 M€ supplémentaires au budget de cette opération afin d'en accélérer dans toute la mesure du possible la livraison avant le premier trimestre 2018.

Mais vous savez tout comme moi qu'une inscription budgétaire n'est pas une dépense et qu'une dépense n'est pas une livraison. Aussi, au-delà de l'engagement public que vous venez de prendre, j'attends des éléments concrets, à savoir, un échéancier précis et les éléments du contrat de construction et en particulier les pénalités de retard qui seront appliquées au promoteur et qui devront être gage de sa volonté de finir dans les délais.

Lors du Budget Primitif, nous nous étions accordés sur la nécessité de réaliser des opérations domaniales intermédiaires, parallèlement à L'Engelin, et livrables avant cette dernière. J'entends bien que vous avez décidé d'inscrire au le Budget Primitif 2015 des crédits nécessaires pour le lancement assez rapide de deux

opérations, mais là encore une inscription ne vaut pas réalisation et nous n'avons toujours pas d'éléments précis sur lesquels se forger une opinion, le nombre d'appartements réalisés, quel sera le gain réel compté-tenu des relogements à prévoir, quels types d'appartements, à quelles échéances ?

Monsieur le Ministre, sans faire le moindre procès d'intention, vous conviendrez avec moi que sur un sujet aussi essentiel nos compatriotes comme moi-même attendons des réponses concrètes que j'espère vous pourrez apporter au cours de ces débats.

Je voudrais aborder brièvement maintenant quelques autres points forts de ce budget.

D'abord pour se féliciter de la bonne santé de notre économie, avec des recettes budgétaires qui, pour la première fois dépassent le milliard d'euros. Ces bons résultats sont le fait du dynamisme des acteurs économiques monégasques et également, je vous l'accorde volontiers, de l'attractivité de notre pays que le Gouvernement s'attache à développer. Il convient cependant de constater qu'une part non négligeable de ces recettes reste directement ou indirectement liée à l'immobilier qui continue donc d'être notre « poule aux œufs d'or », mais pour combien de temps encore au vu de l'exiguïté de notre territoire. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour diversifier notre économie, notamment en sachant se montrer réactifs et innovants pour offrir du « cousu-main sur mesure Haute Couture ». Vous pouvez compter pour cela sur le soutien de notre Assemblée.

Je suis heureux de constater, Monsieur le Ministre, tout comme vous-même, que le Gouvernement n'entend pas oublier ses fonctionnaires et agents qui ont, pour leur part, participé à ces bons résultats et que je voudrais remercier publiquement ce soir.

Ainsi la valeur faciale des tickets restaurants sera, à partir du 1<sup>er</sup> novembre, porté de 7 à 8 €. Cette mesure profitera aux petits et moyens salaires, qui en ont le plus besoin, c'est une bonne chose.

C'est pourquoi, dans le même ordre d'idée, j'aurais préféré que les 1,8 M€ prévus pour une prime exceptionnelle de 10 % qui viendrait s'ajouter à celle de 65 % versée lors de la deuxième tranche du 13<sup>ème</sup> mois, soit plutôt répartie de manière égale pour tous.

D'autres points seront abordés pendant les débats et en particulier la S.B.M.

(Sonnerie).

En conclusion, Monsieur le Ministre, j'attends lors de ces prochains jours des réponses concrètes sans lesquelles je ne pourrais me prononcer favorablement sur cette loi de budget.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur Cucchi, la parole est à Madame AMORATTI-BLANC.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Elue par les Monégasques, je vais faire entendre leur voix ce soir principalement sur trois sujets, qui les préoccupent particulièrement en complément du logement qui sera largement abordé par ailleurs par mes collègues.

Tout d'abord la disparition du cinéma. Longtemps balayé sous le tapis, le sujet n'est vraiment apparu au grand jour que lorsque l'évidence est venue crever les yeux de tous : entre la démolition du Sporting d'hiver et un hypothétique cinéma à Fontvieille prévu aujourd'hui aux alentours de 2020, de longues années allaient s'écouler sans salle de cinéma !

Poussé par la majorité du Conseil National, le Gouvernement s'est mis alors mollement à la recherche d'une solution dite « transitoire ».

Pourtant était-ce vraiment au Gouvernement de trouver une solution ?

Le cinéma que nous avons tous connu, si bien situé dans les locaux de ce bel établissement qu'est le Sporting d'hiver. Cette localisation correspondait à l'obligation pour cette société phare de la Principauté de jouer un rôle social et artistique en Principauté en échange d'un taux de redevance du monopole des jeux extrêmement faible.

Mais pour des raisons que nous ignorons, la S.B.M. ne s'est préoccupée de rien et l'Etat a laissé faire.

De surcroît *in fine*, il aurait été tout à fait logique que le cinéma revienne à sa place d'origine au cœur de Monte-Carlo garantissant ainsi la mixité sociale de ce quartier.

Pourquoi donc la majorité de l'ancienne législature n'a-t-elle rien fait, rien demandé ?

Car si la majorité Horizon Monaco ne s'était pas mobilisée avec détermination, la Principauté ce serait retrouvée pendant 10 ans sans Cinéma.

Aujourd'hui, même si je déplore cette passivité passée, je vous remercie Madame et Messieurs du Gouvernement d'avoir œuvré afin qu'un cinéma – bien que de taille modeste – voit le jour dans des nouveaux locaux juste à côté du Théâtre Princesse Grace.

Un cinéma joue un rôle social, rapproche les générations et les catégories sociales, il est important, même s'il ne s'agit pas de battre des records d'entrées, de préserver ce lien, et de permettre à nos jeunes de rester en Principauté pour se divertir et voir les derniers films sortis.

Sur des sujets comme celui-ci, j'encourage le Gouvernement à plus de concertations et d'échanges, à se rapprocher des Monégasques et de leurs élus, qui, sur le terrain connaissent bien la situation et peuvent apporter des idées et des solutions.

Autre sujet de préoccupation sur la place du marché : La priorité nationale. J'en profite pour féliciter et remercier ceux qui œuvrent au service de l'emploi, de la cellule d'insertion des jeunes diplômés et de la cellule de veille du Conseil National, pour leur travail remarquable en ce qui concerne la priorité nationale.

Par contre, zéro pointé pour les grands établissements comme la S.B.M. et le Yacht Club.

Comment se fait-il que dans une société où l'Etat possède 69% des actions – donc une très large majorité – il ne soit pas possible de demander l'application de la loi et le respect des priorités nationales ? Si l'on met à part le secteur des jeux, comment expliquez-vous qu'il y ait moins de 3 % de Monégasques, soit seulement 66 Monégasques sur un total de 2440 employés ?

Même question sur le Yacht Club alors même que l'Etat a déboursé plus de 100 M€ pour construire un bâtiment magnifique, qui fait l'admiration de tous comment se fait-il que le nombre de Monégasques employés soit aussi faible alors même que l'effectif à plus que doublé en seulement 1 an ? Petite parenthèse sur le Yacht Club, il me paraît difficilement crédible que les services de l'Etat aient construit un tel bâtiment sans avoir réalisé un budget prévisionnel avec une estimation des coûts du fonctionnement et d'entretien sur plusieurs années. J'attends autre chose comme prévisions que celles données jusqu'à présent.

Ensuite, concernant Monaco Telecom, concession d'Etat, je relaie ici certaines inquiétudes. Nous avons bien entendu le discours enthousiasmant de Xavier NIEL, il ne faudrait pas que le beau plan de développement et la vitrine technologique s'assortissent de plans de licenciements drastiques !

Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants.

Troisième sujet qui revient régulièrement dans mes contacts avec les Monégasques : les difficultés de circulation et surtout le chantier qui est sur le point de s'ouvrir au cœur même de Monte-Carlo.

Tous ces chantiers ont une action évidente sur toutes les personnes qui habitent ou qui vivent dans les quartiers concernés mais aussi sur toute personne ayant à se déplacer dans Monaco.

Simultanément nous aurons donc : Démolition du Sporting d'hiver et chantier colossal avec des constructions de 7 de 10 étages ; Détournement déjà amorcé de l'avenue Princesse Alice et croisements des bus devenus très tendus ; L'immeuble où se trouve la Régence abattu pour la construction d'un nouvel immeuble plus élevé ; L'Hôtel de Paris en chantier pour être rénové et mis aux nouvelles normes et le futur parking sous les jardins dans la descente des Spélugues avec entrée à l'approche du Fairmont. Autre parenthèse à ce sujet, le Conseil National demandait une augmentation de la capacité du parking des Boulingrins pour pallier une pénurie récurrente de places de parking dans ce quartier et non l'utilisation de la réserve de tréfonds. Là encore, la S.B.M. se défausse ! D'ailleurs rien n'atteste à ce jour avec certitude de la faisabilité de ce type de travaux.

Avez-vous réellement pensé à ceux qui vont vivre cela au quotidien, pendant des années ? Aux problèmes de circulation que cela va engendrer ?

Avez-vous pensé aux recettes qui risquent de baisser car les touristes viennent à Monaco pour sa douceur de vivre et ses lieux mythiques et non pour un concert de marteau-piqueurs et de klaxons, sans parler du trafic qui sera sans aucun doute plus que densifié dans toute la Principauté ?

Nous ne devons pas oublier que les recettes qui pleuvent cette année doivent nous servir à préparer l'avenir de la Principauté, à préparer l'avenir des femmes et des hommes qui la composent, ceux qui y vivent vraiment, qui y travaillent. C'est d'emploi, d'éducation, de lien social et de qualité de vie dont il est question.

Madame et Messieurs du Gouvernement, il y a des voix qu'il faut savoir entendre. Il y a des explications et des mesures que nous attendons sur tous ces sujets.

J'attends que ces débats s'ouvrent et m'en apprennent un peu plus et surtout me rassurent, car jusqu'à présent vos explications et vos réponses peu précises ne m'ont guère convaincue.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à M. ALLAVENA, ensuite Mme LAVAGNA, M. SVARA et Mme ROSSI.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-**Monsieur le Ministre, ce que je vais vous dire vous étonnera peut-être, mais j'en suis désormais convaincu, vous êtes un magicien. Ou, comme le disaient ces Africains que j'ai tant fréquentés, un sorcier.

Je vous dis ça, aujourd'hui, parce que, lorsque nous sommes, les uns et les autres, partis en vacances, vous aviez en face de vous une majorité très très en colère, vous aviez un Président qui passait son temps à taper du poing sur la table et à vous envoyer des courriers désagréables, bref vous étiez l'adversaire. Et puis, on rentre de vacances, on fait deux ou trois réunions, la magie opère, la presse nous annonce un climat apaisé et vous savez que cette majorité va voter votre Budget Rectificatif 2014. C'est impressionnant...

Alors je sais bien qu'il est souvent dangereux ou décevant d'aller regarder derrière le rideau, pour essayer de découvrir les trucs du magicien ou du sorcier, mais vous me connaissez, je ne peux y résister.

En décembre dernier, vous avez obtenu un vote confortable du Budget Primitif 2014, par une majorité qui avait décidé de vous faire confiance, c'était le leitmotiv. Six élus Horizon Monaco avaient quand même trouvé vos engagements un peu faibles, ou insuffisamment garantis, les conduisant à l'abstention ou au rejet. Mais en échange de cette confiance, qu'avons-nous vue en 2014 ?

Des Commissions Plénières d'Etudes à foison, c'est vrai, parfois très utiles, parfois très creuses, à la limite insultantes pour l'intelligence des élus. Si le contenu n'y est pas, on perd son temps, et ce n'est pas parce qu'on se voit beaucoup et souvent qu'on travaille efficacement et qu'on avance.

Des dossiers qui avancent en laissant le Conseil National sur le bord de la route, au nom de la non-

cogestion, en nous disant « ne vous inquiétez pas, on vous dira tout, un jour.. ». Vous oubliez que l'accord des volontés, on a plus de chances de le trouver si on le recherche au début du projet, pour valider le cap ensemble, puis à chaque carrefour important s'il y a lieu, plutôt qu'en déposant le plus tard possible des textes tout verrouillés. Surtout quand on ajoute, trop souvent, « mais vous savez, on ne peut plus rien faire, la plus Haute Autorité a arbitré » c'est vrai, mais pourquoi ne pense-t-on pas à consulter les élus avant l'arbitrage ? Ne pense-t-on pas que le pays en sortirait gagnant ? A moins bien sûr d'être convaincu d'avoir face à soi une majorité qui votera tout sans broncher évidemment dans ce cas, à quoi bon ??

Une Commission des Concessions que vous savez réunir en toute urgence, quand vous avez besoin de l'avis, même consultatif, des élus. Mais une Commission qui apprend par la presse les choix sur l'usine d'incinération, qu'on informe par courrier qu'on a décidé sans elle de la cession de Monaco Telecom, du rachat des parts de M.C.R. ou de la réduction des redevances de R.M.C. Network. Vous trouvez cela normal ? Quant au satellite, pour lequel vous avez su, là aussi, trouver les élus quand vous aviez besoin d'eux, plus la moindre nouvelle !!

Votre rapport oublie ces dossiers, Monsieur le Ministre, c'est fâcheux.

Peut-on faire une intervention de politique générale sans parler de logement ?! Je suis assez stupéfait de voir tant de collègues se déclarer satisfaits des avancées majeures. Mais lesquelles ?? Pour L'Engelin, fait-on autre chose qu'essayer de rattraper un peu du temps perdu, évaporé depuis l'automne 2013.

Quant aux petites opérations, dont la rumeur dit déjà que certaines ne pourraient pas se faire, je ne peux que repenser à mes propos de l'explication de vote du BP2014 : « si on n'avait pas laissé Jean-Michel CUCCHI se battre seul sur le logement et si on avait mis un peu plus de pression sur le Gouvernement, ces opérations on les aurait déjà ». Je demeure convaincu de la totale véracité de ces propos, c'est un moindre mal s'ils font effet un an après les avoir prononcés.

Je ne peux passer sous silence la gestion catastrophique du dossier dit « de l'uniforme ». Il est effarant de voir comment, à partir d'une idée de départ que la plupart des parents approuvaient, on a fait une usine à gaz, on a transformé l'envie en contrainte, la motivation en menaces. Mais aujourd'hui tout va bien, tout le monde a acheté la tenue, c'est le triomphe de la méthode, certains ont montré qu'ils avaient tout pouvoir, pourquoi donc se priver, surtout avec le silence

assourdissant du Conseil National : excusez-moi chers collègues, mais je suis choqué d'apprendre que ce n'était pas un dossier qui nous concernait, il ne touchait après tout que quelques milliers de compatriotes !!!

Malgré l'envie, mais faute de temps, j'éviterai de parler de l'A.S.M. et de la S.B.M., d'autres collègues l'ont très bien fait. Mais pour être complet, car être critique n'empêche pas d'être intellectuellement honnête, j'exprimerai en revanche un vrai satisfecit sur la manière dont a été traitée la demande d'associer les fonctionnaires aux bons résultats que notre budget présente. De même, et même si ça a pris beaucoup de temps, la réponse positive sur la gratuité des bus pour les jeunes est une bonne chose, même si l'argumentaire purement tarifaire que nous avons reçu est décevant et oublie d'aborder la problématique plus globale d'une remise à plat de la politique des transports à Monaco. C'est pourtant ce but d'associer tarification et politique d'environnement.

Tout ceci, Monsieur le Ministre, chers collègues, ce sont des faits, que les uns et les autres, Président en tête, ont mis en lumière pendant plusieurs mois, pour se convaincre qu'il était impossible de faire confiance au Gouvernement et de voter ce Budget Rectificatif 2014. Mais le filtre du magicien a agi, quelques nouvelles promesses à la marge et une amnésie quasi-générale.

J'en suis désolé, limite frustré, mais je n'ai pas pour ma part réussi à oublier tout ce qui s'est passé cette année : il vous reste donc deux soirées pour m'expliquer, me convaincre, et faire changer mon intention de vote.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers, chers collègues.

A l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2014, et au vu de l'actualité nous devons aborder la délicate question de « l'accord global » de Monaco avec l'Union Européenne dont il est question. Bien que ce thème ne concerne qu'une ligne budgétaire de ce Budget Rectificatif 2014, il ne saurait être éludé des débats qui vont suivre, tant l'impact qu'il aura sera important très rapidement pour Monaco et les Monégasques.

Tout d'abord, il conviendrait de savoir si l'éventuelle conclusion de cet « accord global » relève d'un choix ou d'une obligation. Et si tel était le cas, pourquoi, et par qui serions-nous obligés ?

Bien entendu je n'ai pas manqué de lire que le but annoncé serait un « accord de partenariat qui respecte nos spécificités »... vaste programme, mais où sont les limites ? Quel est notre intérêt ? Y a-t-il une possibilité de revenir sur cet accord s'il s'avérait délétère pour Monaco, sa Souveraineté et ses spécificités ? Y a-t-il urgence à régulariser un tel accord ? Si oui, pourquoi ?

A la lumière du Budget Rectificatif très positif par rapport à d'autres pays membres de l'Union Européenne, faut-il vraiment suivre ce modèle critiqué par de nombreux pays y ayant adhéré ?

Relève-t-il du bon sens de changer de cap tout en indiquant que nous sommes sur la bonne voie au vu des résultats obtenus ?

Le mieux ne peut-il plus être l'ennemi du bien ?

Pourquoi ne pas attendre avant de s'engager dans cette voie sans en avoir au préalable mesuré les conséquences sur notre pays, notre économie et nos Institutions ?

Bien entendu, les résultats sont exceptionnellement bons dans une période encore très impactée par la crise économique mondiale.

Il nous appartient toutefois de rester vigilants car un bon résultat peut être lié à des circonstances exceptionnelles qui ne sont pas forcément appelées à durer.

Avant de conclure « un accord » avec l'Union Européenne dont la plupart des pays ne s'en sortent pas aussi bien que nous, n'est-il pas plus sage de remettre à plus tard un éventuel accord ? *Procrastiner* au sens étymologique du terme.

En tant qu'élus nous sommes des mandataires et nous devons des comptes à ceux qui nous ont fait confiance.

Comment leur expliquer un projet comme celui d'un accord global indéfini de Monaco à l'Union Européenne qui suscite une certaine appréhension sans être sûr que le résultat sera à la hauteur des espérances à ce jour non validées par l'expérience des pays signataires ?

J'ai entendu que certaines lignes rouges ont été mises en place afin de préserver nos spécificités, nos

Institutions, notre Souveraineté ? Comment seront-elles garanties ? Que pourra-t-on faire si elles ne sont pas respectées ?

Beaucoup de questions sans réponse à ce jour qui préoccupent légitimement nos concitoyens sur l'avenir de Monaco et des Monégasques.

Enfin, et j'allais dire surtout, comment expliquer que le Président du Conseil National, es qualité, n'ait pas été associé à ces négociations qui, si elles aboutissaient, auraient nécessairement des conséquences, tant sur le budget de l'Etat que nous serons amenés à voter et sur le contexte législatif ?

Sur cette question et dans le respect de nos Institutions et de la Constitution, le Conseil National, par la voie de son Président, doit être associé aux négociations et doit pouvoir faire entendre sa voix. Etre informé n'est pas la même chose ! Au cours de réunions privées, être informé cela ne signifie pas être associé comme il doit l'être es qualité de co-législateur. Notre rôle est un rôle de co-législateur, c'est un rôle actif ce n'est pas un rôle passif qui se bornerait à écouter ce qui a été décidé et pourrait avoir des conséquences sur les gens qui nous font confiance et qui nous ont élus.

Sur ce point, nous attendons des garanties du Gouvernement quant au *modus operandi* mis en place à ce jour sans l'accord préalable de tous les représentants de l'Etat dont le Conseil National fait partie.

Nos électeurs ont, par leur vote en faveur de la liste Horizon Monaco, réitéré leur choix du soutien de notre régime et de nos Institutions qui, faut-il le rappeler, avaient été mis à mal par une certaine Commission de Venise émanant d'autres instances européennes. Les chats échaudés ne craindraient-ils plus l'eau froide ? Ou l'oubli aurait-il déjà fait son œuvre ?

Il ne s'agit pas de rejeter en bloc toute réflexion sur un accord global mais il s'agit par contre de s'assurer avant toute négociation que celui-ci ne soit fait que sous certaines réserves pour défendre nos Institutions, notre identité, voire notre existence même. Les lignes rouges indéfinies avant toute discussion ne me paraissent pas caractériser une vigilance suffisante. Celle vigilance, nos élus l'attendent de nous.

Ce soir, cette question fondamentale est posée et nous espérons une réponse à la fois claire et rassurante sur ces « négociations » en cours qui n'ont pas été

expliquées et auquel le Conseil National n'a, à ce jour, pas été associé.

*(Sonnerie).*

Cela génère des inquiétudes légitimes de nos compatriotes. Nous demandons donc une vigilance renforcée...

**M. le Président.-** Je vous demande de conclure, Madame.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** ... soyons associés entre nous avant de nous associer aux autres, telle est ma conclusion.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers, chers collègues.

J'avais prévu de vous entretenir lors de cette intervention de politique générale, et ce n'est pas une surprise, de la situation du Fonds de Réserve Constitutionnel, de son utilisation parfois abusive, de la gestion de sa partie liquide, de son rendement qui a souvent été insuffisant, de la proposition maintes fois répétée par la majorité de le faire gérer par un groupe de professionnels expérimentés, un groupe dédié travaillant sur place en Principauté, choisi par le Gouvernement, placé sous la tutelle du Conseiller aux Finances, rendant régulièrement compte de ses performances devant la Commission de Placement des Fonds ou bien encore du rapport existant entre la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel et le montant total des dépenses affiché au budget dont le quotient ne cesse de diminuer au fil des ans.

Et voilà, depuis plus d'un mois j'ai reçu un nombre important de mails, S.M.S., d'appels téléphoniques, j'ai rencontré beaucoup de personnes dans la rue qui m'interpellent pour me parler de la situation de notre club de football. Alors je remercie tous mes collègues de la majorité et de l'opposition d'avoir abordé au cours de leurs interventions ce sujet technique, ce sujet majeur, touchant à un aspect particulier des finances publiques de notre pays et je me cantonnerai dans un

domaine beaucoup plus léger, certes, mais ô combien passionnant, celui de l'A.S.M. Football Club.

Je n'aborderai pas le problème du terrain de la Turbie et du projet de restructuration du Centre de formation et d'entraînement de l'A.S.M., le Gouvernement ayant proposé le retrait du crédit de 25 M€ inscrit au Budget Rectificatif. Reconnaissons toutefois objectivement, Monsieur le Ministre, que ce n'était pas vraiment le moment d'engager des travaux pharaoniques pour un club qui n'appartient plus majoritairement à Monaco, sur un terrain qui n'est pas le nôtre, alors que le désengagement financier manifeste du propriétaire du club incite à penser que les dirigeants sont dans une période de réflexion non encore aboutie.

Je n'aborderai pas non plus les problèmes liés à la gestion du club depuis l'arrivée d'un nouvel investisseur il y a deux ans. Qui suis-je pour en parler de l'extérieur ? C'est la garantie que je dois donner, que je veux donner à toutes les personnes qui aiment ce club pour rendre mon intervention la plus objective possible.

Je voulais revenir sur des propos tenus ouvertement par l'équipe dirigeante du club dans tous les médias nationaux, incluant presse écrite, locale et nationale, télévision, propos sur Monaco et sur le club.

Après avoir commencé l'année 2013/2014 sur un nuage avec un projet initial extrêmement ambitieux, concrétisé par l'achat de joueurs de valeur mondiale et une communication agressive truffée de slogans publicitaires dithyrambiques. Souvenez-vous, le monde nous regarde, le reste n'est qu'artifice ou encore la poésie n'a pas toujours besoin de mots. On assiste à un revirement à 360°. On passe de ce projet initial au nouveau projet retouché qui consisterait, je cite : « à construire à long terme, intelligemment cette fois, à vendre toutes les stars, un projet, je cite toujours, qui prendra plus de temps, qui sera moins glorieux, moins glamour, plus profil bas ». Cela relève je pense du domaine de la gestion du club, je ne ferai donc aucun commentaire sur le sujet. En revanche, comment ne pas être étonné d'entendre les dirigeants du club déclarer que le projet sportif de Monaco ne peut être comparé à celui de Paris aujourd'hui, dans la mesure où, je cite : « Monaco est un joli petit pays mais moins grand que Paris et son bassin »... Et oui, Monsieur le Ministre, en voilà une fine et pertinente analyse géographique. L'A.S.M. n'a pas attendu nos dirigeants actuels pour défier des clubs bien plus grands et bien plus riches qu'elle, et très souvent avec succès.

Comment ne pas être étonné d'entendre ces mêmes dirigeants se plaindre du manque du soutien du public alors que le spectacle offert est souvent terne et le prix des places toujours plus élevé ? Ne savait-il pas lors de l'achat du club que Monaco est un pays d'environ 35 000 habitants avec un stade de 18 500 places qu'il est tout à fait possible de remplir, en tout cas bien plus qu'il ne l'est aujourd'hui, mais jamais autant qu'un stade espagnol, allemand ou anglais.

Comment ne pas être étonné que les grands joueurs ne veuillent pas rester à Monaco alors qu'ils appartiennent à des fonds d'investissement et qu'« objectifs sportifs du club » et « objectifs financiers de ces fonds » sont la plupart du temps diamétralement opposés.

J'en profite pour rappeler que de très grands joueurs français et étrangers ont joué à Monaco depuis près de 30 ans et ne s'en sont pas particulièrement plaints, bien au contraire. Alors, que faut-il croire, en dépit de tout ce qui a pu être avancé dans les médias ces dernières semaines, pour expliquer et justifier la nouvelle politique des dirigeants ? L'A.S.M. a toujours été un grand club, grand club par son histoire, grand club par ses résultats exceptionnels, grand club par son modèle économique et sportif unique et combien performant ces quarante dernières années, grand club formateur tant au plan sportif qu'éducatif. Il appartient aux dirigeants de clubs de faire en sorte qu'ils le demeurent.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Madame ROSSI.

**Mme Valérie Rossi.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers, chers collègues.

Un milliard d'euros ! Comme chacun de nous je suis heureuse que les recettes de l'Etat aient atteint un milliard d'euros. C'est symbolique, exceptionnel. Mais exceptionnel veut dire à la fois magnifique, extraordinaire et c'est vrai que c'est la première fois que les recettes atteignent ce niveau mais aussi occasionnel, atypique, et il est vrai que le résultat est basé sur des recettes non récurrentes et non anticipées.

Aussi, si chacun peut se réjouir de ces résultats vous me permettez, vu ma nature prudente, de ne

manifeste qu'un enthousiasme modéré. Comme le dit le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ce Budget Rectificatif nous donne surtout l'opportunité de faire le bilan de l'action gouvernementale, de vérifier si le Conseil National a été écouté et s'il a disposé en temps et en heure des informations nécessaires à son travail.

Certaines de nos demandes ont été entendues et j'en soulignerai deux, ce soir, qui me tiennent à cœur. Sur le premier point je ne reviendrai pas sur le succès du dossier « bus pour les scolaires », tout l'enjeu était de faire comprendre au Gouvernement que la diminution du prix de l'abonnement scolaire allait dans le sens de la politique environnementale de Monaco, concernant le problème de circulation et de pollution, mais ne croyez pas que cela fut facile car dès les premiers échanges le Gouvernement avait totalement refusé l'idée même d'une réflexion sur le sujet, mais à force de persévérance vous avez accepté de revoir les tarifs pour tous les scolaires de Monaco. C'est une mesure juste et pédagogique.

Deuxième point, le développement du numérique au sein de l'Education Nationale. J'y tiens beaucoup et je porte ce sujet depuis la campagne électorale. Je remercie le Gouvernement d'avoir mis en place pour cette rentrée les premières pierres de l'édifice. Nous allons enfin pouvoir entrer dans le XXI<sup>ème</sup> siècle et offrir à nos élèves les nouvelles technologies au service de l'apprentissage. Pour autant, je regrette que ces mesures de bon sens concernant l'ère du numérique à l'école n'aient pas eu l'oreille attentive du Gouvernement et qu'il ait fallu l'argent et la motivation de généreux donateurs pour que le projet voit enfin le jour. Merci vraiment à tous les donateurs qui ont été sensibles à ce projet et merci à l'équipe de formation pédagogique de l'Education Nationale qui a fait un travail remarquable pour la mise en place de ce programme numérique.

J'ai compris aussi que nous pourrions sans doute compter sur le nouvel actionnaire de Monaco Telecom, Xavier NIEL, qui souhaite promouvoir l'enseignement *via* les nouvelles technologies et, pourquoi pas, nouer un partenariat avec l'Education Nationale.

Tout cela va dans le bon sens mais, question de fierté nationale, j'aurais préféré que l'initiative vienne du Gouvernement et non de tiers extérieurs.

Je compte sur vous, Madame et Messieurs du Gouvernement, pour continuer dans cette voie avec ce projet ambitieux et crucial pour l'avenir de nos enfants. Il faut allouer les budgets conséquents et rattraper le temps perdu et ne venez pas me dire qu'il n'est pas

possible de débloquer des crédits supplémentaires. On a vu que le Gouvernement peut se donner les moyens lorsqu'il le veut bien, comme pour la reconstruction du Centre de formation pour l'A.S.M.. Comment avez-vous pu croire que les élus allaient accepter ce crédit colossal de 50 M€ et puis finalement 25 M€ pour un projet de rénovation inconnu, pour le compte d'une société dont l'Etat ne détient aucune participation, sur un terrain qui ne nous appartient pas, dans un pays qui n'est pas le nôtre ? Aujourd'hui encore je m'interroge sur l'intérêt financier qu'en aurait retiré Monaco. Heureusement, convaincus par les arguments du Conseil National, j'ai bien compris que vous avez retiré cette ligne et qu'il n'est plus question de ce projet.

Une fois de plus, les décisions sont venues avant les discussions. La communication a précédé la réflexion.

J'attends de ces débats qu'ils me permettent de mieux comprendre la motivation du Gouvernement sur un certain nombre de dossiers mais j'attends aussi des engagements fermes sur l'éducation, le logement ainsi que sur les négociations avec l'Union Européenne.

Ce dernier point m'amène à adresser tout mon soutien à l'inquiétude des professions libérales quant à la liberté d'établissement de certaines professions. Je suis heureuse d'entendre, Monsieur le Ministre, à la lecture de votre réponse au rapport, que Monaco ne transigera pas sur ce point et que ce point fait partie de l'une des lignes rouges à ne pas franchir lors des négociations de l'Union Européenne.

Soyez assurés de ma vigilance dans le suivi de ce dossier. Tous ces engagements, je les souhaite ardemment mais ils ne sont pas pour moi, ni pour la majorité Horizon Monaco, mais pour tous les Monégasques qui nous regardent et que nous représentons.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci Madame.

La parole est au Vice-Président, Monsieur Christophe STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Le Budget Rectificatif qui nous est soumis ce soir démontre, si le besoin s'en faisait encore sentir, la

justesse des théories de Darwin sur l'évolution, à savoir la transformation des espèces qui se manifeste par des changements de leurs caractères génétiques et morphologiques sous l'influence de facteurs extérieurs.

Ainsi, le Budget Rectificatif initialement soumis à l'examen du Conseil National a été rectifié, et l'on pourrait presque appliquer à ce participe le sens que le cinéma d'AUDIARD en a retenu.

Bien sûr, je ne saurais comparer les séances préparatoires aux « Tontons Flingueurs » ni au « Cave se rebiffe » (quoique que, lorsque j'en entends certains...), mais plutôt à une confrontation de points de vue selon les règles du marquis de QUEENSBURRY permettant d'aboutir à un « Gentleman Agreement ».

Je voudrais également revenir sur certains points de votre réponse, Monsieur le Ministre.

Et pour commencer je tiens à vous rassurer, le Conseil National est guidé tout autant que le Gouvernement par l'intérêt général. En effet, ce dernier se partage et n'est ni une propriété exclusive, ni un monopole qui sans discussions, interrogations ou débats pourrait virer au dogme.

Ainsi, le Gouvernement aura compris que le logement n'est pas la seule question essentielle pour le Conseil National, et qu'il en est d'autres peut être moins électoralistes mais qui engagent tout autant l'avenir, le problème c'est que le résultat est souvent moins immédiat ou perceptible que le début d'un chantier !

Ceci étant dit, je vous rejoins totalement, Monsieur le Ministre, lorsque vous rappelez « *...que notre stabilité politique constitue un élément fondamental de notre attractivité et chacun de nous doit mesurer la responsabilité qu'il porte à cet égard, que ce soit par son mandat ou par ses fonctions* ».

Je rappellerai simplement que, que ce soit de par la fonction ou de par le mandat nous sommes, chacun de notre côté, comptables, vous devant le Prince qui vous a nommé, nous devant les électeurs qui nous ont élus, mais pour autant nous restons, que nous le voulions ou pas, responsables devant les générations futures des Monégasques et de tous ceux qui auront choisi Monaco comme pays.

Le poids de cette responsabilité morale nous oblige à discuter voire à remettre en cause, lorsque nécessaire, la politique d'implémentation que vous aurez choisie pour appliquer la feuille de route qui vous a été

assignée, sans que ceci ne puisse être considéré comme une remise en cause de notre stabilité politique.

Nos prérogatives sont définies par la Constitution et non par des interprétations, liées à des consultations qui ne reviennent somme toute qu'à chercher auprès de quelqu'un d'autre l'approbation de projets ou, dans ce cas, d'interprétations déjà arrêtées.

C'est à ce titre que nous devons nous interroger sur les choix faits concernant notre développement économique. Comme je l'ai maintes fois souligné, nos forces et nos faiblesses sont inextricablement liées à notre taux de croissance que j'ai souvent qualifié, toute chose étant égale par ailleurs, de croissance à la chinoise.

Cette croissance dépend pour beaucoup de facteurs extérieurs sur lesquels nous n'avons aucune influence, et qui nous permettent de valoriser notre richesse naturelle qu'est l'espace constructible, et nous condamne à l'exploitation d'un modèle économique basé sur la rente, ce qui pose le problème de la dépendance de l'économie aux terrains constructibles et à l'immobilier, comme l'a souligné à plusieurs reprises le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Or la rente s'épuise.

L'exploitation de ce modèle, qui a connu une croissance exponentielle depuis les années soixante-dix, limite notre imagination et nous condamne, si nous restons sans réaction, à ce qui a été qualifié de syndrome hollandais, à savoir un phénomène où l'exploitation des ressources naturelles (pour nous les terrains constructibles) peut influencer négativement la croissance à long terme de notre économie.

Il est donc urgent de plus diversifier nos ressources car notre avenir économique dépendra du développement d'entreprises suffisamment nombreuses et diversifiées pour prendre le relais une fois que cette ressource naturelle sera épuisée, d'où l'urgence de diversifier notre économie et de trouver des substituts à la manne immobilière.

Nous ne pouvons faire l'impasse sur le devenir professionnel des générations futures, de qualité de vie, des nuisances sonores, de la circulation, des espaces verts, de l'innovation et du respect de l'environnement, et même si ces sujets ne sont pas approfondis lors de ce Budget Rectificatif, nous ne ferons pas l'économie d'un débat de fond, que ce soit lors de l'examen du Budget Primitif ou au cours des années à venir.

Enfin, pour conclure je reviendrai sur Michel AUDIARD et la notion de « Gentleman Agreement », le premier faisait dire à l'un de ses personnages « *Je connais ton honnêteté mais je connais aussi mes classiques. Depuis ADAM se laissant enlever une côte et NAPOLÉON attendant GROUCHY, toutes les grandes affaires qui ont foiré étaient basées sur la confiance* » ; le « Gentleman Agreement » repose justement sur la confiance, et je ne voudrais pas que plane au-dessus de cet « Agreement » le concept de TAYLLERAND suivant lequel « *Où il y a un contrat il y a un canif* », car alors l'examen du Budget Primitif deviendrait l'équivalent d'une question de confiance.

Merci

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, je pense que vue l'heure tardive, nous allons suspendre la séance pour 45 minutes, afin de nous restaurer. Nous reprendrons donc nos travaux à 22 heures 50. Je vous demande, s'il vous plaît, d'être ponctuels. Une fois que la sonnerie aura retenti, je laisserai 5 minutes à chacun d'entre vous pour s'installer à sa place, puis je reprendrai la séance.

Merci à tous et bon appétit !

—  
*(La séance est suspendue à 21 heures 55)*

—  
*(Reprise de la séance à 22 heures 55)*

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, la séance est reprise.

Avant de commencer l'étude, chapitre par chapitre, de ce projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2014, je vous rappelle, chers collègues, qu'en accord avec le Gouvernement, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Équipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées Corps Constitués.

Compte tenu de l'heure tardive, je vous demande, car il faut terminer les recettes ce soir, d'être suffisamment concis, précis afin que nous puissions avancer.

Je donne à présent la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers chapitres consacrés aux Recettes de l'Etat.

**M. le Secrétaire Général.-**

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

*A - Domaine immobilier*

011.100 - Domaine immobilier.....	64.905.000
011.200 - Parkings Publics .....	32.321.100
011.400 - Produits de Cessions .....	8.000.000
	<u>105.226.100</u>

*B - Monopoles*

*1) - Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Régie des Tabacs .....	16.576.500
021.300 - Postes & Télégraphes .....	14.408.000
021.400 - O.E.T.P. ....	2.914.000
021.500 - Publications officielles .....	1.101.000
021.700 - Centrale Chauffe-Droits raccor .....	34.000
021.900 - Eaux - Extension du réseau .....	4.000.000
	<u>39.033.500</u>

*2) - Monopoles concédés*

031.101 - S.B.M. ....	33.584.000
031.102 - Prêts sur gage .....	110.000
031.103 - Concessions Radios .....	950.000
031.104 - MC Radio .....	133.000
031.105 - Tele Monte-Carlo .....	104.000
031.106 - Monaco Telecom .....	6.160.000
031.108 - SMEG .....	1.900.000
031.109 - Concession Fréquence satellite .....	100.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto .....	2.000.000
031.111 - SMA/UIOM Vente Prod. Energie .....	60.000
031.112 - SMA/UIOM Vente Prod. Vapeur.....	900.000
031.115 - SAM des Ports .....	13.800.000
031.116 - SMEG Energie Dévelop. durable .....	9.000.000
	<u>68.801.000</u>
	<u>107.834.500</u>

*C - Domaine financier*

041.100 - Domaine financier .....	47.001.000
TOTAL DU CHAP. 1 .....	<u>260.061.600</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 1<sup>er</sup> ?

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir au sujet des parkings publics et je voulais féliciter les bonnes recettes des parkings publics. C'est indéniablement un investissement rentable et c'est sans doute à développer en construisant de nouveaux parkings dans des zones de forte activité commerciale, notamment, d'autant qu'il y a des listes d'attente pour les abonnements et que les parkings affichent souvent complets. C'est dans ce sens-là que d'avoir des parkings dans les nouveaux travaux de la S.B.M. nous semblait une bonne idée.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est pour faire remarquer avec plaisir que le domaine immobilier de l'Etat rapporte pratiquement autant que les monopoles concédés et que les domaines immobiliers plus les parkings rapportent à l'Etat quasiment autant que l'ensemble des monopoles. C'est pour montrer quand même que le secteur domanial et les parkings sont une rentrée de recettes et pas qu'une dépense.

**M. le Président.-** ... Et récurrente, cela tombe chaque année, tout à fait.

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** D'autant que même s'il y a un surcoût en choisissant un certain mode de construction, plus elles sont livrées vite, plus les recettes arrivent vite.

**M. le Président.-** Absolument.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 1<sup>er</sup> ?

Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Juste une question au Ministre d'Etat, avez-vous une réflexion sur le pourcentage que vous pourriez prendre sur les cigarettes électroniques et les produits dérivés nicotiques puisque de toute façon il y a un monopole d'Etat des tabacs ? Est-ce que vous avez une réflexion dans ce sens-là ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais laisser la parole à Monsieur VALERI.

Je ne crois pas que la cigarette électronique rentre dans le monopole du tabac, en tout cas en France je ne crois pas...

**M. Jean-François ROBILLON.-**... en France je crois que ce n'est pas du tout le cas mais il est vrai que c'est un produit dérivé du tabac, il y a de la nicotine dedans, c'est quelque chose qui se fume. Avez-vous pensé à réfléchir là-dessus ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Aujourd'hui, pour des raisons de principe de précaution devant l'incertitude sur la nocivité du produit, sur l'absence de norme européenne, américaine du produit, la vente n'est pas autorisée en Principauté aujourd'hui.

Je vais laisser Monsieur VALERI vous répondre.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Nous avons été sollicités par plusieurs porteurs de projets, pour l'installation de commerces consacrés exclusivement à des cigarettes électroniques et, effectivement, nous avons décidé, par principe de précaution – c'était en débat au Conseil de Gouvernement avec aussi, bien sûr, le Département des Finances – de ne pas donner d'autorisation et refuser les demandes qui sont arrivées concernant la création de ces boutiques spécialisées, qui se sont multipliées notamment dans le pays voisin, en France.

Pour le monopole, c'est mon collègue des Finances qui en a la responsabilité, mais cela ne rentre pas aujourd'hui dans le monopole de la Régie des Tabacs selon nos textes. Si le Gouvernement autorisait la vente de ces produits, ce serait hors monopole, c'est ce que l'on avait conclu – je parle sous le contrôle de M. CASTELLINI –.

**M. le Président.-** Parfait, merci.

La parole est à Monsieur FICINI.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une question et revenir sur les parkings, je voulais demander si on avait prévu d'augmenter le parc au niveau du stationnement des scooters parce que je trouve qu'en ce moment à Monaco, les emplacements dédiés aux scooters, cela devient une anarchie complète, les trottoirs sont engorgés de scooters qui ne peuvent malheureusement pas trouver de place et je sais qu'aujourd'hui c'est un mode de transport très usité puisqu'avec les voitures nous n'arrivons plus à circuler et je remarque de plus en plus que les trottoirs deviennent, maintenant, des emplacements de stationnement pour les scooters, notamment au niveau de Fontvieille, c'est quelque chose de très désagréable pour les gens qui souhaitent passer avec des poussettes ou autres.

Avec-vous prévu d'augmenter ce parc de stationnement pour les scooters ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous essayons de multiplier les places de parking pour scooters dans les parkings de la Principauté, notamment celui de la rue de la Colle du fait de la proximité du Lycée Technique. Malheureusement, beaucoup de places restent inutilisées car les utilisateurs de deux-roues préfèrent se garer à proximité immédiate de l'endroit où ils vont, privilégiant ainsi un stationnement anarchique.

C'est pourquoi nous étudions les différentes possibilités d'augmenter la capacité d'emplacements des scooters en surface, notamment au boulevard des Moulins.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai constaté effectivement au registre « Régie des Tabacs » une diminution des recettes et en fait je m'interrogeais sur les raisons réelles. Est-ce que cela est effectivement lié à l'augmentation de la consommation et de l'utilisation des cigarettes électroniques ou bien est-ce que l'on peut espérer en

étant optimiste que c'est l'effet des campagnes de prévention qui ont pu être menées, éventuellement auprès des jeunes ? Est-ce que vous avez une idée ? Je pense connaître la réponse mais...

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais laisser M. CASTELLINI répondre, mais la réponse c'est le prix italien...

*(Rires).*

**M. Christophe ROBINO.-...** Et les méfaits de l'Europe alors...

**M. le Ministre d'Etat.-** Les résultats de la régie tiennent par les cigares. Ce sont les cigares qui sont le plus de l'offre à Monaco puisqu'on trouve à Monaco des cigares d'excellente qualité que l'on ne trouve nullement par ailleurs, tout au moins dans le pays voisin.

**M. Christophe ROBINO.-** Je confirme...

*(Rires).*

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur CLÉRISSI.

**M. Philippe CLÉRISSI.-** Excusez-moi, je souhaite revenir sur les parkings parce que j'ai la mauvaise version du Budget Rectificatif que j'ai dans mon bureau, je suis désolé, c'est entièrement de ma faute, au temps pour moi.

En revanche, pour les parkings et revenir au futur parking : 40 M€, 400 places cela fait 100.000 € la place, donc aujourd'hui dans le secteur les parkings valent 250.000 € environ à la vente, c'est une très très belle affaire.

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Oui, mais on ne les vendra pas...

*(Rires).*

**M. le Président.-** Bien. Nous verrons lorsqu'ils seront terminés.

Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 1<sup>er</sup> ?

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci.

Cela concerne une intervention sur la ligne...

**M. le Président.-** Je vous demande d'allumer votre micro et je vous rappelle que lorsqu'on s'adresse au Gouvernement on se lève.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Pas de souci.

Concernant la S.B.M. et comme je n'ai pas pu vous le dire lors de ma déclaration de politique générale, je considère que la situation de la S.B.M. n'est pas satisfaisante.

Financièrement où en serait la Société sans la vente des actions Winn, que va-t-il se passer maintenant ?

Quelle autre société cotée en bourse aurait conduit une augmentation de capital de façon aussi calamiteuse ?

Concernant le secteur des jeux, il ne faut pas se cacher derrière des chiffres de recettes brutes faussement rassurants, la situation n'est pas bonne, comme cela nous a d'ailleurs été confirmé lors de la Commission Plénière d'Etude qui s'est tenu avec le Gouvernement et les représentants de cette société.

Où en est le plan jeux ? Doit-on en conclure qu'il ne reste du plan Renaissance que le nom d'une liste politique corporatiste dont un des représentants est parmi les élus ce soir ?

Quid de l'ouverture vers les nouveaux marchés, en particuliers asiatiques ?

Quid du projet d'établissement à Londres ?

Quid du développement des jeux en ligne ?

Concernant le secteur hôtelier, quid du développement à l'international ? Suite à la fin du partenariat à Abu Dhabi, on lit dans la presse que ce qui était une priorité hier, n'aurait plus de sens aujourd'hui ?

Le bilan du management humain n'est pas meilleur, où en est le projet de statut unique ?

Qu'est ce qui est projeté pour éviter que le climat social ne se détériore encore plus qu'il ne l'est aujourd'hui ?

Mais ce qui est grave, c'est que l'on a l'impression, que les dirigeants sont dépassés, qu'ils ne croient plus au cœur de métier de cette société, et qu'ils ne comptent, comme ultime recours, que sur une opération de promotion immobilière du Sporting pour, excuser le parallélisme « se refaire ».

Et au vu de leurs performances passées, vous comprendrez que l'on soit en droit de s'inquiéter.

Gestion financière : échec !

Secteur des jeux : échec !

Développement à l'international : échec !

Climat social : échec !

Il est temps que le Gouvernement prenne ses responsabilités et impose des résultats et des échéances.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur la S.B.M. dans la mesure où l'on avait évoqué qu'il y avait plusieurs postes disponibles dans cette société et pas seulement dans les jeux, ceux-là peuvent-ils être occupés par des Monégasques car nous avons souvent le sentiment que les Monégasques sont cantonnés au secteur des jeux. Pourquoi est-ce que les secteurs d'encadrement ou dans l'hôtellerie ne sont pas plus ouverts aux nationaux ?

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons Monsieur BARILARO et ensuite Monsieur le Ministre répondra de façon groupée.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

A plusieurs reprises, l'attention du délégué à la priorité nationale, cellule de veille mise en place par la majorité du Conseil National dès le mois de mai 2013, a été attirée par des compatriotes qui se sont

émus du non-respect de ladite priorité dans les embauches, les renouvellements de C.D.D. tendant à ne pas transformer en poste définitif des emplois restant pour le coup précaires ou encore lors de promotions.

L'ensemble du service est touché par cette tendance et force est de constater que les faits sont troublants au regard des retours qui nous viennent des interrogations adressées par M. CROESI aux dirigeants de la S.B.M.

Le passeport monégasque ne doit certes pas représenter un blanc-seing pour prétendre à l'obtention de tel ou tel poste, mais être un compatriote ne doit pas non plus devenir un handicap.

Le passé, même le passé récent parfois a sans nul doute pu montrer que les compétences ne furent pas toujours suffisantes pour prétendre à un poste dans l'encadrement, mais il existe aujourd'hui un sentiment parmi les compatriotes de la société, de non-prise en compte de nos particularités.

A l'heure de la prochaine entrée en négociation avec l'Union Européenne et avec les trois petits pays que sont Andorre, Monaco et Saint-Marin, j'aimerais porter à votre attention le courrier reçu par un jeune compatriote employé de jeux qui souhaitait tenter un expérience d'expatrié avec sa famille en s'installant pour deux années sur l'île de la Réunion. Donc, en France. Avant de concrétiser son projet il a rencontré sa hiérarchie qui a apprécié la démarche et qui souhaitait le soutenir dans cette initiative, mais il a été coupé dans son élan lorsque le directeur du contrôle des jeux lui a fait savoir que seuls les ressortissants français ou ceux de l'Union Européenne pouvaient travailler dans un établissement de jeux français.

J'imagine que le prétexte de cette décision repose sur un principe de non-réciprocité pour l'embauche des Français dans un casino monégasque. Or tout le monde sait ici que de tout temps, de nombreux salariés non monégasques des Casinos de Monte-Carlo ont fait d'excellentes carrières jusqu'à parfois occuper des postes de direction d'établissement. Récemment, cinq postes d'encadrement, dont trois postes d'encadrement supérieur, ont été confiés à des Italiens et des Français pourtant en concurrence avec des Monégasques, sans que personne ne produise de courrier officiel à la clef, que seuls les nationaux pouvaient prétendre à ces emplois.

Madame PUONS, D.R.H. de la S.B.M., nous a assuré lors de la Commission consultative du 19 septembre dernier que son service était passé de deux à sept

Monégasques en un an ce qui prouve sa totale adhésion au principe du respect de la priorité nationale. Je lui donne donc *quibus* quant à sa position dans le service qu'elle dirige mais je défends avec acuité et détermination la compétence de ces salariés comme la meilleure arme au service de la S.B.M. pour assurer la satisfaction de sa clientèle.

Je reste convaincu que la majorité des nationaux dispose déjà des compétences suffisantes requises pour exercer les fonctions auxquels ils aspirent.

Je n'accepte pas en revanche, comme cela est arrivé dernièrement, que lorsqu'un poste est ouvert en interne à l'ensemble des salariés qui souhaitent y postuler que la procédure de recrutement n'aille pas à son terme car la seule candidate en lice avec le profil requis était monégasque ou alors comment expliquer le gel de ce poste ?

Le nouveau Yacht Club, nous en parlerons plus tard dans nos discussions...

*(Sonnerie).*

... est montré du doigt par la Haute Assemblée pour son recrutement a minima de nos nationaux. Je pense que le nombre de compatriotes dans le secteur hôtellerie, restauration ou l'administration de la S.B.M. mérite la même interrogation des élus que nous sommes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur BARILARO, vous citez... et nous n'aimons pas dans cet hémicycle faire état de cas particulier mais c'est un parmi d'autres. Il y a trop de cas à la S.B.M. qui ne sont pas acceptables et qui bafouent le principe de la priorité nationale et je dirais le principe mesuré, vérifié, par l'intermédiaire de la structure que nous avons mise en place qui est la Cellule de la priorité nationale.

Je l'ai dit dans mon propos tout à l'heure, que je considérais que les responsables des ressources humaines de cette maison étaient inaptés et je le confirme dans la mesure où il y a un état d'esprit, une ambiance, absolument délétère dans cette maison qui ne peut pas continuer. Cela a déjà été dit avant nous il y a un certain nombre de mois, par la précédente majorité, cela continue et personne ne nous écoute. Je voudrais que maintenant les gens en charge réfléchissent à la situation sur place. Nous ne pouvons pas continuer ainsi.

La parole est à Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le président.

La S.B.M. a toujours joué au plan social un important rôle dans la vie des Monégasques.

A l'heure actuelle, il faut bien constater que le climat qui s'est installé dans cette société qui détient pourtant le monopole des jeux est pour le moins désastreux avec la nécessité à l'occasion de la restructuration de l'Hôtel de Paris de réduire les effectifs en sacrifiant notamment les emplois des saisonniers dont certains sont fidèles depuis des années. Qu'en est-il de la priorité nationale quand on constate que moins de 14 % des employés sont des compatriotes ? Qu'en est-il de la mise en place du fameux statut unique ? Et qu'en est-il du plan Renaissance, comme l'a dit mon collègue M. CUCCHI, en dehors de l'apparition d'un parti politique ?

**M. le Président.-** Bien.

La parole est à Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste répondre à Monsieur CUCCHI. La création de Renaissance, elle n'est pas due au climat social et aux problèmes de la S.B.M. mais tout simplement à l'indifférence que les politiques de l'époque ont eue envers les employés de jeux.

Ensuite, je voudrais, en réponse à Monsieur BARILARO, le soutenir et lui dire que je suis entièrement d'accord avec tout ce qu'il vient de dire et que Renaissance va dans ce sens.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA

La parole est à Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Sur ce sujet, la semaine dernière, nous étions donc en commission mixte et les dirigeants de la S.B.M. nous ont présenté deux choses. La première, un argumentaire sur les parkings et l'impossibilité depuis un an de trouver cette solution sous le Sporting d'Hiver – argumenté de manière assez étonnante par le directeur des travaux – et par la suite le Président de la S.B.M. a fait état

de frais financiers et de frais de perte d'exploitation extrêmement élevés qui, les deux, justifiaient de ne pas faire ce parking à cet endroit.

Vous avez, Monsieur le Ministre, repris cet argumentaire tout à l'heure dans votre rapport, alors, est-il possible de demander par votre intermédiaire aux dirigeants de la S.B.M. – puisque vous nous avez dit que M. BIAMONTI vous avait écrit un courrier afin d'expliquer cette situation – de recevoir cet argumentaire que ce soit sur le côté technique des parkings ou le côté financier et perte d'exploitation, afin que l'on finisse peut-être un jour par comprendre, peut-être y a-t-il des choses vraies à l'intérieur, mais jusque-là on a du mal à l'exclure.

Merci.

**M. le Président.-** Pour préciser les propos de M. ALLAVENA, cela concernait effectivement le coût total, l'impact total, sur l'ensemble du projet des travaux qui était, d'après les informations qui nous avait été données de passer à près de 600 M€ à 660 M€ et le délai qui était au minimum rallongé, on nous a même annoncé un délai de 12 mois, ce qui nous a paru tout à fait excessif.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons la semaine prochaine, le 8 octobre, nous allons travailler sur la désaffectation de cette parcelle du domaine public maritime, donc nous n'allons, pas ce soir, faire le débat que nous allons avoir la semaine prochaine mais ce sont des arguments importants qui, outre la lettre que nous a envoyée hier dans la journée Monsieur le Ministre, et qui a été transmise ce matin à l'ensemble des élus, ce sont des éléments importants qui pourront amener des éléments de clarification pour le débat de mercredi prochain.

Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je regrette bien entendu le déficit d'information des élus sur le sujet de la S.B.M. Aussi bien au niveau de l'augmentation du capital, sa procédure, l'entrée d'investisseurs présentant des synergies et ensuite pour revenir à l'augmentation du capital garanti par l'État. On constate également, comme mes collègues l'ont précisé, l'échec de la stratégie internationale, l'échec ou l'absence du fameux « plan jeux », le mauvais

climat social et la priorité nationale bafouée. On reparlera mercredi du sujet concernant le parking. Avec tous ces éléments et c'est pour marquer ma désapprobation sur ces différents points et bien d'autres déjà évoqués que je voterai contre cette ligne, même si c'est une ligne de recette.

**M. le Président.-** Merci. Vous votez contre le chapitre 1<sup>er</sup> ou la ligne ?

**M. Thierry CROVETTO.-** Non, la ligne.

**M. le Président.-** D'accord. Je vous rappelle que Monsieur le Secrétaire Général ne fera lecture que des lignes rectificatives dans l'ensemble de ce projet de budget, je le précise afin que les choses soient parfaitement dites.

Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, ce sera une brève intervention.

Le problème c'est le débouché des Monégasques. Encore une fois, on en fait quoi ? Aujourd'hui et depuis très longtemps la S.B.M. est un bassin d'emplois. C'est un peu comme pour le budget, revenir à un tiers en ce qui concerne les investissements publics et bien la S.B.M. elle absorbe un tiers des Monégasques depuis qu'elle existe et elle a une vocation sociale puisque sa redevance est fixée à 15 %, cette vocation sociale existe, il ne faut pas la nier. On a aujourd'hui la Commission d'insertion pour les jeunes diplômés qui fait le maximum pour essayer de placer les jeunes Monégasques ; on a le privé mais dans le privé il n'y en a pratiquement aucun ; on a l'administration et celle-ci est plus ou moins sclérosée et on a la S.B.M.. Donc il faut que cela continue.

Vous nous avez parlé d'une école de jeux, à partir du moment où il y a une école de jeux, nous on aimerait bien savoir de combien de Monégasque cette école permettra d'absorber.

Je crois que le débat est là. S'il n'y avait pas tous ces Monégasques à caser... Mais c'est cela la réalité. Malheureusement, elle est là.

**M. le Ministre d'Etat.-** Avant de laisser répondre M. CASTELLINI, Monsieur CLERISSI je ne partage pas votre point de vue. Depuis 2010, depuis la création

de la Commission d'insertion, le nombre de jeunes Monégasques qui travaillent dans des entreprises privées a beaucoup augmenté et Monsieur VALERI peut, peut-être, vous donner les chiffres. Donc il est faux de dire qu'il n'y a que la Fonction Publique ou la S.B.M. pour employer les Monégasques, on ne peut pas dire cela et d'ailleurs ce n'est pas bien de dire ça, Monsieur CLERISSI, les Monégasques sont capables de travailler dans le commerce, la preuve....

*(Rires).*

... dans les banques, et l'enjeu est plutôt de former des jeunes Monégasques à rentrer dans des sociétés de gestion et dans les banques afin que notre service de la place financière soit au niveau des grands pays. Donc ce que vous dites est une réalité mais je ne crois pas que ce soit totalement la réalité...

**M. Philippe CLERISSI.-**... Excusez-moi, c'est peut-être schématisé mais malheureusement combien de Monégasques quittent Monaco parce qu'ils ne trouvent pas de débouché ici malgré tous les efforts que fait la Direction du Département des Affaires Sociales et de la Santé, c'est une réalité. J'ai des exemples que je ne vais pas citer ici mais combien de fils et de filles d'amis à moi, qui ont fait des études, ne peuvent pas trouver de travail à Monaco, c'est vraiment très difficile...

**M. le Ministre d'Etat.-**... Une fois la place financière développée...

**M. Philippe CLERISSI.-** Oui, oui, il faut espérer mais malgré tout c'est pour cela que l'on ne peut pas faire abstraction du rôle essentiel que joue la S.B.M. sur l'emploi des Monégasques.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est là que nous pouvons nous rejoindre, Monsieur CLERISSI. Il ne faut surtout pas négliger un secteur d'activité. Le défi de donner à notre jeunesse dans les prochaines années, un emploi dans son pays, est un grand défi qui est devant nous, parce que nous avons de plus en plus de Monégasques, donc forcément de plus en plus aussi de jeunes nationaux. Parce que nous avons de plus en plus de jeunes diplômés qui reviennent, effectivement, d'universités étrangères ou de grandes écoles étrangères, avec des diplômes de haut niveau et parce que l'immense majorité de notre jeunesse veut travailler en Principauté. Et tant mieux !

Alors, peut-être pas tout de suite pour tous, mais je connais très peu de nationaux qui, définitivement se disent : « je ne reviendrai jamais travailler dans mon pays ». Donc, ce désir que l'on ressent fortement – parce que crois que l'on est fier d'être Monégasque et on veut vivre et travailler un jour ou l'autre dans son pays – ce défi, on le résoudra uniquement si on multiplie nos actions dans tous les secteurs de l'économie.

Donc, n'opposons pas l'administration ou la S.B.M. au secteur privé. Nous avons 4 000 emplois potentiels dans l'Administration, cela est formidable. Nous en avons environ 3 500 ou 4 000 selon la saison à la S.B.M., c'est très bien. Nous en avons plus de 47 000 aujourd'hui dans le secteur privé. Il est donc clair que nous ne réussissons pas le défi de donner un avenir professionnel à tous nos jeunes, si on ne réussit pas à leur ouvrir les portes des entreprises. Alors, la S.B.M. bien sûr, c'est une tradition, au moins dans les jeux. On peut sûrement, vous l'avez dit, gagner des emplois pour nos jeunes dans l'administration de la S.B.M., pour notamment, nos jeunes diplômés, dans l'hôtellerie aussi, mais l'objectif et là je ne suis pas forcément d'accord avec ce que j'ai entendu dans le débat général tout à l'heure, lorsqu'un élu disait que c'est par la coercition et les moyens de pression que nous allons y arriver je pense que c'est d'abord et avant tout de leur ouvrir les portes du secteur privé. Si on connaît un peu la mentalité des chefs d'entreprise, c'est certainement par les explications, par la persuasion que nous les convainçons, que nos jeunes, lorsqu'ils reviennent avec des diplômes de l'étranger, sont tout autant compétents que n'importe quel étranger qui a les mêmes diplômes, sauf que eux, aiment ce pays davantage et si on leur ouvre la porte de l'entreprise et qu'on leur laisse la chance de montrer leur valeur, *a priori* s'ils y sont bien, ils ne partiront plus et ils offriront donc un stabilité et une fidélité aux entreprises du pays, qu'aucun étranger *a priori* ne peut vivre avec la même passion, avec le même cœur et le même engagement.

Et nous sommes en train de réussir, parce que nous sommes en train de convaincre les chefs d'entreprise que donner leur chance à des Monégasques, c'est tout à fait positif pour eux, non pas par coercition, par répression, mais parce que c'est une chance pour les entreprises de recruter nos jeunes.

Aujourd'hui, pour terminer, je vais vous donner des chiffres. Nous avons toutes les semaines de nouveaux partenaires – il y en a environ 110 en ce moment – parmi les plus grosses sociétés du pays qui ont compris cela et signé un partenariat avec nous et qui donnent

leur chance à des Monégasques et leur permettent d'obtenir un emploi dans ces sociétés. Nous avons réussi aujourd'hui à placer une centaine de nos jeunes, déjà, une centaine de diplômés dans le privé, parce que là, nous parlons de la Commission d'insertion des diplômés. Mais vous savez aussi qu'il y a un service de l'emploi avec une cellule emploi jeunes qui, elle, s'occupe de tous les jeunes, car même si on n'a pas un diplôme de l'enseignement supérieur, on a aussi le droit d'espérer pouvoir travailler dans son pays. Ce soir, je ne vous donne que le chiffre que j'ai en tête de la Commission d'insertion des diplômés, mais nous avons déjà plus d'une centaine de jeunes qui sont rentrés dans des entreprises privées. Je crois qu'on sera d'accord, Monsieur CLERISSI, pour dire que ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas les aider à intégrer aussi s'ils le souhaitent la S.B.M. mais ne négligeons pas, bien évidemment, le potentiel considérable des pratiquement 50 000 emplois du secteur privé.

**M. le Président.-** Merci. Oui, Monsieur CLERISSI ?

**M. Philippe CLERISSI.-** C'est ce que je disais tout à l'heure, il faut toujours ce ratio. On ne peut pas aujourd'hui faire abstraction et enlever une des entités pour l'emploi des Monégasques. Si aujourd'hui vous faites fi de la S.B.M. et que vous axez tout sur le privé cela ne fonctionnera pas, de même que si on focalise sur l'administration, c'est pareil. Aujourd'hui il faut ce ratio des trois tiers un peu, comme je le disais pour le budget de l'Etat, mais c'est très difficile. Vous faites un travail remarquable, je le sais, mais vous voyez combien il est difficile de sensibiliser la plupart des dirigeants à l'emploi des Monégasques parce que pour eux, c'est toujours compliqué parce qu'ils se disent que si le Monégasque ne donne pas satisfaction il est dans la boîte et c'est très difficile de le faire partir. Mais, comme vous le dites, bien souvent ils donnent satisfaction, et au moins autant que les autres.

**M. le Président.-** Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CASTELLINI va répondre globalement.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Globalement, c'est difficile, on aura l'occasion je pense la semaine

prochaine d'aborder la question à nouveau. Pour rebondir, en revanche, sur ce que disait le Ministre d'Etat, il est clair que des emplois qualifiés ou moins qualifiés tels que peut en offrir la place bancaire ou financière constituent une alternative et je pense aussi et parce que cela a déjà été mentionné ce soir, à propos du Family Office, que ce soit des « single » ou des « multi » grâce à votre proposition de loi, là il devrait y avoir des gisements dans des professions assez diversifiées. Cela peut être dans le domaine administratif, cela peut être dans le domaine financier, cela peut être dans le domaine juridique puisqu'effectivement le Family Office ou le Multi Family Office proposent toute une multitude d'emplois potentiels, ça pourra être également donc dans ce domaine que les compatriotes trouveront des emplois pour les années qui viennent.

On a mentionné rapidement l'école de jeux, il est vrai que quelques éléments ont été donnés par la direction lors de la Commission tripartite Conseil National/Gouvernement/S.B.M. qui a eu lieu il y a une dizaine de jours, cela ne devrait pas être une très grande école en terme quantitatif mais la direction a acté le fait qu'il était nécessaire, pour un certain nombre de raisons, de procéder à cette opération.

Je voudrais aussi revenir rapidement et cela me permettra, puisque M. BARILARO a également mentionné le cas du Yacht-Club, de revenir aussi sur ce que disait Mme LAVAGNA, parce que c'est un peu la problématique de « la poule et de l'œuf » pour qu'il y ait des embauches de Monégasques il faut qu'il y ait aussi des Monégasques qui postulent et on se retrouve avec parfois justement, peut-être par la faute des entreprises ou de manière plus générale, de problèmes de communication sur la disponibilité de tel ou tel emploi dans la société. Je laisse de côté l'aspect jeux, mais vous évoquiez la question de l'administration de la société, la question de l'hôtellerie par exemple, on a effectivement là moins de compatriotes qui postulent ou qui sont intéressés par ces carrières alors qu'elles ont tout à fait leur place et leur intérêt au sein d'une société comme la S.B.M..

Dans le cas du Yacht-Club, et une fois encore on l'a dit et redit avec le Ministre d'Etat, ce n'est ni le Ministre d'Etat, ni moi-même qui gérons la S.B.M. au jour le jour ou qui sommes responsables du Yacht-Club. Moi, je pose des questions et j'obtiens des réponses. Les réponses que j'ai du Yacht-Club sont les suivantes : La priorité nationale est respectée conformément à la législation monégasque, les offres d'emploi sont déclarées au Service de l'emploi, etc.... vous connaissez la procédure aussi bien que moi.

Par rapport aux postes qui ont été récemment pourvus, ce sont essentiellement des postes dans l'entretien et la restauration pour ce nouveau bâtiment. Il y a une croissance significative des postes mais c'était essentiellement des postes dans ce secteur. « Nous n'avons pas eu », c'est la réponse que j'obtiens, « de candidat Monégasque aux offres que nous avons présentées ».

« Nous avons enregistré très récemment la candidature d'une compatriote pour un poste de chargé de mission pendant l'été, un certain nombre de candidats adressés par les services de Mme BATTAGLIA au titre de l'insertion des jeunes diplômés ont été reçus, un Monsieur a été engagé, je tais ici son identité pour une raison très simple, c'est que la période d'essai n'a pas été validée et qu'un poste au service « membres » a été proposé à l'épouse d'un autre Monsieur qui a finalement repoussé cette offre pour des raisons familiales. Aucun autre candidat de nationalité monégasque n'a répondu aux offres d'emploi ».

« En revanche, grâce à l'intervention du Conseil National, sur recommandation je crois même du Président, un compatriote a pu intégrer ces derniers mois le Club en tant que responsable informatique, ce qui fait qu'effectivement, sur un total de 100 salariés vous avez aujourd'hui 9 Monégasques et conjoints, 9 enfants du pays, 29 salariés qui résident en Principauté et 33 salariés dans les communes limitrophes, ce qui représente à peu près 70 % à 75 % des effectifs au sens large ».

Mon propos ici n'est pas de polémiquer avec qui que ce soit, je reçois ces informations et je vous les livre telles quelles. Déjà c'était utile pour moi de disposer, enfin, de ces chiffres. Ce à quoi on doit véritablement tous nous attacher, chacun à notre niveau, c'est à faire comprendre que des carrières existent, que des postes intéressants existent et pas seulement, effectivement, dans les activités « traditionnelles » telles que les jeux mais aussi dans l'hôtellerie, moi je vois le travail formidable que fait quelqu'un comme M. CAMIA à la Direction de l'Hermitage, je ne cite que lui mais il y en a beaucoup d'autres également au sein de la S.B.M. dans le domaine de l'hôtellerie. Cela devrait être également le cas pour le Yacht-Club, si un certain nombre de ces postes se pérennisent il y a encore des opportunités parce que le Yacht-Club évidemment arrive à une certaine capacité en termes d'embauche mais n'a pas saturé ses possibilités, on doit dire aux compatriotes, s'il y a des offres d'emplois qui sont faites sur des postes où vous avez les compétences et les qualifications, n'hésitez pas à postuler et là,

évidemment, nous serons extrêmement vigilants maintenant que j'ai, en plus, ces éléments et ces informations sur le respect de la priorité nationale.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Madame FRESKO-ROLFO.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins les propos de mon collègue Philippe CLERISSI qui a évoqué le problème de l'intégration des jeunes Monégasques à la S.B.M.. Nous avons évoqué en séance privée à plusieurs reprises – je crois que c'est M. BARILARO qui l'avait évoqué plusieurs fois – le principe de mettre en œuvre un vivier un peu calqué sur le système que vous avez au sein de la Fonction Publique, est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez envisager, que vous avez envisagé ou bien à laquelle nous pourrions donner suite et qui pourrait peut-être régler notre souci d'intégration des jeunes Monégasques ?

Merci.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Dans une certaine mesure, l'école des jeux que je mentionnais tout à l'heure constitue un vivier de ce type. Dans les autres professions dans l'administration de la S.B.M. ou dans l'hôtellerie c'est quelque chose qui, à ma connaissance, n'a pas encore été envisagé.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Le problème de l'emploi des jeunes Monégasques ou des moins jeunes, Monsieur le Président je ne sais pas si vous vous souvenez, nous avons signé il y a peu de temps une lettre que nous avons envoyée au Ministre d'Etat et nous avons eu par la suite, me semble-t-il, une réunion avec M. COLLE, M. CROESI et M. VALERI, afin que soit mis en place un système qui permettrait la transparence des offres d'emploi pour les sociétés où le Gouvernement aurait une participation, qu'elle soit majoritaire ou minoritaire...

**M. le Président.-** ... Absolument.

**M. Christophe STEINER.-** ... J'aimerais savoir, suite à cette réunion qui a eu lieu il y a trois ou quatre mois (je crois courant mois de juin), où nous en sommes parce que personnellement je lis le Journal Officiel toutes les semaines et je ne n'ai pas encore vu une seule annonce y apparaître, premier point.

Le deuxième point c'est qu'il faut quand même se rendre compte d'une chose, c'est que le problème à Monaco est inverse de ce qui se passe ailleurs. C'est-à-dire qu'ici on a l'impression qu'il y a plus d'emplois pour les moins qualifiés et tout ce qui est au-dessus semble « bouché ». Bouché parce que les sociétés, citons les banques, arrivent avec leurs cadres extérieurs ou elles débauchent dans les autres établissements. Pour les banques et nous en avons parlé l'autre jour au Comité Supérieur d'Attractivité, le nombre va se réduire, c'est un problème que vous et les membres de la commission avez évoqué, donc il va déjà y avoir une perte d'emploi à ce niveau-là.

Maintenant, en ce qui concerne la priorité nationale, il ne faut pas se cacher derrière le fait que Monaco a dans ses textes et sa Constitution la priorité nationale. Il y a un autre pays qui a plus de 300 millions d'habitants qui s'appelle les Etats-Unis d'Amérique où lorsque vous allez là-bas, si vous prenez la place d'un Américain, la société doit pouvoir prouver aux autorités en place que le postulant étranger ne prend pas la place d'un national.

Je pense qu'il est temps, aujourd'hui, de par l'accroissement de la population monégasque, de par l'accroissement des jeunes qui font des études de plus en plus poussées, qui acquièrent une expérience à l'étranger et qui reviennent, je crois qu'il est temps que le Gouvernement mette en place un système équivalent.

C'est quelque chose qui devrait permettre de régler une fois pour toutes, même si ce n'est pas complètement, ce problème. Si les autres le font, on peut le faire. Nous ne sommes pas 300 millions, nous sommes 8 000 ! Alors, là où il y a la volonté il y a les moyens. Maintenant, prouvez-nous que vous avez la volonté.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur STEINER, j'adhère entièrement à vos propos. C'est un sujet que nous remettrons, bien entendu, sur la table.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Cette discussion, parfois, m'étonne. Monaco n'est pas un pays où il n'y a pas d'emploi. Nous avons 500 Monégasques qui travaillent à l'étranger, on a 45 000 personnes qui viennent travailler ici. Donc, le solde de l'emploi est très positif ce n'est pas comme si on était dans un pays où il n'y a pas d'emploi. Cela est la première chose.

La deuxième chose, je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur VALERI, je crois qu'il a raison mais je voudrais pousser son raisonnement encore un peu plus loin.

Il a dit qu'il y avait 3 000 ou 4 000 personnes dans l'administration et 3 000 ou 4 000 à la S.B.M. et 45 000 dans le secteur privé. Ce qui est important ce n'est pas seulement ces chiffres bruts mais c'est regarder le taux de croissance. Est-ce que vous croyez franchement que dans l'administration le nombre d'employés va augmenter de 5 % ou 6 % par an pendant les 20 prochaines années ? Non ! Est-ce que vous croyez qu'à la S.B.M. cela va être le cas ? Et c'est mon principal reproche dans la stratégie de la S.B.M.. C'est-à-dire qu'on va dépenser 600 M€ au cours des cinq ou six prochaines années, on ne va pas créer une chambre d'hôtel en plus, on ne va pas créer un table de jeux en plus, on ne va pas créer un emploi en plus, donc si vous voulez, les perspectives de faire travailler plus de Monégasques à la S.B.M. cela va être pour remplacer des gens qui y sont déjà, cela ne va pas être des créations d'emploi. Alors que du côté du secteur privé, là il y a de la croissance. Si vous regardez les chiffres des retraites par exemple, les projections qui ont été faites, on se rend bien compte que dans 20 ans on sera combien, Monsieur VALERI, 100 000 ou 120 000 personnes qui viendront travailler à Monaco ? Donc c'est bien là que les emplois vont être créés. Il faut donc faire tous les efforts possibles pour que les Monégasques aient les connaissances, les études et l'expérience, pour postuler sur ces emplois qui vont être créés sur le territoire de la Principauté. C'est là que le futur est ! On peut parler de la S.B.M. pendant 50 ans, cela ne va rien changer il n'y a pas d'emploi qui vont être créés. On va en placer 10, on va en placer 15, on va en placer 20 mais on ne va jamais en placer 500 ou 1 000, ce n'est pas là qu'ils vont aller, ni dans l'administration, ni à la S.B.M.. Je suis quand même perplexé.

J'avais une intervention sur le domaine financier, est-ce que vous voulez que je la fasse maintenant ou que j'intervienne après, Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Si cela ne vous dérange pas on termine cette partie sociale et les ressources humaines et ensuite nous parlerons de la partie financière.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Quelques mots sur la situation de l'emploi en général. Depuis que je me suis engagé en politique en 1988 – cela fait un certain nombre d'années, pratiquement 30 ans – j'ai toujours œuvré pour que la priorité nationale soit respectée, à compétences égales, pour nos compatriotes. Vous ne me soupçonnez donc pas de tenir des propos qui ne soient pas pro monégasques ce soir, mais je voudrais quand même rétablir les choses telles qu'elles sont aujourd'hui. Je ne voudrais pas que l'on puisse penser, en écoutant ces débats, que nous sommes dans une situation très difficile pour l'emploi en Principauté. Nous avons un des taux de chômage les plus bas du monde ! Vous recevez chaque mois, je l'envoie au Président, la liste des demandeurs d'emploi de nationalité monégasque. Elle varie, selon le mois, entre 60, 80 ou 90. Sur près de 3 000 actifs monégasques, on a donc 2 % de taux de chômage ! Nous sommes là, comme le définissent les organismes internationaux, à un taux incompressible, parce qu'il y a forcément un certain délai entre la fin des études et le premier emploi ou encore entre la volonté de changer d'emploi et de trouver un emploi qui correspond à ses désirs et à ses qualifications. Mais nous sommes quasiment à un taux de chômage incompressible. Cela ne veut pas dire que parfois, il n'y a pas des problèmes de non-respect de la priorité. Cela ne veut pas dire, et vous avez raison, qu'on ne peut pas faire encore mieux... Oui, à la S.B.M., au Yacht-Club et dans beaucoup d'entreprises du privé, on peut sûrement encore persuader davantage et dire qu'il faut ouvrir davantage les portes aux nationaux. Je suis bien d'accord avec vous, c'est un travail que l'on mène tous les jours, avec le Service de l'emploi et avec la Commission d'insertion des diplômés.

Je voulais quand même rappeler ces chiffres. Nous sommes dans une situation quasi idéale. Il y a aussi - et il faut avoir le courage de le dire parfois - des aspirations de certains qui ne correspondent pas à leur qualité, à leur diplôme. On ne pourra jamais obtenir un emploi, notamment dans le secteur privé, qui soit très au-dessus de ses compétences et de ses qualifications. Même si on en a le désir, les portes ne s'ouvriront pas. Donc, il y a parfois aussi quelques cas dont on parle beaucoup, mais qui relèvent plutôt de cet aspect-là. Je crois que si on ne dit pas tout

cela, on n'a pas une vision complète de la situation de l'emploi en Principauté.

J'ai reçu il y a quelques mois la Directrice des Ressources Humaines de la S.B.M. et j'ai mis sur la table un certain nombre de problèmes. Je ne vais pas vous dire que je suis parfaitement content et satisfait de tout ce qui se passe, mais on fait le maximum. Il y a une certaine écoute aussi parfois, et parfois non. On agit dans le cadre de la loi et des limites qu'impose cette définition, vous le savez bien, de « la compétence égale », parce que c'est peut-être facile de trouver un Américain sur les plus de 300 millions d'Américains qui correspond à un profil, c'est un peu plus compliqué lorsque le profil est un peu particulier d'aller chercher un Monégasque – vous savez qu'on a 4 jours ouvrables, c'est la loi – et on n'a pas toujours le temps d'aller trouver le Monégasque demandeur d'emploi qui a parfaitement le profil et la spécialisation demandés. Voilà aussi pourquoi, parfois, il peut y avoir quelques difficultés à placer des compatriotes.

Pour autant je partage globalement ce que vous ressentez et on doit faire encore plus et encore mieux. Je pourrais vous donner si je demande les statistiques, le nombre de refus d'embauche que l'on oppose pour non-respect de la priorité, à des entreprises de Monaco. Parce que lorsqu'il y a une volonté manifeste de ne pas respecter la priorité et de demander la langue chinoise dans une société où il n'y a pas de client chinois ou d'aller demander un diplôme qui ne correspond pas à la qualification souhaitée dans le poste, uniquement parce qu'on a déjà un candidat non prioritaire à placer, je vous assure que le Service de l'emploi, là, est très vigilant et refuse l'embauche du non prioritaire. D'ailleurs un certain nombre d'entrepreneurs s'en plaignent et nous sommes pour cela critiqués parfois. On nous accuse de ne pas être des libéraux, de ne pas laisser les chefs d'entreprises décider comme ils veulent. On entend aussi cela parfois même chez certains dirigeants de la Fédération patronale de Monaco. Le Gouvernement en ferait trop, il ferait mieux de laisser les chefs d'entreprises décider comme ils l'entendent dans leur entreprise. Donc je crois franchement qu'on essaie de trouver le juste équilibre, mais en mettant d'abord et avant tout le respect de la priorité à compétences égales, comme priorité absolue de notre action.

Voilà, je tenais à rappeler aussi de quoi on parle. Il doit y avoir au moment où je vous parle ce soir quelques dizaines de Monégasques tout au plus, qui n'ont pas de travail.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Tout à l'heure, le Vice-Président a posé une question concernant les modalités d'offres d'emploi, notamment dans les sociétés qui dépendent directement ou indirectement de l'Etat, sauf erreur de ma part il n'y a même pas eu le début d'un commencement de réponse...

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** C'est normal, Monsieur le Président, parce que je n'ai pas eu la possibilité de vous apporter les informations.

**M. le Président.-** D'accord, on en reparlera.

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Effectivement, je confirme ce que disait le Vice-Président, nous avons tenu une réunion aussi intéressante que positive. En fait, mais je vais le vérifier, il ne m'avait pas semblé que c'était la publication au Journal de Monaco. Le modèle que nous avons retenu était ce que fait la S.B.M., c'est-à-dire la publication dans Monaco Matin et dans ce quotidien, j'ai vu plusieurs annonces. Le Ministre d'Etat avait écrit à l'ensemble des sociétés concernées, le Grimaldi Forum, le Yacht-Club, etc... et nous avons reçu des réponses positives de la part des dirigeants.

Maintenant, avec Monsieur le Conseiller VALERI, ce que nous pourrions c'est faire une vérification. C'est-à-dire voir quelles sont les embauches de cadres qui sont intervenues et voir si nous avons eu cette publication préalable.

**M. le Président.-** Tout à fait, parce qu'en fait c'est aussi une habitude nouvelle et il est important pour nos compatriotes que ces offres d'emploi soient véritablement publiées, cela peut être dans Monaco Matin mais je crois qu'il y avait aussi un biais par les réseaux sociaux. De toutes les façons on peut en reparler de manière plus privée mais c'est un sujet qui nous tient beaucoup à cœur.

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** A la limite, on peut tenir une nouvelle réunion du type que nous avons eue, qui était assez informelle mais qui avait été réellement très positive.

**M. le Président.-** Tout à fait. Merci.

Monsieur STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais remercier Monsieur COLLE de ces précisions et je pense qu'effectivement, faire une nouvelle réunion avec le chargé de la Cellule de la priorité nationale serait une bonne chose.

Je voudrais également rebondir sur les propos qui sont rapportés par Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, en ce qui concerne la Fédération patronale et les entreprises. On vous accuse de ne pas être trop libéral, je me demande dans ce cas-là ce que diraient ces entreprises si elles travaillaient aux Etats-Unis ?

**M. le Président.-** Bien.

La parole est à Monsieur ALLAVENA.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Monsieur le Président, j'avais deux ou trois questions. La première, cela tombe bien parce que Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé a répondu avant que je pose la question. Je voulais avoir quelques chiffres on les a dans la même logique, sans renier et tout en partageant ses propos sur le principe que c'est un travail à ne jamais relâcher. Il y a aussi un autre chiffre qu'on a prononcé souvent, on dit qu'il n'y a que 2 % de Monégasques dans le secteur privé, c'est une honte... Oui, d'accord mais si on les mettait tous dans le secteur privé en vidant l'administration et la S.B.M. on serait 9 % ou 10 %, c'est encore un chiffre très bas et quel que soit le chiffre qu'on prend on est toujours minoritaire dans notre pays, il faut dépasser les chiffres mais il faut faire attention à tous les cas particuliers, j'en suis convaincu.

Cela me fait une transition avec les propos de Mme AMORATTI-BLANC tout à l'heure, cela tombe bien puisque Monaco Telecom est dans ce chapitre-là aussi. Les questions sociales à Monaco Telecom : on a vu M. NIEL ici et on a tous été séduits par un discours d'entrepreneur et un discours positif sur l'avenir de Monaco Telecom, il semble de la part de gens à l'intérieur de Monaco Telecom. Toutefois, je ne parlerai pas aujourd'hui de plan social ou autre... mais on a des échos de « pressions » sur beaucoup de salariés du *middle management* qui ne sont pas forcément monégasques mais qui entendent qu'il y a trop de

monde dans l'entreprise, qu'on va commencer à les déplacer d'un poste à l'autre. Dans le contexte de ce développement, je ne sais pas si c'est aussi ce que l'on souhaitait. C'est une entreprise privée et c'est un actionnaire privé et je pense qu'on a un rôle à jouer malgré tout.

**M. le Président.-** Merci.

Concernant Monaco Telecom, on en parle après, pour l'instant on termine sur le sujet de la S.B.M..

La parole est à Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** En ce qui concerne l'école de jeux je suis un peu surpris de la façon dont les choses évoluent. Je me souviens de plusieurs réunions, Monsieur le Président, où vous avez demandé qu'une école de jeux soit prévue...

**M. le Président.-** ... Oui.

**M. Claude BOISSON.-** ... et il y avait vraiment une réaction négative : « ce n'était pas possible... il n'y en a pas besoin » etc... Nous assistons à la dernière réunion tripartite et maintenant nous apprenons qu'une école de jeux est possible même s'il n'y a pas beaucoup de candidats. Alors, moi je ne comprends pas cette réaction. Est-ce que cette fois-ci la S.B.M. fait une école de jeux parce que le Conseil National l'a demandé ou parce qu'il y a un réel besoin ? Moi, je préférerais que, dans la méthode, la S.B.M. se comporte autrement, qu'elle fasse une évaluation, comme le disait M. PASQUIER tout à l'heure, on va remplacer les gens qui partent à la retraite, il faut voir le nombre de personnes qui vont partir à la retraite, la situation financière, l'organisation, discuter avec les syndicats, voir en fonction de ce qu'il y a réellement besoin ou pas dans la concertation et on met en place une école de jeux mais à ce moment-là on n'attend pas que le Conseil National la demande.

Sur un deuxième point je suis sidéré lorsque j'entends tout à l'heure – à Monaco cela fait déjà quelques semaines qu'on l'entend – que des Français ont été nommés à la place de Monégasques et ce n'est pas rien, ce sont des postes d'inspecteurs et de big boss... Je me souviens lorsque je travaillais au Casino je me souviendrai toujours, il y avait un directeur et lorsque l'employé n'était pas bon il lui disait : « *tu sei una badola* » alors je veux bien qu'il y ait une

« *badola* », deux « *badola* » mais cinq ? Cela veut dire qu'il y aurait cinq Monégasques qui ne soient pas compétents pour avoir les postes de cinq cadres français ? Je ne comprends plus !

**M. le Président.-** Si, vous comprenez très bien, Monsieur BOISSON.

Il y a un directeur des jeux qui n'est plus un national. J'étais le premier il y a quinze mois à élever contre cela, j'étais bien seul, y compris de la part des syndicats.

Madame LAVAGNA.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Je voudrais revenir simplement sur les publications, lorsqu'il y a une offre d'emploi surtout dans les secteurs où l'Etat est partie prenante, car il est vrai que dans le privé cela pourrait avoir l'effet inverse, si on imposait aux employeurs privés d'employer absolument un Monégasque cela pourrait avoir un effet repoussoir. Il faut reconnaître que cela peut arriver.

Par contre, dans les emplois où l'Etat est partie prenante je pense que le bon vecteur c'est quand même le Journal Officiel parce que le Monégasque moyen qui cherche un emploi lit le Journal Officiel...

**M. le Président.-** ... Il faut que ce soit par plusieurs moyens publics...

**Mme Sophie LAVAGNA.-**... ce serait vraiment un moyen de toucher de manière plus efficace et effective les nationaux.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, nous sommes tous d'accord.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je suis désolé mais le sujet étant la S.B.M. je voudrais y revenir. Autant je comprends que dans le secteur privé, et je partage l'analyse du Gouvernement, les moyens coercitifs ce ne sont pas les bons pour le secteur privé, c'est au contraire, en laissant la possibilité, en favorisant l'emploi des Monégasques que nos compatriotes pourront prouver, je n'en doute absolument pas, qu'ils

sont aussi bons que les autres et qu'on a autant d'arguments à défendre que les étrangers.

La S.B.M. c'est un autre problème ! Pour la S.B.M., l'Etat est majoritaire. La S.B.M. c'est l'Etat quelque part qui décide qui en sont les dirigeants et quelles sont les actions à mener. C'est l'Etat qui doit fixer la feuille de route et qui doit la contrôler. J'entends – et en effet c'est vrai que cela fait des années – qu'en dehors des jeux il y a des problèmes d'emploi des Monégasques dans les autres secteurs et en particulier le secteur administratif. Je ne pense pas mais peut-être que je me trompe, que Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie va nous sortir les mêmes arguments que j'accepte fort volontiers pour le Yacht-Club, parce que j'ai des exemples concrets, on en a tous ici et une fois de plus je repose la même question que tout à l'heure. Quand le Gouvernement prendra ses responsabilités, imposera des objectifs et en cas de non réalisation en tirera les conséquences ?

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, exprès je reste dans le silence et nous restons dans le silence...

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je vous remercie.

**M. le Président.-** Voilà.

La parole est à Monsieur BARILARO.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, en effet, confirmer ce que disait M. CASTELLINI. Il y a eu effectivement dans Monaco Matin des avis d'emploi pour des postes à la S.B.M..

M. CUCCHI et M. ALLAVENA s'inquiétaient des menaces de licenciements éventuels à Monaco Telecom. Alors, ce n'est pas le cas à la Société des Bains de Mer parce que le Conseil National et la direction ont veillé à ce que, par exemple, pour l'Hôtel de Paris avec la démolition de l'établissement il n'y ait pas de licenciement sec, mais on dit que le plan Renaissance qui était un plan en vigueur il y a deux ans n'existe plus mais les conséquences elles, existent toujours puisque le principe du plan Renaissance c'était l'absence de recrutement dans la S.B.M. à part dans les écoles de jeux.

En ce qui concerne les écoles de jeux, le Gouvernement nous a dit qu'il y en aurait une à l'appui des dires de la Directrice des Ressources Humaines de la S.B.M., peut-être en janvier 2015, petite, qualitative, on va dire ponctuelle et voire chirurgicale, mais il ne reste pas moins que moi, ce que j'appelle aujourd'hui au niveau de la politique sociale et du travail de la S.B.M., c'est une espèce de licenciement déguisé ! Parce qu'il se passe ça... c'est-à-dire qu'il y a un poste qui se libère, on fait une offre interne afin que quelqu'un qui travaille déjà dans la S.B.M. puisse occuper ce poste, donc finalement cette personne va postuler pour avoir un poste différent, une évolution, on fait passer cela parce qu'il y a une Direction des Ressources Humaines très très évolutive, très hiérarchisée, très bien faite, plan de carrière, plan G.T.A. etc... donc, en fait, au fur et à mesure on remplace des postes, mais ce qui se passe c'est que les postes vraiment au niveau de l'organigramme diminuent. Finalement c'est une sorte de licenciement déguisé. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de licenciement sec à la S.B.M. mais au fur et à mesure, d'un effectif de 4 000 on va se retrouver à être grignotés et à avoir de moins en moins de salariés parce que pas de recrutement externe mais des recrutements en interne et lorsqu'il existe – et je le répète parce que je n'ai pas l'impression que mes collègues l'ont bien compris – un seul poste, une seule candidate monégasque, elle n'est pas recrutée parce que c'est la seule candidate et on lui dit qu'il manque dans son *cursus* le mot magique « l'expérience » et à cause du manque d'expérience on ne la prend pas. Donc, aujourd'hui il n'y a pas de licenciement à la S.B.M. mais je m'inquiète de ce genre de procédé.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BARILARO, c'est très instructif ce que vous venez de nous dire.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN et après nous passons au sujet financier et ensuite mes chers collègues nous devons avancer parce qu'il est minuit.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Je souhaiterais revenir sur le Service de la main d'œuvre qui, je peux le confirmer, est extrêmement vigilant sur la priorité d'emploi aux Monégasques. Ce service bloque régulièrement les embauches lorsque cela est nécessaire et je l'en félicite. En revanche, lorsque la demande est réalisée convenablement par l'entreprise et que le Service de la main d'œuvre n'a pas de candidat à proposer, l'entreprise trouve donc son

candidat par ses propres moyens et réalise donc la demande d'autorisation d'embauchage et de permis de travail du candidat sélectionné. Dans ce cas, il est déjà arrivé que le Service de la main d'œuvre ayant un Monégasque arrivé postérieurement à ce processus, bloque la délivrance du permis de travail alors même que la personne en cours de recrutement a déjà démissionné de son précédent travail pour venir exercer à Monaco. Cette méthode est extrêmement dommageable pour la personne ayant démissionné pour venir travailler à Monaco, gênante pour l'entreprise vis-à-vis de son candidat souhaitant travailler et ayant trouvé la personne correspondant à la recherche et préjudiciable à l'image de Monaco. Et tout cela alors même que la personne envoyée par la main d'œuvre ne sera peut-être même pas satisfaisante pour le poste... En effet, les Services de la main d'œuvre n'envoient pas toujours des profils convenables par rapport aux demandes des employeurs.

Je me demandais s'il ne serait pas intéressant de développer le Service de la main d'œuvre de façon à avoir des personnes qui auraient une réelle compétence en ressources humaines. Ceci permettrait d'encore mieux appréhender les profils convenant aux entreprises.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Vous allez être satisfaite, dans le budget 2015 ! Mais ce n'est pas la soirée pour en parler. Effectivement, nous allons vous demander la création d'un poste au sein du Service de l'emploi, et un autre à l'Inspection du travail d'ailleurs, parce que, oui, tout ceci nécessite des moyens et des personnes en nombre suffisant et en qualité. Donc, nous sommes tout à fait favorables, si vous souhaitez créer des postes et les voter.

Maintenant, il faut aussi s'appuyer sur des consultants extérieurs, ce que l'on fait de plus en plus sur des formations aussi que l'on donne aux demandeurs d'emploi pour les orienter vers des métiers où l'on sait qu'on recrute à Monaco. On a beaucoup développé la formation avec le Service de l'emploi. Nous nous appuyons sur des consultants qui sont aussi très pointus et on ne pourra jamais avoir, évidemment, avec huit ou dix personnes au Service de la main d'œuvre, des gens spécialisés dans tous les métiers, dans tous les domaines. Donc, n'hésitons pas de temps en temps à nous appuyer, pour des demandeurs d'emploi, sur des consultants qui vont les aider aussi à définir le poste qui pourrait leur correspondre avec des bilans de compétence et pourquoi pas aussi, bien sûr – on va vous le proposer en 2015 – renforcer encore les effectifs du Service.

**M. le Président.-** Merci.

Madame, je vous en prie.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci. Oui, d'autant plus qu'il y a quand même plusieurs entreprises qui sont en pleine mutation, qui évoluent et se recyclent. Ceci entraîne parfois des plans sociaux et des licenciements, et donc plus de personnes en recherche d'emploi qui s'inscrivent à la Main d'œuvre qui doit donc fournir plus de travail. Je vous rejoins tout à fait et voterai la ligne pour vous permettre de développer les effectifs de la Main d'œuvre afin de pouvoir répondre à ces demandes supplémentaires et de les accompagner au mieux.

Ensuite, je souhaite revenir aussi sur la proportion des Monégasques qui travaillent dans le privé. Elle semble faible mais elle me semble proportionnelle à la faible proportion que nous représentons dans la population. Donc, elle ne me semble pas si infime que cela. Je reste persuadée que, si les Monégasques sont suffisamment compétents, les entreprises privées les embaucheront. Il n'y a aucune raison qu'ils refusent des Monégasques s'ils correspondent aux postes et s'ils travaillent correctement.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais d'ailleurs corroborer ce que vous dites par le succès des conventions que nous signons avec les entreprises. Cela a commencé en 2010, nous avons commencé avec une dizaine, une quinzaine d'entreprises – au départ il n'y en avait pas – et même la S.B.M. a signé la convention et je dois le dire, assez souvent avec M. VALERI, nous refusons des demandes d'embauche de la S.B.M. parce que la priorité nationale ne nous paraît pas respectée. Donc, on fait un contrôle. Monsieur CUCCHI dit que nous sommes les patrons, donnez les instructions et si ces dernières ne sont pas exécutées, tirez-en les conséquences... Monsieur CUCCHI quelles conséquences? Allez jusqu'au bout de votre raisonnement et dites quelles sont les conséquences que le Gouvernement devraient en tirer.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Il n'y a pas de problème Monsieur le Ministre...

*(Rires et brouhaha).*

**M. le Président.-** Le suspense est à son comble....

Madame LAVAGNA et, d'ici là, je vous en prie, Monsieur CUCCHI, vous allez préparer votre réponse....

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Je pense que pour le secteur public et le secteur où l'Etat est partie prenante je crois vraiment qu'il faut passer par la voie du Journal Officiel parce que, malgré tout, cela marche. En ce qui concerne le secteur privé j'ai une idée qui serait plus attractive, puisque c'est la mode en ce moment, il faut baisser les charges sociales pour des emplois que l'on veut privilégier. Un employeur du privé va se dire que s'il a moins de charges en employant un Monégasque, ou un conjoint de Monégasque, qu'en employant une autre nationalité, il y aura un intérêt. Personnellement je connais beaucoup de Monégasques, j'habite à Monaco et je fréquente beaucoup de Monégasques et je n'en connais pas beaucoup qui travaillent dans le privé. Bien sûr il y a des gens qui travaillent à titre privé mais ils sont alors installés à leur compte. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de personnes Monégasques qui travaillent pour d'autres entreprises que la S.B.M...

**M. le Ministre d'Etat.-**... Mais, Madame LAVAGNA, il y a plus de cent entreprises vraiment privées qui ont signé une convention avec l'Etat et qui embauchent...

**Mme Sophie LAVAGNA.-** ... Je ne crois pas qu'ils le fassent, honnêtement, non.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur le Conseiller VALERI.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je vais vous chercher dès demain les chiffres précis, parce que là je vous parle de mémoire, mais à peu près la population active monégasque, salariés ou fonctionnaires (je ne compte pas les professions libérales et tous les travailleurs indépendants : c'est quelques centaines de Monégasques qui sont installés comme médecins, avocats, chirurgiens-dentistes, experts comptables ou commerçants etc...) ce sont 1 400 Monégasques qui travaillent dans l'administration, la Fonction Publique et il y en a plus d'un millier dans les sociétés privées, mais alors tout confondu S.B.M. comprise. Dans la S.B.M. c'est quasiment 500 de mémoire. Cela veut dire qu'il y a des centaines de Monégasques salariés du secteur privé, hors S.B.M.. Il y a certainement plus

de 500 salariés, de nationalité monégasque qui travaillent dans les entreprises du secteur privé.

Rien qu'avec la Commission d'insertion des diplômés – là j'ai les chiffres parce qu'on l'a créée en 2010 et je la suis depuis l'origine – nous avons placé une centaine de jeunes diplômés de nationalité monégasque dans le secteur privé. Pas dans la Fonction Publique, parce que ce n'est pas moi qui m'en occupe à travers la C.I.D.. Donc, ne pensez pas que les Monégasques ne sont pas déjà présents dans le privé.

Mais il y a encore beaucoup à faire et beaucoup de postes à gagner et je suis pleinement d'accord avec ce qui a été dit aussi par certains d'entre vous. C'est quand même là le gros réservoir de demain, pour notre jeunesse. Ce sont d'abord les 48 000 emplois, demain les 50 000, 60 000 ou 70 000 emplois, je l'espère dans les prochaines années, du secteur privé, qui constituent le plus gros potentiel pour le futur.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Ecoutez, Monsieur le Ministre, quelque part je vous remercie de me redonner la main bien que je sois un peu surpris de votre question parce que j'aimerais vous répondre : « vous ferez, Monsieur le Ministre, ce que vous devez faire si ailleurs les gens ne font pas leur boulot » cela me paraît la bonne réponse. Maintenant si vous voulez que je vous dise publiquement, eh bien vous en tirez les conséquences et si les dirigeants ne vous ont pas satisfaits il faut les remplacer, je vous le dis, Monsieur le Ministre. Si les dirigeants ne vous ont pas satisfaits et qu'ils n'ont pas rempli leurs obligations, vous les remplacez ! Cela me paraît simple.

**M. le Président.-** Bien.

Monsieur ELENA.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais le faire remarquer parce que ce n'est pas souvent que je suis en accord avec Horizon Monaco et encore plus avec M. BARILARO.

Concernant la personne dont il a parlé – parce que je l'ai vue un quart d'heure avant de venir ici – ce que je trouve vraiment scandaleux c'est ce qu'on a osé lui répondre, c'est-à-dire d'aller travailler à Cannes,

carrément pour acquérir de l'expérience. Cela, venant d'une personne qui est arrivée dans la Société des Bains de Mer il y a quatre ans et qui sortait d'un supermarché. Où a-t-elle pris l'expérience ? Sérieusement là on manque de respect à nos compatriotes, c'est scandaleux.

Ensuite il y a aussi un point que je voudrais aborder, c'est sur le recrutement. L'avant dernière Tripartite avait été assez houleuse sur le recrutement pour la place du big boss. Lorsque j'ai demandé des explications à Mme PUONS, la D.R.H., elle m'a dit que l'Italien qui sortait premier avait eu les meilleures notes surtout dans les langues. C'est quand même un scandale, si un Italien n'arrive pas à avoir la meilleure note en Italien à Monaco, sérieusement je ne comprends plus rien.

Maintenant je vais vous répondre, Monsieur le Président, parce qu'il est vrai que j'ai été un des seuls à soutenir le poste de directeur des jeux revenant à un étranger, parce que je voulais lui donner sa chance, on ne sait jamais, parfois il y a des gens exceptionnels. M. GALVANI est quelqu'un de très sympathique, mais malheureusement c'est un professionnel des jeux comme il y en a une bonne vingtaine à Monaco et de nationalité monégasque. Je pense que si je dois chercher un coupable, ce n'est pas M. GALVANI, c'est la personne qui nous a vendu M. GALVANI comme étant un très très grand professionnel et qui allait venir dans notre Casino avec un carnet d'adresses plein de noms de clients et là, je pense que le jour où il l'aura il s'en ira de Monaco avec ce carnet d'adresses.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA.

La parole est à Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

J'approuve tout à fait les propos de M. VALERI qui nous a informés plus que correctement quant au nombre, quant à la qualité, quant aux efforts qui sont faits et je partage les propos de M. PASQUIER qui pense comme moi que l'avenir des emplois se jouera surtout dans le privé. Je tiens à rappeler à tout le monde, et je parle sous le contrôle du Conseiller, que l'on parle de 80 Monégasques chômeurs. La querelle vis-à-vis du Yacht-Club me semble donc sans fondement.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Bien, c'est un raccourci un peu schématique.

*(M. GRINDA répond hors micro, inaudible).*

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Précisons les choses, parce que ce sont des sujets très sensibles pour nos compatriotes qui liront ces débats. Le Gouvernement, évidemment, parce qu'il veut ouvrir les portes des entreprises aux Monégasques, ne veut pas laisser penser pour autant qu'il ne continuera pas à être extrêmement vigilant pour que les nationaux accèdent en priorité à l'administration, à la Fonction Publique et aux sociétés où l'Etat est actionnaire et particulièrement à la S.B.M.....

**M. le Président.-** ... Bien entendu.

**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... ou aux sociétés concessionnaires de services publics. Que l'on ne se méprenne pas. Parce qu'il faut bien être précis sur un sujet aussi important pour les Monégasques. Je l'ai dit tout à l'heure et ce sera ma conclusion en ce qui me concerne sur ce point, c'est en multipliant toutes les occasions, toutes les opportunités dans tous les secteurs, qu'on assurera non seulement le plein emploi pour les Monégasques, mais aussi qu'on leur permettra de trouver l'emploi qui correspond à leur volonté, à leur souhait et à leurs compétences. Donc, on ne joue pas l'un contre l'autre, on ne joue pas le privé contre le public ou la S.B.M.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous passons à la partie financière et ensuite nous passerons à la question de M. ALLAVENA sur Monaco Telecom et nous en aurons fini avec le chapitre 1<sup>er</sup> pour passer au chapitre 2.

Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Très rapidement. C'est pour demander à Monsieur CASTELLINI s'il pouvait nous donner des précisions sur l'augmentation dans le domaine financier qui provient dans sa grande majorité du revenu des valeurs mobilières qui, si je ne m'abuse, sont les revenus des clients des banques qui ne souhaitent pas dévoiler leur identité et pour lesquels il y a un prélèvement de 35 % sur le revenu des

valeurs mobilières (si je ne me trompe pas c'est ça) et je voulais savoir en considérant le fait que nous allons entrer rapidement dans un système d'échange d'information, que cette disposition va disparaître, ces revenus vont disparaître aussi alors, c'est correct ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce n'est pas exactement ça, voire malheureusement pas du tout, mais c'est l'heure tardive sans doute qui cause cette confusion. Je vais demander à Mme ROSABRUNETTO de vous donner les précisions nécessaires.

**Mme Isabelle ROSABRUNETTO.-** *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Ce chapitre ne recouvre pas la taxation de la fiscalité de l'épargne. Le domaine financier c'est simplement les recettes issues des placements financiers de l'Etat. Vous avez là-dessus principalement les dividendes de Monaco Telecom. Fut un temps les dividendes de la S.B.M. et aujourd'hui, les intérêts statutaires de la S.B.M.. Vous trouverez la taxation de l'épargne des non-résidents au chapitre 3 au même titre que la T.V.A., l'impôt sur les bénéfices, etc...

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Je voulais intervenir sur cette ligne parce qu'effectivement ce sont les dividendes de Monaco Telecom, dont une partie exceptionnelle. Je crois me souvenir que le précédent actionnaire avait un accord de distribution de dividendes. Je crois qu'il y avait une partie des profits qui devait être mise en réserve pour des investissements et une partie, justement, qui devait être distribuée en dividendes. L'histoire nous a montré que l'ancien actionnaire de Monaco Telecom profitait de la trésorerie pour faire de l'intra-groupe et je voulais savoir, aujourd'hui, quelle sera la politique de distribution de dividendes. Y a-t-il un pacte d'actionnaires en ce sens et comment l'Etat fera-t-il pour s'assurer que cela est bien respecté puisque d'après ce que j'avais vu cela n'avait pas été respecté au niveau de l'ancien actionnaire ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Tout ce que je peux vous dire à ce stade c'est que cela a été réaffirmé par le nouveau Conseil d'administration de la société,

que la politique de dividendes restera celle qu'elle a été jusqu'à présent, il n'y a pas de modification qui sont à attendre sur cette politique de dividendes.

**M. le Président.-** Le tout c'est qu'il ne fasse pas remonter ça à la société mère.

**M. Marc BURINI.-** Oui, c'est cela, ce n'était pas respecté en fait.

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Si, si. En fait la politique de versement des dividendes est la même, c'était d'ailleurs une des conditions de reprise. En fait c'est une distribution des dividendes à hauteur des sommes disponibles à condition de laisser une trésorerie de 15 M€ minimum dans les caisses de Monaco Telecom pour les investissements courants. Donc c'est exactement pareil.

**M. le Président.-** Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions... Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir à la fois sur Monaco Telecom et la Société des Ports. Je m'interroge tout simplement sur le rôle de la Commission des concessions dans l'esprit du Gouvernement. Cette Commission est rarement consultée en amont, vous avez fait une liste des réunions mais il y a eu quelques manques, notamment sur Monaco Telecom justement, sur R.M.C. Network, on a appris un changement dans le contrat de concession par simple lettre, la gestion de l'avant-port, malgré tout, qui a été un changement, et la liste est longue... Donc, je voulais savoir, et vous vous êtes engagés à modifier ce fonctionnement, il est très important à nos yeux et j'espère que sur le prochain sujet à savoir le renouvellement de la concession de S.E.P.M. cela sera bien fait en amont et pas en urgence.

Je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous le confirme, Monsieur CROVETTO. Dans l'opération Monaco Telecom, M. BURINI lui-même a indiqué pour quelle raison il n'y avait pas eu d'information préalable. Au demeurant, il n'y a, à ce jour, aucune modification

du contrat de concession. Donc, il n'y a pas de raison de réunir la Commission de concession.

Sur l'avant-port et la S.E.P.M., pareil, ce n'est pas une modification de la concession. On a largement échangé sur le sujet en Commission Plénière d'Etude l'année dernière et je vous ai communiqué toutes les informations que j'avais, y compris la principale, c'est-à-dire que j'ai imposé aux deux parties que la gestion de l'avant-port confiée par la S.E.P.M. au Yacht-Club soit strictement limitée à la fin de la concession.

Sur le renouvellement de la concession de la S.E.P.M. qui est un sujet très important, c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et donc, moi, je vous propose de réunir très vite en 2015, avec le responsable et l'équipe de la S.E.P.M. une Commission des concessions afin que l'on puisse échanger avant même toute décision. C'est vraiment très en amont qu'il faut entendre les responsables de la S.E.P.M., voir les résultats parce que je vous rappelle que la gestion du port rapporte beaucoup à l'Etat, et voir comment on renouvelle cette concession.

Il y a par exemple une question très pratique pour laquelle j'ai bloqué une décision de la S.E.P.M. c'est l'utilisation de la pierre froide et des parkings qui sont nécessaires devant les Yachts. La S.E.P.M. voulait le faire, par égard vis-à-vis de nos discussions de l'année prochaine, j'ai dit on attend le renouvellement de la concession.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, dont acte.

**M. Thierry CROVETTO.-** Et au sujet de R.M.C. Network ?

**M. le Président.-** Non mais Monsieur CROVETTO, dont acte.

**M. Thierry CROVETTO.-** Tout à fait.

**M. le Président.-** Sur le sujet de Monaco Network, un courrier...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je répondrai au Président qui m'a adressé un courrier, très prochainement.

**M. le Président.-** Nous en avons parlé, cela a été fait. Lorsqu'on parle des choses, elles sont faites.

S'il n'y a plus d'intervention... Monsieur CUCCHI ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Une explication de vote, Monsieur le Président.

Vous vous en doutez, bien qu'il s'agisse d'une recette et parce que le non vote d'une ligne dans un chapitre ne change rien en pratique et de manière symbolique et forte je voterai contre la ligne de la S.B.M..

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBINO.

**M. Christophe ROBINO.-** Pour le même motif que celui évoqué par M. CROVETTO et M. CUCCHI je voterai contre cette même ligne.

**M. le Président.-** Parfait.

Je mets donc ce chapitre 1<sup>er</sup> aux voix.

Avis contraire ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.....

*(Adopté ;*

*MM. Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI et Christophe ROBINO votent contre).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force publique : Prestations.....	500
012.102 - Sûreté publique : Prestations.....	630.100
012.103 - Musée d'anthropologie préhistorique.....	37.000
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	2.775.000
012.105 - Domaines : produits divers.....	160.000
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	54.600
012.108 - Services Judiciaires - Droits Chancel.....	51.000
012.110 - Autres recettes.....	922.400
012.111 - Action Sanitaire & Sociale : Prestations.....	150.000
012.112 - Education Nationale - Prod. divers.....	461.500
012.113 - Service de la Circulation.....	4.500.000
012.115 - Droits de Greffe.....	240.000
012.116 - Aviation civile - Hélicoptère MCO.....	310.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions.....	2.809.900
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes.....	1.218.000
012.120 - Activités des détenus.....	300
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers.....	4.100.000
012.124 - Expositions & Foires.....	160.000
012.126 - Théâtre des Variétés.....	7.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect.....	170.000
012.129 - Chapelle Visitation.....	5.500
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	108.000
012.132 - Assurances Foires Prospection.....	12.700
012.133 - Tourisme - Recettes diverses.....	70.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	152.000
012.136 - Colonies - Participation parents.....	23.500
012.137 - Internat Foyer de l'Enfance.....	29.000
012.138 - Hélicoptère - Carburant.....	2.000.000
012.300 - Direction Informatique.....	130.000
012.450 - Musée Timbres, Monnaies.....	103.500
012.500 - Stade Louis II.....	5.368.300
012.602 - Droits divers.....	470.000
012.606 - Garages à bateaux.....	105.000
<b>TOTAL DU CHAPITRE 2.....</b>	<b>27.334.800</b>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

La viscosité du trafic automobile, tout au long de l'année, au niveau des voies d'accès à la Principauté, et, de plus en plus, intra-muros, est devenu un thème de discussion, et de lamentations, récurrent. Un trajet Nice-Monaco sur 4 roues, vers 8 heures du matin, peut consommer autant de temps qu'un vol Paris-Nice, et en ville, tous les événements importants qui font partie intégrante de la vie économique du pays s'accompagnent d'une gélification persistante de la circulation. Ce phénomène s'aggrave inexorablement, malgré toute l'ingéniosité des agents de l'Etat qui travaillent sans relâche à l'élaboration de solutions propres à améliorer cette situation. Un exceptionnel taux de simultanéité dans l'ouverture de grands chantiers va se produire dès 2015, et laisse augurer d'une possible atteinte d'un point de blocage général du système. Il reste toujours possible de former un bataillon de charmantes hôtesse chargés de distribuer sandwiches et boissons fraîches aux automobilistes bétonnés dans un thrombus massif des voies de circulation. Mais il serait plus rassurant de trouver la méthode d'anticoagulation efficace pour entretenir la fluidité du flux de véhicules. Evoquant ce problème angoissant lors d'une intervention sur le futur chantier du nouveau centre hospitalier, j'avais dit qu'il faudrait, pour trouver des solutions efficaces, faire véritablement preuve de génie. Je pense sincèrement que ce stade est maintenant dépassé, et que l'affaire est désormais du ressort de la magie. Pour revenir à des propos plus sérieux au sujet d'un problème qui, lui, l'est vraiment, j'attends des services de l'Etat concernés par ce sujet une mobilisation générale, afin d'élaborer des propositions pour combattre ce fléau qui risque fort, d'ici peu, de nous dépasser. Certaines des préconisations à venir seront peut-être assez rudes à mettre en œuvre, voire franchement impopulaires. Mais je pense que le Gouvernement pourra compter sur le plein appui du Conseil National pour l'aider à les faire accepter.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT.

Alors, mes chers collègues, nous sommes sur les recettes. Donc, nous n'allons pas aborder maintenant le thème de la circulation, si vous en êtes d'accord Docteur RIT.

Il vaut mieux que l'on en parle concernant les Dépenses Ordinaires, en plus il y a d'autres sujets, notamment sur une recette dont on a parlé concernant les plaques d'immatriculation. Mais au titre des Dépenses Ordinaires, ce sera vraisemblablement demain en milieu de soirée, nous reprendrons ce sujet, est-ce que cela vous convient Docteur ?

**M. Jacques RIT.-** Tout à fait.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

Cela devient un sujet récurrent mais puisque nous sommes sur la ligne du Musée d'Anthropologie, on le verra ensuite pour le nouveau Musée National, je crois que pour 35 000 € de recettes il faut qu'on envisage la gratuité de l'entrée dans ces deux Musées.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI, de votre décision.

*(Rires).*

**M. le Président.-** C'est une décision qui va mûrir je suis sûr qu'elle va faire son chemin.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne suis pas certain, Monsieur BOERI que la gratuité fasse augmenter le nombre de visiteurs.

**M. le Président.-** Le jour où il y aura un parking, ce sera une autre histoire.

**M. le Ministre d'Etat.-** Tout à fait.

**M. le Président.-** C'est le gros problème, parce que le Musée d'Anthropologie est un petit peu plus discret, confidentiel, mais en tous les cas il doit être mis en avant.

**M. Daniel BOERI.-**... l'Anthropologie c'est souterrain ce n'est pas confidentiel.

**M. le Président.-** Oui, ça d'accord, j'étais sûr que vous feriez un « bon » mot.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** Excusez-moi, Monsieur le Président, j'avais une intervention par rapport aux recettes des « noms domaine ». Je voulais simplement, en tant que Vice-Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en charge notamment de la modernisation de l'économie, savoir si Monaco va pouvoir jouer un rôle dans l'économie numérique. C'est quand même dommage d'avoir

retardé cette vente des « noms domaine », ce n'est pas pour le montant de la somme c'est simplement pour le retard que ça a pris.

**M. le Président.-** Merci.

Madame GRAMAGLIA, vous souhaitez intervenir ? Bien.

Je mets donc ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

<i>1) Droits de douane :</i>	
013.101 - Droits de douane.....	<u>29.000.000</u>
<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	110.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm. ....	18.000.000
023.103 - Droits sur autres actes Judic. ....	50.000
023.104 - Droits d'Hypothèques .....	4.800.000
023.105 - Droits de Timbres .....	700.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	11.000.000
023.107 - Pénalités .....	500.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	300.000
023.109 - Frais de poursuites - recouvrements.....	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	<u>5.100.000</u>
	<u>150.451.000</u>
<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	481.022.000
033.106 - Pénalités .....	<u>150.000</u>
	<u>481.172.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices .....	120.000.000
043.102 - Pénalités .....	<u>50.000</u>
	<u>120.050.000</u>

## 5) Droits de consommation :

053.102 - Droits sur différents alcools.....	300.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux.....	340.000
053.104 - Pénalités .....	1.000
053.106 - Taxe s/Boissons alcooliques .....	60.000
	<u>701.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u>781.374.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Une rapide question à Monsieur CASTELLINI, cela concerne le port franc. Les locaux ont été inaugurés il y a deux ans me semble-t-il. Vous donnent-ils satisfaction ? Sont-ils assez grands, luxueux, correspondent-ils au standard habituel que l'on se doit de trouver dans les grandes capitales où le luxe et la richesse sont présents ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sont-ils assez luxueux ? Oui. Sont-ils assez grands ? Pour l'instant oui, dans le sens où je crois qu'à l'exception d'une ou deux cellules, je parle sous le contrôle de Mme ROSABRUNETTO, qui est au Conseil d'Administration de la SEGEM on n'a pas à ce jour d'autre retour. L'utilisation qui avait été envisagée et les prestations qui sont mises à disposition au niveau du port franc, ont rencontré une certaine clientèle. Il est peut-être encore un peu tôt pour faire un premier bilan, mais nous sommes aujourd'hui en « vitesse de croisière » ce sont des recettes que nous étions en droit d'attendre, des typologies de clientèles qui utilisent ce port franc, nous n'avons pas réel besoin à ce stade de l'agrandir, de le moderniser, de faire quoi que ce soit de particulier.

Une fois encore c'est Mme ROSABRUNETTO qui est plus directement impliquée dans le dossier, et peut-être qu'elle va ajouter quelque chose.

**Mme Isabelle ROSABRUNETTO.-** *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Il est surtout apprécié pour sa discrétion parce

qu'effectivement c'est dans un endroit que l'on taira ici mais qui est assez discret. On vient de renforcer l'équipe de permanents pour vraiment offrir un service, 24 heures sur 24 et cela est très apprécié aussi, plus que le luxe ; ça reste un entrepôt et je ne pense pas que l'on nous reproche que ce soit des murs de béton brut.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Quand je disais luxe, je pensais aux services.

**Mme Isabelle ROSABRUNETTO.-** *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* On a une deuxième personne, retraitée de l'administration française qui vient de prendre ses fonctions pour compléter l'offre et être disponible au maximum pour la clientèle haut de gamme.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Oui, en liaison avec cette question de port franc, je me rends compte, je ne suis pas en mesure de la quantifier, mais maintenant un certain nombre de collectionneurs demandent de pouvoir avoir des pièces supplémentaires à la limite dans leurs propres appartements qu'ils veulent plus grands, s'ils ne peuvent pas disposer d'un port franc. Il y a aujourd'hui une centaine de grands collectionneurs à Monaco, tous ne veulent pas ça mais je crois qu'on rentre dans un besoin qui va se développer.

**M. le Président.-** Tout à fait.

Monsieur CROVETTO.

**M. Thierry CROVETTO.-** C'est une intervention aussi bien liée sur la T.V.A. que sur l'ISB.

Nous devons et nous sommes tous d'accord je pense, diversifier notre économie et je crois qu'il faut être plus attractif pour de nouvelles entreprises innovantes. A travers diverses initiatives telles que la start-up week end ou bien le concours de création d'entreprises de la Jeune Chambre Economique, on voit bien qu'il y a un vrai potentiel de création d'entreprises innovantes à forte valeur ajoutée à Monaco.

Par exemple le « *Stüidnet* » qui était le vainqueur du Prix du Gouvernement du Concours de Création d'Entreprises de la Jeune Chambre Economique l'an dernier. Ils ont créé en un an 13 emplois depuis leur création – on voit qu'il y a quand même un certain essor – et ils ont levé des fonds auprès d'investisseurs.

Monaco n'est cependant pas un territoire « *startup friendly* » aujourd'hui et je pense qu'il faut mettre en œuvre une véritable politique permettant le développement de sociétés innovantes, avec des mesures de bon sens.

Je donne quelques pistes :

La mise en place d'un statut de Jeune Entreprise Innovante Monégasque, par exemple, avec la possibilité de se faire rembourser le crédit impôt-recherche, en trésorerie.

L'hébergement : une mesure simple et gratuite. On pourrait assouplir les règles d'autorisation d'ouverture d'activité et permettre des solutions flexibles pour les bureaux des Jeunes Entreprises Innovantes Monégasques, que ce soit du « *Co-working* » ou que ce soit de l'hébergement dans des locaux d'autres sociétés et le tout associé, bien évidemment, au télétravail.

On pourrait également créer une pépinière d'entreprises, j'ai visité le Numa à Paris et il est vrai que c'est assez intéressant comme initiative.

On pourrait favoriser le financement des Jeunes Entreprises Innovantes Monégasques avec la création, par exemple, d'un fonds d'investissement monégasque qui pourrait être amendé par le Gouvernement à la même hauteur que les investisseurs privés.

Ces actions permettraient, en outre, de développer des emplois qualifiés à Monaco, on en parlait précédemment, et générer de nouvelles recettes.

Au niveau de la T.V.A., je voulais juste revenir deux minutes là-dessus. On a parlé de l'immobilier, une partie provient également de la hausse du taux de la T.V.A. française, on est lié par la convention franco-monégasque au taux français, et moi je frémis en pensant que si la France avait décidé de baisser la T.V.A. pour augmenter la C.S.G. ou pour augmenter d'autres impositions directes. Aujourd'hui on se félicite de cette action et des effets positifs que cela a eus sur la T.V.A. monégasque, mais cela pourrait avoir un effet contraire.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CROVETTO.

Monsieur le Conseiller ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Au risque d'être à cette heure tardive un mauvais coucheur....

(Rires).

... je ne sais pas si, effectivement, nous sommes un territoire « *startup friendly* », moi ce que je recherche ce sont des entreprises qui sont « *V.A.T. friendly* » et « *I.S.B. friendly* »... Donc, tout ce que vous dites fait du sens, notamment concernant l'emploi mais il est clair que tout ce qui aide, que ce soit et on l'a évoqué tout à l'heure, pour les nationaux aujourd'hui ou demain ou de manière plus générale à la création d'emploi, et je retiens votre idée du fonds d'investissement, mérite certainement d'être approfondi.

Une fois encore ce n'est quand même pas un débat que je souhaite ouvrir à cette heure-ci mais on s'aperçoit de l'importance également au niveau de tout ce qui est création d'entreprises, que ce soit des entreprises ou des structures je dirai de type conseil, service à la personne etc... comme il s'en crée par dizaines et même par centaines chaque année, j'en présente régulièrement en Conseil de Gouvernement toutes les semaines. Ces créations d'entreprises sont également importantes pour nos caisses. On a aujourd'hui, notamment au niveau des caisses maladies et retraites des travailleurs indépendants, des résultats tout à fait positifs qui sont enregistrés, grâce à un nombre record de nouvelles personnes qui sont autorisées chaque année.

Voyons effectivement, ma boutade initiale mise à part, la problématique de manière beaucoup plus

générale et on doit pouvoir réfléchir, notamment sur la question d'abonder un fonds et de permettre à certaines de ces petites structures de trouver un terreau favorable à Monaco.

Sur la T.V.A. cela repose effectivement, outre la question de la non-maîtrise des taux la question de l'élargissement de l'activité, donc cela rejoint aussi le premier point. Plus on va avoir de sources potentielles qui génèrent de la T.V.A., moins on sera dépendant de l'abaissement ou de l'augmentation éventuelle par un tiers, en l'occurrence l'Etat français du taux qui serait pratiqué et c'est pour cela que dans les inscriptions modificatives qui ont été proposées il y a un effet taux mais il y a aussi indépendamment un effet, je ne vais pas utiliser le terme d'assiette à nouveau, mais il y a plus de T.V.A. qui est générée et effectivement le taux qui s'applique est supérieur.

Mais donc on pourrait même avec un taux moindre ou constant par rapport à ce qui était le cas l'année dernière, enregistrer une croissance. Sur l'un des leviers, on peut plus facilement agir parce qu'effectivement la diversification de l'économie et la création d'emplois, la création d'entreprises, une consommation qui reste soutenue ; pour ce qui est des taux, évidemment, nous n'avons pas ce levier-là.

**M. Thierry CROVETTO.-** Je voudrais juste rebondir sur l'activité. Il y a quand même quelque chose qui m'interpelle, c'est de voir le chiffre d'affaires hors activités financières et assurances baisser de 10 % sur le premier semestre, notamment dans deux secteurs. Alors effectivement lorsqu'on parlait de la Section 7 et qu'on parlait de ce qui était dépensé et de ce qui était provisionné, il y a un impact direct, malgré tout, sur le secteur de la construction et aussi des commerces de gros. Voilà, d'où l'importance de diversifier.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur la question qui était intéressante de M. GRINDA à laquelle il n'a pas été vraiment répondu. L'idée est de savoir si le port franc est plutôt vide ou plutôt plein ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je l'ai dit, il reste une ou deux cellules sur 19 donc il est à 90 % plein.

**M. Philippe CLERISSI.-** C'est une réussite alors ?

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est une réussite, oui.

**Mme Isabelle ROSABRUNETTO.-** *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* On a une possibilité d'extension à l'étage du dessus ou du dessous je crois, donc avec la possibilité de louer des locaux complémentaires et de les équiper de la même façon. C'est quelque chose que nous n'excluons pas à moyen terme.

**M. Philippe CLERISSI.-** Pour rebondir sur ce que disait M. CROVETTO et pour reprendre ce que vous disiez vous, Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous avez raison, il faut à tout prix privilégier une économie diversifiante. On parle beaucoup, effectivement d'immobilier, mais aujourd'hui il y a aussi le commerce de gros, le commerce de détail, des sociétés de services, l'industrie qui rapporte je crois 40 M€ T.V.A. bon an mal an.

Aujourd'hui, je crois qu'il n'est pas question de laisser tomber l'industrie. Il y a tout un tas d'effets induits de l'industrie, notamment sur Fontvieille en redistribution, des pendulaires consomment de manière générale tous les jours dans les commerces de bouche de Fontvieille, ensuite elle participe grandement à la pérennité des retraites et des régimes de sécurité sociale, tout cela veut dire que l'industrie est aujourd'hui importante encore à Monaco. Je vous dis ça parce que nous allons recevoir bientôt un grand patron de l'industrie. Il est temps de se pencher sur leur cas parce qu'un jour ou l'autre on aura, on a déjà des problèmes, vous voyez Monachem aujourd'hui est en train de fermer, on a eu Misaki qui était une grande entreprise qui a fermé et 27 salariés ont été mis au chômage, on a un problème avec l'industrie. Si on peut servir d'amortisseur, il faut le faire parce que l'industrie aujourd'hui rapporte encore à l'Etat monégasque.

**M. le Président.-** Merci.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Je voulais juste ici donner une toute petite précision par rapport à la remarque que M. PASQUIER a faite tout à l'heure. Même s'il n'y a pas d'inscription modificative c'est au niveau de cet article 023.110 que la fiscalité de l'épargne est comptabilisée. Cette ligne disparaîtra sans doute un jour. Probablement pas, même certainement pas dès le Budget Primitif 2015, donc on devrait retrouver une ligne. Les discussions avec les services de l'Union Européenne se poursuivent, une fois encore, on ne va pas entrer dans le débat de la fiscalité à cette heure-ci, ce n'est pas négligeable, c'est une ligne de l'ordre de 5 M€ qui est relativement stable, qui a même connu une augmentation, vous le voyez entre 2013 et 2014, mais je ne peux pas vraiment vous en dire plus aujourd'hui à part qu'on devrait la retrouver encore au moins l'année prochaine et je pense, à titre personnel, l'année suivante vu qu'on l'a calculée aussi sur l'année d'avant donc cela ne va pas disparaître du jour au lendemain, mais cela disparaîtra.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais rebondir sur l'intervention de M. CROVETTO et votre réponse, Monsieur le Conseiller. Vous avez parlé de fonds d'investissement disant que vous étiez très favorable, vous avez soulevé l'importance pour les caisses des créations de multiples petites entreprises, vous avez également accepté l'idée que la pépinière d'entreprises est une excellente idée. Vous avez ajouté que la T.V.A. et l'ISB sont « *welcome et friendly* ». Mais je souhaiterais ajouter qu'avant de devenir « *welcome and friendly* », il faut que les entreprises se créent. Alors je souhaitais revenir sur le crédit impôt-recherche, et sur le fait que les entreprises qui ne réalisent pas de bénéfice ne peuvent plus en bénéficier. Parmi ces entreprises, il y a également celles qui sont en création et je pense qu'il pourrait être intéressant pendant les 2 ou 3 premières années de permettre à ces jeunes entreprises de bénéficier de ce crédit impôt recherche. C'est le moment pendant lequel elles en ont le plus besoin et cela permettrait également de donner un signal « attractif » aux futurs entrepreneurs s'intéressant à Monaco pour installer leur entreprise.

Je souhaiterais également « rebondir » sur l'intervention de M. CLERISSI. Il est vrai que je trouve

que le fait d'amortir les difficultés que traversent certaines de nos entreprises lorsqu'elles en ont besoin, c'est une bonne chose. Il pourrait également être intéressant pour faciliter le développement de nos entreprises déjà présentes de revoir par exemple la prime industrielle ou de les aider dans leur recherche de locaux supplémentaires.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Sur le crédit impôt-recherche, vous connaissez ma position, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer au début, encore faudrait-il que cela n'ait pas des conséquences négatives trop importantes sur les comptes de l'Etat. Je vous rappelle que les mesures qui ont été prises par le Gouvernement l'année dernière ont permis cette année des inscriptions budgétaires supplémentaires de l'ordre de 10 M€. Ce n'est pas rien. Le fait d'avoir restreint effectivement l'accès aux entreprises payant l'impôt et pouvant déduire de leur résultat – et donc de l'impôt payé une somme sur plusieurs années si besoin – nous permet aujourd'hui d'avoir cette croissance assez significative que nous espérons pérenne.

Maintenant, voyons, effectivement si sur des montants plus faibles on ne peut pas trouver d'autres solutions. Oui, on a évoqué le Fonds d'investissement, le capital-risque, le capital investissement, la S.A.C.D.E. et là encore peut-être que c'est également « la faute » la mienne ou celle de mes Services, de ne pas mettre en avant suffisamment ce véhicule, mais ce véhicule a permis et permet encore aujourd'hui, d'accompagner un certain nombre de « start up » monégasques, permet d'investir dans des fonds liés à l'innovation, au développement durable, permet d'acquérir des compétences dans ces domaines et devait donc être utilisé plus systématiquement par les entreprises qui en ont besoin. Là encore, libre à ceux ou à celles qui seraient intéressés par le dispositif de se rapprocher de Mme ROSABRUNETTO, moi-même ou de mon Département pour bénéficier du soutien financier adéquat.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je profite d'avoir entendu « *ISB Friendly* » que je partage pour demander les intentions du Gouvernement sur un petit point soulevé dans l'excellent rapport de

mon collègue Marc BURINI et concernant justement l'ISB et le fait que certains établissements bancaires que je ne citerai pas mais qui comportent dans leur nom soit Monaco soit Monégasque, ce qui est encore plus désobligeant, ne s'en acquittent pas.

Je crois que tout le monde doit être égal devant l'impôt et tout le monde doit s'acquitter de ce qu'il doit.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CUCCHI, sur ce sujet je voudrais d'abord rendre hommage au travail accompli par les Services de Monsieur CASTELLINI et par le Conseiller lui-même. C'est un sujet à cause de l'histoire, à cause des habitudes qui était un sujet très compliqué...

**M. le Président.-**... Voire même tabou...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... voire même tabou. Donc, sans provoquer de révolution, sans provoquer des déblocages vous pouvez constater en comparant les colonnes, la progression énorme d'une année sur l'autre de l'ISB. Donc ce mouvement, Monsieur CUCCHI, va se poursuivre et l'objectif est d'arriver à 100 % de contribuables payant.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Je ne voudrais pas que ma remarque soit mal prise et j'adhère tout à fait à vos propos concernant les Services de M. CASTELLINI et Monsieur CASTELLINI lui-même, il faut prendre cette intervention comme un soutien à poursuivre cette action.

**M. le Ministre d'Etat.-** Mais oui, bien sûr, mais compte tenu de l'histoire, compte tenu des pratiques, etc... c'est une politique qu'il faut mener avec persévérance, intelligence, sans taper le tambour devant la porte de l'établissement que vous citez. On l'a fait, la preuve vous la voyez dans les colonnes, cela continuera et on arrivera à faire payer 100 % des contribuables.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** C'est bien que ce soit dit ici, je pense.

**M. le Président.-** Si l'on se réfère à la ligne sur les interventions publiques, ce qui est délicat, Monsieur le Ministre, c'est que l'on constate une suppression de subvention et que vous demandez, par la suite, une subvention comparable de soutien. Le Conseil National n'adhère pas à un tel procédé. Là, ça passe très mal et d'ailleurs ce n'est pas passé dans le cadre ni de nos questions ni des réponses ni des discussions en privé, mais ces discussions resteront privées.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci.

Rapidement, sur le droit de mutation j'aimerais quand même souligner l'extraordinaire performance. Il me semble que lorsque cela a été voté il y a 3 ans sous l'ancienne majorité, on attendait environ 40 M€ si ma mémoire est bonne. Nous en sommes aujourd'hui à 110 M€ c'est donc une très très bonne mesure qui rapporte énormément d'argent à la Principauté et on ne peut tous que s'en féliciter.

J'ai une petite question sur la prolongation des droits transitoires, les fameux 1 % pour le retour en transparence des biens dit « opaques », il faudrait quand même, comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre d'Etat, fixer un jour une date butoir et dire qu'à partir de cette date-là « c'est fini », et surtout préciser dans quelle condition. Le plus tôt ce sera mieux on se portera.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur GRINDA, vous n'étiez pas élu il y a quelques années, nous sommes ravis que vous soyez élu...

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Mais j'étais né !

**M. le Président.-** ... Oui, je me doute, moi aussi bien malheureusement.

Concernant les droits de mutation ils ne sont pas nés dans la réforme de 2012. Vous savez que le Fonds de Réserve Constitutionnel qui a 2 milliards d'euros en réserve provient, entre autres, mais en grande partie de la T.V.A. immobilière et ensuite des droits de mutation. La réforme de ces droits de mutation, elle avait deux parties et je laisserai mon excellent collègue la Présidente de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dire un mot après.

Dans ces deux parties de cette réforme il y en avait une qui consistait à baisser les droits de mutation pour inciter les gens, effectivement, à opérer de façon claire et transparente « *Onshore* » et non pas « *Offshore* », nous étions totalement partisans de cette première partie de la réforme avec mes collègues Christophe STEINER, Marc BURINI et moi-même. En revanche, sur la deuxième partie de la réforme nous étions farouchement opposés à la forme et à la façon dont cela nous a été présenté. En invoquant l'urgence constitutionnelle, dans notre dos, à l'époque si vous aviez été élu dans la minorité je peux imaginer comment vous vous seriez mis en travers de cette réforme, cela a été fait dans notre dos, sans qu'on nous tienne au courant, nous avons été mis devant le fait accompli et nous avons été saisis par un certain nombre d'opérateurs et de gens dans Monaco qui étaient des spécialistes de cette question pour monter au créneau là-dessus de façon très justifiée. Après, il y a une partie technique que Monsieur BURINI connaît très bien. Donc, je crois qu'il faut rétablir la justesse des faits.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Président, autorisez-moi en un mot de vous répondre avant de laisser la parole à M. BURINI ...

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... vous aurez remarqué que dans mon propos je n'ai pas parlé du tout de votre vote. Je me suis bien gardé de polémiquer à ce sujet.

**M. le Président.-** Non, vous avez dit : « c'est une réforme qui a été menée... »

La réforme de la baisse sur les droits de mutation nous n'étions pas totalement favorables à la baisse des droits de mutation.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** ... Je n'ai pas l'intention de faire de procès d'intention, c'est trop tard.

**M. le Président.-** Non, non il n'y a pas de procès d'intention, je précise ces propos qui ne sont absolument pas polémiques qui sont une précision. D'abord pour les téléspectateurs, je ne sais pas à cette

heure tardive, en tous les cas même pour le Journal Officiel à terme qui reste et c'est important de le dire.

La parole est à Monsieur BURINI.

**M. Marc BURINI.-** On ne va pas refaire l'historique...

**M. le Président.-** ... non, mais enfin c'était important de le préciser.

**M. Marc BURINI.-** Cela a été, effectivement voté à une période où il y avait une petite crise qui s'appelle la crise de 2008 et 2009 qui a lourdement pesé sur l'Economie mondiale et n'a pas épargné Monaco. Mais en baissant les droits de mutation de 40 % on baissait le prix total pour l'acheteur de 2,8 % et ce n'était donc pas le but de la réforme d'être incitatif : je crois que c'est justement le volume des ventes, la bonne santé des ventes aujourd'hui et de l'économie qui permettent l'accroissement des droits de mutation ; mais cette loi prive quand même l'Etat de 40 % de recettes supplémentaires.

Il y a quelque chose que j'ai bien retenu dans la réponse que vous avez faite au rapport justement, c'est cette clause de rendez-vous que l'on a début de l'année prochaine. On pourra discuter à ce moment-là, en Commission de travail, entre nous et car ce sont des discussions privées, nous pourrions faire un premier bilan après deux ans et voir s'il y a lieu de perfectionner, d'étendre *in fine*, la possibilité de se mettre sous un régime transparent, etc...

**M. le Président.-** En toute quiétude.

**M. Marc BURINI.-** Je ne vais pas à cette heure-ci entamer une discussion.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne vais pas « rallumer » le débat mais quand même, pour l'information complète des téléspectateurs, il y a effectivement dans ce texte, deux volets.

Le premier volet, Monsieur le Président vous l'avez dit, nous avons ensemble pris le risque de baisser nos droits de mutation pour faire repartir un marché immobilier. Il faut relire ce que le Président de la Chambre Immobilière écrivait en 2009/2010 sur l'état du marché immobilier. Donc, nous avons pris ce risque

de faire ça. Alors, pour cette raison et sans doute pour des raisons tenant à la conjoncture internationale, le marché immobilier de Monaco est reparti et aujourd'hui cela est même fort...

**M. le Président.-** ... Peut-être même un peu trop.

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Peut-être même un peu trop, mais ça c'était le premier but, mais il y avait un deuxième but dans ce projet de loi et c'est là où nous n'avons pas été d'accord, ce deuxième but était de faciliter, de rendre plus transparent tout ce secteur et pour éviter...

**M. le Président.-** ... Mais nous étions d'accord, pardon de vous couper, mais nous n'étions pas d'accord sur la façon...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Après vous n'avez pas été d'accord sur la manière sophistiquée, compliquée que nous avons inventée pour éviter la fraude à la loi. Et ceux qui ont crié très fort dans le pays étaient ceux qui ne pouvaient plus frauder à la loi. Voilà la réalité, la vérité est celle-là. Le système, c'est vrai, est très complexe, très subtil et il a essayé d'éviter toute fraude à la loi. D'ailleurs, forcément, un jour, quelqu'un trouvera un montage juridique pour échapper à la loi. Mais, pour l'instant cela ne semble pas être le cas et, effectivement, cela a déplu à un certain nombre de personnes à Monaco. Voilà ce que je voulais ajouter.

**M. le Président.-** Certes. Mais, pas d'amalgame avec les élus que nous étions et que nous sommes toujours d'ailleurs.

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais je n'ai pas parlé des élus.

**M. le Président.-** Non, non ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Ministre.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre 3 ?

Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

Mes chers collègues je vais à présent lever la séance, nous nous retrouverons demain à 17 heures, cette soirée a été longue mais nous avons terminé les recettes et nous commencerons demain à la section 7, à 17 heures. Merci.

Monsieur le Ministre, merci, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement et les collaborateurs du Gouvernement.

La séance est levée.

—  
**(La séance est levée à 00 heure 50).**  
—